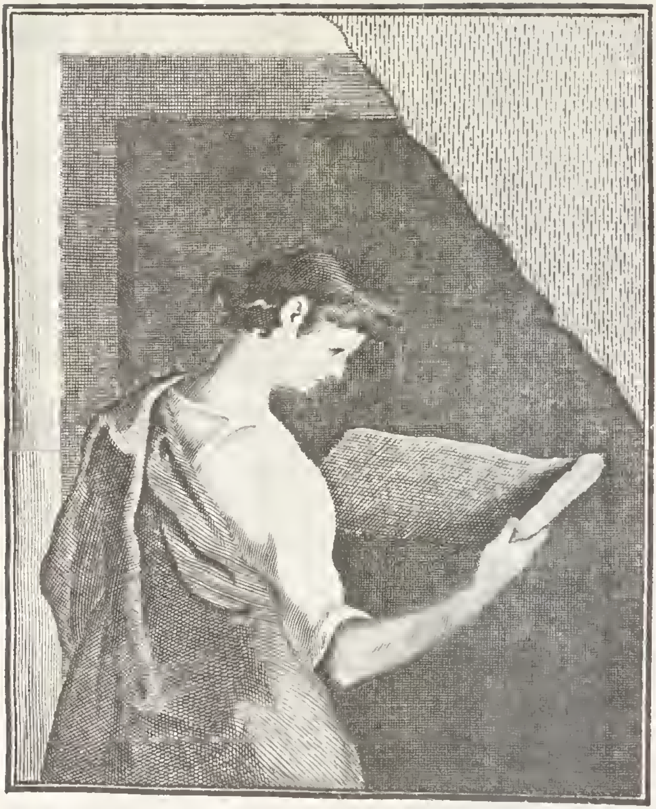

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1730unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1730.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Lion,

Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXX.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 ſ. le mois en blanc. & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. V.
———	1703.	12. V.
———	1704.	13. V.
———	1705.	12. V.
———	1706.	12. V.
———	1707.	12. V.
———	1708.	12. V.
———	1709.	12. V.
———	1710.	12. V.
———	1711.	12. V.
———	1712.	12. V.
———	1713.	12. V.
———	1714.	12. V.
———	1715.	12. V.
———	1716.	12. V.
———	1717.	12. V.
———	1718.	12. V.
———	1719.	12. V.
———	1720.	5. V.
———	1721.	12. V.
———	1722.	12. V.
———	1723.	12. V.
———	1724.	12. V.
———	1725.	12. V.
———	1726.	13. V.
———	1727.	12. V.
———	1728.	12. V.
———	1729.	12. V.
———	1730.	1. V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Janvier 1730.

ARTICLE I.

DEL ISTORIA CIVILE DEL Regno di Napoli Libri X L. ſcritti da Pietro Giannone, Giuriſconſulto & Awocato Napolitano. Napoli 1723. per lo Stampatore Niccolo Naſo. *C'eſt-à-dire : Hiſtoire Civile du Royaume de Naples, écrite en quarante Livres, par Giannone Juriſconſulte & Avocat à Naples. Imprimée à Naples chez Nicolas Naſo.* 1723.

CET Ouvrage contient quatre Tomes in 4°. qui traitent de la Police du Royaume de Naples. Le premier ſous le Gouvernement des Romains,

des Gots, des Grecs, & des Lombards: le second, sous le Regne des Normands, & des Princes de la Maison Impériale de Suabe: le troisiéme & quatriéme, sous le Regne des François, des Arragonois, des Espagnols, & des Allemands.

L'Auteur en commençant son Histoire a senti qu'il avoit besoin d'une grande protection: il l'a dédié à Sa Majesté Impériale, dans une longue Lettre qu'il écrit: *Au Très-Puissant & très-heureux Prince, Charles le Grand VI. du Nom, couronné de Dieu, Empereur des Romains, Roy de Germanie, des Espagnes, de Naples, de Hongrie, de Boheme, de Sicile, &c.* » Les bontez singuliéres de l'Empereur, qui » passent tout ce que la renommée » en publie, & l'éclat de ses grandes » Actions, & de ses Vertus Héroï» ques, qui effacent la gloire de tous » ses Ancêtres, & de tous les autres » Princes du Monde, sont les motifs qui engagent l'Historien à reclamer l'appui de cet Auguste Protecteur. Il lui promet, que s'il daigne jetter les yeux sur tous les changemens arrivez dans ce Royaume, qui sous ses Loix

joüit d'une tranquille & glorieuse Paix, il verra qu'entre les vastes Etats soumis à sa Puissance, il n'y en a point, à qui celui de Naples cede en dignité, en grandeur, & en fidélité.

» Dans la décadence de l'Empire
» Romain, dit notre Auteur, cette
» partie de l'Italie, auparavant si flo-
» rissante, fut livrée en proye aux
» Nations Barbares, & cruellement
» déchirée par les Lombards, les Nor-
» mands & les Grecs, qui s'en dispu-
» terent la possession. Les Princes de
» la maison de Suabe, ajoûte-t'il,
» auroient pû le rétablir, s'ils n'a-
» voient pas été obligez de prendre
» toûjours les armes pour repousser
» leurs ennemis. Les Rois François
» de la Branche d'Anjou, qui de-
» voient le Trône à la faveur des Sou-
» verains Pontifes, retinrent dans la
» servitude ce même Royaume, qui
» tomba sous la domination des
» Femmes, (c'est-à-dire, de l'une &
» l'autre Reine Jeanne) & fut depuis
» exposé aux plus étranges calami-
» tez, pendant les Guerres que se fi-
» rent les deux Concurrens, qui as-
» piroient à leur Couronne. Alfonse

„ Roi d'Arragon rendit au Royaume son ancienne splendeur ; mais
„ parce qu'il le sépara de ses Etats Paternels, & qu'en vertu de sa derniére volonté, il le laissa à Ferdinand son Fils légitimé, on vit renaître tous les maux qu'on avoit endurez. Le Sage Roy Ferdinand, surnommé le Catholique, arrêta quelque tems le cours de tant de miseres. Sous l'Empire de l'invincible & glorieux Charles V. grand Oncle de Sa Majesté Impériale, ce Royaume fut élevé à un plus haut degré de gloire & de bonheur : Mais Philippe II. rempli de ses vastes idées, eut peu d'attention à le soutenir, & les Descendans de ce Prince, lui donnerent encore moins d'appui. On le vit tomber en decadence.

L'Historien se félicite ensuite d'être né dans les heureux tems, où l'Empereur, par ses graces, & par ses bienfairs, fait refleurir cette Monarchie, & la gouverne avec tant de gloire & de prospérité, qu'il la met au comble de la félicité. La Ville & les Magistrats de Naples sont

illuſtrez de nouveaux Titres d'honneur : les Etrangers ſont exclus des Emplois , des Dignitez , & des Bénéfices : les fonds publics ne ſont plus alienez : on procede dans les cauſes Ecclésiaſtiques par les voyes ordinaires : la ſucceſſion des Fiefs eſt ſolidement établie , & les Seigneurs du Païs ſont comblez de Graces : le Royaume eſt compris dans la Tréve faite avec les Infidelles qu'il ne craint plus: le Commerce avec l'Allemagne , & les Païs les plus éloignez , enrichit les Napolitains : les Droits Royaux ſont conſervez : on fixe les bornes entre les Juriſdictions Eccléſiaſtique & ſéculiere , & l'on rend au Sacerdoce ce qui appartient à l'Egliſe , & à l'Empereur ce qui appartient à Ceſar.

Il s'étend principalement ſur ce dernier Article , & ſe déclare , par avance en faveur des prétentions de l'Empire contre celles de l'Egliſe. Il demande encore la protection Impériale , afin d'être à l'abry des foudres & des malédictions qu'il prévoit que la licence qu'il ſe donne en ſon Livre d'outrager hors de propos tous les Ordres & tous les Membres de la

Hierarchie Ecclésiastique, doit lui attirer, & qui sont en effet bientôt tombez sur lui.

Quoiqu'il ne promette que d'écrire les differentes Loix Civiles & Ecclésiastiques, & les differentes formes de gouvernement qu'on a suivies en cet Etat, soit pour le temporel, soit pour le Spirituel; il entre aussi dans le recit de toutes les Conquêtes, de toutes les Guerres, & de toutes les querelles de divers Souverains qui l'ont réduit sous leur puissance. Nous ne le suivrons point dans le détail qu'il fait de toutes les revolutions, qui sont arrivées depuis quinze cens ans; nous en avons parlé fort au long dans les trois Extraits que nous avons donnez de l'Histoire de Naples, par le P. Nicolas *Gianetasio*, aux mois de Fevrier, de May, & de Juillet 1721. On peut les consulter. à l'égard de l'Histoire Civile qu'il traite plus spécialement, un nouvel Auteur Italien, qui l'a fort rigoureusement examinée dans un Ouvrage, dont nous allons rendre compte, nous donne lieu d'en remettre la discussion à l'extrait du Livre de ce Censeur.

Il suffit de remarquer ici que Monsieur *Giannone* fait par tout connoître qu'il a beaucoup lû ; que son stile est aisé, naturel, & fleuri ; mais que les lumiéres de son esprit sont souvent obscurcies par les passions de son cœur ; qu'il ne garde point les ménagemens nécessaires à l'égard des personnes, & des choses les plus sacrées, & les plus respectables ; qu'il hazarde tout & s'éloigne étrangement de son sujet pour décrier ce qu'il n'aime pas, & pour faire valoir le parti qu'il a pris ; & que ses préventions odieuses, soit contre les Princes de la Maison d'Anjou, soit contre les droits & les prétentions des autres Princes qu'il veut proscrire, mais principalement contre les Papes, les Prélats, les Ordres Religieux, les Institutions & les Ministres de l'Eglise, lui ont fait répandre dans ses quatre Tomes les Propositions les plus empoisonnées, les plus outrageantes, & les plus intolerables contre la Verité, la Justice & la Religion ; & ont effacé presque tout l'honneur que l'étenduë de ses recherches, la pureté de son langage, & la brieveté de ses narrations lui auroient pû acquerir.

ARTICLE II.

RIFLESSIONI MORALI, E Teologiche ſopra l'Iſtoria Civile del Regno di Napoli, Eſpoſte al Publico in piu Lettere familiari di due amici, da Euſebio Filopatro, e diviſe in due Tomi. In Colonia 1728. cum Licenza de Superiori. *C'eſt-à-dire : Réflexions Morales & Theologiques ſur l'Hiſtoire Civile du Royaume de Naples, données au Public en pluſieurs Lettres de deux amis, par Euſebe Philopatre. Deux Tomes in* 4°. *à Cologne* 1728. *avec Permiſſion. Le premier Tome contient* 412. *pages ; le ſecond en contient* 444.

C'Eſt un Auteur Napolitain, à qui l'amour de la vérité fait prendre la plume, & qui ſe plaint de ce que le nouvel Hiſtorien de Naples a trahi *la cauſe de Dieu, de la Religion, de ſon Souverain, de ſa Patrie, & de ſa Nation.* Il l'accuſe d'avoir caché ſous le nom d'un Avocat Catholique tout le venin d'un Sectaire ou-

tré, & il lui reproche une infinité de fautes, qui témoignent que le Jurisconsulte n'a pas aprofondi *la veritable Chronologie, l'Histoire Ecclésiastique, & tout ce qu'on appelle la Doctrine Sacrée.* Le Censeur transcrit souvent mot à mot les Passages entiers de l'Historien, & se propose d'y montrer ou *l'Héréfie, ou la témérité, ou le libertinage, ou l'ignorance, ou la mauvaise foi* de cet esprit fort, ou plûtôt de cet Auteur sans Religion, sans pudeur, & sans respect pour quelque Puissance que ce puisse être.

On ménage la personne, mais on s'éleve vivement contre l'erreur dans cette Critique, & on se justifie par ce Passage : *Responde stulto secundum stultitiam ejus.* C'est la nécessité, dit-on, qui oblige à parler ainsi, quoiqu'on soit ennemi de la Satire, contre celui qui a écrit; on ne peut trop fortement déclamer contre les mauvaises maximes qu'il a débitées.

Comme le Censeur entreprend de critiquer les erreurs repanduës dans les quatre Tomes, divisez en quarante Livres; il a crû devoir les mettre au jour en diverses Lettres, que

s'écrivent deux Amis, qui mêlent des nouveaux Interlocuteurs dans leurs Entretiens, où ils réduisent à de certains Chefs ce qui leur paroît dans toute l'Histoire de plus condamnable.

On nous promet au reste de ne rien avancer sans preuves; & on nous invite à lire les trente-deux Lettres Critiques qu'on nous donne en deux Tomes, auxquelles on en a ajoûté trois autres, sur la vérité de la Religion.

Nous renvoyons donc aux Lettres mêmes les Lecteurs qui voudront parfaitement s'instruire, & nous nous bornerons en cet Extrait à quelques Remarques que nous allons en tirer.

La premiére des vingt Lettres que contient le premier Tome est écrite par un Abrussien à un Campanois. On y montre que l'Historien a manqué au respect qu'il doit à l'Empereur, à sa Dignité Impériale, & à son auguste Maison. Cet Historien, dit-on, dédie son Ouvrage à l'Empereur, & il ose dans son troisiéme Tome p. 153. parler en ces termes de l'origine de la domination de la Mai-

son d'Autriche. » Ce fut ainsi, dit-il,
» que l'Espagne, & les vastes Etats,
» qui composent la Monarchie Espa-
» gnole passerent aux Autrichiens,
» issus des Comtes d'Ausbourg. Ce
» ne fut qu'avec l'étonnement de
» tout le monde, que Ferdinand Roi
» d'Arragon; sans autre vûë que de
» se donner un puissant & formida-
» ble Successeur, exécuta le dessein
» condamné de plusieurs, & peut-
» être injuste, d'enlever son Royau-
» me d'Arragon à sa propre Maison,
» & d'en venir, malgré les vœux de
» presque tous les hommes, au point
» d'avilir cette noble & illustre Mai-
» son & de l'anéantir lui-même.

Cet Historien, ajoûte-t'on, en implorant l'appui de l'Empereur, ne craint pas de peindre Charles V. son grand Oncle avec des traits qui le rendent également odieux & méprisable.

» 1°. A l'entendre, *Charles* (a) fût
» un Prince sans jugement, qui dans
» une des plus grandes expéditions
» qu'il ait entreprise eut un mauvais
» succez faute de conseil & de sagesse.
2°. Ce fut un Prince Avare, qui

(a) Tom. 4. pag. 561.

pourvû qu'il eût de l'argent, n'avoit nul égard ni à ſa Dignité, ni au bien de ſes ſujets. (*a*) „ Il tira du Pape Cle-
„ ment VIII. qu'il avoit fait priſon-
„ nier, une très-groſſe rançon; &,
„ pour dédommager le Pape, il lui
„ permit, comme ont fait, à ſon
„ exemple, les Rois ſes Succeſſeurs,
„ de lever dans ſes Etats des Decimes
„ extraordinaires. Il chargea le peuple
„ Napolitain de Taxes intolerables:
„ il n'accordoit point de graces aux
„ Seigneurs, qu'à beaux deniers
„ comptans, & ils n'étoient qu'à ce
„ prix confirmez dans leurs Privilé-
„ ges. On n'entendoit parler que de
„ Dons qu'on exigeoit, moyennant
„ quelques Conceſſions Impériales,
„ qui n'avoient point lieu à moins
„ qu'on ne renouvellât les Dons; il
„ fallut payer pour cela 30000. Du-
„ cats, enſuite 50. mille, & après
„ 200000, comme s'il ne s'agiſſoit
„ que de demander. Les Miniſtres de
„ ce Prince, tels que le Seigneur de
„ *Cœuvres* & les Flamands, étoient in-
„ ſatiables. Graces, Priviléges, Expé-

(*a*) Tome II. pag. 12. 13. 131.

» ditions, Justice, tout se vendoit au
» poids de l'or ».

Ainsi ce Médisant Historien traite le Chef & le Heros de la Maison d'Autriche, & ne se déchaîne pas moins contre le Successeur de ce grand Empereur au Royaume d'Espagne. (*a*) « Philippe II, dit-il,
» acheva d'appauvrir l'Espagne, &
» de ruïner le Royaume de Naples,
» pour subvenir aux dépenses exces-
» sives de son armement contre l'An-
» gleterre, & de ces vains, & ima-
» ginaires projets, que le vent em-
» porta & fit evanoüir sous les eaux.
» Dans l'espace de neuf ans, ajoûte
» l'Historien, ce Prince insatiable ti-
» ra du Royaume cinq dons chacun
» d'un million & deux cents mille
» Ducats ».

(*b*) Philippe III. & IV. paroissent aussi dans l'Histoire, avec le caracte-
» re de Princes Faineans, & inhabi-
» les au Gouvernement, qui se con-
» tentoient du nom de Rois, & de
» l'ombre de Royauté, & qui sans se
» laisser toucher des larmes des Peu-

(*a*) Tom. 4. pag. 278.
(*b*) Tom. 4. pag 355. 370.

» ples opprimez, & des remontran-
» ces des Princes de leur Sang, aban-
» donnent tout à l'authorité, & au
» pillage de leurs Miniſtres, & de
» leurs Favoris, dont l'avidité s'au-
» thoriſe de la condeſcendance des
» Confeſſeurs intereſſez à leur for-
» tune.

Il épargne auſſi peu Charles II. qui rendit les Eſpagnols odieux à tous les Etrangers, perdit la Flandre, (*a*)
» réduiſit dans l'état le plus déplora-
» ble la plus belle Monarchie du mon-
» de, & ſe croyoit quitte envers Dieu
» & les hommes, parce qu'il n'agiſ-
» ſoit que par le conſeil de ſes Miniſ-
» tres. Les calamitez extrêmes que
» nous avons ſouffertes ſous les deux
» derniers Vices-Rois Eſpagnols, dit
» l'Hiſtorien, apprennent aux Rois
» à ne pas confier l'adminiſtration de
» leurs Royaumes, à des hommes
» mercenaires & impitoyables.

Eſt-ce bien faire ſa Cour à un Prince, jaloux, avec raiſon, de l'honneur de ſa Maiſon, que de dégrader, ſans ménagement, les Sou-

(*a*) Tom. IV. pag. 140. 370. 482.

verains qui en sont issus, & une brave Nation qui lui est si chere. (*a*) Est-ce plaire à un Empereur Catholique, que de lui dire, que non seulement il faut dans le maniment » des affaires se défier des Prêtres & » des Ecclésiastiques, qui ne payent » que d'ingratitude leurs Souverains, » & leurs Bienfacteurs; mais qu'on » doit, sur tout en Allemagne, être » en garde contre les Souverains Pontifes, qui seuls, ont plus causé de » maux au Corps Germanique, que » tous les autres ennemis de l'Empire ».

Nous laissons plusieurs autres Observations pour passer non point à la seconde Lettre qui ne contient rien de considerable, mais à la troisiéme, (*b*) où l'on accuse cet Historien de s'élever contre sa propre Nation, » de lui reprocher, 1°. (*c*) le crime de » trahison à la défaite de *Manfred*. 2°. L'inclination au vol, & l'usage de donner à l'Eglise & aux Moines, dans les tems de pestilence, ou à l'ar-

(*a*) Tom. 1. pag. 516.
(*b*) Tom. 1. pag. 526.
(*c*) Tom. 4. pag. 428 & 429.

ticle de la mort, les biens qu'on ne pouvoit plus garder. 3°. L'ignorance des anciennes Loix de l'Empire & des Lombards, & sur tout du Droit Romain, qui selon l'Historien, est une régle Divine, & seule bonne pour le gouvernement des Peuples. 4°. La négligence & l'abus de la Jurisprudence, d'où vient que la Justice est mieux exercée chez les Turcs, & chez les Mores que chez les Napolitains. 5°. Enfin, on ne peut souffrir que Mr. *Giannone* ait l'impudence d'avancer en premier lieu, que plusieurs Dames de Naples se soient prostituées au Duc d'Ossone, avec le grand deshonneur de leurs Maris, qui demanderent & obtinrent le rappel de ce Duc; & d'avoir tâché en second lieu d'obscurcir la Noblesse de differentes Maisons très-illustres, & dont l'éclat est sans tache, & égale en quelque sorte celui du Soleil.

On pourroit peut-être excuser l'Historien sur quelques-unes de ces accusations, si la vérité avoit été plûtôt son guide que la malignité; mais le Censeur fait bien entendre qu'on ne doit justifier en aucune façon,

„ cet audacieux & téméraire Au-
„ teur „.

Dans la quatriéme Lettre on parle du ſort de l'Hiſtorien, qui pour éviter l'indignation publique, a été obligé de s'éloigner honteuſement de ſa Patrie, où malgré les maximes pernicieuſes qu'il débite, le Peuple ſe diſtingue par une dévotion & une pieté exemplaire.

On répond dans la 5^e^. 6^e^. 7^e^. 8^e^. 9^e^. & 10^e^. Lettre aux atroces invectives, que cet Auteur, plus déchaîné que le plus cruel Hérétique, ne ceſſe point de faire contre l'Inſtitution des Moines & des Religieux. Il ſort ſi ſouvent hors de ſon projet Hiſtorique pour déclamer indignement, & à toute occaſion contre eux, qu'on peut, dit le Cenſeur, lui reprocher
„ avec raiſon, que ſon Ouvrage eſt
„ moins l'Hiſtoire Civile de Naples,
„ que l'Hiſtoire de l'Etabliſſement &
„ du Progrès des Ordres Religieux,
„ où l'on étale des Fables outragean-
„ tes, que perſonne n'avoit encore
„ imaginées, ni écrites „. Les premiers Solitaires, ſuivant l'Hiſtorien, qui ont donné l'Origine aux Moines

„ étoient des hommes oisifs, & fai-
„ neans, qui faisoient déserter les Vil-
„ les, & à qui l'Empereur *Valens* fut
„ obligé de deffendre d'avoir des
„ Prosélites. Ils vinrent ensuite dans
„ les Villes, & y causérent tant de
„ querelles & de troubles que le
„ Grand *Theodose* fut forcé de les re-
„ chasser dans leurs Déserts. (*a*) A
leur exemple se sont formez les Peuplades de Moines & de Religieux, qui sont parvenus à un si haut degré de puissance, qu'ils ont changé toute la face de l'Etat Civil & Temporel. Qu'on ne cherche point, dit-il, d'autre cause des terribles Révolutions, qui ont ravagé le Royaume de Naples, ni d'autres raisons des miséres qu'on y a de tout tems endurées, que
„ dans les Cloîtres des Moines, (*b*)
„ qui ont mené par les oreilles le peu-
„ ple ignorant par tout, où ils ont
„ voulu. C'est-à-dire; que St. Basile,
St. Benoît, St. Dominique, St. François, & les autres Saints Fondateurs n'ont servi qu'à peupler le monde d'hommes dangereux, qui sous le

(*a*) Tom. 1. pag. 32. 33. 126. 127. 131. 132.
(*b*) Pag. 500

maſque de la pénitence, troublent les Etats, & conduiſent les Empires à leur ruïne.

Cependant l'Hiſtorien avoüe en d'autres endroits que la profeſſion Religieuſe eſt la voye qui méne à une vie plus parfaite & plus ſainte : mais il ne craint point de ſe contredire ſouvent, & ſelon lui, cette profeſſion Réligieuſe n'a été capable que de produire des Perturbateurs du repos public. Le Cenſeur le défie avec raiſon de donner aucune preuve que les Moines ou les Religieux ſoient jamais entrez dans aucunes des Révolutions qui ont fait paſſer le Royaume des Romains aux Gots, des Gots aux Grecs, des Grecs aux Lombards, des Lombards aux Normands, des Normands à la Maiſon de Suabe, de cette Maiſon à celle d'Anjou, des Rois François aux Arragonois & depuis à Ferdinand, à Charles-quint, & aux autres Souverains de cette Monarchie. C'eſt l'ordinaire de tous ces hommes que l'irréligion domine, d'entaſſer calomnies ſur calomnies contre les Ordres les plus Saints ; ils ne ceſſent point de parler, mais

quand on les met à la preuve, ils ont la honte de se confondre ; ils se démentent par leurs propres paroles ; les traits qu'ils avoient lancez retombent sur eux-mêmes.

Ainsi Mr. *Giannone* se décrie, lorsqu'en entrant dans le détail de ses preuves, il avance en général contre tous les Ecclésiastiques, qu'ils ont envahi des richesses immenses, & que de-là vient la source de toutes les miséres du Royaume. (*a*) „ Qu'on divise, dit-il, le bien de l'Etat en cinq „ parties ; il se trouvera que les Ecclé„ siastiques en ont quatre parties „ pour eux ; de sorte que si on ne les „ arrête pas, ils seront au bout d'un „ siécle maîtres de tout le Royaume. L'exageration est trop excessive pour avoir la moindre ombre de vérité ; l'Historien ne peut passer que pour un vain déclamateur, parmi les Napolitains, qui le voyent leur débiter de pareilles rêveries. Mais sur le compte particulier des Religieux, il donne à ses mensonges une bien plus ample carriére. (*b*) On devroit tous les ex-

(*a*) Tome I. pag. 500. 501.
(*b*) Tom. IV. pag. 300.

 terminer,

terminer, si on leur rendoit justice, parce qu'ils concourent tous à la ruine de l'Etat par les biens dont ils se saisissent.

Les Peres Capucins ne sont pas exclus de ce brigandage. L'Historien leur reproche le nombre de leurs Couvents dans les Villes, & les Bourgades ; & ce sont autant d'établissemens nuisibles & pernicieux. Tous „ les Mandians, dit l'Historien, (*a*) „ forment une Milice, pour l'appui „ de la Monarchie Romaine, & jamais les Souverains Pontifes n'ont „ eu de si bons soldats pour l'exécution de leurs entreprises; aussi les „ Papes les comblent-ils de Priviléges „ & de Prérogatives : mais s'il paroît „ étrange que ces Religieux établis „ sur les fondemens de la pauvreté, „ & qui se nomment pour cela Mandians, ont fait en si peu de tems „ de si grandes acquisitions, on n'en „ sera plus surpris dès qu'on sçaura „ que les Papes leur ont donné le pouvoir d'allier à leur pauvreté la possession des biens, & que dès-lors,

(*a*) Tom. II. pag. 565. 573.

ils n'ont plus gardé ni mesures ni justice pour s'enrichir. Les mêmes invectives reviennent souvent, (*a*) & ces bons Peres, aussi bien que les Religieuses de Sainte Claire, & de la Visitation, ont beau jeûner, macerer leur corps, prier Dieu, (*b*) ce ne sont que des Intrus qui mangent inutilement le bien d'autrui.

Les Prêtres de l'Oratoire de Saint Philippe de Neri, les Théatins, les Barnabites, les Jesuites, & tous les autres Clercs Reguliers, sont aussi de nouvelles Troupes utiles à la Cour Romaine, & dangereuses au Royaume, lesquelles ont absorbé avec „ un abus insupportable les Terres, „ les Maisons, les Palais, les Riches„ ses & les Tresors de l'Etat. L'Historien ne peut ignorer, que les Jesuites qu'il éleve au dessus des autres, n'ont pas pour leur subsistance annuelle cent Ducats par tête. Il ne peut souffrir qu'ils vivent; & il regarde tous ces Réguliers, comme s'ils avoient volé son propre bien. Leur

(*a*) Tom. 4 pag. 500.
(*b*) Tom. IV. pag. 134 136. 137. 426.427.

seul nom le fâche, & il ne les cite tous qu'avec une extrême colére.

Mr. *Giannone* n'avoit garde de ne pas tomber encore plus rudement sur les Moines. (*a*) „ Insensiblement, „ dit-il, les vieux Moines perdirent „ toute leur réputation de Sainteté & „ de Doctrine, mais au défaut de la „ Vertu & de l'érudition, ils avoient „ de l'argent comptant, & ils ache- „ terent des terres; personne ne pou- „ voit aller sur leur marché, parce „ qu'ils offroient de plus grosses som- „ mes aux Vendeurs. (*b*) Au com- „ mencement ils vivoient de leur tra- „ vail; ils ne dûrent plus désormais leur opulence qu'à leur argent. La Réforme de ces vieux Moines fit aller les choses de mal en pire, si l'on en croit le Jurisconsulte. Les Celestins, les Camaldules, les Moines *di Monte Virgine*, les Chartreux, parurent: la Reine *Jeanne* pour expier ses impuretez favorisa les uns de grosses largesses; les autres eurent leurs Protecteurs. Tous travaillerent de concert à

(*a*) Tom. IV. pag. 499.
(*b*) Tom. III. pag. 338. 359.

étendre leurs Domaines, à dépoüiller l'état de ses revenus ; de sorte que, selon lui, (a) *Maison Religieuse & Richesse, c'est la même chose* ; d'où il conclud par tout que les Ordres Religieux sont la Peste des Etats.

Mais ces hommes qu'il prétend être dans une intolérable abondance, ne portent que des habits les plus simples, sont réduits à l'abstinence la plus réguliére ; plusieurs d'entre eux ont quitté de gros biens, & les ont abandonnez à leur famille. Ils n'ont en partage que le bonheur de chanter les Loüanges de Dieu, de faire pénitence, de prêcher, de confesser, d'administrer les Sacremens, d'assister les Morts, de faire aux Vivans des Missions salutaires, d'instruire les Fidelles, de les entretenir dans les Principes de la Foy : n'importe, ce sont des gens oisifs, des fainéants, des hommes pernicieux à la République, parce qu'ils subsistent de quelques biens qui seroient mieux employez aux plaisirs, au faste, au jeu, à la sollicitation des Procez, &

(a) Tom. IV. pag. 429.

à la récompenſe de l'Avocat & du Juriſconſulte, dont la Profeſſion eſt néceſſaire aux Plaideurs, & par conſequent à la République, parce que les Plaideurs en compoſént une grande partie. Ainſi Mr. *Giannone* prétend toûjours que tous les Prêtres, les Moines & les Religieux ne ſont bons qu'à troubler l'Etat. On doit les en bannir.

Le Cenſeur nous fait remarquer que cet Hiſtorien, ſi cruel ennemi des Religieux, ſe déclare le Deffenſeur des Concubinaires, & que comme il trouve que la profeſſion Religieuſe, où l'on fait Vœu de Chaſteté eſt fort condamnable, il juge par une conſéquence qui n'eſt que de lui, (*a*) que le Concubinage eſt en ſoi licite, & n'eſt deffendu que depuis quelque tems. Il ne doit pas ſembler » étrange, dit le Juriſconſulte, ſi le » Roi *Roger*, qui étoit un Prince ſi » réligieux, avoit pour ſon plaiſir en » ſon Palais un Serrail de Concubi- » nes. En ce tems-là on ne ſe faiſoit » pas la même honte, qu'on ſe fait

(*a*) Tom. 2. pag. 226.

» aujourd'hui du Concubinage. Les
» Romains le croyoient légitime : &
» parmi nous les Prêtres ayant le pou-
» voir de se marier, avoient la per-
» mission de se donner une femme,
» soit comme Epouse, soit comme
» Concubine. Cet usage avoit telle-
» ment prévalu, que dans les siécles
» suivans, on a eu bien de la peine à
» l'abolir : mais à l'égard des Laï-
» ques, le Concubinage dura encore
» long-tems, & quoique l'Empereur
» *Leon* le deffendît en Orient, les
» Lombards le maintinrent en Occi-
» dent. *Cujas* même, ajoûte nôtre
» Avocat, rapporte que de son tems,
» il étoit encore commun parmi plu-
» sieurs Peuples de France.

Mr. *Giannone* avoit appris cette Doctrine de son Maître *Erasme*, qui dans une de ses Lettres à Mr de *Fonseca*, dit, que St. *Augustin* étant encore jeune avoit une belle Concubine, comme les Loix le permettoïent, & que quand on eût enlevé à Augustin cette premiére Maîtresse, il en prit une seconde, & fut toûjours fidelle à celle-cy, ainsi qu'à la premiére, qu'il n'avoit pas répudiée. *Cujas*

a peut-être parlé d'un abus exécrable, mais il ne l'a jamais approuvé : pour nôtre Juriſconſulte, il ne tiendroit pas à lui que tous les jeunes gens, & les Prêtres mêmes, ne fiſſent comme l'Auguſtin d'Eraſme, & en renverſant *l'Idole de l'Honneur*, ce ſont ſes termes, ne paſſaſſent de Concubine en Concubine, & ne renouvellaſſent les infamies du Paganiſme.

Cet homme ſi violemment offenſé des prétenduës richeſſes des Moines & des Religieux, ne le ſeroit point de leurs crimes les plus honteux. (*a*) Il permettroit avec plaiſir qu'il y eût des Concubinaires publics, mais il ne veut point abſolument de Prêtres Réguliers, il ne veut pas même de Docteurs Scholaſtiques. Pourquoi, dit-il, les nouveaux Religieux ont-ils obtenu des Papes tant de faveurs ? » C'eſt qu'ils ont inventé la Theologie Scholaſtique, qui a mis les » Dogmes en confuſion. Ils ont ôté, » ajoûte-t'il, l'Etude de l'Antiquité » & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & » ils ont ſubſtitué à la place de vaines

(*a*) Tom. II. pag. 572.

» & dangereuſes diſputes, ils s'y ſont
» livrez avec d'autant plus d'ardeur,
» que par là ils ont plû davantage
» aux Pontifes Romains, dont ils
» ont élevé la Puiſſance au-delà de
» toutes bornes, & qui par un re-
» tour de reconnoiſſance, leur ont
» accordé d'exhorbitans Priviléges
» contre les Droits des Curez & des
» Evêques. Ainſi St. *Thomas*, Saint
Bonaventure, & une infinïté de Docteurs Catholiques, qui ſe ſont ſervis de la Scholaſtique pour combattre les Héréſies, ne ſont plus, au compte de l'Avocat, que des hommes mercénaires, qui trafiquent avec le Pape, pour renverſer le Dogme & la Foy, pour en recevoir des exemp-
» tions, & pour établir, dit-il, la
» Monarchie Romaine, & changer
» le Pape en Prince Souverain, tant
» au Temporel, qu'au Spirituel.

Tel étoit le Langage de *Luther*, de *Melancton*, de *Calvin*, dont Mr. Giannone ſe déclare par tout le Diſciple. Ces Hérétiques ne pouvoient, comme lui, ſouffrir la Theologie Scholaſtique, parce qu'elle a connu tout le poiſon de leurs erreurs, qu'el-

le a percé au travers de tous les voiles, ſous leſquels ils vouloient le cacher; & que malgré tous leurs déguiſemens, & leurs replis, elle sa ſçû démaſquer toute l'horreur de leur Héréſie. Non, ce n'eſt point pour donner aux Papes une Souveraineté ſur le Temporel que la Scolaſtique a été inventée; les Ecoles des plus floriſſans Royaumes en ſont la preuve. La deffenſe de la Religion & de la Foy, eſt uniquement ce qu'on s'y propoſe.

Les Scolaſtiques ne rejettent point, comme le prétend notre Avocat, l'Etude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique; ils ſoutiennent l'une par l'autre, & le moindre Théologien, ſçait que ce Juriſconſulte parle en Hiſtorien peu verſé dans l'Antiquité, lorſqu'il dit, avec les Centuriateurs de Magdebourg, (*a*) „ que l'honneur qu'on „ rend aux Reliques & aux Images „ des Saints, & les Pélérinages de „ dévotion prévalurent dans le ſixié- „ me ſiécle, par l'induſtrie des Moi- „ nes, qui prenoient tous les moyens „ d'amaſſer de l'argent aux dépens

(*a*) Tom. I. pag. 229. 376.

„ des Fidelles. L'ignorance, poursuit
„ Mr. Giannone, & la superstition
„ des Peuples, mit alors en vogue les
„ Pélérinages, les Oraisons, les Mes-
„ ses pour délivrer les Ames du Pur-
„ gatoire. On eut en ce siécle un grand
„ soin de bien chanter, de bien pra-
„ tiquer des Cérémoniés, de bien of-
„ ficier; les Cloches devinrent com-
„ munes à toutes les Eglises, & à tous
„ les Monastéres; on institua des
„ Dévotions particuliéres envers les
„ Saints; on composa d'inombrables
„ Légendes, & quantité de Mira-
„ cles; & de-là les Monastéres se sont
„ enrichis. De-là l'usage s'est intro-
„ duit, que nul Testateur ne meurt
„ sans laisser aux Eglises & aux Cha-
„ pelles de grands fonds, afin de faire
„ célébrer des Messes pour le salut, &
„ la délivrance de leur ame, & qu'au
„ lieu de penser à la conserver dans
„ l'innocence, on fait consister l'es-
„ sentiel à bâtir des Chapelles, & à
„ multiplier les Messes. Mais, re-
„ prend le merveilleux Avocat, le
„ prodige est, que malgré tout le mé-
„ pris qu'on fait de ces Moines, &
„ quoique les Séculiers n'en parlent

» qu'avec dédain, cependant ils ſont
» devenus les Maîtres des Peuples, &
» qu'on en uſe à leur égard, comme
» à l'égard des Médecins, qu'on ſe
» fait un plaiſir de mépriſer & qu'on
» appelle, & en qui l'on met toute ſa
» confiance, dès qu'on a le moindre
» mal.

Ainſi *Luther* parloit des Meſſes pour les Morts; ainſi *Calvin* & *Bucanan* ſe mocquoient de l'Office Divin, & de toutes les Cérémonies de l'Egliſe, du Culte des Images, & des Reliques. Mr. *Giannone* les a copiez, & a pris d'eux, tous ces traîts, contre leſquels la moindre Lecture des Peres & de *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique* des prémiers tems lui auroit fourni un Bouclier impénétrable, s'il eût voulu écrire plûtôt en Catholique qu'en Proteſtant.

Peut-il de bonne foy ſe perſuader qu'on reformera les plus anciennes & les plus ſaintes Inſtitutions, & qu'on exterminera, de la face du monde, tous les Réligieux; parce qu'il le juge à propos, & que ſa qualité d'Avocat Napolitain, doit lui donner un aſſez grand poids, pour ne tenir au-

cun compte de tant de Saints Patriarches, de tant de Docteurs, de Martyrs, de Défenseurs de la Foy, de Maîtres de la Vie Spirituelle, de Prélats, d'Evêques, & de Vicaires mêmes de Jesus-Christ, qui ont été élevez dans les Maisons Réligieuses, & qui y ont puisé; comme aux véritables sources de la Doctrine, & de la Piété, les Eaux Salutaires qu'il veut empoisonner. On a lû, dit son Censeur, tout son Ouvrage, & jamais on n'y a vû un seul endroit, où il convienne d'une bonne action faite, soit par des Religieux, soit même par leurs Ordres, quels qu'ils puissent être. Tout le mal en vient, nul bien n'en procéde; à quoi les doit-on destiner, qu'au châtiment des malfaiteurs?

On n'est point surpris, qu'à l'exemple des Protestans, il tombe souvent sur les Jésuites, qui se font honneur d'avoir de pareils ennemis: (*a*) mais qu'il ose comparer l'Ordre des Freres Mineurs à l'infâme Troupe des *Sabotiers* ou des *Vaudois*, & qu'il ne

(*a*) Tom. II. pag 467.

mette nulle autre diſtinction entre les uns & les autres, ſinon que les premiers, par leur ſévérité, ſous le joug du Saint Siége, obtinrent du Pape beaucoup de grands Priviléges, & que les autres par leur liberté à déclamer contre les abus de la Cour Romaine, s'en attirerent pluſieurs excommunications. (*a*) C'eſt ce qui ne peut être écrit que par un homme qui n'écoute ni la raiſon, ni l'honneur : qu'il oſe de plus attribuer à l'amour d'un interêt ſordide & non point à une véritable piété, les Confrairies édifiantes du Roſaire, du Scapulaire, du Tiers-Ordre, & quelques autres authoriſées du Saint Siége, reçûës dans l'égliſe, & établies par les plus grands Saints; qu'il ait la hardieſſe d'avancer, que pour donner du crédit à ces Dévotions, & pour enlever l'argent des Fidelles l'avarice des Ordres Mandians ait forgé de faux Miracles, & obtenu de lucratives Indulgences; c'eſt ce que l'irréligion ſeule, & la malignité peuvent dicter.

(*a*) Tom. II. pag 173. 174. 175.

Après avoir calomnié les Ordres, & les Institutions des Saints ; il ne restoit plus à l'Auteur qu'à décréditer les Loix de Dieu même, il n'y a pas manqué, en disant que „ les Hébreux, sur le fait des Loix, n'étoient pas comparables aux Romains „. Dieu, à la vérité, étoit le Législateur des Hébreux ; mais au jugement de Mr. *Giannone*, la Sagesse Divine n'égaloit pas la Sagesse Romaine. De l'irréligion au blasphême le pas est bien-tôt fait.

Jesus-Christ a établi son Eglise, & n'a pû la mettre à l'épreuve des traits envénimez de l'Historien. On voit dans l'onziéme Lettre du Censeur & dans les suivantes jusqu'à la dix-neuviéme, combien Mr. *Giannone* a pris à tâche de la dégrader. Il prétend que les Loix qu'elle nous prescrit, ont causé le renversement de l'Empire. „ On ne tint plus compte, dit-il, „ des Loix Romaines, lorsque les „ Loix Evangeliques prévalurent, & „ le Gouvernement Civil tomba en „ décadence „.

„ Dans le tems de la République „ Romaine, ajoûte-t'il, & de l'Em-

» pire, (*a*) on s'attachoit à étudier » & à ſuivre la Juriſprudence Ro» maine ; & tout a fleuri juſqu'au » Régne de Conſtantin, premier Em» pereur Chrétien, qui établit des » formes de Gouvernement étranges » & monſtrueuſes. Ainſi dans le qua» triéme ſiécle, où la Réligion Chré» tienne avoit pris le deſſus ; (*b*) on » vit, dit-il, les étonnantes révolu» tions qui défigurérent tout l'Empi» re. Il fut gouverné par de nouvelles » Loix, & on ne les reconnut plus. » Les Romains de Valeureux & de » Magnanimes devinrent indolents » & effeminez : de Graves, de Sévé» res, d'Incorruptibles, ils furent » Ambitieux, & diſſolus. La Diſci» pline Militaire ne s'obſerva plus. » Ces Vainqueurs du Monde, qui » avoient porté leurs Armes juſqu'à » l'extrémité de la Terre, tombérent » dans une ſi grande foibleſſe qu'ils » ne purent s'oppoſer aux forces des » Nations, dont ils avoient triom» phé. Toutes les Provinces de leur

(*a*) Tom. I. pag. 29. 68.

(*b*) Tom. I. pag. 69. 102. 104. 105.

„ Empire furent conquiſes, & ces „ changemens ſi terribles vinrent de „ l'affection que *Conſtantin* avoit pour „ la Religion, lequel en élevant les „ nouvelles Loix ſur les anciennes, fut „ appellé par *Julien*, Perturbateur „ des anciennes Coûtumes, & fut „ extraordinairement blamé des Gen- „ tils, tandis qu'il étoit exceſſivement „ loüé des Chrétiens „ ?

A ce propos, Mr. *Giannone* change en Héros, en Reſtaurateur de l'Empire, *Julien* l'Apoſtat qui voulut renverſer le Chriſtianiſme, renouveller toutes les Loix Payennes, (*a*) & abolir les Conſtitutions que Conſtantin avoit faites en faveur de la Religion, & pour le maintien de la Diſcipline Eccléſiaſtique. *Theodoric* Roy des Gots en Italie, & fameux Arien qui combattoit les Catholiques, fut de même, dit l'Hiſtorien, le plus grand Prince qui ait régné, parce qu'il fit régner parmi les Gots, une bonté, une juſtice, une charité envers Dieu, que les Catholiques n'égaloient pas. *Totila* fut encore un

(*a*) Tom. I. pag. 182. 207.

Prince incomparable par ses Conquêtes, & par le soin qu'il eût de publier les Loix qui rendoient les états, justes, tempérans, moderez, tandis qu'on ne voyoit chez les Romains Catholiques ni la Justice, ni la Tempérance, ni la Vertu qui distinguoient les Ariens. Il veut que tout le mal procédât de la Police Ecclésiastique. (*a*) Les plus grands Tirans, dit-il en un endroit, les Nérons, les Domitiens, les Commodes, malgré toute leur fureur contre le Christianisme, ont fait observer dans l'Empire des Loix plus sages, plus équitables, & plus belles que toutes celles que Constantin & tous les Empereurs Chrétiens ont portées. Quand il n'y aura point de Réligion, l'Etat sera dans la prospérité : c'est la conclusion qu'on tire de ses maximes : la Religion ne sert qu'à l'appauvrir : pour qu'il fleurisse il faut donc qu'il n'y ait point de Réligion, Les biens se perdent à bâtir des Chapelles, à orner des Autels, fonder

(*a*) Tom.I. p 17.143.301.302.308.
(*b*) Tom.IV. pag.426.

des Egliſes & des Monaſtéres : ainſi les fonds des Membres néceſſaires à l'Etat, s'épuiſent en dévotions, & le Royaume dépérit.

La politique des Papes & de Saint *Gregoire* le Grand, *(a)* dit notre Auteur, étoit de favoriſer les Grecs éloignez d'Italie contre les Lombards qui s'en étoient emparez, afin de retenir Rome dans l'indépendance de l'une & l'autre Puiſſance. » Sous le Ponti- » ficat de ce Pape, ajoûte-t'il, on » trouva de nouveaux moyens d'en- » richir les Egliſes. Ce fut alors qu'on » étala les Sanctuaires pour redoubler » la vénération des Reliques ; qu'on » prêcha les Miracles, les apparitions » des Anges, les Dévotions particu- » liéres aux Saints ; & qu'on enten- » dit les exhortations des Moines qui » s'attiroient par-là de grandes ri- » cheſſes : ce fut alors encore qu'on » perſuada aux Fidelles, que le » moyen efficace d'obtenir la remiſ- » ſion de leurs pechez étoit de don- » ner par Teſtament & de laiſſer leurs » biens aux Egliſes. . . . . . En multi-

(*a*) Tom. I. pag. 237. 269. 308.

» pliant les Eglises & les Monastéres,
» on augmenta le Culte des Saints,
» de leurs Reliques, & de leur Ima-
» ges, & par conséquent les revenus
» Ecclésiastiques aux dépens des
» Chrétiens, à qui l'on promettoit
» toute sorte de Prospéritez Spirituel-
» les & Temporelles. Ainsi l'on éta-
» blit de nouvelles Fêtes, l'Octave de
» la Nativité, & de l'Epiphanie, la
» Purification, & l'Annonciation de
» la Vierge, sa Nativité & sa Mort,
» & la Fête enfin de chaque Saint en
» particulier.

Mr. *Giannone* s'abandonne encore ici trop facilement à la perversité des Hérétiques & à leur ignorance affectée. L'Institution des Fêtes n'a pour motif que l'accroissement de la Piété des Fidelles, & non point celui du bien des Eglises. Les seuls Hérétiques, qui ne veulent nul culte extérieur, & nulle des saintes Cérémonies, ont pensé comme fait Mr. *Giannone*. Il ne sçavoit pas que la Fête de la Circoncision est bien postérieure à l'Octave de la Nativité; il n'auroit pas manqué de le dire: il ne sçavoit pas que St. *Isidore*, & plusieurs Auteurs

anciens & bien antérieurs à St. *Grégoire* ont célébré l'Octave de la Nativité. Il ignoroit que St. *Chrysostome*, St. *Grégoire* de Nazianze, & St. *Augustin* font mention de l'Octave de l'Epiphanie. Il ignoroit que St. *Grégoire* Thaumaturge a parlé clairement de l'Annonciation, que St. *Grégoire* de Nysse, & St. *Chrysostome* nous ont transmis dans leurs Ecrits la Fête de la Purification : il faut aussi lui apprendre qu'on établit la Fête de la Conception du tems de St. *Bernard*, & celle de la Visitation sous *Urbain* VI, & qu'on trouve la Fête de l'Assomption dans les Livres d'*André* de Crete, & dans l'Antiphonaire de *Grégoire* VII.

Il a la témérité de nous donner de St. *Grégoire* l'idée d'un Ecrivain mercenaire, qui dans ses Dialogues a écrit plusieurs Miracles, comme si ce Saint ne les avoit récüeillis dans ses Ouvrages, que pour exciter la libéralité des Chrétiens envers les Eglises.

L'Avarice du Clergé, (*a*) selon Mr. *Giannone*, est une raison de l'ex-

(*a*) Tom. I. pag. 215. 218, 219.

terminer : son ambition en est une autre. » Les *Huns*, dit-il, les *Alains*, » les *Gepides*, les *Ostrogots*, ruïnérent l'Etat de l'Empire & de l'Eglise, & à tous ces maux, se joignit » encore l'ambition des Evêques des » grands Siéges. On ne vit que divisions entre eux, que disputes sur » l'Authorité, qu'usurpations de Jurisdiction ». St. *Jean Chrysostome* y eut plus de part qu'aucun autre, & suivant cet Avocat, ce grand Saint » fût un Ambitieux, qui abusa de la » faveur du Prince, pour s'attribuer » des droits, & un pouvoir sur ces » Provinces, qui ne lui appartenoient » pas ». Les plus saints Abbez sont également condamnables à ses yeux. Il ne voit St. Bernard que comme un Fanatique, (*a*) qui est brûlé d'un zéle indiscret & furieux. Il n'y a pas un Saint contre lequel il ne plaide, & dont il ne se plaise à dire du mal. Il voudroit, autant qu'il est en lui, les chasser tous du Paradis, comme *Awocato del Diavolo.*

Il a trouvé une ample matiére pour

(*a*) Tom. II. pag. 151.

se satisfaire en la personne de *Grégoire* VII. (*a*) qu'il ne peint qu'avec les traits du plus grand scélérat du monde, & sous le nom d'*Ildebrand*, ou de Tison d'Enfer. (*b*) Le saint Pape *Pie* V. selon lui, ne valoit guéres mieux; il n'a dû sa rèputation de Sainteté & sa Canonization, qu'à une sévérité extrême, qu'il exerça contre des gens suspects d'Hérésie, & au Trésor qu'il donna pour faire la guerre aux Turcs.

L'Avocat de Naples en revient toûjours aux Trésors de l'Eglise, & pour rétablir dans les Etats un excellent Gouvernement, il voudroit, suivant les Principes répandus dans toute son Histoire, qu'il n'y eut ni Réligieux, ni Prêtres sur la Terre; ni Paradis, même pour les Saints. Il souhaiteroit qu'on remît en vogue, les Loix de *Julien* l'Apostat, & des autres Tirans de la Réligion; & que si on souffroit un Clergé, on le réduisit à la situation, où il étoit avant *Constantin*, & sous les plus terribles

(*a*) Tom. II. pag. 79. & seq.

(*b*) Tom. IV. pag. 182.

Perſécuteurs de l'Egliſe ; il exigeroit qu'aux Loix du Chriſtianiſme, on ſubſtituât les Loix de l'Empire Romain, & que les Rois ne gouvernaſſent plus en Chrétiens, mais en Payens. Il demanderoit qu'il n'y eût plus d'Immunitez Eccléſiaſtiques ; qu'on mît à l'écart tous les Théologiens, & les Scolaſtiques ; qu'on ne conſultât enfin que des Juriſconſultes comme lui. La Morale Chrétienne, que les Impies les plus déclarez ont avant lui toûjours reſpectée, comme une Morale ſaine & univerſelle, qui contient les maximes les plus conformes à la raiſon, & les plus convenables pour entretenir l'union, l'ordre, la ſociété & la ſubordination entre les hommes, devroit, au goût de M. *Giannone*, être proſcrite. Il a dans la Juriſprudence des ſecrets plus divins, plus efficaces, & plus néceſſaires au bien de l'Univers. Ces ſecrets, comme on l'a dit, ſeroient de remettre ſur le Trône les Domitiens, ou les Juliens, & d'empêcher que de nouveaux Conſtantins, favorables au Chriſtianiſme, y remontaſſent jamais.

Janvier 1730.]

La Doctrine de Mr. *Giannone*, quelle que soit la Doctrine qu'il traite, ne se dément jamais, & paroit en tout également opposée à la Catholicité. S'il donne au Pape en un endroit le titre de Chef de l'Eglise, & de Vicaire de Jesus-Christ, ce n'est qu'un vain titre sans effet, qui n'attribuë aucune Jurisdiction aux Papes sur l'Eglise Universelle. Il n'y avoit, selon lui, au commencement aucune Hiérarchie Ecclésiastique.

» Dans les trois premiers siécles, » dit-il, avant que la Religion se fût » étenduë par la faveur de *Constan-* » *tin*, on ne sçauroit appercevoir au- » cune Police Ecclésiastique pour le » Gouvernement extérieur & cons- » tant de l'Eglise. Les Apôtres & » leurs Successeurs, occupez à la pré- » dication de l'Evangile, ne se mirent » pas en peine de l'établir. Ils en fu- » rent empêchez par les persécutions, » & tous leurs soins s'étendoient à » maintenir en particulier l'exercice » de la Religion parmi les Fidelles. » Quoique les Apôtres reconnoissent

(*a*) Tom. I. pag. 52.

 Saint

» Saint Pierre pour leur Chef, ils » s'appliquérent au commencement » à toute autre chose qu'à établir cet- » te Police extérieure pour le Gou- » vernement de l'Eglise. Ils ne s'atta- » choient qu'à prêcher les véritez de » la Foy & à convertir tout le mon- » de, & ils ne pensoient qu'à cela » seul ». Il n'y avoit donc point alors, reprend le Censeur, de Hié- rarchie Ecclésiastique. Cette Hiérar- chie n'appartient donc point, ni à la Foy, ni à l'Evangile. Ce n'est point une Institution, ni de Jesus-Christ, ni des Apôtres. C'est une Institution Humaine, à laquelle on peut se souf- traire.

» En effet, continuë l'Avocat, » dans ces commencemens, comme » le dit St. *Jérôme*, les Eglises qu'on » avoit fondées dans les Villes se gou- » vernoient par le *Presbitéranisme*, » ou le Sénat des Prêtres en forme » d'Aristocratie. Mais dans la suite » des tems, le nombre des Fidelles » s'étant accrû, on jugea à propos, » pour éviter le désordre & les divi- » sions, de laisser à la vérité le Gou- » vernement de l'Eglise au Sénat des

„ Prêtres, mais de donner une Surin-
„ tendance à l'un de ces Prêtres qui
„ seroit leur Chef, & qu'on nomma
„ Evêque, c'est-à-dire, Inspecteur.
„ Ce Prêtre élevé à un degré plus
„ haut, avoit ainsi l'inspection sur
„ les autres. Il avoit soin de son Egli-
„ se, bien entendu qu'il ne la gou-
„ vernoit pas seul, mais en commun
„ avec le Senat des Prêtres. Un Mi-
„ nistre Calviniste, s'écrie ici le Cen-
„ seur, auroit-il autrement parlé:
„ Est-ce en Italie, & dans un Païs
„ Catholique ? N'est-ce pas plûtôt à
„ Genêve qu'on a imprimé un tel
„ Ouvrage ?

Mr. *Giannone* craint de ne s'être pas encore assez expliqué. „ Dans le
„ cours des années, continue-t'il,
„ que la Religion fut établie dans
„ toutes les Provinces de l'Empire,
„ quoiqu'il n'y eût plus d'Apôtres,
„ les Evêques succéderent à leur pla-
„ ce, & étant placez au-dessus des
„ Prêtres gouvernerent les Eglises, &
„ furent ainsi établis Evêques, com-
„ me le dit St. *Cyprien*... Cependant
„ quoique St. *Cyprien* dise que cha-
„ que Ville avoit son Évêque, on

„ sçait néanmoins, que dans un très-
„ grand nombre de Villes il n'y en
„ eut point, & que les Eglises y étoient
„ gouvernées & conduites par les
„ seuls Prêtres, puisque les Apôtres
„ n'établirent pas des Evêques dans
„ toutes les Eglises, mais qu'ils lais-
„ sérent le gouvernement de plu-
„ sieurs, aux Prêtres, quand on ne
„ trouva parmi ces Prêtres aucun qui
„ fut digne d'être Evêque, comme
„ le dit St. *Epiphane*.... Et ces Eglises
„ qui restoient sans Evêque, dit St.
„ *Jerôme*, étoient gouvernées par
„ l'Assemblée commune des Prêtres ".
Ici Mr. *Giannone* abuse des Passages des Peres pour insinuer ses pensées.

Il poursuit sur le même ton, & aprés avoir dit que plusieurs Auteurs ont crû, qu'on n'avoit donné dans l'Eglise cette supériorité aux Evêques sur les Prêtres, qu'à l'exemple des Grecs, des Romains & des Druides, qui avoient un Prêtre supérieur aux autres, il ajoûte, que ce que
„ *Grotius* a conjecturé, est cependant
„ plus vraisemblable, sçavoir que
„ cette Police fut introduite, à l'e-
„ xemple des Synagogues Juives,

„ dont il paroît que les Eglises fon-
„ dées par les Apôtres furent les Si-
„ mulachres & les Images ; & en effet
„ nous observons, dit-il, qu'en plu-
„ sieurs lieux, les Synagogues étoient
„ sans Empire, comme l'Eglise n'a
„ par elle-même aucun Empire, toute
„ sa Puissance étant Spirituelle" ;
c'est-à-dire, que les Eglises particu-
liéres sont autant de Républiques, détachées & indépendantes les unes des autres ; & qui ne ressortissent point à une Eglise principale, qui soit le Centre de l'Unité, & qu'il n'y a par conséquent nulle Hiérarchie dans l'Eglise, & nulle subordination établie par Jesus-Christ.

L'Evangile, les Conciles, la Tradition des Peres ont beau nous apprendre, que telle est la forme du Gouvernement Ecclésiastique, que l'Eglise Universelle soit gouvernée & régie sous l'authorité d'un seul premier Pasteur ou Souverain Pontife, à qui tous les Fidelles, de quelque condition qu'ils soient, doivent être soumis dans les choses qui regardent la Religion ; que chacune des Eglises particuliéres ait son Pasteur, ou son

Evêque propre, d'où tout le Corps & chaque Membre de cette Eglise dépendent immédiatement ; que pour la conduite de tout le Troupeau il y ait encore plusieurs Ecclésiastiques en divers dégrez, & tous subordonnez à leur Evêque particulier, & au premier Pasteur Successeur de St. Pierre ; qu'enfin l'Eglise ainsi dirigée est essentiellement Une, Sainte, Catholique, & Apostolique. Mr. *Giannone* n'en veut rien croire, & renonce à cet Article du Symbole des Apôtres : mais pour soutenir son erreur, il cite à la maniére des Hérétiques, quelques Passages tronquez, & mal entendus de deux ou trois Peres, qui ont ouvertement contredit ce qu'on leur fait dire, & qui ne se pouvoient départir de cette Tradition constante, & de cet Article de Foy, sur la Hiérarchie & l'Unité de l'Eglise Catholique. Calvin L.4. C.4. §.2. avoit prévenu Mr. *Giannone*, qui n'est que son Copiste, & qui n'a fait que traduire presque mot à mot, en Langage Italien, les paroles Latines de l'Hérésiarque.

Puisque notre Avocat nie les véri-

tez de Foy, & n'admet point d'autre Hiérarchie pendant les trois premiers siécles, que celle des Archiprêtres, sous le nom d'Evêques, des Prêtres, & des Diacres, sans aucun rapport à un premier Chef & à un Souverain Pontife ; il est nécessaire qu'il avance aussi, que l'Evêque de Rome n'avoit alors aucune authorité hors les limites de son Eglise particuliere : c'est aussi ce qu'il écrit avec sa délicatesse ordinaire. Il dit que ce ne fut que cent trente ans après que *Constantin* eut donné la paix à l'Eglise, (*a*) que l'Evêque de Rome, sous le Regne de *Valentinien* III. fût promû au dégré de Métropolitain. Il prétend que les degrez de Metropolitain, de Patriarche, ne furent point établis par les Apôtres & par l'ordre de Jesus-Christ; mais qu'ils ne furent instituez que par la nécessité, où fût l'Eglise de se conformer à la division que Constantin fit des Provinces, & à la distribution des Magistrats qu'il nomma pour les gouverner : en cela M. *Giannone* a pour guide le Docteur *Dupin*,

(*a*) Tom. I. pag. 130.

dont la Doctrine contenuë dans sa Bibliotheque, fut condamnée en 1693. par Mr. *de Harlay*, Archevêque de Paris, comme contenant des » Propositions fausses, téméraires, » scandaleuses, offençantes des oreil-» les pieuses, tendantes à détruire les » preuves de la Tradition sur l'autho-» rité des Livres Canoniques & de » plusieurs Articles de la Foy, inju-» rieuses aux Conciles Œcumeniques, » au Saint Siége Apostolique, aux » Peres de l'Eglise; erronées & qui » conduisent respectivement à l'Hé-» résie «.

L'Evêque de Rome n'ayant été Métropolitain que sous le Regne de *Valentinien* III. ne reçut que dans le milieu du cinquiéme siécle la qualité de Patriarche, & il ne fut ainsi nommé que par les Grecs, & par *Marcien* Empereur d'Orient. Telle est l'Erudition de cet Avocat, qui ne sçait pas que les Grecs convenoient, que Saint *Leon* Evêque de Rome étoit Patriarche Œcumenique: il se contredit encore lui-même. Car après avoir avancé que le titre de Patriarche fût donné à St. *Leon*, qui vivoit en 460; il

dit en un autre endroit. Le premier Evêque de Rome nommé Patriarche fut *Hormisdas*, qui ne monta sur la Chaire de St. Pierre que soixante ans après Saint *Leon*. Il prend sur cela à témoin le P. *Sirmond*, qui n'a, dit-il, „ donné aucune preuve du Patriar-„ chat Romain avant *Hormisdas*; & il ne se souvient pas qu'il vient d'en donner lui-même une preuve que le P. Sirmond ne pouvoit ignorer. (*a*) Il ajoûte, pour comble d'iniquité, que la puissance ordinaire des Pontifes Romains, (*b*) ne s'étendoit pas dans le cinquiéme & le sixiéme siécle, au delà des Provinces suburbicai-„ res, & il avoit dit que les Papes, „ qui d'abord n'étoient que simples „ Métropolitains du Vicariat de Ro-„ me, c'est-à-dire, des Provinces su-„ burbicaires, étendirent peu à peu „ les limites de leur Patriarchat dans „ tout l'Occident. D'où il arriva, „ non pas sans de grandes opposi-„ tions, qu'ils s'arrogerent la puissan-„ ce d'ordonner les Evêques dans

(*a*) Tom.III.pag.216.

(*b*) Tom.I.pag.216.

„ tout l'Occident, & d'anéantir par „ conséquent les droits des autres Mé- „ tropolitains". Un Huguenot de France, un Protestant d'Allemagne, un Evêque Anglican tiennent le même langage, que Mr. *Giannone*; mais un Ecrivain Catholique, tel que le Censeur de l'Histoire de Naples en montre évidemment la malice & la fausseté.

Notre Historien, suivant les mêmes traces, se fait un plaisir de se livrer, & de donner un air de vérité à tous les reproches calomnieux, dont les Hérétiques, (*a*) & les ennemis du St. Siége ont tâché de noircir & de décréditer les Souverains Pontifes. C'est pour cela qu'il imite la comparaison qu'ils ont faite de Jesus-Christ, avec le St. Pape Gregoire II. en ces termes. „ Jesus-Christ voyant que „ l'innombrable multitude, qui avoit „ vû ses miracles, pensoit à le faire „ Roi, se retira aussitôt en disant, „ que son Royaume n'étoit pas de ce „ monde: le Pape *Gregoire* au con- traire, après que les Romains rébelles,

(*a*) Tom. I. pag. 326.

„ eurent secoué le joug de l'Empe-
„ reur *Leon* l'Isaurien , accepta la
„ principauté qu'ils lui offrirent , &
„ devint leur Prince. Jesus-Christ a
„ expressément commandé qu'on
„ payât le Tribut à César , & ce Pape
„ ordonna , que désormais on ne
„ payât plus le Tribut à l'Empereur.
„ De-là on en est venu à cet excès , de
„ regarder le Pape comme l'Ante-
„ Christ , parmi les Hérétiques , qui
„ posent les fondemens du Domaine
„ temporel des Papes sur la révolte &
„ la félonie des Romains , & du Pape
„ *Gregoire* , qui bien loin d'imiter Je-
„ sus-Christ , avoit accepté la Princi-
„ pauté ; & de serviteur des serviteurs
„ étoit devenu Souverain". Nous passons sous silence , ce qu'il dit lui-même des Papes *Zacharie* , & *Etienne* , qui dans leurs Décisions , si on l'en croit , n'avoient en vûë que de se rendre maîtres des consciences , de satisfaire leur ambition , & de donner plus d'étenduë à leur Seigneurie temporelle.

Il ose assurer , que les Dispenses que donnent les Papes pour les Mariages , sont des usurpations faites sur

les Princes, qui avoient seuls cette authorité, & à qui les Papes ont voulu se rendre nécessaires & redoutables : il dit, sur le rapport d'un ou deux Auteurs vendus à la calomnie, & démentis par toute l'Antiquité, (*a*) que la translation du Siége Pontifical à Avignon est nommée la » prévarication de la cause de Dieu, » le scandale du peuple de Dieu, la » ruïne de la Chrétienté; que les Pa» pes qui regnerent alors, furent plû» tôt des monstres d'impieté, & des » scelerats, que des Vicaires de Je» sus-Christ; qu'ils n'eurent d'autre » attention que d'accumuler leurs » trésors pour contenter leur vanité & » leur faste, dans le même tems qu'ils » étoient les esclaves des Rois de » France; que ces Papes d'Avignon » étoient des simoniaques, des luxu» rieux, des cruels, des avares, des » voleurs". Nous avons horreur de ces furieux récits, dont nous retranchons une grande partie, pour ne pas scandaliser nos Lecteurs, & nous soustraions, par cette raison, à leurs yeux

(*a*) Tom. III. pag. 226.

toutes les impostures, que ce Jurisconsulte a mis sur le compte des Papes les plus respectables, dont il n'en a jamais justifié un seul, après en avoir dit tout le mal qu'il a pû en apprendre de leurs ennemis, où en imaginer lui-même, & en tirer de son aveugle, & furieuse passion contre eux.

La nécessité de donner des bornes à nos Extraits, nous oblige d'abréger le détail de la Critique que le Censeur continuë de faire dans le second Tome de ses Lettres. On montre avec clarté dans la 20^e Lettre, que sans adopter les maximes pernicieuses du Jurisconsulte, on peut maintenir les droits de la Puissance Royale. On fait sentir dans la 21^e que les principes de cet Avocat sont non seulement détestables en eux-mêmes, mais encore également injurieux aux Rois, & nuisibles à leur Authorité. On réfute dans la 22^e. 23^e 24^e. plusieurs maximes, & diverses erreurs particuliéres, que l'ignorance, la malignité, & l'hérésie ont dictées à l'Historien. La 25^e Lettre est destinée à répondre aux atroces accusations qu'il

fait contre le Tribunal du St. Office. (*a*) A l'entendre, les Tribunaux des Tirans & des Persécuteurs de la primitive Eglise, (*b*) étoient plus justes & moins cruels; la récompense de *Pierre de Verone*, qui par sa terrible sévérité irrita les Milanois, qui prévinrent par sa mort leur supplice; fut la gloire d'être mis au nombre des saints Martyrs. *Ferdinand* le Catholique qui introduisit ce Tribunal en ses Royaumes, pour en exterminer les Juifs & les Mahometans, (*c*) fut un monstre de cruauté, au lieu que *Theodoric* Arien, qui fit mourir inhumainement le Roi *Odoacre*, & les deux plus sages & plus vertueux personnages de leur tems *Symmaque* & *Boéce*, fut un Héros, qui trouve sa justification dans les raisons d'Etat. La liberté de conscience pour les sujets, & l'introduction de toutes les Religions est licite, & doit être authorisée dans un Empire qu'on veut bien gouverner. Voilà les pensées du Jurisconsulte, qui paroît regretter qu'on ait fer-

(*a*) Tom. I. pag. 59.
(*b*) Tom. IV. pag. 76.
(*c*) Tom. I. pag. 185.

mé (*a*) l'entrée de l'Italie & du Royaume de Naples aux Héréſies de l'Apôſtat Bernardin *Ochin*, de *Luther*, de *Melancton*, & de leurs Diſciples. Il eſt bien des Princes très-attachez à la Religion Catholique, qui ne veulent point recevoir le Tribunal de l'Inquiſition dans les Pays de leur dépendance, mais en eſt-il un ſeul, qui aime la Religion & la tranquillité publique, lequel veüille introduire & authoriſer toute ſorte de nouvelles Sectes dans ſon Royaume. Mr. *Giannone* va même plus loin que les Tolerans, qui croyent qu'on peut vivre en ſeureté dans la Religion du pays où l'on eſt né, mais qui ne permettent pas quon y en admette de nouvelles.

Les Papes, les Evêques, les Prêtres, les Moines, les Religieux, & en général tous les Miniſtres de l'Egliſe ſont les ſeuls ſujets, à qui l'Avocat voudroit que les Princes fiſſent la guerre, & c'eſt de là que dans les Lettres 26e & 27e, le Cenſeur lui reproche d'avoir pris pour le principal Héros de ſon Hiſtoire *Frederic* II.

(*a*) Tom. IV. pag. 77. & 80.

de la conduite duquel il emprunte presque toutes ses maximes. (*a*) Ce Prince avoit pour principe de reduire le Clergé à l'état, où il étoit dans la primitive Eglise; où les Prêtres, disoit-il avec moquerie, étoient pauvres & miserables; & faisoient des miracles. Ainsi l'on vit de son tems les Eglises pillées, les Ornemens, & les Vases des Autels enlevez, les biens des Monastéres confisquez, les Evêques, les Prêtres, & les Religieux, emprisonnez, bannis, pendus, tourmentez en divers genres de supplices. (*b*) Il prétendoit reprendre sur leurs personnes & leurs biens, la même authorité & exercer la même tirannie que les anciens Empereurs. » Son impieté, dit le Censeur, alla si » loin, qu'on lui attribua le fameux » Livre intitulé, *des trois Imposteurs*, » Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet, & qu'on lui entendit sou» vent dire, que des trois Impos» teurs, le plus malheureux avoit » été Jesus-Christ qu'on avoit cru-

(*a*) Tom II. pag. 452. &c.
(*b*) Tom. I. pag. 456.

„ cifié, au lieu que les deux autres
„ étoient morts tranquilles & glo-
„ rieux ". Il ne faisoit aussi nulle distinction du Fidelle, de l'Hérétique, du Juif, & du Mahometan; celui qui le servoit mieux, étoit le plus favorisé. Il ne vouloit pas que dans les jugemens on discernât le Prêtre du Laïque; ni que l'Eglise eût sa justice pour punir ses Ministres, réfractaires & ennemis de la Religion; tout devoit ressortir indifferemment au Tribunal séculier: on n'avoit égard à aucune subordination Ecclésiastique; le Prêtre interdit ou excommunié par ses Supérieurs, (*a*) devoit à bon compte célébrer la Messe, & s'il ne le faisoit pas, on le privoit de ses biens. Avec tous ces traits, l'Empereur Frederic, dit notre Jurisconsulte, fut un Prin-
„ ce digne d'une éclatante & immor-
„ telle memoire, à cause d'une infi-
„ nité de grandes Vertus, & des bel-
„ les qualitez soit de l'ame ou du
„ corps qui brillerent en lui. Il est
„ certain, reprend l'Historien, que
„ *Frederic* fut également sage, valeu-

(*a*) Tom. II. pag. 452.

» reux, prudent & magnifique. Il » eut dans l'adversité un admirable » courage, & une égale modération » dans la prospérité ". C'étoit au compte de l'avocat, être admirablement modéré, que d'usurper les biens Ecclésiastiques, dépoüiller les Temples & les Autels, anéantir tout l'ordre de la sainte Hiérarchie, & renouveller sans cesse les terribles spectacles de l'exil, des fers, des supplices, & de la mort la plus cruelle, des Ministres de l'Eglise. Les *Nerons*, les *Domitiens* étoient ainsi très-moderez, & au jugement de Mr. *Giannone*, ce sont des Heros, que pour bien regner & acquerir une gloire immortelle, on doit, à l'exemple de *Frederic*, constamment imiter.

Nous renvoyons le Lecteur à la 28e Lettre, où l'on recapitule toutes les damnables maximes de l'Historien, & à la 29e & aux suivantes, où l'on donne à la jeunesse de sages avis, pour se préserver du poison de cette Histoire, & de tous les autres Livres, qui sous le masque d'Erudition & de belle Litterature, enseignent l'Irréligion & conduisent à l'A-

théïsme. Il nous suffit d'avoir exposé dans notre Extrait une partie du mal, pour en inspirer de l'horreur ; il est si grand ; qu'on ne peut le connoître sans le détester.

Quelques belles & convaincantes que soient les trois dernieres Lettres, que le Censeur à la fin de son Ouvrage, écrit directement à l'Historien, nous ne pouvons ici que les indiquer, parce qu'il faudroit les traduire presque toutes entiéres, pour ne rien ôter à la force des raisonnemens solides qu'on y déduit, d'un enchaînement continuel de preuves qui plaisent, qui persuadent, & ausquelles, pour peu qu'on veüille ouvrir les yeux, il est impossible de ne pas se rendre. Elles contiennent un Traité de la vérité de la Religion : comme l'Historien à qui on les adresse, s'est déclaré *Epicurien*, on employe les principes de sa funeste Philosophie, pour lui montrer dans la plus parfaite évidence, les excez d'aveuglement où il s'est livré, & pour l'engager à revenir aux véritez de la Religion, qu'il s'est cachées à lui-même, & qu'il a si indignement trahie.

Nous ne pouvons trop loüer ce Sçavant & judicieux Cenſeur de ſon zéle pour l'Egliſe, de ſa grande capacité en tout ce qui concerne le Dogme & la Tradition Apoſtolique, des préſervatifs qu'il donne, contre les menſonges & les emportemens de la nouveauté, de l'héréſie, & de l'impieté. On remarque dans toutes ſes Lettres, une nobleſſe, & une pureté admirable de Langage ; un diſcernement juſte, un choix de penſées ſaines & gratieuſes. Toutes les perſonnes qu'il introduit dans les Entretiens, parlent ſuivant l'âge, & le caractére qu'il leur donne. On y voit la vérité, qui ſe fait inſenſiblement jour au travers des ténébres, qui ſe déploye enſuite, qui brille aux yeux ; qui convainc l'eſprit & qui gagne le cœur. Heureux s'il peut convertir le Juriſconſulte. Il n'a du moins rien omis, de ce qui eſt le plus capable & le plus propre à lui faire clairement connoître, & retracter ſes erreurs, ſes calomnies, les injures & les outrages, dont il charge toute ſorte de perſonnes, & de conditions depuis la Thiare & le Sceptre, juſqu'au Froc

Monaſtique, & l'Habit Réligieux, ſans aucune diſtinction des Papes, des Empereurs, des Rois, des Prélats, des Prêtres, des Réligieux & des Moines.

On a mis à la fin des Lettres une longue Table où l'Hiſtorien pourra voir le détail de ſes Propoſitions, ſoit impies, ſoit hérétiques, ou ſentant l'héréſie, ſoit téméraires & ſcandaleuſes, ſoit offenſives des oreilles pieuſes, ſoit ſéditieuſes & injurieuſes à la Dignité des Princes de l'Europe. Qu'il conſulte lui-même cette Table, & qu'à la vûë de ſes iniquitèz, il les condamne publiquement, & s'il ne le veut pas, qu'il leve ouvertement le maſque, & ceſſe de ſe dire Juriſconſulte Catholique, en écrivant comme un Impie, & un Hérétique. Ce n'eſt pas de l'héréſie & de l'impieté que les Souverains tirent la défenſe de leurs Droits : il eſt juſte de les ſoutenir; mais on doit ſe ſouvenir qu'ils ne ſont pas incompatibles avec les véritez de la Religion, & qu'on peut être, en même tems, & bon ſujet & bon Catholique.

ARTICLE III.

DIFESA DEL LIBRO DELLE Rifleſſioni ſopra l'Iſtoria di Pietro Giannone, dalle Cenſure fate gli in Napoli. *C'eſt-à-dire, Deffenſe du Livre des Réfléxions ſur l'Hiſtoire de Pierre Giannone, contre les Cenſures qu'on en a faites à Naples. in* 8°. *pages* 31. *à Cologne* 1729. *avec Permiſſion des Supérieurs.*

IL n'appartient point à des particuliers, ni à nous, de rien décider ſur le droit des Souverains qui ont diverſes prétentions. Si Euſebe Filopatre, Auteur des Réfléxions, nous eût paru s'élever, à ce ſujet, en Juge, nous nous ſerions élevez contre ſa témérité, & nous ne ſommes point ſurpris qu'il ſe ſoit trouvé à Naples des Cenſeurs, qui croyant qu'il s'eſt ſur cela indignement émancipé, lui ont fait le ſanglant reproche d'avoir commis un ſacrilége attentat contre la Sacrée Puiſſance du Souverain.

L'Auteur des Réfléxions convient lui-même qu'il mériteroit leur con-

damnation, s'il étoit coupable de l'attentat qu'ils lui imputent. Mais il les défie de trouver dans ses deux Tomes un seul endroit, qui donne le moindre prétexte à leur accusation. S'ils avoient pû en appercevoir quelqu'un, ils n'auroient pas manqué de le mettre en évidence : apparemment que ce sont quelques Jurisconsultes amis de *Pietro Giannone*, qui n'ont parlé que sur les récriminations vagues & sans preuves, qu'il leur a envoyées contre l'Auteur des Réfléxions.

Le soupçon paroît d'autant mieux fondé, que les Censeurs des Réfléxions disent encore qu'elles ne sont qu'un tissu d'invectives, & une Satire perpetuelle contre des particuliers & des personnes respectables, contre le public même & les bonnes mœurs. Ces particuliers & ces personnes respectables contre lesquelles *Filopatre* s'est déchaîné, se reduisent en effet au seul Mr. *Giannone*, & à quelques Hérésiarques que cet Avocat a copiez. Ce *Public* qu'on a attaqué, se renferme dans la Secte de gens sans piété, sans capacité & sans Religion, qui comme le Jurisconsulte, ne voulant

point de Hiérarchie dans l'Egliſe, ſe gendarment contre les Confrairies devotes & les inſtitutions les mieux établies, contre les Cérémonies ſaintes, contre les Prieres & les Meſſes pour les Morts; contre tous les Ordres Religieux, les Eccléſiaſtiques, les Prélats & les Souverains Pontifes: Ne pas ſouffrir de tels abus & de pareilles impiétez, c'eſt pecher contre les bonnes mœurs, c'eſt n'avoir pas de patience & manquer de charité. Sans doute que Mr. *Giannone* a ainſi raiſonné & qu'il a envoyé aux Cenſeurs ces ſortes de qualifications toutes dreſſées. Ainſi ſe juſtifie l'Auteur des Réfléxions, qui dans ſa deffenſe expoſe encore en abregé tous les attentats de M. *Giannone* & avance, avec une confiance que la vérité ſeule peut donner, qu'il n'a rien impoſé à cet Hiſtorien, qu'il en a fidélement extrait toutes ces maximes & propoſitions *impies*, *hérétiques*, *ſcandaleuſes*, *calomnieuſes*; & le renvoye, pour ſe convertir, à la Table, qu'il peut lire à la fin du ſecond Tome des Réfléxions.

ARTICLE IV.

REFLEXIONS DE M. MARALDI sur la Dissertation du R. P. Mahoudeau *inserée dans les Memoires de Trevoux, de Septembre* 1728.

ON a inseré dans les Mémoires de Trevoux du mois de Septembre 1728. un Ecrit du R. P. *J. M. Mahoudeau* D. L. C. D. J. qui a pour titre, *Analise Astronomique de l'Hypothese Lunaire, &c.* Vers la fin de ce Mémoire le R. P. critique une Dissertation de feu Mr. *Cassini* qui se trouve parmi celles de l'Académie de l'an 1704. Elle commence à la page 146. de ces Mémoires, & a pour titre *Des Equations des mois Lunaires*, &c.

Je me propose de répondre à cette Critique du *R. P. Mahoudeau*, & prendre la deffense de F. M. Cassini, comme fit autrefois le P. *Riccioli* à l'égard d'un Auteur qui avoit écrit contre un Ouvrage de Mr. *Cassini*. Cette deffense du P. *Riccioli* fait en partie le sujet d'une Lettre que ce Pere écrivit

de Bologne à Mr. *Cassini* le 13. Août 1663. & qui fut imprimée avec la réponse, que lui fit Mr. *Cassini* de *Fort-Urbain*, où il étoit alors ; ces deux Lettres ont pour titre, *Epistolæ Astronomicæ, & Chronologicæ*, &c. Voici le commencement de la Lettre de ce Sçavant Jesuite à Mr. *Cassini*.

» Non potui, doctissime & amicissime vir, pro veteri nostra necessitudine & prespectissima tua in Astronomicis potissimum peritia atque excellentia, cæterisque præclarissimis animi tui dotibus, ob quas invidia dudum superata omnium Bononiensium nobilium Doctorumque, & aliorum virorum Principum benevolentiam adeptus es ; non potui inquam non affici dolore, & quidem justissimo, dum percurrendo F. Leveræ prodromum adverti à pagina 124 usque ad 128 illum abusum esse meis quibusdam in Almagesto dictis ad elevandas improbandasque observationes tuas peractas ope Gnomonis in Sancti Petronii Templo per te constructi summa cum industria, assiduitate incredibili, judicio, & subtilitate,

„ pene dixerim, Angelica potius quàm
„ humana.

C'eſt ainſi que le P. *Riccioli* entreprit autrefois de juſtifier Mr. *Caſſini*, qu'il a parlé de ſes Ouvrages & de lui-même, quoique Mr. *Caſſini* ne fût pas toûjours du même ſentiment en quelques points d'Aſtronomie avec le Pere *Riccioli*.

Si ce Sçavant Jeſuite ſe crut autrefois obligé, par les motifs qu'il annonce dans ſa Lettre, de prendre la deffenſe de Mr. *Caſſini*, lorſqu'il le pouvoit faire lui-même, nous ſerions ſans doute inexcuſables ſi nous négligions de juſtifier ſa mémoire après ſa mort; nous ſur tout, qui avons des motifs bien plus preſſans que ceux du Pere *Riccioli*, quoique d'un ſçavoir beaucoup inférieur à celui de ce grand homme.

Pour répondre au Mémoire du *R. P. Mahoudeau*, on pourroit emprunter du P. *Riccioli* la plûpart de ſes expreſſions, & s'en ſervir dans cette occaſion; en effet on n'a pû lire ſans une juſte ſurpriſe ce Mémoire, & on ne ſçauroit comprendre comment le R. P. *Mahoudeau* a pû écrire contre une

Dissertation qui porte avec elle la même justesse, & la même clarté que Mr. *Cassini* a fait paroître dans ses Ouvrages.

Aussi la Critique que le *R. P. Mahoudeau* en fait n'a-t'elle aucun fondement solide, & elle n'est appuyée que sur des fautes que le R. P. suppose dans la Dissertation de Mr. *Cassini*, & qu'il fait lui-même, en voulant la critiquer; ou sur des expressions de Mr. *Cassini* que le *R. P. Mahoudeau* prend souvent dans un sens different, & quelquefois même contraire au seul que ces expressions presentent clairement à l'esprit; ce qui peut-être n'est arrivé qu'à cause du peu d'attention que le R. P. a donné à la Lecture de la Dissertation de M. *Cassini*, quoiqu'il ait eu tout le tems de le faire; s'étant écoulé une intervalle de vingt-deux ans entre la Dissertation & la Critique qui en vient de paroître.

A l'égard de ce que le *R. P. Mahoudeau* dit touchant le Calendrier contre Mr. *Cassini*, il y a apparence que le R. P. n'a pas pris la peine de s'instruire, comme il auroit pû faire,

de ce qui s'est passé à ce sujet ; car s'il avoit eu soin de le faire, on a lieu de se persuader, qu'il auroit dit tout le contraire de ce qu'il a avancé contre Mr. *Cassini.*

Nous allons faire voir en détail tout ce que nous ne venons de dire qu'en général ; nous le ferons néanmoins avec tous les égards que la bienseance exige de nous, quoique le R. P. n'ait pas eu la même attention par rapport à Mr. *Cassini.*

Nous commencerons cette reponse par ce que le *R. P. Mahoudeau* dit vers la fin de la page 1658. du Journal de Trevoux ; voici ses paroles. *Mr. Cassini s'est fait leur Avocat* (des Antigregoriens) *contre le Calendrier Gregorien, & contre ceux qu'il appelle avec mépris les Gregoriens.* Nous ferons voir dans la suite de cette réponse que Mr. Cassini n'a parlé que conformément aux paroles de Gregoire XIII. mais presentement arrêtons-nous à examiner, si on peut justement imputer à Mr. Cassini qu'il ait donné par mépris le nom de Gregoriens à ceux qu'il appelle ainsi, comme le dit le R. P.

Afin de mettre le Lecteur en état d'en juger, il est à propos de rapporter les paroles qui précedent, & celles qui suivent l'endroit, où M. Cassini parle des Gregoriens : voici ses paroles par lesquelles il commence sa Dissertation pag. 146. des Memoires de l'Academie de 1704.

» Les inventions excellentes du » tems passé meritent d'être mises » dans leur jour, afin qu'elles ne » soient pas négligées faute d'être » éclaircies.

» Les Equations des mois Lunai-» res, & des années Juliennes propo-» sées par les Gregoriens sont aussi » conformes aux Astronomiques qu'-» on puisse le souhaiter : leurs regles » consistent en deux mots, elles sont » très-faciles à pratiquer, & aussi » propres pour l'usage populaire que » pour l'Astronomie.

Voilà les expressions dont Mr. Cassini se sert quand il parle des Gregoriens ; paroît-il que c'est par mépris qu'il leur donne ce nom, en disant, comme il fait, que les inventions des Gregoriens sont excellentes, que les regles des Equations des mois Lunai-

rês qu'ils proposent . sont aussi conformes aux Astronomiques qu'on peut le souhaiter, qu'elles sont très-faciles à pratiquer & aussi propres pour l'usage populaire que pour l'Astronomique? Ne sont-ce pas là au contraire toutes expressions, qui font l'éloge des Gregoriens, & de leurs inventions? Le *R. P. Mahoudeau* a-t'il fait assez d'attention à ces paroles ? Et peut-il imputer à Mr. Cassini d'avoir appellé avec mépris ceux qu'il nomme Gregoriens, sans renverser les idées que tout le monde a attachées aux expressions, qui sont des marques les plus évidentes d'estime? Continuons l'examen de la Critique.

A la page 154. des Mémoires de l'Academie, M. Cassini dit, „ les Astronomes prennent pour époque de „ leurs Tables quelque jour mémorable & une heure commode sous „ quelque méridien célébre?... La „ plus célébre de toutes les Epoques „ est presentement l'année même de „ Jesus-Christ.

Le R. P. Mahoudeau, en rapportant cette derniére Proposition s'arrête à considerer ce mot *presentement*

pour faire là-dessus cette Critique ; *ne l'a-t'elle pas été de tout tems ?*

On lui répondra que non, qu'elle n'a pas été de tout tems, dans les sens qu'elle doit être prise, & rélativement à la précédente, & on peut lui dire qu'il y a des Astronomes, qui prennent pour Epoque de leurs Tables d'autres Epoques célébres que celle de Jesus-Christ. Ptolemée entre autres prend pour Epoque de ses Tables celle de Nabonassar qui est célébre. Mais si lorsque Mr. Cassini dit la plus célébre de toutes les Epoques, on doit l'entendre des Epactes Lunaires, & des Nombres d'Or, comme fait le *R. P. Mahoudeau*, on lui répondra encore que non, que celle de Jesus-Christ ne l'a pas été de tout tems, & on peut l'assurer qu'il y a eu d'autres Epoques célébres des Epactes Lunaires, & des Nombres d'or, que celle de Jesus-Christ ; il suffira pour cela de lui indiquer celle de Diocletien, qui est connuë même de ceux qui n'ont qu'une teinture legére de la Chronologie, & de l'Histoire. On sçait aussi que cette Epoque a été en usage dans l'Eglise Greque, & dans

la Latine depuis le commencement du quatriéme siécle qu'elle fut introduite par les Alexandrins, jusqu'au commencement du sixiéme. Peu de Sçavans ignorent que ce fut Denis le Petit, qui pour ne plus compter les années, & les Cycles du nombre d'or par celles d'un Tyran, comme le dit le même Denis, introduisit l'Epoque de Jesus-Christ qui est presentement en usage; il y a donc eu d'autres Epoques célébres des Epactes Lunaires, & du nombre d'or que celle de J. C. & ce n'est que depuis le sixiéme siécle que celle-ci est en usage; Mr. Cassini a donc eu raison de dire, la plus célébre de toutes les Epoques est *presentement* l'année même de J. C. c'est par consequent à tort que le *R. P. Maboudeau* y trouve à redire.

Mais reprenons la même Proposition de Mr. Cassini, sur laquelle le R. P. fait d'autres objections; la voici toute entiére, pag. 154.

„ La plus célébre de toutes les Epo-
„ ques est presentement l'année mê-
„ me de J. C. suivant l'usage vulgai-
„ re, qui dans le rang des années Ju-
„ liennes est supposée Bissextile, &

» premiére des Cycles de 19. années,
» marquée du nombre d'or 1. suivant l'ordre qui s'observe depuis le
» Concile de Nicée.

Voilà la Proposition de Mr. Cassini, voici les objections du R. P. pag. 1664. 1665.

Mr. Cassini ne s'explique pas mieux au sujet de l'Epoque Lunaire, ou des Nombres d'Or, dont il paroît vouloir abolir l'usage.... Que veut dire Mr. Cassini par ces paroles, l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire bissextile ou supposée bissextile? L'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire, n'est certainement que l'année Julienne qui commence huit jours apres sa naissance, suivant la maniére vulgaire de compter les années de J. C. Quoy donc? Cette année là étoit-elle bissextile, où est-elle supposée l'avoir été, elle qui est la premiére dans le rang ou dans l'ordre civil des années Juliennes, & qui est supposée dans l'usage vulgaire avoir été la premiere aprés l'Incarnation du Sauveur. Mr. Cassini est-il d'accord avec lui-même en deux ou trois lignes, & dans un point si aisé à entendre & à expliquer? Qui peut croire aprés cela qu'il

ait assez bien entendu le Calendrier Gregorien, & les longues, & sçavantes explications de Clavius. Voilà ce que dit le R. P. Mahoudeau ; voici ce que nous avons à lui répondre.

Mr. *Cassini* est parfaitement d'accord avec lui-même ; on ne peut pas mieux s'expliquer qu'il a fait en cet endroit comme dans toute sa Dissertation ; on voit même qu'il a eu une attention particuliere à se faire entendre, & s'il n'y a pas reüssi à l'égard du *R. P. Mahoudeau* dans une chose si bien expliquée, *& si aisée à entendre* ce n'est pas la faute de Mr. *Cassini*.

Pour désigner l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire M. *Cassini* ne se contente pas de la notion que cette expression en donne, & que tout le monde en a, il a voulu marquer encore cette année par deux caractéres differens qui lui conviennent, & qui la déterminent d'une maniére si précise & si évidente, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre.

Le R. P. *Mahoudeau* quelque prévenu qu'il paroisse contre tout ce que dit M. *Cassini*, ne s'y seroit pas trompé lui-même, comme il a fait, s'il eût

lû avec attention ce passage, ou s'il en eût consideré toutes les circonstances.

L'année même de Jesus-Christ, suivant l'usage vulgaire, est celle dans laquelle J. C. est né, c'est l'idée que tout le monde en a. Cette année là, dans l'ordre des années Juliennes, est bissextile, premier caractére que lui donne Mr. *Cassini*; elle est premiére des Cycles de 19. années marquée du nombre d'or 1. second caractére par lequel Mr. *Cassini* désigne l'année même de J. C. Or ces deux caractéres distinguent tellement cette année des autres prochaines, qu'il n'y en a aucune à laquelle ils puissent appartenir; à la reserve de deux autres; c'est-à-dire, à une année qui précede de 76. ans l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire, & à une autre qui la suit d'un pareil intervalle d'années. Malgré l'évidence & la précision avec laquelle est ici marquée par Mr. *Cassini* l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire, que fait le R. P. *Mahoudeau*? Il confond l'année même de J. C. qui est celle de sa naissance, qui est bissextile, &

qui eſt premiére d'un Cycle de 19. années marquée du nombre d'or 1. il confond, dis-je, cette année avec la premiére année de J. C. qui eſt premiére après la biſſextile, & ſeconde d'un Cycle de 19. années, marquée du nombre d'or 11. & rejette ſur Mr. *Caſſini* les abſurditez qui réſultent de ſa mépriſe. Si le R. P. avoit de la peine à comprendre quelle eſt l'année même de J. C. ſuivant l'uſage vulgaire, le premier caractére que lui donne Mr. *Caſſini*, qui eſt d'être biſſextile, devoit la lui faire connoître; & ſi ce premier caractére n'étoit pas encore ſuffiſant, le ſecond qui eſt d'être premiére des Cycles de 19. années marquée du nombre d'or 1. le lui auroit fait voir auſſi clair que le jour, s'il avoit examiné, puiſque ces deux caractéres ne peuvent convenir, comme nous avons dit, qu'à l'année même de J. C. ſuivant l'uſage vulgaire; mais le R. P. *Mahoudeau* tronque ce dernier caractére, & n'en fait aucune mention dans les deux differens paſſages de Mr. *Caſſini* que le R. P. rapporte à la page 1664. & page 1665. Il y a apparence qu'il n'a pas

jugé à propos de l'examiner, se croyant bien fondé sur son principe, *que l'année même de J. C. suivant l'usage vulgaire n'est certainement que l'Année Julienne qui commença huit jours après sa Naissance.* M. Cassini étant donc d'accord avec lui-même dans un point *si aisé à entendre, & si bien expliqué*, le R. P. pourra croire, après cela que le même Mr. *Cassini* a entendu le Calendrier Gregorien & les longues & sçavantes explications de *Clavius.*

A l'égard de ce que le R. P. dit qu'il paroit que Mr. *Cassini* veut abolir l'usage du nombre d'or, nous n'avons pû trouver dans toute sa dissertation la moindre parole qui puisse donner lieu de le supposer. Poursuivons l'examen de la Critique.

» A la page 155. des Memoires de
» l'Academie, Mr. Cassini dit, dans
» la correction Gregorienne, on assi-
» gna sept jours d'Epacte à la premié-
» re année des Cycles des trois pre-
» miers siécles de J. C. la Lune eut
» sept jours accomplis d'Epacte As-
» tronomique, le premier jour de
» Mars de l'année même de J. C. bis-
» sextile premiére du Cycle de 19.

„ ans, a un Méridien plus Oriental „ que Rome d'une heure & 17. mi- „ nutes.

C'eſt ſans doute à cet endroit de Mr. *Caſſini* qu'ont relation les paroles que le R. P. *Mahoudeau* cite à la page 1664. & 1665. des Mémoires de Trevoux de cette maniére. „ La Lu- „ ne eut ſept jours accomplis d'E- „ pacte Aſtronomique l'année même „ de J. C. biſſextile, après leſquelles le R. P. ajoûte du ſien entre deux parentéſes. *Elle en eut huit accomplis par rapport à la phaſe moyenne*. Ne diroit-on pas en voyant la confiance avec laquelle le R. P. *Mahoudeau* prononce, *La Lune eut huit (jours) accomplis d'Epacte Aſtronomique par rapport à la Phaſe moyenne*, immédiatement après que Mr. *Caſſini* a dit que la Lune eut ſept jours accomplis, que le R. P. a raiſon, & que c'eſt Mr. *Caſſini*, qui s'eſt trompé ; cependant le fait eſt évidemment contraire, & c'eſt le R. P. *Mahoudeau*, qui ſe trompe lui-même en voulant corriger Mr. *Caſſini* ; car la Lune eut ſept jours accomplis d'Epacte Aſtronomique l'année même de J. C. le premier de Mars ſur

le Midy à un méridien plus oriental que Rome de 1°. 17′. comme le dit Mr. *Cassini*. Le R. P. n'auroit-il pas pû se défier de son calcul, en voyant qu'il n'étoit pas conforme à celui de Mr. *Cassini*?

Il faut remarquer qu'au premier de Mars de la premiére année de J. C. que le R. P. prend pour l'année même de J. C. l'Epacte Astronomique est 17. jours & 16. heures, & qu'au premier de Mars de l'année même de J. C. l'Epacte Astronomique est 7. jours 1. heure ; ainsi l'Epacte Astronomique 8. que le R. P. *Mahoudeau* donne ne convient point, comme nous avons dit ; au midy du premier de Mars de l'année même de J. C. dont elle differe d'un jour ; encore moins au midy du premier de Mars de la premiére année, dont elle differe de plus de 10. jours; il y a donc apparence que dans le calcul de cette Epacte le R. P. a pris pour année de J. C. non pas la premiére, comme nous avons remarqué qu'il avoit fait auparavant, mais l'année même de Jesus-Christ, comme on la doit prendre, quoi qu'il se trompe toûjours

d'un jour dans l'Epacte de cette année.

A la page 148. & 149. des Memoires de l'Académie Mr. *Cassini* dit ce qui suit. » Les Anciens ont supposé » pendant quelque tems, qu'en quatre années solaires il y a 49. mois » Lunaires & demi , & par conséquent 99. mois en 8. années ; mais » on y a trouvé depuis une difference » qui monte à un jour & demi ; ce » qui a obligé de s'éloigner de cette » hypothese.

» On s'est plus approché de la précision Astronomique lorsqu'on a » supposé que 19. années solaires Juliennes de 365. jours & un quart » contiennent 235. mois Lunaires. » Le Concile de Nicée se servit de » cette hypothése dans la détermination des quatorziémes Pascales. » Mais les observations de 24. siécles » comparées ensemble ont fait connoître que quatre Cycles de 19. années solaires Juliennes, qui en font » un de 76. années excedent 940. » mois Lunaires de 5. heures 50′. qui » est l'Epacte , & l'Equation Lunaire » qui convient à ces 76. années. Les

» Grégoriens ont déterminé cette
» équation en raiſon de 8. jours en
» 25. ſiécles ; la partie proportionelle
» de cette équation dûë à un Cycle
» de 19. années eſt de $1^h. 27'. 33''.$
» $7''. 12'''$; ainſi 235. mois Lunaires
» s'accompliſſent en 6939. jours $16^h.$
» $32'. 16''. 52'''. 48''''$; le mois Lunai-
» re qui en reſulte eſt de 29. jours
» $12^h. 44'. 3''. 10'''. 41''''. 34'''''.$ On
» peut conſtruire ſur ce fondement
» une table des mois Lunaires, & des
» Epactes Aſtronomiques qui ſervi-
» ront pour tous les ſiécles.

» La Régle des Equations Lunai-
» res Grégoriennes attribuë donc des
» Epactes aux intervalles composez
» de Cycles de 19. années Juliennes,
» auxquels les Anciens n'en attri-
» buoient point, & c'eſt dans cette
» Epacte inconnuë aux Anciens diſ-
» tribuée proportionnellement aux
» années Solaires Juliennes, en rai-
» ſon de 8. jours en 25. ſiécles que
» conſiſte l'Equation Grégorienne de
» la Lune.

C'eſt pour mettre le Lecteur au fait de ce dont il s'agit ici, que nous avons cru devoir tranſcrire ce paſſage

de Mr. *Cassini* tout entier, quoique le R. P. *Mahoudeau* ne rapporte que ce dernier Paragraphe, après lequel il dit les paroles suivantes pages 1663, & 1664. des Mémoires de Trevoux. *Voilà nettement l'Equation Lunaire Grégorienne travestie en simple Epacte, & dans une exacte proportion avec 8. jours en 2500. ans; c'est donner manifestement à entendre que l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes est précisément de 8. jours, d'autant que le second, & le quatriéme terme d'une proportion doivent être de même nature & parfaitement semblables entre eux de même que le premier & le troisiéme.*

Il faut que le R. P. *Mahoudeau* n'ait pas donné encore ici la moindre attention aux paroles de Mr. *Cassini*, pour dire, comme il fait, que Mr. Cassini *travestit nettement l'Equation Lunaire Grégorienne & simple Epacte*; ce n'est pas Mr. *Cassini* qui fait ce déguisement; c'est le R. P. lui-même qui confond l'Epacte simple avec l'Equation Grégorienne de la Lune que Mr. *Cassini* appelle quelquefois Epacte & Equation Grégorienne tout ensemble, & quelquefois Epacte incon-

nuë aux Anciens. Voici les paroles de Mr. *Cassini* rapportées ci-devant. „ Quatre Cycles de 19. années Solai-„ res Juliennes qui en font un de 76. „ excedent 940. mois Lunaires de 5. „ heures 50'. qui est l'Epacte, & l'E-„ quation Lunaire qui convient à 76 „ années ". Par cet endroit de Mr. *Cassini*, & par d'autres que nous nous dispenserons de rapporter, il paroît que dans les Cycles de 19. années, & dans ceux qui en sont composez, comme est celui de 76. ans, l'Equation Lunaire Grégorienne & l'Epacte de ces années là sont la même chose. Mr. *Cassini* ajoûte immédiatement après ; les Grégoriens ont déterminé cette Equation en raison de 8. jours en 25. siécles ; par ce passage n'est-il pas évident que Mr. *Cassini* dit que c'est l'Equation Grégorienne qui est de 8. jours en 25. siécles, & non pas l'Epacte simple.

Mr. *Cassini* quelques lignes après dit. „ La régle des Equations Lunai-„ res Grégoriennes attribuë donc des „ Epactes aux intervalles composez „ de Cycles de 19. années, auxquels „ les Anciens n'en attribuoient point,

„ & c'eſt dans cette Epacte inconnuë
„ aux Anciens que conſiſte l'Equa-
„ tion Grégorienne de la Lune ; or
n'eſt-il pas encore évident que cette
expreſſion de Mr. *Caſſini* ne peut pré-
ſenter autre choſe à l'eſprit, ſi non
que l'Epacte inconnuë aux Anciens,
& l'Equation Grégorienne de la Lune
dans les Cycles de 19. années, ſont
la même choſe.

Après des expreſſions ſi claires par
leſquelles Mr. *Caſſini* marque que l'E-
pacte inconnuë aux Anciens eſt la
même choſe que l'Equation Lunaire
Grégorienne dans les Cycles de 19.
années Juliennes, n'y a-t'il pas lieu
d'être ſurpris de ce que dit le R. P.
*Mahoudeau, que Mr. Caſſini traveſtit
nettement l'Equation Lunaire Grégo-
rienne en ſimple Epacte.* Mais on a en-
core bien plus lieu de l'être, quand
on voit que le R. P. lui-même parle
le même langage que Mr. *Caſſini*, &
donne le nom d'Epacte à l'Equation
Lunaire Grégorienne, qu'il convient
aux Cycles de 19. années de même
que Mr. *Caſſini*, & comme elle eſt
effectivement ; on pourroit rapporter
pluſieurs paſſages du R. P. *Mahou-*

deau où il donne le nom d'Epacte à l'Equation Grégorienne, qui convient aux Cycles composez de 19. années, mais pour abréger il suffira de ce qu'il dit, pag. 1641. le voici; *Ainsi l'Equation Grégorienne de 940. anciens mois Lunaires, est en même tems l'Epacte Grégorienne de 76. années Juliennes.*

Puisque le R.P. appelle cette Equation du nom d'Epacte, & que Mr. *Cassini* pour la distinguer davantage la nomme Epacte inconnuë aux Anciens, d'où vient que le R. P. *Mahoudeau* confond lui-même l'Equation Lunaire Grégorienne qui dans les Cycles de 19. années, & dans ceux qui en sont composez, est la même chose que l'Epacte inconnuë aux Anciens, d'où vient, dis-je, qu'il confond cette Epacte inconnuë aux Anciens, avec l'Epacte simple; car s'il ne confondoit pas l'Epacte simple avec l'Epacte inconnuë aux Anciens, dont Mr. *Cassini* donne une idée si claire, il n'auroit pas lieu de dire, comme il fait, que M. *Cassini* travestit l'une en l'autre.

Mr. *Cassini* raisonne donc juste

quand il dit ; „ C'eſt dans cette Epac
„ te inconnuë aux Anciens , diſtri-
„ buée proportionnellement aux an-
„ nées Solaires Juliennes en raiſon de
„ 8. jours en 25. ſiécles que conſiſte
„ l'Equation Grégorienne.

Ainſi bien loin qu'il ait donné manifeſtement à entendre , comme le dit le R. P. *Mahoudeau* , que l'Epacte Grégorienne de 2500. ans eſt de 8. jours , il donne manifeſtement à entendre , & le dit en termes précis , que c'eſt l'Equation Grégorienne elle-même qui eſt de 8. jours en 25. ſiécles , & non pas l'Epacte ſimple.

Le R. P. ajoûte ; *Je connois de très-habiles gens qui y ont été trompez , & qui ont eu peine à s'en deſabuſer , & à concevoir que quoique l'Equation Lunaire Grégorienne de 25. ſiécles ne ſoit que de 8. jours , l'Epacte Grégorienne ne laiſſoit pas d'être de 9. jours* ; & moi je connois des perſonnes qui ne ſont que d'une habileté ordinaire , mais qui font attention à ce qu'ils liſent , qui n'y ont pas été trompez , & qui n'ont pas eu la moindre difficulté à comprendre que de ce que l'Equation Grégorienne eſt de 8. jours en

25. ſiécles, il ne s'enſuivoit pas que l'Epacte Grégorienne en fût de même, puiſque l'Equation Grégorienne eſt une Equation, comme le porte la notion même du mot, qu'il faut faire aux Epactes des Anciens pour avoir l'Epacte Grégorienne dans les années Juliennes.

On peut ajoûter, à ce que nous venons de dire, que Mr. *Caſſini* donne des Principes *l*, par leſquels on trouve, d'une maniére facile, que l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes, eſt de 9. jours, 13. heures, 18. minutes; ce qui eſt encore bien éloigné de faire entendre que cette Epacte n'eſt que de 8. jours dans cet intervalle.

Voyez la ſuite de ces Réfléxions dans les Mémoires du mois ſuivant.

ARTICLE V.

REFUTATION DES FAUX Principes répandus dans la Grammaire Italienne à l'usage des Dames par l'Abbé Antonini Napolitain. L'ordre Grammatical confondu par cet Auteur, remis dans son état naturel & tel qu'il doit être enseigné selon la véritable Methode de la Grammaire, par Monsieur de La-Lande Interprete du Roy, Professeur des Langues Françoise, Italienne, de Geographie & d'Histoire. A Paris chez la Veuve Pissot, Quay de Conti, & chez Charles Huart ruë Saint Jacques au bon Pasteur. 1729. in 12. pagg.

ON pourroit juger que c'est un esprit de pique & de jalousie entre gens de même mêtier, qui a fait entreprendre cet Ouvrage; Mr. *de Lalande* prend soin d'assurer du contraire. C'est uniquement, dit-il, pour venger le tort » que l'Abbé *Antonini* » Napolitain a fait à la Langue Italien-» ne dans sa Grammaire à l'usage des » Dames

„ Dames : c'eſt elle qui me demande
„ du ſecours, je n'ai pû être ſourd à la
„ voix d'une Langue, à laquelle je
„ ſuis ſi redevable & qui me devint ſi
„ familiére dans Sienne & dans Rome
„ où j'ai eu le tems pendant trente ans
d'en découvrir toutes les beautez „.
Quand on a un cœur bien fait, on ne peut pas être inſenſible; & l'on voit aſſez que Mr. de *Lalande* ne l'eſt pas. Mais indépendemment de ſes diſpoſitions particuliéres, voyons ce qui réſulte d'utilité de ſa Critique.

Il commence par improuver ce qu'avance l'Abbé *Antonini*, „ qu'on
„ doit préférer ſa Grammaire à celle
„ de *Veneroni*. Mr. *de Lalande* inſinuë que c'eſt une ſorte de témérité de ſe préferer à un Auteur „ ſi reſpectable,
„ & le plus habile qui ait écrit juſ-
„ qu'à preſent ſur cette Matiére „.
Pour en bien juger, non ſeulement il faudroit très-bien ſçavoir la Langue Italienne & la Langue Françoiſe, ce qui n'eſt pas commun ; mais encore (ce qui eſt incomparablement plus rare) il faudroit ſçavoir très-bien la Grammaire Italienne & la Grammaire Françoiſe. Car ce ſont deux

choſes fort differentes, que de ſçavoir une Langue & d'en ſçavoir la Grammaire. Au reſte on a oüi dire dans Rome même à un homme de Lettres qui écrivoit fort élégamment dans ces deux Langues, que la „ Grammaire de *Veneronì* étoit dé„ fectueuſe en beaucoup d'endroits : ce qui ne détruit pas abſolument ce que dit Mr. *de Lalande*, que *Vénéroni* „ eſt le plus habile qui ait écrit en „ France ſur cette matiére „, c'eſt-à-dire ; celui qui a le moins de fautes & de deffauts.

Deſçavoir préſentement ſi la Grammaire de l'Abbé *Antonini* en a moins que celle de *Veneroni*, c'eſt ce qui ne ſera pas difficile à déterminer après les Remarques de Mr. *de Lalande* ; pour peu qu'on ait d'uſage de la Langue & de la Grammaire Italienne. En voici des exemples qui feront juger du reſte.

1°. Lorſque le *c* ſe prononce *tche tchi*, & qu'il eſt précédé immédiatement d'un autre *c*, le premier ſe prononce de même que le ſecond ; ainſi le mot Italien *accendere* allumer, ſe prononce *atchtchendere* : Mr. *de La-*

lande obſerve que la regle eſt fauſſe, & que le premier de ces deux *c* ſe prononce eomme un *t* un peu fort ; *attchendere* & non *atchtchendere*.

M. *Antonini* dit encore que la *Legge* la *Loi* ſe prononce la *Ledgdge*, au lieu qu'on doit ſimplement prononcer *la Ledge*. Mr. *de Lalande* releve des expreſſions fort embaraſſées de ſon Antagoniſte ſur ce même ſujet ; ajoutant que Mr. *Antonini* auroit dû marquer une exception dans la prononciation Italienne des deux *g* ; car au lieu que le premier de ces deux *g* ſe prononce en *d* dans les noms comme *raggio rayon* qu'on prononce *radgio*. Le ſon du *d* ne ſe fait plus entendre dans les Verbes. Ainſi *leggo je lis* ſe prononce *lego* : *reggere* ſe prononce ſimplement *regere* : malgré la remarque de Mr. *de Lalande* ſur la prononciation du mot *reggere*, il pourroit reſter quelque doute.

Il ne peut y en avoir ſur les mots *caſa roſa*, dont très-certainement l'*ſ* ſe prononce en *z* ; ce qui ne s'accorde pas avec la regle que donne Mr. *Antonini*, qui feroit prononcer ces mots comme s'ils étoient écrits *caſſa* & *roſ-*

ſa; & qui par là eſt évidemment fauſſe. On a peine à comprendre qu'un homme qui ſe mêle de donner une Grammaire, puiſſe tomber en des mépriſes ſi palpables : mais rien n'eſt ſi commun que des Grammaires imparfaites ou vitieuſes, même dans la Langue Françoiſe, parce que rien n'eſt plus difficile que de ſuivre ou d'examiner des regles ſeches & épineuſes ; toutes néceſſaires qu'elle ſont.

Une grande ſource des deffauts qui peuvent ſe rencontrer dans les regles de la prononciation Italienne qu'apporte Mr. *Antonini*, c'eſt qu'étant Napolitain, il a admis du Napolitain pour de bon Italien ; ce qui eſt à peu près comme ſi l'on donnoit une prononciation Normande ou Picarde pour la prononciation Françoiſe.

Mr. *de Lalande* improuve encore que ſon Adverſaire ne ſuive point d'ordre dans ce qu'il enſeigne, qu'il quitte une matiére avant que de la finir ; pour la reprendre, après en avoir entamé une autre ; qu'il donne des régles inutiles à l'égard des choſes qui n'ont point de difficulté, &c. *Les régles de la Grammaire* (dit-il ſenſé-

ment pag. 37.) » ne ſont que pour » nous enſeigner en quoi different les » parties d'Oraiſon dans la Langue » que nous voulons apprendre d'avec » celles de nôtre Langue naturelle. » Un Maître qui enſeigne l'Italien » doit donner pour régle que les Ver- » bes de mouvement ſont toûjours » précédez en Italien de la Particule » *a*, ce qui n'eſt point en François ; mais quand l'ordre des parties d'O- raiſon eſt le même dans les deux Lan- gues ; que ſert-il de donner des régles pour enſeigner aux gens ce qu'ils ſçavent déjà. 3°. Il reproche à ſon Adverſaire p. 44. un grand deffaut d'ordre ; comme de parler, du regi- me des Verbes avant que d'avoir par- lé des Verbes : il cite auſſi des exem- ples de mépriſes par rapport aux Pro- noms ; comme quand Mr. *Antonini* rend la Phraſe Françoiſe *c'eſt à moi*, ou *c'eſt à toy* par *e mio*, ou *e tuo* ; cet- te Phraſe, par exemple, *c'eſt à moi de joüer* ; ne ſe rend pas en Italien par *e mio givocare* : mais *Tocca a me di givo- care.* Touchant les Verbes il le re- prend ſur la maniére de rendre en Italien nôtre Particule *on* devant un

Verbe, elle ne s'exprime pas toûjours en Italien par *ſi*, mais encore par *viene*. M. *de Lalande* reprend encore M. *Antonini* d'avancer qu'on dit mieux en Italien *beo* que *bevo* pour dire *je bois*; & ſoutient que les Toſcans & les Romains diſent *bevo* & non *beo*: ce qui paroît vrai.

Au ſujet d'une Phraſe qu'admet l'Abbé *Antonini*, qui eſt *ne ſarai parlato*, pour dire *on vous en parlera*: le zéle de notre Critique s'anime à la page 92, & il l'exprime d'un ton charitable en apoſtrophant ſon Adverſaire en ces termes: Cà, *mon cher Abbé, parlons ſans paſſion & d'ami à ami; ou comme deux bons Collégues qui veulent charitablement s'inſtruire l'un & l'autre. Où aviez-vous votre eſprit quand vous avez forgé une Phraſe ſi abſurde, ſi choquante, ſi contraire au bon ſens?* On ne ſçait pas ſi cette effuſion de cœur, rétablira les deux Adverſaires dans une parfaite intelligence.

Du reſte, il nous a paru, autant que nous pouvons juger d'une Langue qui n'eſt pas notre Langue naturelle, que Mr. *de Lalande* eſt bien fondé à trouver un nombre de régles

fausses dans la Grammaire Italienne de Mr. *Antonini*. Reste à sçavoir si celui-ci ne sera point fondé à des droits de représailles : ce qui ne nous convient pas de discuter d'avance.

ARTICLE VI.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, avec les Mémoires de Mathematique & de Physique, pour l'année 1725. A Paris de l'Imprimerie Royale.

Suite de l'Article CIV. au mois de Novembre M. DCC. XXIX. page 1972.

GEOMETRIE TRANSCENDANTE.

O*Bservations sur la question des plus grandes & des plus petites quantitez par Mr. Saurin.* C'est à l'occasion du Commentaire des infiniment petits, fait par Mr. Crouzas, que Mr Saurin répond aux difficultez qu'on tire du cas singulier de la Methode des Tangentes, contre la Méthode générale de l'infini. Il remarque fort bien que ces difficultez sont fondées sur le peu de dextérité

avec laquelle les Anti-infinitaires manient cette nouvelle Méthode. Il se sert de la courbe à 4. branches, *déjà tant repeté*, dit-il, *& tant examiné à l'occasion du Probléme des Tangentes*. Cette Courbe a, selon lui, un *minimum* & non un *maximum* & le *maximum* qu'un Anti-infinitaire n'avoit sçû trouver par le moyen de l'Equation *4x, plus 2xx égal à zero*, parce qu'il ne s'étoit pas apperçu que cette Equation a deux racines, dont l'une est égale à zero, Mr. *Saurin* le trouve à l'aide de cette même *x* renduë nulle. Il pousse ensuite plus loin ses Observations, mais ce n'est ici qu'un Extrait.

Nous ne nous étendrons pas non plus sur la nouvelle solution que Mr. *Nicole* donne du célébre Problême de Mr. *Leibnis*, resolu depuis plusieurs années par plusieurs Membres de la Societé Royale de Londres. Quand on redonne ainsi au Public des choses dont il est déjà saisi, il semble qu'on ne devroit plus viser qu'à lui en donner la clef, pour lui en approprier de plus en plus la possession en les mettant tout à fait à la portée de tout le monde. Ce devroit être sur tout le but

de tout ce qu'il y a de Societez Académiques fondées pour la perfection des Sciences, & sur tout pour la perfection de la societé civile & pour l'utilité du public.

Geometrie simple.

C'est apparemment dans cette vûë de se proportionner à tout le monde & de rendre ces Mémoires utiles au Public, que l'on trouve dans ce Volume un assez grand nombre de morceaux de Géometrie simple & élementaire, parce que en effet la Géometrie transcendante est communément moins assortie au commun des Lecteurs. C'est dommage que la maniére ne réponde pas tout à fait à la matiére, & que les Scavans Académiciens qui ont traité ces morceaux, se soient si fort élevez au dessus de leur sujet. On n'est pas Scavant pour rien, & il en coûte à un esprit élevé pour rabaisser son vol.

Le premier de ces morceaux est *sur l'Inscription du Cube dans l'Octaedre par Mr. de Mairan.* Ce Scavant Physicien ayant appris de Mr. *Clairant*

Maître de Mathématique à Paris, que le P. *Lamy* dans ſes Elémens avoit mal démontré une Propoſition d'*Euclide*, en démontra bien-tôt après l'erreur à l'Académie par un Mémoire fort beau & fort exact, que l'Académie a jugé digne d'être communiqué au Public. Le P. *Lamy*, dont les Elemens ſont un fort bon Ouvrage, parce qu'il n'y en a guéres qui ſoient plus à la portée des Lecteurs, méritoit bien l'honneur qu'on lui fait de relever avec cet appareil, une faute qui eſt d'ailleurs d'une très-petite conſéquence; d'autant mieux que vingt autres Commentateurs d'*Euclide* ont évité cette erreur, & que le ſujet n'intereſſe guéres ni la Théorie ni la pratique.

Le ſecond Mémoire qui roule ſur la Géométrie ſimple, mais qui eſt traité d'une maniére fort ſçavante, eſt de Mr. *de Lagny*. Il y donne la ſuite de ſa nouvelle *Goniometrie*, c'eſt à dire, de ſa nouvelle maniére de *meſurer les Angles*. Il la ſubſtituë à la *Trigonometrie* ſimple & ordinaire, la croyant plus ſimple & plus facile dans la pratique, & même plus naturelle & plus lumineuſe. Le Sçavant & cé-

lebre Auteur nous permettra cependant de remarquer, que ce qu'il appelle facile & naturel, n'eſt qu'un dernier réſultat de pluſieurs recherches & de pluſieurs raiſonnemens très difficiles & très compliquez. Il y a deux facilitez qu'il faut toûjours diſtinguer avec ſoin ; la facilité abſoluë d'une choſe conſiderée en elle-même, & la facilité relative de la même choſe priſe par rapport à ceux qui l'enviſagent. Tout ce qui eſt facile en ſoi ; c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt reduit aux pures idées ſimples & primitives, & débaraſſé de toutes les idées étrangeres, auxiliaires & ſenſibles, n'eſt pas toûjours facile relativement à ceux qui le conſiderent ; puiſque ce ſont au contraire ces idées ſenſibles, auxiliaires & étrangéres qui aident à concevoir. Elles ſont étrangéres à la choſe, mais elles ne ſont pas étrangéres, à ceux qui l'enviſagent ; elles leur ſont même familiéres. Ce n'eſt pas par les idées d'une ſcience, mais par mes idées qu'on doit m'apprendre cette ſçience; il faut enchaîner ce que je ne ſçais pas avec ce que je ſçais, il faut paſſer & paſſer avec liaiſon & continuité, & non

brusquement & par un saut, du connu à l'inconnu. Voilà le nœud de toute bonne méthode de Doctrine, sans quoi les découvertes & les livres se multiplient en pure perte, & sans multiplier les Lecteurs ; ni à plus forte raison les Sçavans. En général, la Goniometrie ordinaire, c'est-à-dire, la Trigonometrie paroit plus assortie au commun des Praticiens, que celle qui substitueroit l'Algebre, l'Analyse, & ce qui pis est, l'Analyse de l'infini à l'Arithmetique & aux Nombres, quelque facilité que toutes les Sciences pussent donner à ceux qui les auroient apprises : car il n'est pas facile de les apprendre. Du reste, la Goniometrie de Mr. *Lagny* est une fort belle spéculation, fort digne de son Auteur, & fort curieuse pour le petit nombre de Sçavans pour qui elle est faite. Cet Auteur a démontré qu'un Arc de Cercle, quelconque moindre que le quart, est exprimé par une suite dont tous les termes fractionaires ont pour numerateur le quarré du Rayon, & pour dénominateurs successifs les quarrez des Secantes prises par ordre depuis la plus petite. On ne

peut integrer jusqu'ici ces Series. Mais on ne voit pas pourquoi l'Histoire de l'Académie ajoûte, qu'*on ne doit pas le pouvoir*, & que *la nature de la chose est souvent telle que cela doit être impossible*. Les incommensurables sur quoi on fonde cette prétenduë impossibilité ne sont qu'*Arithmetiquement* & non *Geometriquement introuvables*. Cela est démontré par *Euclide*, & admis par tous les Géometres ; & il faut des démonstrations pour faire admettre quelque chose de plus. On ajoûte ici que *puisqu'on n'a pas le rapport du Diametre à sa circonference*, & *que, selon toutes les apparences, il est impossible de le trouver, tout Arc de Cercle est incommensurable au Rayon*. Mais les *apparences* ne prouvent rien en bonne Geometrie, & d'ailleurs l'incommensurabilité ne forme absolument jusqu'ici qu'une *impossibilité Arithmetique*, & simplement une *difficulté Geometrique* : distinction à laquelle il faut ramener tous ceux, que les subtilitez bien plus que les Principes de la nouvelle Geometrie, éloignent de la saine Geometrie d'*Euclide*. Il est précisément faux que tout Arc soit incom-

menſurable au Rayon, puiſque dans la nature des choſes il y a tel arc qui eſt égal au Rayon. La premiére Serie de Mr. *de Lagny* un peu ſimplifiée ſe tourne en celle de Mr. *Leibnis*. Mais Mr. de Lagny *l'avoit trouvée ſans ſçavoir qu'elle eût déjà été trouvée par Mr. Gregory ou par Mr. Leibnis.* Mr. *Bernoulli* avoit auſſi déjà fait voir comment cette ſuite de Mr. *Leibnis* peut ſe reduire fort ſimplement & par la ſimple évaluation des fractions, en une autre qui n'a que des termes poſitifs.

Le 3^e^. Mémoire de Geometrie Elémentaire, eſt une extenſion de la 47^e^. *Prop. d'Euclide*. C'eſt Mr. *Nicole* qui publie le premier ce nouveau corollaire. Il eſt beau; mais ce ſeroit encore mieux pour le Public, d'étendre des connoiſſances ſur la Geometrie que d'étendre la Geometrie, qui n'eſt déjà que trop étenduë pour la plûpart des Lecteurs pour qui on eſt obligé de travailler dès qu'on travaille; car on n'imprime pas pour ſoi, ni pour deux ou trois Confidens.

Enfin dans le 4^e^. Mémoire Mr. *Pitot* démontre fort exactement, en ſti-

le Geometrique ordinaire, qu'en tout Polygone irrégulier circonſcrit au Cercle, dont le nombre des côtez eſt pair, la ſomme de la moitié de ces côtez pris alternativement, eſt égale à la ſomme de l'autre moitié.

ASTRONOMIE.

Sur la Theorie du mouvement des Cometes, comparée aux obſervations de 1707. & 1723. *Par Mr. Caſſini.* Il y a long-tèms que les Aſtronomes cherchent à vérifier par l'obſervation & par le calcul l'idée qu'ils ont, que les Cometes ſont des Planetes, c'eſt à-dire, des Aſtres durables qui ont leurs révolutions réguliéres comme les autres Planetes. Mr. *Caſſini* le pere crut pouvoir prédire le retour d'une Comete. Mais quelque habile qu'il fût, il fut obligé de convenir que Dieu ne l'avoit pas appellé à ſon Conſeil pour cette fois là. Mr. *Caſſini* le fils prend une voye plus ſure, ſinon pour vérifier, du moins pour rendre vraiſemblable le retour d'une Comete. Il fait voir qu'elle peut reparoître ſans que nous la puiſſions reconnoître pour la mê-

me, malgré la régularité de ſon cours. Car à cauſe de ſon éloignement & de ſon excentricité, par rapport à la terre, elle doit reparoître ſous des aſpects fort differens & avec un cours ſouvent contraire ou tout autre, de même que les autres Planetes ſuperieures ſont quelquefois rétrogrades, quelquefois directes, & dans le tems même de leur ſtation en longitude, ſont directes ou retrogrades en latitude. Cette penſée eſt fort belle & fort juſte. Non ſeulement elle eſt poſſible, mais même néceſſaire en ſuppoſant que les Cometes ſont des Planetes. Mr. *Caſſini* montre en détail la ſolidité de cette penſée. A cette occaſion Mr. *de Mairan* hazarde une conjecture qu'il croit nouvelle. Elle eſt fondée ſur l'hypotheſe de *Deſcartes* qui entaſſe les tourbillons les uns ſur les autres, de maniére qu'ils ſe compriment l'un l'autre, & ſe donnent des figures elliptiques ou plûtôt bizares. Mais il y a long-tems que cette hypotheſe de *Deſcartes* n'eſt regardée que comme une pure hypotheſe. Hypotheſe pour hypotheſe, celle de ſes Cometes errantes de tourbillon en tour-

billon, ne le cede à aucune par la nouveauté & l'air ingénieux.

Description d'une Machine pour connoître l'heure vraye du Soleil tous les jours de l'année, par Mr. Dufay. On a beaucoup rafiné sur cette matiére depuis l'invention des Horloges & la découverte des inégalitez du cours du Soleil. Mais ces inégalitez sont assez legéres pour n'interesser que les Astronomes; sur tout depuis que par les pendules substituées aux balanciers on a donné aux horloges toute la précision à laquelle il est, sans doute, permis d'aspirer dans l'usage de la vie civile. Dans l'usage de l'Astronomie il faut quelque chose de plus exact. Mais comme l'exactitude consiste ici à rendre le mouvement des horloges inégal pour représenter les inégalitez réelles du mouvement solaire, on comprend bien qu'il en a dû beaucoup plus couter pour attraper ces inégalitez, & les attraper avec justesse, qu'il n'en couta d'abord aux premiers horlogers pour atteindre à l'égalité apparente de ce mouvement. Le premier qui tenta de donner aux horloges cette derniére perfection, fut

le R. P. *Alexandre* Religieux Benedictin. Le Sr. *le Roy* Horloger parut enſuite ſur les rangs. Mr. *de la Hire* de l'Académie y travailla auſſi d'après le Sr. *le Roy*. Le Sr. *le Bon*, Horloger auſſi, compoſa une pendule fort ſçavante, qui outre le mouvement vrai du Soleil & le mouvement moyen, marquoit encore le mouvement des Etoiles fixes. Le Sr. *Thiout* Horloger, le Prieur *de St. Sernin*, le Curé *de St. Cyr* ſe ſignalerent auſſi dans cette carriere. Mais toutes ces inventions recherchées ſont plus admirables dans la Théorie, que réellement utiles dans la pratique. Il n'eſt pas poſſible que des Horloges ſi compoſées ſoient longtems exactes dans la pratique, & qu'en courant après les plus legeres inégalitez du Soleil, on ne s'expoſe à manquer ſon égalité ſenſible. On a donc été obligé de revenir aux pendules les plus ſimples, & de chercher d'autres expédiens qui nous donnent les Anomalies Solaires dont il eſt queſtion. Mr. *Dufay* n'a beſoin que d'un double carton ſur lequel il trace des cercles diviſez & ſouſdiviſez en mois, en jours, en heures, en minutes, ſe-

lon les Tables de la connoiſſance des tems, &c. De ſorte qu'ayant une bonne Pendule à minutes, ou, pour plus d'exactitude, à ſecondes, en mettant le carton möbile au jour du mois, & l'aiguille de la machine ſur la minute du Cadran du tems moyen que marque la Pendule, on aura ſur l'autre Cadran, avec la même aiguille, l'heure qu'il doit être au Soleil. Ceux qui ſont au fait de ces ſortes de choſes, voyent bien à peu près, par cela ſeul, dequoi il eſt queſtion, rien n'étant plus ordinaire que l'uſage de ces ſortes de doubles cartons pour de pareilles opérations d'Horlogerie ou de Gnomonique.

GEOGRAPHIE.

Examen & comparaiſon de la grandeur de Paris, de Londres, & de quelques autres Villes du monde, anciennes & modernes, par Mr. Deliſle l'aîné. Cet Auteur trouve Paris plus grand que Londres d'un vingtiéme ou même d'un ſixiéme; plus grand de beaucoup que Rome, plus grand que Conſtantinople, en retranchant les

Jardins du Serrail. Il croit même Paris plus grand que l'ancienne Rome, & peut-être aussi que Ninive, que Suse, qu'Ecbatane ; à cause des jardins immenses & mêmes des terres labourées que contenoient ces Villes, comme en contiennent encore aujourd'hui les grandes Villes de l'Orient.

MECHANIQUE.

Description d'une Pompe qui peut servir utilement dans les incendies, *par Mr. Dufay*. C'est Mr. *Leupold* Mathématicien du Roy de Prusse qui est le véritable Inventeur de cette Pompe : Mr. *Dufay* ne laisse pas cependant d'avoir une sorte de part à cette invention. Car n'ayant vû la machine que par dehors, & n'ayant pû en voir l'intérieur qui étoit *entiérement renfermé & soudé de soudure forte*, comme il dit, il lui a falu déviner cet intérieur, qui étoit pour lui *une espece d'énigme de mechánique*, de sorte *qu'il n'eut pas mieux valu l'avoir découverte*, ainsi que s'exprime l'Histoire de l'Académie.

Rien n'est plus commode que cet-

te Pompe de Mr. *Dufay* ou de Mr. *Leupold*. Elle eſt legere & portative ne peſant que 15. ou 16. livres. Elle eſt petite & occupe très-peu de volume. Un homme ſeul par ſon moyen peut élever l'eau à 20. ou 30. pieds de haut avec une main, tandis que de l'autre il dirige le tuyau où il veut. Elle darde l'eau ſans interruption n'ayant cependant qu'un ſeul corps de pompe & un ſeul piſton. Elle fournit enfin une aſſez grande quantité d'eau, quoique moindre que nos pompes doubles ordinaires.

C'eſt le reſſort de l'air qui ſupplée ici au double corps de Pompe. Tout conſiſte à faire entrer une ſuffiſante quantité d'eau dans un vaiſſeau plein d'air, hermétiquement ſcellé, & qui a un tuyau par où s'échappe l'eau, que l'air, qui en eſt comprimé, force de ſortir par là. Rien n'eſt plus ſimple ni plus ingénieux.

Sur les Machines muës par l'eau, par Mr. Pitot. Le but de cet Auteur eſt de montrer que le courant des Riviéres ne peut ſervir pour faire remonter les batteaux. Mais nous ne nous y arrêterons pas, parce que Mr.

Duquet vient de faire voir dans un de nos mois précédens, 1°. que le raisonnement de M. *Pitot* est purement geometrique & algebrique & par consequent abstrait & sans aucune consequence pour la Pratique. 2°. Qu'il est hypothetique & fondé même sur une fausse supposition. 3°. Que rien n'est plus pratiquable en supposant des Batteaux beaucoup plus petits que les ordinaires, & beaucoup plus longs que larges à proportion. D'ailleurs les expériences de remontage que Mrs. *Caron* & *Boulogne* viennent de faire sur la Seine, font voir que la chose est absolument pratiquable dans la supposition même de Mr. *Pitot*, & qu'ainsi son calcul n'est pas exact, même dans cette supposition. Car quoique les machines dont ces deux Méchaniciens se sont servis n'ayent peut-être pas encore toute leur perfection, on peut dire cependant qu'une chose si difficile, qui est si bien commencée, est à moitié faite, & sûrement en voye de se faire.

L'Histoire de l'Académie donne aussi un Extrait de la Méchanique de Mr. *Varignon* en deux gros Volumes

in 4°. Quoique cet Ouvrage n'ait pas répondu à la haute idée que le Public avoit bien voulu en concevoir, il ne laiſſe pas que de contenir quelques bons Principes de Méchanique ſpéculative. Peut-être ſi l'Ouvrage étoit moins étendu, contiendroit-il plus de bonnes choſes, parce qu'il n'en contiendroit pas un ſi grand nombre d'inutiles ou de mauvaiſes, En général tout cet Ouvrage eſt l'établiſſement du premier Principe de l'Equilibre appliqué à une infinité de cas & de corollaires.

ELOGES.

Ce Volume contient trois Eloges de ſujets aſſez differens; celui du Czar *Pierre* I. celui de Mr. *Littre*, & celui de Mr. *Hartſoeker*. Rien n'eſt plus glorieux pour l'Académie que d'avoir pû allier dans un même Volume & preſque dans le même Eloge des noms que l'Hiſtoire aura ſans doute ſoin de diſtinguer. Mais dans quelque rang que cette Hiſtoire place le Czar *Pierre* I. auprès des plus célébres Monarques de l'Univers, il faudra

toûjours qu'elle convienne de l'honneur qu'il a fait aux Sciences & aux Scavans, aux Arts mêmes & aux Artistes, & même aux Ouvriers les plus méchaniques & jusqu'aux Tourneurs & aux Charpentiers, dont il n'a pas dédaigné d'apprendre ni de pratiquer le métier, de la même main dont il conduisoit les Armées, donnoit des batailles & remportoit de signalées victoires. Tel est le prodige de la Moscovie & de son Héros. Il y a quelques années qu'on apprit avec étonnement en Europe que le même Czar, qui étoit en guerre avec la Suede, venoit de conclure un Traité de paix avec la Chine. C'est avec le même étonnement que la Postérité verra ce Héros remplir l'étenduë immense qui se trouve entre la gloire d'Alexandre & la médiocrité d'un habile Artisan. L'Eloge qu'en fait Mr. de *Fontenelle* honore beaucoup les Sçavans, & ne dégrade point ce Héros.

L'Eloge de Mr. *Littre* est fort ingénieux & du stile ordinaire, c'est-à-dire, fin & délicat. Dans le précedent, le sujet embelissoit le stile, dans celui-ci le stile embellit le sujet. Mr. *Littre*

 est

eſt aſſez connu pour un des plus célé-
bres Anatomiſtes de l'Europe. Du reſ-
te, c'étoit un fort honnête homme,
fort ſage dans ſa conduite, fort réglé
dans ſes mœurs, fort religieux & fort
homme de bien.

L'Eloge de Mr. *Hartſoeker*, écrit
dans le même ſtile, eſt dans ſon dé-
tail, beaucoup plus intereſſant pour
les Sçavans. M. *Hartſoeker*, né en Hol-
lande en 1656. eſt un Auteur origi-
nal en fait de Phyſique, & de Scien-
ces Phyſico-Mathématiques. Ses pré-
miéres occupations roulerent ſur la
fabrique & les obſervations des Mé-
roſcopes, & des Teleſcopes. Il devint
enſuite Cartéſien : ſes Maîtres l'a-
voient rendu tel, mais il n'étoit pas
fait pour ne penſer que d'après eux.
Ses plus beaux Ouvrages ſont la Dio-
ptrique & ſes principes. Il a joué un
beau rôle parmi les Sçavans ; & s'il n'a
pas marché de pair avec les *Deſcartes*
& les *Newtons*, on peut le placer au
moins immédiatement après ces Au-
teurs de la prémiére claſſe, au-deſſus
de ceux de la ſeconde. On lui a fait
un grand crime de ce qu'il diſoit li-
brement ſa penſée ſur les Auteurs,

dont le ſentiment étoit different du ſien. Il eſt pourtant vrai qu'il étoit d'un caractére enjoué, franc; plein de facilité & de douceur. Auroit-on voulû qu'il changeât de ſentiment, uniquement pour ménager la fauſſe délicateſſe des Auteurs; dont quelques-uns, après tout, pouvoient tout auſſi bien prendre la choſe du bon côté, & s'eſtimer fort honorez d'entrer en lice avec un tel Adverſaire? Pour le moins cette maniére franche & ouverte de refuter les ſentimens qu'on ne peut goûter, eſt préférable à toutes ces Critiques, Satyres & invectives ſecrettes, qui ne ſont que trop ordinaires à ce qu'on appelle les Sçavans polis, & d'un ſtile précieuſement radouci, à l'égard de ceux qui ne ſont pas de leur avis ou de leur cabale.

ARTICLE VII.

OBSERVATIONS CRITIques d'un Botaniste habitant des Isles Occidentales de l'Amerique, sur les Plantes décrites par le R. P. Labat Dominicain, dans les six Tomes de son Voyage aux Isles.

L'Article LXIV. de nos Memoires au mois de Juillet, année 1727. p. 1303. est le commencement ébauché de ce petit Ouvrage. Diverses raisons ne permirent pas alors d'en donner la suite. On la donne à present dans les six mois consécutifs. Mais pour remettre le Lecteur en voye, il est bon de lui rappeller que le Botaniste en question reforme ce qu'il trouve de défectueux dans la *partie botanique* de l'Ouvrage du R. P. *Labat*, sans toucher au reste. Ces sortes de Supplémens ou d'*Errata* ne vont qu'au profit des Sciences, sans interesser les Auteurs. Il seroit à souhaiter qu'on en fît pour tous les bons Livres. La maniére du Botaniste Critique est toute simple. Il prend chaque tome du R. P.

Labat, & il repaſſe toutes les Plantes ſuivant l'ordre Alphabetique. On prie le Lecteur de rapprocher le preſent Article de celui que nous avons cité. L'un contient les omiſſions de l'autre.

Premier Tome du R. P. Labat.

AVOCAT.

Quoique le R. P. *Labat* ſemble avoir pris à tâche de bien décrire cet Arbre, on y trouve cependant bien des choſes à redire.

En premier lieu, la peinture qu'il fait de la fleur n'eſt pas juſte, car pourquoi la comparer à une Etoile, puiſqu'elle n'eſt qu'une ſimple Roſette à pluſieurs petits fleurons?

Secondement, que veut-il qu'on entende par ces *Boutons jaunes accollez par trois étamines, qui ſont l'origine du fruit?* Pourquoi ne pas dire tout ſimplement, comme les autres, que le PISTIL devient un fruit, tantôt en Pomme, tantôt en Poire? Car il y en a de pluſieurs eſpéces, de figures différentes, qui expriment aſſez bien ces

deux ſortes de fruits connus de tout le monde.

Enfin, pour n'avoir pas fait aſſez d'attention en coupant ce fruit, il n'y trouve au milieu qu'un noyau rond, un peu raboteux, qui ne renferme aucune amande; cependant il y a amande ſans noyau. C'eſt une membrane cuiraſſée & polie qui envelope entiérement deux cuiſſes, ou lobes d'amande, entre leſquels ſe trouve engagé le germe.

Bois a ennivrer les Poissons.

Un Botaniſte exact auroit décrit cette Plante conformément aux regles que preſcrit la nouvelle Sçience; & on ſçauroit au juſte à quoy s'en tenir pour la placer dans le genre qu'elle doit occuper. Mais le R. P. *Labat* n'a pas jugé à propos de ſe donner tant de peine.

Choux Palmistes.

On ne comprend pas comment le R. P. *Labat* ne diſtingue que de deux eſpéces de Palmiſtes à Chou, quoi-

qu'il y en ait dans les Isles Françoises du moins une vingtaine, tous fort bons à manger. Pour s'en convaincre, il n'a qu'à parcourir le curieux Catalogue qu'en a fait le R. P. *Plumier* Minime, dans son excellent Ouvrage Latin des nouveaux genres de Plantes de l'Amérique.

Il assure encore que le franc-Palmiste ne porte point de fruits. Il en porte avec des noyaux qu'on tourne pour de petits Ouvrages.

L'exactitude vouloit qu'il joignît ensemble les Cocos & les DATTIERS, dont il parle dans un autre Article, parce que ces deux Arbres sont de vrais Palmistes au sentiment de tous les hommes.

FRANCHIPANE OU FRANGIPANE.

Il s'en faut bien que le R. P. *Plumier* ait la même idée du *Frangipanier* (car c'est ainsi qu'on l'appelle communément) que le R. Pere *Labat*. Celui-ci trouve cet Arbrisseau mal fait, & encore plus mal disposé; l'autre l'a si fort estimé, tant à cause de sa tournure, ou maniére de croître,

que pour la beauté & l'odeur charmante de ſes fleurs, qu'il l'a choiſi entre mille autres pour lui donner ſon nom.

Tout préjugé à part, cette Plante a quelque choſe de ſingulier qui attire l'admiration de tous ceux qui la conſiderent avec attention.

Voici ſa nature. D'abord ſon tronc eſt unique, d'un pied ou deux de longueur, ſur une groſſeur à peu près égale dans toute cette étenduë. Quoique ſon écorce ſoit extrémement laiteuſe, & pleine de filamens, cela n'empêche pas néanmoins que ſes feüilles ne tombent bien-tôt les unes après les autres, en laiſſant gravée ſur l'écorce la marque de leur talon patu; de ſorte qu'il n'en reſte pour l'ordinaire qu'une touffe tout au bout. Rien de moins juſte que la deſcription qu'en fait le R. P. *Labat* en ces termes. „Ses feüilles ſont longues & „plus larges à leur extrémité qu'au „bout qui les joint à la branche". Il s'eſt bien donné de garde de les deſſiner. En les voyant, on ſe ſeroit auſſitôt recrié contre lui; car elles ſont étroites, pointuës par les deux bouts,

à groſſe queuë, ayant la principale nervure droite arrondie & ſaillante; toutes les veines coſtales ſont preſque paralléles entre elles.

Un pédicule gros comme le petit doigt, & de deux pouces de long, termine ce tronc; il eſt partagé en une fort grande quantité de fleurons, qui étant épanoüis forment un bouquet qui n'a pas ſon pareil, ſoit par la varieté de ſes couleurs rouges, purpurines, aurores, orangées, vertes & blanches, bien nuancées, ſoit par ſon odeur muſquée, mais douce, qui plaît généralement à tout le monde.

Pour ce qui eſt de la figure de chaque fleur, elle eſt ſelon les termes de l'Art Monopetale, formée en tube par en bas, découpée par en haut en quatre ou cinq parties égales, & contournées en volute les unes ſur les autres.

Ce qui prouve évidemment que ce n'eſt pas un Lys. C'eſt que ſon Piſtil produit une double Silique qui ſe fend de haut en bas: on y trouve en dedans ſur un *Placenta* ou cloiſon, des ſemences oblongues placées en façon d'écailles, & pour ainſi parler

feüilleuſes ; c'eſt-à-dire , très-minces vers leurs bords. A peine ce beau bouquet eſt-il tombé , qu'on voit tout proche pouſſer tantôt deux & tantôt trois branches toutes ſemblables à la ſouche , ou tronc dont j'ay fait cy-deſſus la deſcription : c'eſt ainſi qu'eſt composé cet arbre , de branchages élevez droits çà & là , ſans autre ſymmétrie.

Grenadille a Fleur de la Passion.

On compte pour le moins une douzaine de Plantes , qui portent une fleur appellée *de la Paſſion* , à cauſe qu'on croit y remarquer pluſieurs inſtrumens de la Paſſion de Notre-Seigneur , tels que ſont une Colonne , des Epines , des Fouets , des Clouds , des Playes , une Lanterne , une Couronne.

Les Auteurs ont eû grand ſoin de les diſtinguer les unes des autres ; il n'y a que le R. Pere *Labat* qui les ait confonduës. Un coup d'œil ſuffit pour en être convaincu.

Celle dont la feüille eſt diviſée , ou

échancrée, non pas ſeulement en quatre endroits, comme il le dit, mais juſqu'en ſept, & en neuf parties, a un fruit en façon de Poire dont l'écorce eſt unie, liſſe, ſéche, un peu moins dure, ou épaiſſe que celle de la Calebaſſe Indienne *Cujeté*; au contraire les fruits qui ſont de la groſſeur d'un œuf, & de la même figure croiſſent ſur une *Lienne*, dont les feüilles ovales ne ſont jamais dechiquetées. Ainſi il étoit du bon ordre de diſcerner ces deux Plantes par des Articles differens.

JASMIN.

Selon les Sçavans Botaniſtes, le Jaſmin eſt un genre de Plante dont la fleur eſt Monopétale, diſpoſée en maniére d'Entonnoir, ayant l'orifice découpée en pluſieurs parties égales: le Piſtil ſort du centre de ſon Calice, & devient un fruit en baye, arrondi, charnu, & dans lequel il y a pour l'ordinaire un ou deux noyaux, avec leur amande chacun; cela étant ainſi ſuppoſé, il eſt certain que dans la plûpart des bois, ou forêts des Iſles de l'Amerique on trouve cinq ſortes d'ar-

brisseaux, à qui cette description, ou définition, convient entiérement, & qui par conséquent, sont de vrais Jasmins, lesquels différent du commun, de celui d'Espagne, & de celui qu'on nommé d'*Arabie*, soit simple, soit double.

Afin qu'on ne m'en croye pas sur ma seule parole, il est bon de les spécifier tous avec le R. P. *Plumier*. Le premier a des feüilles de Laurier, & porte des fleurs à long tube d'une grande blancheur, & d'une odeur la plus charmante de toutes. Le second pousse des feüilles semblables à celles du Tabac. Les feüilles du troisiéme & du quatriéme ressemblent à celles de la *Morelle*, l'un est beaucoup plus grand que l'autre. Leurs fruits ou bayes sont d'un noir luisant, tirant sur le violet. Le dernier rampe ; ses feüilles sont de Violette de Mars. Sa fleur ne sent rien.

Puisque le R. P. *Labat* assure que le Jasmin dont il parle, & qu'il a décrit fort au long, a un fruit en gousse, dès-là il l'exclut du rang des Jasmins ; mais comme tout le reste lui convient assez, il y a de l'apparence que ce terme

lui a échappé, pour n'avoir pas suffisamment consideré sa figure:

MAGNIOK.

On ne peut guére dessiner plus mal une plante que celle du Magniok; qu'on voit dans l'Ouvrage du R. P. *Labat*. On lui rend la justice de croire que ce n'est pas lui qui l'a tracée; mais il devoit sans doute la supprimer, & ne pas souffrir qu'elle parût dans son Livre, où il y a tant d'autres figures si bien prises. Venons au fait.

Il prétend d'abord, que l'écorce de toutes sortes de Magnioks est fort mince; cependant elle est si épaisse & si succulente, qu'exposée à l'air, & au grand Soleil, il faut des mois entiers, pour qu'elle perde sa sève, & se desséche. Rien de plus ordinaire que d'en trouver des morceaux hors de terre, qui poussent quantité de drageons.

L'idée qu'il donne de la feüille est bizarre. Voici les propres termes.

„ Elle est comme un trefle allongé,
„ ou plûtôt comme une moyenne
„ feüille de Vigne, que l'on auroit
„ fenduë, le long de ses nervûres, &

» à qui on n'auroit laissé de chaque
» côté qu'un demi doigt de large. «

Pour se convaincre que cette feüille n'est rien moins que cela, il ne faut que regarder la figure qu'il a gravée, car quelque estropiée qu'elle soit, on voit assez que la feüille est découpée profondément en sept laniéres, ou parties inégales, & à longue queuë, sans la moindre conformité, avec le Tresle, ni avec la Vigne.

Une Plante si extraordinaire & si peu connuë dans l'Europe, méritoit sans doute que le R. P. *Labat* se donnât la peine d'en décrire la fleur, & le fruit, dont très-peu d'Auteurs ont parlé. Pour y suppléer & contenter là-dessus ceux qui aiment la Botanique; j'ose les détailler l'une après l'autre.

1°. Quant à sa fleur, c'est une rosete formée de cinq feüilles. 2°. Pour le fruit, c'est une triple capsule attachée à un Pivot : chacune renferme un noyau ovale, fait en façon de Ricin ou Tiquet, à Coque brusque, marbrée & luisante, dont l'amande de même figure est huileuse.

MANCELINIER.

Le P. *Labat* devoit premiérement rapporter, avec exactitude, le caractére de la fleur de cette Plante, dont ſon Confrere, le R.P. du *Tertre*, n'avoit rien dit. Enſuite, il falloit découper ſon fruit pour y trouver un gros noyau, rond, ſec, ligneux, & leger comme du liége: ce qui eſt cauſe que cette pomme flotte ſur l'eau. Enfin il devoit pénétrer juſqu'au cœur pour y découvrir pluſieurs loges ou concavitez, qui renferment chacune un pepin ſemblable à celui des pommes ordinaires, & dont l'amande eſt huileuſe.

Ce n'eſt pas aſſez, il falloit encherir ſur ſon Confrere, & remarquer avec ſoin qu'il y a trois ſortes de MANCELINIERS, également mauvais; à ſçavoir celui qui porte des feüilles ſemblables à celles du Poirier, l'autre à celles du Houx, & le dernier à celles du Laurier.

Ce R. Pere me permettra donc, s'il lui plaît, d'ajoûter ce petit trait à ſa Deſcription. Les fleurs de ce genre

d'arbre ſont en chaton, compoſées d'une touffe d'étamines, à chapiteau très-petit, & peu coloré, attachées à un pivot, ou eſſieu, elles couvrent les menus branchages; toutes ſont ſtériles; les fruits croiſſent ailleurs, & leurs embryons nuds ſortent indifféremment de tous côtez.

MOUSSEMBEY OU MOSAMBÉ.

Si je demandois à une perſonne initiée dans la ſçience des ſimples, ce que c'eſt que ce Légume, ſur le champ, en le conſiderant revêtu de feüilles, de fleurs, & de fruits, il me dira?

C'eſt une ſorte d'herbe bonne à manger, dont il y a pluſieurs eſpeces: toutes ont des fleurs blanches à quatre feüilles, diſpoſées en croix, leur piſtil devient une ſilique ſeche, étroite, & cylindrique, à deux battans qui s'ouvrent à la faveur du reſſort de deux filets, qui regnent le long des bords, & joignent les deux côtez, où ſont attachées en grande quantité, des ſemences griſâtres, chagrinées, & faites en rognon.

Janvier 1730.

Comme tous ces traits ont beaucoup de rapport avec ceux du Senevé, voilà pourquoy on la surnomme *Sinapistrum*, les François n'ayant point encore forgé de termes exprès pour l'exprimer en leur Langue, ils ont coûtume de l'appeller comme les Négres de Guinée, MOSAMBÉ. Les Isles en produisent de trois especes. La premiére est une herbe à cinq feüilles assez grandes. La seconde a l'air d'un sous-arbrisseau à cinq feüilles aussi, mais plus étroites que les précédentes. La troisiéme n'a que trois feüilles sur chaque pedicule. Le goût est celui de Cresson.

OZEILLE DE GUINÉE.

Rien de plus net, de plus formel, & de plus aisé à concevoir que l'idée que donne de l'Ozeille de Guinée le P. *Plumier*.

» C'est, dit-il, une espéce de Ketmie à fleur monopétale ouverte, & formée en clochette comme la Mauve, laquelle a aussi des feüilles qui lui ressemblent, mais qui ont le goût d'Ozeille ». Ecoutons mainte-

nant le P. *Labat*. » L'Ozeille de Gui-
» née est un arbrisseau..... qui porte
» deux fois l'année des fleurs, qui
» sont en même-tems, son fruit & sa
» semence..... Elles ressemblent à
» des Tulipes qui ne seroient pas bien
» ouvertes; elles sont plus petites; les
» feüilles qui les composent sont de
» l'épaisseur d'une piéce de quinze
» sols, & d'un rouge foncé, elles ren-
» ferment dans leur fond un bouton
» verd, qui contient quelques petites
» graines, brunes. C'est ce bouton
» qu'on met en terre, & qui produit
» en moins de trois mois, l'arbris-
» seau, & les fleurs. Quand ces espé-
» ces de Tulipes sont mûres, ce qu'on
» connoît à une petite noirceur qui
» paroît au bout de leurs feüilles, on
» les cüeille..... On coupe le fond de
» la fleur avec le bouton que l'on jette
» comme inutile. Le reste des feüil-
» les, ou fleurs rouges se met boüillir
» à grande eau, pendant un Miserere,,.
Que doivent penser d'une pareille
description ceux qui ont vû ce simple?

Roucou.

La maniere dont le R. P. *Labat* parle du Rocou (car c'eſt ainſi qu'on le prononce ordinairement) ſouffre de la difficulté. Voici comme il s'exprime.

» Le Roucou ..... eſt une teinture » rouge..... elle provient d'une pel» licule rouge, qui couvre de petites » graines blanches & rondes, dont eſt » rempli le fruit de l'arbre » :

Mais il eſt conſtant que la fécule appellée Rocou eſt plûtôt formée par une legere mouſſe ou fine couche, ou duvet huileux gras, & tenace, qui étant lavé dans de l'eau claire, ſe fond petit à petit, ſe détache à la longue, & enſuite ſe coagule en maſſe, après l'évaporation de la lymphe qui la contenoit, que par une pellicule ; puiſque celle-ci reſte, & paroît blanche ſur l'amande après qu'elle a été dépoüillée de ſon vermillon.

Quant à la graine qu'il dit être ronde, il faut abſolument qu'il ne l'ait jamais conſiderée de près, puiſqu'elle eſt toûjours anguleuſe, boſſuë, & irréguliere.

SACRAMALON OU SACCAMALON.

Le R. P. *Labat* n'eſt pas heureux dans les deſcriptions qu'il fait de ſon chef. « Les tiges de cette plante, ſelon lui, ſe chargent de pluſieurs » grappes, comme des panaches, de » petites fleurs, où le verd, le rouge, » le violet, & le pourpre ſont agréa- » blement mêlez enſemble. Elles ſe » convertiſſent en de petits fruits de » la groſſeur d'un pois, d'un violet » tirant ſur le pourpre, qui renfer- » me..... une ſubſtance molle, au » milieu de laquelle eſt une eſpéce » d'amande aſſez ſéche, qui eſt la » ſemence de la plante ».

Il eſt vrai, que ce Simple (c'eſt une herbe potagere) pouſſe vers les extrémitez de ſes branchages, des grappes teintes de differentes couleurs, dont l'Auteur parle. Mais la fleur eſt en roſe, à fleurons blancs. Ses fruits ſont arrondis, en façon de bouton, compoſez de pluſieurs capſules arrangées autour d'un poinçon; chacune renferme une graine brune & luiſante.

Janvier 1730.

TOULALA.

Il eſt aſſez ordinaire de ſe méprendre dans la prononciation des mots Indiens. Ainſi ce que le R. P. *Labat* nomme Toulola, les Karaïbes l'appellent toûjours en leur Langue Toulala ; mais peu importe. On comprend aſſez le Simple qu'il veut décrire. Le R. P. *Plumier* a jugé à propos de l'établir en nouveau genre de Plante.

Il la décrit ainſi ſous le nom de *Maranta* & cela en faveur de l'illuſtre Barthelemy *Maranta* Médecin de Veniſe, & ſçavant Herboriſte.

C'eſt une ſorte de Plante à fleur ſimple monopétale, qui a la figure d'un entonnoir, découpée en ſix portions, dont trois ſont alternativement plus grandes que les autres, le fonds du calice groſſiſſant, devient un fruit ovale, à envelope unie & rouſſâtre, dont la ſemence eſt à coque dure, piquotée, ridée, ou chagrinée.

Ses tiges reſſemblent un peu aux roſeaux, & ſes feüilles filamenteuſes, faites en façon d'un fer à pique, ſont

ſemblables à celles du *Canna corus*, mais plus étroites. C'eſt un remede ſpecifique, contre les bleſſures des fléches empoiſonnées.

Il n'en faut pas davantage pour faire ſentir combien en la Deſcription qu'en a faite le Pere *Labat* eſt peu reſſemblante.

ARTICLE VIII.

HIERONYMI BARUFFALDI Ph. D. Ferrarienſis Diſſertatio de Præficis. *C'eſt-à-dire, Diſſertation de M. Baruffaldi ſur les Pleureuſes. A Ferrare, in* 12. *pagg.* 128.

CEtte Diſſertation a paru il y a déja près de ſeize ans. Une Urne ſépulcrale, trouvée en 1705. dans les campagnes voiſines de Ferrare avec cette inſcription :

HEV
FL. QVARTILL.
PRÆFICA
V. ANN. LXI.

a engagé Monsieur *Baruffaldi* à rechercher, & à ramasser avec soin, tout ce que l'Antiquité pouvoit lui apprendre sur l'usage qu'avoient les Anciens de gager des femmes pour présider à leurs funérailles en qualité de *Pleureuses*. Cette matiére méritoit d'être éclaircie; personne ne s'étoit encore donné la peine de le faire; on la trouve ici traitée de façon à satisfaire la curiosité des Antiquaires. L'Auteur partage sa Dissertation en quatorze Chapitres, où il nous apprend ce que c'étoient que ces femmes, comment on les appelloit; en quoi consistoit leur Art; quelle a été leur origine & la durée.

Les PRÆFICÆ que nous appellerons *Pleureuses*, faisoient profession de vendre des gémissemens, des pleurs, & des soupirs. Elles aidoient les Familles à pleurer leurs morts: & formoient pour cela dans les Villes une espéce de societé plus ou moins nombreuse, selon que les Villes où elles se trouvoient, étoient plus ou moins grandes.

Les Latins leur donnerent différens noms: ils les appellerent *Reputatrices*,

Psaltricæ Threnodæ, *Præficæ.* Il est assez difficile de fixer dans notre langue la véritable signification du mot *Reputatrix* (1). *Sopranus* dans son Livre des Funérailles des Hebreux prétend qu'on les nommoit ainsi parceque les hymnes funébres qu'elles chantoient à la loüange du mort rappelloient aux assistans le souvenir de ses vertus & de ses belles actions. Il apporte en preuve deux passages de l'Ecriture; le premier est tiré du beau Cantique (2) que composa *David* sur la mort de *Saül* & de *Jonathas*: l'autre se lit dans le 57^e^. Chapitre d'Isaïe (3). Mais ni l'un ni l'autre ne paroissent avoir ici grande force. Jean Etienne *Menochius* rejette cette explication, & en donne une autre; il veut que les *Pleureuses* ayent été apellées *reputatrices* parcequ'on ne les gageoit que pour se donner un air de grandeur & de distinction, & pour se faire la *reputation* de faire les choses avec éclat, & avec magnificence. *Per riputatione.* Monsieur Baruffaldi, sans réfuter ces deux conjectures, croit qu'on pourroit dire que

(1) 2. Rég. 1. 18. (2) V. 1.

(3) Cap. 3.

reputare signifie quelquefois *compter*, & qu'on nommoit ces femmes *reputatrices*, parce qu'elles faisoient une longue énumération des belles actions du mort. Il appuye son sentiment sur un passage d'*Ulpien*, où il prétend que *reputare* est pris dans ce sens *Item tutor sumptus litis reputabit*. On peut, je crois, adopter indifféremment celle qui plaira le plus de ces trois opinions, sans risquer, & sans oser cependant se flatter d'avoir rencontré la véritable.

On voit assez pourquoi on les appelloit *Psaltriæ*; il est bon cependant de remarquer que *Psaltriæ* ne signifie pas tout à fait la même chose que *Præficæ*. Celles-ci faisoient métier de pleurer & de reciter des chansons lugubres; celles-là, au contraire, ne recitoient que des chants joyeux. Les unes devoient leur institution au Paganisme; les autres dûrent la leur au Christianisme. Les Chrétiens ne pouvant souffrir qu'on prophanât une cérémonie de Religion par des pleurs & des gémissemens achetez, substituerent à cette momerie Payenne, dit notre Auteur, un autre genre de Spectacle, plus digne de la profession Chrétienne & plus

 capable

capable de toucher les Spectateurs : ils firent accompagner leurs convois funebres d'un nombreux cortege de femmes, qui jouoient sur des instruments & chantoient tout à la fois les loüanges du Seigneur, lui rendant mille actions de graces d'avoir delivré des miseres de cette vie celui qu'il avoit appellé à lui.

On les nommoit encore *Threnodæ*. Et ce sont celles-ci à qui le nom de *Pleureuses* convient proprement ; *Threnodæ* tire son origine du mot Grèc θρῆνος qui signifie *Lamentation. Præfica* dit quelque chose de plus que *Threnodæ. Præfica mulier* étoit celle qui conduisoit la bande des *Pleureuses*. C'étoit à elle de présider durant la marche, aux mouvemens, aux gestes, aux grimaces, aux gemissemens de ses suivantes ; & de donner le ton ; & battre la mesure, afin que tout se passât selon les regles les plus exactes de la belle Harmonie. Sans se mettre à la torture pour deviner l'Etymologie de *Præfica*, il est naturel de la chercher dans cette espéce d'intendance, dont on vient de parler, & on la trouve en effet dans le mot Latin *præficere*, qui si-

gnifie donner l'intendance de quelque chose à quelqu'un. Notre Auteur feroit volontiers venir *Præfica* de *Præfari*, parce que ces pleureuſes preludoient par une ſorte de *Preface* en chant lugubre.

Enfin il y avoit encore ſelon l'Auteur une autre eſpéce de *Pleureuſes* differente des *Pleureuſes* mercenaires, & ce ſont celles qu'on appelloit, dit-il, *Mulieres funeræ*; c'eſt-à-dire, *femmes de Deuil*. Ce tître ne convenoit qu'aux parentes du mort; à une mere, par exemple, ou à une ſœur. La ſincerité de leurs regrets & de leurs larmes les diſtinguoit des autres *Pleureuſes*. Tout le Monde n'eſt pas ici du ſentiment de Monſieur *Baruffaldi*. On doute d'abord que *Funerus* ſoit un mot Latin, & qu'on puiſſe dire *funera mulier*, *funeræ mulieres*. Le paſſage qu'il cite d'*Ennius* ſeroit déciſif en ſa faveur s'il n'étoit pas controverſé; le voici tel que Ciceron le rapporte au troiſiéme Livre de ſes Tuſculanes.

Nemo me lacrimis decoret, nec Funera *fletu*;
Faxit : cur? Volito vivus, per ora virûm.

C'eſt-à-dire *que perſonne ne m'honore de ſes larmes* après ma mort, *& ne pleure à mes Funérailles* &c. Cette explication paroît ſimple & naturelle, c'eſt au moins celle qui ſe preſente d'abord à l'eſprit. Ce n'eſt pas cependant celle de Monſieur *Baruffaldi*, il pretend que *Funera* eſt ici un nom appellatif, mais ſi cela eſt, que ſignifieront ces paroles *nec Funera fletu faxit* à moins qu'on ne ſous entende *exequias*? Et qu'eſt-il neceſſaire de rien ſous entendre dés qu'on peut expliquer le paſſage ſans cela. Quelques Editions portent à la verité. *Nec Funera fletum faxit?* Cette différence de Texte ſeroit avantageuſe à Monſieur *Baruffaldi*, mais outre qu'il ne paroit pas lui même croire qu'elle ſoit aſſez authoriſée pour s'en ſervir, puiſqu'il a rapporté le paſſage tel que nous l'avons d'abord cité; il eſt encore vrai qu'on ſeroit en droit de la lui diſputer, quand bien même il eut voulu l'employer. L'Autorité de *Virgile* ſeroit auſſi ſans replique, ſi quelque autre ancien Auteur nous fourniſſoit des exemples, où *Funera* fut pris dans le ſens qu'on veut lui donner. Comme

cet endroit a exercé la critique de la plûpart des interpretes, on sera sans doute bien aise que nous le rapportions ici. Il se trouve au 9^{e}. Livre de l'Eneïde. Virgile y fait parler la mere d'*Euryale* de cette maniere.

Heu terrâ ignotâ canibus data præda latinis,
Alitibus que jaces, nec te tua funera mater,
Produxi, pressive oculos aut vulnera lavi.

Il faut avouër qu'en rapportant *Funera* à *Mater* le sens de ce passage deviendroit dès-lors fort intelligible, & ne souffriroit plus aucune difficulté, mais l'embarras consiste à montrer que *Funera* puisse avoir ce rapport. *Servius* l'a crû, mais sans fondement. *Annibal Carus* s'est rangé du côté de *Servius* dans sa belle traduction Italienne de l'Eneide. Voici comme il rend ces deux vers.

& io tua Madre
Io, cui l'esequie eran dovute, e'l duolo d'un cotal figlio, &c.

La clarté apparente que cette ſignification de *Funera* répand ſur ce paſſage de Virgile a ſéduit encore preſque tous ceux, qui ont fait des Dictionnaires. Ils prennent tous *Funera* pour un nom apellatif. Il eſt facheux qu'après avoir foüillé dans toute l'antiquité, ils n'ayent pas encore pû produire d'autre exemple que ceux qu'ils tirent d'Ennius & de Virgile. On a fait voir que l'autorité d'Ennius eſt incertaine, & dés-lors le paſſage de Virgile retombe dans ſon ancienne obſcurité, ſuppoſé qu'il ſoit auſſi obſcur qu'on le prétend : car ſi on l'examine avec attention, on trouvera que le paſſage eſt fort clair de lui même & qu'il ne doit ſon obſcurité qu'aux doutes mal fondés de quelques Grammaitiens : il ſeroit inutile de rapporter ici leurs différentes explications, il ſuffira de dire que celle de *Donat* paroît être la ſeule véritable. Il prétend que le ſens eſt coupé, & qu'après ces paroles *nec te*, l'excès de la douleur ne permettant pas à cette mere deſolée de continuer, elle s'arrête, *hic quoque aliud fuerat dictura*, dit-il, enſuite reprenant tout à coup ſon diſcours, elle énonce la mê-

me pensée, que son abbatement ne lui avoit pas laissé la liberté d'exprimer, en des termes differens de ceux qui lui étoient d'abord venus à l'esprit. Ainsi selon *Donat* la mere d'Euryale aura voulu dire. *Je ne vous ay pas conduit mon fils* (au lieu de votre sépulture) *non je n'ay point assisté à vos Funérailles : office qui appartenoit à votre mere.* Mais en voilà assez là dessus, ceux, qui en voudront davantage, doivent consulter la traduction Françoise de Virgile qu'on vient de réimprimer, ils y trouveront ce passage éclairci avec la netteté propre du Sçavant Traducteur.

L'usage bizarre d'avoir des *Pleureuses* dans les convois funebres se communiqua de la Grece à l'Italie. Dans les premiers tems de la Republique, on s'apperçut que les femmes s'abandonnoient dans les cérémonies funébres à un excès immoderé de douleur. Elles jéttoient des cris épouvantables, s'arrachoient les cheveux, se déchiroient le sein & le visage. Ces marques de tristesse étoient sinceres, on ne connoissoit point encore à Rome l'Art de feindre, tout étoit simple & naturel.

dans les mœurs, la cupidité ou l'espérance de se voir bien-tôt en possession des biens d'un parent ou d'un ami mort n'avoit pas encore étouffé dans les cœurs les sentimens de la nature. On se crut cependant obligé de mettre des bornes à ces regrets excessifs, on alla même jusqu'à porter une loi qui defendoit aux femmes de pareilles démonstrations de douleur. La 34e Loi des douze Tables portoit. *Mulieres genas ne radunto, neve Lessum funeris ergò habento.* On suivit sans doute en cela l'exemple de Solon qui avoit porté la même défense à Athenes. Mais afin que le Peuple ne s'imaginât pas qu'on voulut interdire toute sorte de démonstrations extérieures de Deuil, on fit venir de Carie, contrée de l'Asie Mineure, des femmes habiles à pleurer avec méthode pour instruire les femmes Romaines dans cet Art. C'est de la qu'est venu le surnom ou le sobriquet de *Muse de Carie* qu'on donna dans la suite aux *Pleureuses.*

Aucun monument ancien ne nous apprend quelle étoit la condition des *Pleureuses*, ni si elle étoit servile ou libre. A en juger par le surnom que

porte *Quartilla* dans l'épitaphe que nous avons rapportée, on ſeroit tenté de croire qu'elle étoit de l'illuſtre maiſon *Flavia*; mais dès-lors, on trouvoit de grands noms dans toute ſorte de conditions: d'ailleurs telle branche d'une famille pouvoit être illuſtrée, pendant qu'une autre étoit dans l'obſcurité. *Urſinus* dans ſon Livre des familles Romaines montre qu'il y avoit à Rome une famille plebeïenne qui portoit le nom de *Flavia*, enfin il n'eſt pas croyable que des perſonnes de diſtinction vouluſſent faire un metier auſſi mépriſable que l'étoit celui des *Pleureuſes*. C'eſt ce qui fait croire à l'Auteur que les Pleureuſes étoient de condition ſervile.

On choiſiſſoit toûjours des *Pleureuſes* d'un age avancé, les femmes agées pleurent, diſoit on, avec plus de facilité; & l'air triſte eſt alors plus naturel. Il ne paroît pas que les Pleureuſes vecuſſent en communauté dans les Villes où elles ſe trouvoient: il ne reſte du moins dans les Anciens Auteurs aucun veſtige d'un pareil établiſſement. Elles formoient cependant entre elles, quoique ſéparées les unes des

des autres, une eſpéce de Confrérie à peu près ſemblable à celle que compoſent aujourd'hui entre eux les divers métiers. Cette Confrérie ſe chargeoit d'inſtruire de jeunes filles dans l'Art de pleurer.

On parle enſuite de l'habillement qu'elles portoient lorſqu'elles alloient à quelque convoi funébre, elles y paroiſſoient vetuës d'une robe noire qui trainoit à terre. Leur tête étoit enveloppée d'une eſpéce de capuchon qui replié ſur le viſage leur couvroit un œil, & ne leur laiſſoit voir le jour que d'un côté. On demande pour quoi les Pleureuſes ſe voiloient de la ſorte. L'Auteur répond que les Prêtres & les Sacrificateurs avoient coûtume de ſe couvrir la tête d'un voile durant l'exercice de leur miniſtére. Or les Funérailles étant une cérémonie de Religion, c'étoit pour elles une loi de ſe conformer à cet uſage : il remarque de plus que les femmes paroiſſoient rarement en Public le viſage découvert, & il le prouve par un paſſage de Tertullien, qui reprochoit aux femmes Chretiennes de n'être pas auſſi regulieres ſur cet Article que les fem-

mes Payennes. *Judicabunt vos*, disoit-il (1) *Arabiæ fæminæ quæ non caput, sed faciem quoque ita totam tegunt, ut uno oculo liberato, contentæ sint dimidiam frui lucem, quam totam faciem prostituere.* Au reste ce capuchon n'empechoit pas qu'on ne vit leur chevelure floter negligemment sur leurs épaules.

(2) *Capillus passus, prolixus, circum caput rejectus negligenter &c.*

L'Art des Pleureuses ne se bornoit pas aux larmes, & aux cris lamentables ; elles chantoient aussi quelque fois les loüanges du mort ; sur-tout lorsque les parens n'assistoient pas aux Funérailles, car lorsqu'ils s'y trouvoient, elles se contentoient de pousser des sanglots & de se lamenter. Rien n'étoit pour l'ordinaire plus ridicule & plus plaisant que leurs hymnes funebres : c'étoient des *impromptus* extravagans, des *Helas* répetés cent & cent fois sans arrangement ; & plus propres à faire rire, qu'à toucher ceux qui les entendoient. Il est vrai qu'il

(1) Lib. de Virg. vel. C. 17.
(2) Terent. heauton. act. 2. scen. 2.

n'en coutoit pas cher pour donner cette comedie au Public; on en étoit quitte en donnant une obole à chaque actrice.

Ce n'étoit pas assez d'avoir pleuré durant les Funérailles, on auroit crû n'avoir pas donné au mort des marques suffisantes de regret, si l'on n'avoit pas rempli de larmes des phioles de verre pour les enfermer dans le tombeau auprès de l'urne cinéraire. Mr. *Leibnitz* soutient que ces Phioles étoient quelquefois faites de terre; l'Auteur de la Dissertation prouve ici fort bien le contraire. Ces Phioles étoient d'une figure oblongue, leur ouverture étoit large & recourbée de maniére qu'elles pouvoient aisément servir de gouttiéres aux yeux.

Ces deux vers d'*Horace* *

Ut qui conducti plorant in funere, dicunt
Et faciunt quoque plura dolentibus ex animo : &c.

ont fait croire à quelques-uns, dit l'Auteur, que les femmes n'étoient

* Art Poëtique v. 432.

pas les ſeules qui fiſſent metier de pleurer aux funerailles, & que les hommes y tenoient auſſi leur place. *Kirchman* a cru qu'il falloit lire,

Ut quæ conductæ plorant in funere.

Mr. *Baruffaldi* ſans adopter ni rejetter cette explication veut qu'*Horace* ait fait ici une Propoſition générale ſans diſtinction de femmes ou d'hommes : & cela paroit aſſez probable : mais il ne prouve pas par-là qu'on ne ſe ſervît pas d'hommes dans les Convois funébres, & il eſt obligé de convenir lui même du contraire ; les hommes y paroiſſoient à la vérité moins pour pleurer que pour chanter ou jouer ſur la flute des airs compoſez à la loüange du Mort.

L'Auteur finit ſa Diſſertation par examiner ſi l'uſage de gager des pleureuſes ſubſiſte encore aujourd'hui, & ſi on doit le tolerer, ſuppoſé qu'il regne encore. L'Italie, la Sicile, le Royaume de Naples (il auroit pû ajoûter quelques Provinces de France) lui fourniſſent des exemples de cette coutume ancienne. Il déclare

qu'il ne ſçauroit s'empêcher de déſapprouver ce reſte du Paganiſme. Il cite là-deſſus l'autorité des Peres de l'Egliſe, & les reglemens de pluſieurs Conciles, qui ont proſcrit ces farces lugubres.

On a imprimé à la ſuite de cette *Diſſertation* un Cayer de M. LANZONUS ſur le deüil des Anciens; ou parcourant divers pays & tous les tems, il rapporte ſuccintement les diverſes coutumes à l'égard des marques de douleur & de regret, dont on honoroit les Morts. *Joſephi Lanzoni*, Med. Ferrarienſis, &c. *de luctu mortuali veterum adverſaria.*

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.
Ou, Avis : Critiques : Expériences. Découvertes : Réponses.

PHISIQUE. HISTOIRE NATURELLE.

Sur le Mercure des Philosophes.

DE PARIS. Monsieur, Il est étonnant que depuis trois mois que vous avez proposé dans les *Memoires* de Trevoux la question, *si le Mercure des Philosophes est une matiere seche ou une liquide*, personne ne vous ait encore répondu, & qu'aucun adepte n'ait daigné y faire attention. Car je ne prens point pour réponse un amas confus de paroles extraites des Livres de Sçavans & mal appliquées. Quelque Sçavant même que soit un homme, quelque vivacité que son esprit ait reçu ; si Spectateur oisif de la nature, il n'a jamais pratiqué, s'il ne s'est point rendu Artiste ; à chaque instant il se trouvera arrêté, & sa Théorie destituée de l'exercice lui apprendra

au plus l'étenduë de ſon ignorance. Pour expliquer un Auteur Hermetique, & citer à propos les paſſages que l'on en tire, il faut connoître à fond la Science & l'art que l'Auteur traite; la Science, par l'étude; l'art, par l'exercice. Venons à la queſtion que vous faites ſi à propos. Ce n'eſt point en adepte que j'entreprends d'y repondre, ni en perſonne qui ſe picque de poſſeder la Science: c'eſt ſeulement en Artiſte qui a manipulé, & qui journellement s'adonne aux travaux metalurgiques. Heureux ſi mes ſoins & quelques découvertes que je leur dois ſur une matiere ſi délicate, ſont de quelque utilité aux Curieux! Je dirai donc que je crois que *le Mercure des Philoſophes eſt une matiere ſeche à nos yeux, mais qui ſe liquefie au moindre feu*: que cette matiere ſeche eſt un ſel très-fuſible, ou plûtôt une ſubſtance ſoluble, qui renferme un eſprit métallique, qui eſt un feu vital, ou plûtôt la vraie ſemence des metaux: que nous ne reconnoiſſons que cette matiere renferme un eſprit métallique, & ſert comme d'étuy à ce dernier, que par la diſſolution prompte qu'elle fait

de tous les métaux, & ſur tout de l'or comme le plus parfait. Car le fer n'eſt pas ſi-tôt diſſous par cet Etre chymique que le plomb; ce dernier l'eſt plus difficilement que l'étain; & celui-ci plus difficilement que l'argent, ainſi par dégrez. Mais pas un n'eſt diſſous ſi promptement que l'or. Cette diſſolution métallique ſe pourroit faire à clair, parce que le Mercure des Philoſophes attire l'humide de l'air, comme font les ſels alcalis; mais le travail en ſeroit long & preſque infructueux: au lieu que le moindre feu fond le Mercure Philoſophique, lequel en cet état mouille l'or, qui eſt de ſa nature & le pénetre tellement, que les deux en peu ne font plus qu'un tout, dans lequel l'action du feu externe recuëillant le feu interne, fait que le mouvement s'y excite facilement dans le Mixte liquide. Le Mercure des Philoſophes eſt à peu-près comme un ſel, lequel à nos yeux eſt ſec, ne moüille que ce qui eſt de ſa nature. Cependant c'eſt une eau congelée, qui ſe liquefie au feu ou à l'air, plus ou moins facilement; ſelon qu'il eſt plus ou moins pur. La liquefaction

des ſels, qui eſt ce qui nous montre qu'ils ſont des eaux congelées, ſe fait de deux façons : celle de l'air n'eſt qu'une réſolution, & ſe fait preſque ſans mouvement ſenſible. Mais celle qui ſe fait au feu, eſt vraie; & le mouvément rapide que nous y voyons de tout ſens, nous démontre que les ſels ſervent de corps à des eſprits ou des agens métalliques, qui ſont doüez de grandes vertus, ſi nous ſçavons faire paſſer de puiſſance en acte ce qu'ils contiennent. Mais quoi qu'on ſçache que le Mercure des Philoſophes eſt une matiere ſeche, qui n'a été appellée eau que par métaphore; quoique l'on connoiſſe même que c'eſt une maticre ſaline, on ne fera pas encore un grand progrès dans la Chryſopée métalurgique, ſi l'on ignore d'où ſe tire ce ſel, comment il ſe prépare, & quelles ſont les manipulations qu'il faut pratiquer pour la compoſition de cette production Hermetique. Comme ceci ne dépend plus de la queſtion propoſée, & n'eſt pas de ma compétence, je laiſſe le champ libre à quiconque voudra traiter ce ſujet. Mais j'oſe aſſurer que ſi ceux qui travaillent avec

connoissance de cause, veulent faire part au Public de leurs découvertes, avec autant de sincerité que je viens de faire, la vraie Chymie aura beaucoup plus de Sectateurs qu'elle n'en a aujourd'hui : du moins un plus grand nombre de Sçavans, qui n'ont rien moins en vuë que l'or, y feront de belles Découvertes. C'est le desir d'y contribuer, qui m'a fait prendre, Monsieur, la liberté de vous répondre. Je suis &c.

Sur la Salure de la Mer

De Nismes. Lettre du R. P. *Sarrabat* D. L. C. D. J. au R. P. de *Montauzan* à Lyon du 6[e]. Sept. 1729.

M. Vous m'assurez que ma Dissertation sur la cause de la salure de la mer, trouve peu de Contradicteurs. Mais, ajoûtez-vous, on auroit souhaitté que je n'eusse pas omis une objection bien naturelle contre le systême que j'y propose, & il seroit utile que je donnasse une bonne réponse. Si la mer, dit-on, n'étoit devenuë salée que par succession de tems & par le mélange des sels que les terres lui ont fournis;

comment les poiſſons auroient-ils pû ſurvivre à l'altération qui ſeroit ſurvenuë à ſes eaux ? On voit que des poiſſons de riviere transferez dans une eau ſaumache peuvent à peine y vivre quelque tems, & qu'ils meurent preſque auſſi-tôt dans l'eau de la mer. D'où l'on conclut que la grande quantité de ceux dont l'eſpéce s'y eſt conſervée juſqu'à ce jour, eſt une preuve que la mer a été ſalée dès les commencemens, & que les ſels qu'elle poſſede, ſont un don qu'elle tient immédiatement de la main du Créateur.

Cette Objection M. m'a déja été propoſée de plus d'un endroit, & en particulier par Monſieur *de Cornuſſon*, que je n'ai pas l'honneur de connoître; & dont la Lettre obligeante eſt demeurée ſans réponſe de ma part, faute d'avoir ſçû ſon adreſſe. Voici donc ce que je répons à cette difficulté.

Des poiſſons originaires d'eau douce peuvent avec le tems s'accoûtumer à vivre dans l'eau ſalée, de la même maniere qu'une famille originaire de Groenlande pourroit s'être habituée dans un Païs ſitué ſous la Ligne. Un Groenlandois tranſporté tout à coup

à la Cayenne, ne pourroit guéres survivre à un changement si subit de climat & de nourriture. Mais si l'on supposoit que cet homme eût été seulement transplanté dans le Nord de l'Ecosse, on n'auroit pas de la peine à comprendre qu'il eût pû y vivre & avoir des enfans, qui de leur côté s'allant établir dans des Païs plus méridionaux, en auroient eu d'autres qui pourroient fort bien dans la suite habiter les Païs les plus chauds, sans en ressentir aucune incommodité, du moins considérable. Il ne seroit pas même besoin d'aller pour cela jusqu'à la troisiéme génération. Les progrez insensibles mais continus, ainsi que l'a été celui de la salure de la mer, operent les plus grands changemens.

Cette réponse ne vous aura pas sans douter échapé M. ni à ceux qui m'ont proposé la même objection : mais apparemment elle ne vous aura pas satisfait. Pour moi, je ne l'abandonne pas absolument ; & je suis persuadé qu'elle est vraie, du moins par rapport à plusieurs espéces de poissons, qui sont à présent poissons de mer, & qui dans leur premiere origine pouvoient

avoir été poissons d'eau douce. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est la conformité que je trouve entre certains poissons, dont les uns sont de mer & les autres sont de riviere, entre lesquels il n'y a guéres d'autre différence que celle, que des alimens & un séjour tout differens peuvent avoir causée. Quoiqu'il en soit, voici une autre réponse plus générale, & qui pourra peut-être vous contenter. Il n'est pas difficile de comprendre comment les poissons, qui n'étoient pas de nature à vivre dans l'eau salée, ont pû chercher les eaux douces, & se retirer dans les embouchures des rivieres, à mesure, qu'ils s'appercevoient que l'eau de mer devenoit plus salée. Mais d'où sont venuës à la mer ces espéces de poissons qui l'habitent à present, & qui ne sçauroient vivre dans l'eau douce? Voilà précisément le point de la difficulté. Or cette difficulté est absolument la même que celle qu'il y à à expliquer. D'où peuvent venir les hèrbes marécageuses, qu'on voit croître dans des endroits où il n'y en avoit jamais eu, si-tôt qu'on y creuse un vivier où un Étang? Ce sont des semen-

ces, dit-on, répanduës sur la surface de la terre, & qui n'attendoient pour germer, qu'une disposition favorable du terrain où elles étoient déja. J'en dis de même par rapport à la question presente. Ainsi les œufs de poisson de mer, qui y avoient été répandus par le Créateur, n'attendoient pour éclorre, qu'un certain degré de salure dans les eaux, qui leur fût couvenable. Ce degré de salure arriva, & l'on vit paroître dès-lors de nouvelles espéces de poissons. J'ajoûte qu'au près des mines ou des montagnes de sel, qui se trouvent au fond de la mer, l'eau dût y devenir presque aussi-tôt salée. D'où l'on peut conjecturer que Dieu plaça dans ces endroits les pepinieres des poissons de mer, qui s'y multiplierent presque à l'infini, & s'y répandirent ensuite de tous côtez, selon les progrez de la salure dans les eaux.

J'ose me flatteter M. R. P. que ces réponses que je n'ai fait qu'indiquer, vous satisféront, & tous ceux qui se donneront la peine de les approfondir. Je suis &c.

Expérience *faite près de Dive en Normandie sur un nouveau moyen de*

dessaler par filtration l'eau de la mer, & de la rendre potable.

Le jeune Marquis *de Dureet* a fait depuis peu à la recommandation & sur les instructions du Pere *Percheron* son Ancien Professeur de Philosophie au College Royal de la fleche, une expérience remarquable pour la solution d'un Problême, ou plûtôt d'un Paradoxe qui fut proposé dès l'an passé au Public en ces termes : *ex mari quantumlibet salso haurire aquam dulcem.* C'est-à-dire, puiser de l'eau d'ouce du sein de la mer, quelque salée qu'elle soit.

supposé qu'il n'y ait point eu de mécompte dans l'expérience, comme on a lieu de le croire pour les raisons qui suivent ; on ne peut disconvenir que le moyen proposé par le P. *Percheron* D. L. C. D. J. ne soit le plus simple & le plus aisé de tous ceux dont on s'est avisé jusqu'ici ; puisque par cette voie on viendroit à bout de puiser dans la mer, de l'eau potable à peu près avec autant de facilité & aussi peu de dépense, que l'on peut en tirer d'un puits d'eau douee.

Tout le secret consiste à vuider d'air

un vaſe de figure ronde & percé de pluſieurs trous, que l'on a fermez très-exactement avec des bouchons de liége, leſquels ayent été auparavant bien imbibez d'eau douce. On attache ce vaiſſeau, que nous appellerons deſormais *Recipient*, à la corde qui ſert à jetter la ſonde d'un Navire; & & par le moyen de cette ſonde, ou de quelque autre poids, on enfonce le Recipient dans la mer.

Le P. *Percheron* prétend que quand au bout de quelque tems on viendra à retirer de la mer, ce Recipient, on le trouvera preſque rempli d'eau douce. La conjecture ne paroît pas mal fondée, ſi d'abord on fait attention à la preſſion extraordinaire qui doit ſe faire alors ſur toute la ſurface exterieure du Recipient; preſſion d'autant plus grande que le Recipient ſera plus enfoncé dans la mer, & qu'elle ne ſera ſoutenuë par aucune réſiſtance qui vienne du dedans de ce même Recipient; & ſi de plus on conſidére la facilité que doivent avoir les parties d'eau pure à ſe filtrer au travers des bouchons déja imbibez de cette liqueur. L'expérience fait voir qu'une preſſion

moindre que celle qui ſe fait dans l'épreuve preſente ſur chaque bouchon du Recipient, fait pénétrer à l'extrémité d'un tiſon enflammé par l'autre bout, toutes les parties d'eau qui ſe trouvent dans les petits tuyaux qui compoſent ce Corps ligneux:

Mais voici ſur cela quelque choſe de plus que des conjectures. On prétend avoir réüſſi à deſſaler l'eau de la mer, en prenant bien moins de précautions que n'en demandoit le Pere *Percheron.* Car au lieu d'un vaiſſeau de figure ronde, enfoncé bien avant dans la mer, on ne s'eſt ſervi que d'un baril d'environ ſix pots, garni de 80. bouchons, vuidé d'air à la verité, mais ſi peu enfoncé dans la mer, qu'il eſt preſque toûjours demeuré à fleur d'eau. Cependant, au rapport de celui qui a fait l'expérience, elle a ſi parfaitement réüſſi, qu'au bout de deux heures le baril s'eſt trouvé à moitié plein d'une eau très claire, qui a été trouvée ſans aucun goût par pluſieurs perſonnes, leſquelles en ont bû une aſſez grande quantité, ſans en être incommodées.

On pourroit ſoupçonner que l'eau

qui s'est trouvée dans le Baril après l'experience, n'étoit autre que celle qui avoit dégouté des bouchons imbibez, & ensuite insérez avec force dans les trous. Mais cela ne paroît nullement probable ; 1°. parce que la quantité d'eau trouvée dans le Baril surpassoit de beaucoup celle qui pouvoit avoir été exprimée des bouchons ; 2°. parce que l'air ne fut tiré du Baril que plus de douze heures après que les bouchons eurent été enfoncez dans les trous, & le Baril que l'on avoit transporté de Falaise jusques près de Dive. 3°. enfin, parce qu'avant de pomper l'air, on secoüa le Baril, dans le quel on ne sentit aucun mouvement de cette eau supposée, & qu'il ne s'en presenta point à l'ouverture du Robinet, quand on tint le Baril panché en enbas.

Voici encore une raison de croire que l'eau qui s'est trouvée dans le Baril, ne peut être que l'eau de la mer, qui s'y est filtrée au travers des bouchons, dépoüillée de son sel & de son bitume ; c'est que chaque bouchon s'est trouvé couvert d'un limon mêlé de sel & de bitume.

Janvier 1730.

Enfin on ne peut dans cette expérience ſoupçonner aucune ſupercherie, ni de la part de celui qui l'a faite, ni de la part de ceux qui l'ont aidé. Le premier, que l'avantage de ſa Naiſſance rend l'aîné d'une Illuſtre Famille, diſtingué par les talens de l'eſprit, & d'une prudence beauceup au deſſus de ſon âge, n'auroit garde de conſentir qu'on annonçât au Public une expérience, dont il connoîtroit la fauſſeté. Pour ceux dont il s'eſt ſervi, ils ignoroient pour la plûpart ce qu'on leur faiſoit faire : & quand ils euſſent entrepris de tromper la vigilance du jeune & Sçavant Phyſicien qui les méttoit en œuvre, ils n'auroient pû venir à bout de le ſurprendre.

Cette expérience ſe trouve donc revêtuë de toutes les apparences, & comme ſcellée du ſceau même de la vérité. Néanmoins, il y auroit encore une eſpéce de témérité à ſe flatter, qu'on eût trouvé, ce qui a fait pendant un ſi long-tems, l'objet des recherches curieuſes des plus habiles Phyſiciens d'un ſiécle auſſi éclairé que le nôtre. Un fait auſſi extraordinaire que celui qu'on annonce, ne peut trouver tout à coup

dans les esprits une entiere créance. Il faut attendre que plusieurs expériences ayent confirmé la premiere, & entierément verifié la justesse des conjectures sur lesquelles elle a été faite. Diverses personnes ont bien voulu se charger de la réiterer en différens Ports de mer. Le resultat de leurs observations décidera en dernier ressort du fruit que l'on peut esperer de la premiere & de l'honneur qui lui est dû.

DE PANNAOOUANPSE en Accadie. On a trouvé à cent lieuës d'ici ou environ, & tout au plus à 50. lieuës de la mer, une mine d'argent, qui semble tomber d'une petite élévation comme une nappe d'eau, & forme une riviere. Un sauvage qui a fait cette Découverte, a porté de cet argent en masse informe à la Nouvelle Angleterre, & en Canada, où ayant été mis au creuset, il a été trouvé excellent. A quelques lieuës de cette mine, le même sauvage a trouvé comme une forme de cloche très-grande, laquelle étant frapée rend un son tout à fait semblable à celui d'une cloche entenduë de loin. Ces faits ne permettent point de douter qu'il n'y ait en ces en-

droits des mines de plusieurs métaux précieux & fort aisez à tirer. Puissent ces trésors, par l'attention qu'ils meritent, attirer des Protecteurs à la Religion qui est ici environnée de dangers.

De Londres. La seconde *Décade* de l'Ouvrage intitulé : *Joannis Martyn Historia Plantarum rariorum*, proposé par souscription en 1727. se distribuë aux souscripteurs.

Droit Canonique. Histoire Ecclesiastique.

De Rome. Le premiere Tome du *Bullaire* de l'Ordre de Saint Dominique, ou du Recuëil des Bulles qui concernent cet Institut, paroît depuis quelque tems avec les Notes du Pere *Bremond* Dominicain de la Province de Toulouse.

De Trevoux. Il y a eu de la confusion dans la nouvelle rapportée en ces Memoires au mois de Septembre dernier, pag. 1692. Le Decret de Rome, dont il y est parlé, n'a eu pour objet aucune Édition nouvelle des Œuvres de *Marie d'Agreda*, mais

ſeulement la pourſuite du Procès de la Béatification & Canonization de cette ſervante de Dieu ; & une ſorte d'approbation de ſes Ecrits. Le voici.

DECRETUM. . . *Beatificationis & Canonizationis ven. ſervæ Dei Mariæ à Jeſu de Agreda. Sanctiſſimus D.N. Benedictus XIII. ad humillimas preces Poſtulatoris Cauſæ Beatificationis & Canonizationis ſervæ Dei* Mariæ à Jeſu de Agreda *per organum* R. P. D. Pitoni *Epiſc. Imeriæ Sanctitatis ſuæ Auditoris, mediante ipſius reſcripto ſub infra ſcripta die, mandavit ut cauſa prædictæ ſervæ Dei proſequatur in ſac. Rituum Congregatione abſque novo examine Librorum myſticæ Civitatis Dei, iidemque Libri retineri & legi poſſint, & ita &c.* Die 21. Martij 1729. *Ita reperitur in Regeſtris Decretorum Congregationis ſac. Ritu. . in fidem &c. N. Card. Coſcia Loco ſigilli. N. M. Tedeſchi. Archiepiſcopus Apamenus ſac. Rit. Congregationis ſecr. Romæ. Typis Rev. Cam. Apoſtolicæ* 1729.

DE LEYDE. On débite *le grand Théâtre ſacré du Duché de Brabant.* Il contient la Deſcription Hiſtorique de toutes les Egliſes, Abbayes, Couvents,

fondations pieuſes, qui ſont dans l'Archevêçhé de Malines, dans les Evêchez d'Anvers & Bois-le-Duc, dans le Wallon Brabant : de plus, les Vies des Évêques, la Liſte des Perſonnes conſtituées en Dignité dans ces Egliſes, enfin les Tombes élevées, Cabinets d'Armes, Inſcriptions Sepulchrales. Deux voulumes in fol°. enrichis de plus de 300. figures.

HISTOIRE. CHRONOLOGIE. GEOGRAPHIE. RELATIONS.

Juſtification de M. Lenglet du Frénoy, *au ſujet d'un Memoire, ſur ſa Méthode pour étudier l'Hiſtoire, inſéré* dans ceux de Trevoux, au mois *de Novembre* 1729.

J'ai lû, M. le Memoire qu'on vous avoit adreſſé, *ſur la Methode pour l'Hiſtoire par M. Lenglet.* Comme vous avez eu la droiture de ne pas ſuprimer ce que le *Memoire* improuve en cet Ouvrage par rapport à la Religion & à la Littérature; vous devez auſſi faire la juſtice à l'Auteur de ne lui pas laiſſer attribuer des fautes qu'il n'a pas commiſes.

Le *Memoire* qu'on vous a adressé, semble lui reprocher, page 2008. de votre Ouvrage, d'avoir donné pour fille au Roi d'Angleterre Charles, I. une Princesse nommée *Elizabeth*. Il est vrai que plusieuts Auteurs & en particulier Hubner, ne fait point mention d'elle, apparemment parce qu'elle vécut peu; Mais des Auteurs mieux instruits la nomment; sur tout l'Histoire Chronologique d'Angleterre, imprimée à Londres 1723. en Anglois par Monsieur *Salmon*. Cette Chronologie, qui passe pour exacte, nous apprend même des circonstances qu'il est bon de ne pas ignorer. Elizabeth naquit le 28. Decembre 1634. environ un an après la Naissance de Jacques, qui fut depuis Roi d'Angleterre, & II. du nom.

La Princesse *Elisabeth*, comme le rapporte Monsieur *Salmon*, fut mise, par ordre du Parlement avec son frere puîné Henri Duc de Glocestre, cinq ans après la mort funeste du Roi leur Pere décapité l'an 1649. entre les mains de la Comtesse de Carlile, qui fut chargée du soin du Prince & de la Princesse dans l'Isle de With, au Châ-

teau de Carisbrook. Voilà donc manifestement une Princesse *Elizabeth*, fille du Roi Charles I. Il est vrai encore qu'elle mourut l'année suivante; mais enfin elle a existé.

Je sçai ce qu'on me pourroit dire: que cet endroit de l'Histoire Chronologique par Monsieur *Salmon* fait plus de tort à la prétention du Sr. *Lenglet* qu'elle ne le justifie. En effet, M. *Salmon* ajoûte que le Parlement d'Angleterre assigna pour la Princesse *Elizabeth* & pour le Prince *Henri*, une pension de trois cens mille livres Sterling, qui feroient aujourd'hui plus de six millions de nôtre monnoye de France. Un trait si avéré fait davantage sentir dira-t-on, l'égarement de M. Lenglet, qui s'est imaginé que « si l'on » avoit suivi la pensée de *Cromwel*, » & qu'on eût fait apprendre un mé- » tier à la Princesse, la memoire de sa » Famille se seroit peut-être perduë » & qu'on auroit regardé ses Descendans comme des personnes ordinaires. La conduite du Parlement sur ce point montre évidemment combien la Nation Angloise étoit peu disposée à laisser ensevelir dans l'oubli le sang de ses

Rois, & à regarder comme des perſonnes ordinaires les Deſcendans qui auroient pû naître de la Princeſſe *Elizabeth.* Mais enfin il demeure conſtant qu'*Elizabeth* étoit fille du Roi Charles I. & qu'on ne doit pas reprocher à Monſieur *Lenglet* de l'avoir avancé.

Vous êtes aſſez équitable, M. pour publier cette Obſervation, & pour ne pas lui refuſer cette juſtification dans un point leger; tandis que lui & ſes Protecteurs pourront demeurer embarraſſez à le juſtifier ſur tant de points importans qui intéreſſent la Religion & la Litterature.

Au reſte, vous pouvez mettre dans votre *Errata* un endroit de votre page 2008. ligne 10. où vous rapportez le Mémoire, & où ſont ces mots *Princeſſe d'Orange, & qui monta depuis &c.* Il faut lire : *Princeſſe d'Orange belle-mere & tante de Marie, monta depuis ſur le Trône.*

D'AMSTERDAM. M. J. G. D. a publié un Abregé Chronologique de l'Hiſtoire d'Angleterre. Il rapporte dans ſes Notes les différences qui ſe trouvent entre les principaux Hiſto-

riens de cette Monarchie. Il expoſe les uſages & Coûtumes qui s'obſervent. Il traite dans une Diſſertation expreſſe des Wigs & des Torris, & de l'état des Domaines que les Anglois poſſedent dans les autres parties du Monde.

DE PARIS. M. l'Abbé GIRARDIN vient de publier en 2. Volumes In 8°. chez la veuve *de Laulne*, rue Saint Jacques, une *Hiſtoire de la Ville & de l'Egliſe de Frejus* : le premier Tome eſt l'Hiſtoire de la Ville ; le ſecond, eſt l'Hiſtoire de l'Egliſe ſelon la ſuite des Evêques, au plus illuſtre deſquels il a dedié ſon Ouvrage.

DE ROME. TABULA *Chronologica Hiſtoriæ ſinicæ connexa cum Cyclo qui vulgò KIA-TSE dicitur.* Carte longue de trois feüilles 1729. Le plus eſtimé des Philoſophes, qui depuis le commencement de notre Ere ont paru en Chine TCHU-HI, écrivoit il y a cinq cens ans, la *Grande Hiſtoire* de ſa Nation, Livre fameux, appellé *Kang-Mou.* Il y ſuivit la Chronologie d'un autre Philoſophe celebre, du ſiécle anterieur, nommé SEMA-WEN-KONG. C'eſt cette Chronologie, qui de nos

jours a été réduite en une Table Systematique, en Chine, par NIEN de l'une des plus nobles & des plus illustres Familles des Tartares. On nous donne cette Table en Caracteres Européans, qui prononcez à la maniere Françoise expriment les sons des mots chinois. Elle est conduite jusqu'à l'année 1729. depuis la grande Epoque Chinoise *Guei-Lie-Wang* plus ancienne de 424. ans que l'Ere Chrétienne. Cette Epoque ne marque pas, comme l'on voit, l'origine de la Nation: il faudroit pour cela remonter jusqu'aux tems les plus proches du Déluge. Mais elle est placée au point où l'on commence à trouver dans l'Histoire Chinoise quelque chose de fixe pour le calcul des tems & la position des faits. Au milieu de la Carte, regne depuis le haut jusqu'au bas une Colonne, qui represente le Cycle Chinois. Comme il est de 60. ans, elle est divisée en 60. Parallélogrammes, dont chacun est marqué par deux Caracteres d'un sens profond: & parce que les deux premiers sont KIA & TSE, le Cycle porte ce nom. A cette colonne il en répond de chaque côté vingt

autres de même longueur qu'elle, & partagées comme elle en ſoixante. La premiere colonne, & par où il faut commencer à compter & à lire, eſt celle qui eſt le plus à la droite du Lecteur : là eſt l'Epoque ; & comme chaque quarré eſt une année, & chaque colonne un Cycle ou une ſoixantaine d'années, il eſt aiſé de meſurer la diſtance réciproque entre les divers évenemens marquez chacun à leur année, ou la diſtance entre chacun d'eux & l'Epoque. Il n'y a pour cela qu'à compter par les colonnes d'entre deux termes les quarrez qui compoſent l'intervalle : chaque commencement de Regne eſt placé à ſon année, & marqué par le nom qui déſigne ce Regne ; les années du Regne ſont marquées de ſuite par leur Chifre dans les Parallélogrammes ſuivans. A meſure que dans l'ordre des tems il ſe préſente des Evénemens mémorables, le quarré deſtiné à leur année en eſt inſcrit. Chaque trait d'Hiſtoire a, vis-à-vis de ſoi ou de ſon quarré, & en même ligne, ſoit à droit, ſoit à gauche, un des 60. quarrez du Cycle, lequel quarré eſt marqué de deux ca-

raicteres ; & ce sont eux qui caracterisent ce fait Historique par rapport à d'autres faits qui sont au dessus & au-dessous de lui dans la même colonne ; car ils répondent en ligne collaterale à d'autres caracteres du milieu ou du Cycle. M. l'Évêque d'Eleutheropolis, le P. FOUCQUET D. L. C. D. J. ancien Missionnaire de la Chine vient de faire honneur à cette Table Ingenieuse, en la mettant au jour. Et le court Avertissement, dans lequel il en donne l'exposition en Latin, est d'une précision, d'une netteté, & d'une élegance, qui rappelle aisément le souvenir des grands talens, par lesquels il s'est fait admirer dans la Compagnie dès ses premieres années.

DE PARIS. *Carte Générale de la Terre ou Mappemonde. Par Guillaume Danet Gendre de Nicolas de Fer.*

Si les ornemens qui accompagnent une Carte, peuvent lui donner du prix, celle-ci a dequoi flatter particulierement la vûë des Curieux. On y trouve les quatre principaux systêmes du Monde, les figures des sept Planétes, & une Table de la Division de la surface de la Terre par le rapport de

ses différentes mesures itineraires. M. *Danet* suit en cela le goût de son Beau-pere, qui a toûjours tâché de donner du relief à ses Ouvrages par les embellissemens dont il les accompagnoit. Pour les Sçavans, peu curieux de ces sortes de Décorations ils cherchent dans une nouvelle Carte de Geographie, ce qui peut servir à leur donner une connoissance plus parfaite de cette Science. Monsieur *Danet* croit pouvoir se flater d'avoir réüssi à cet égard dans sa nouvelle *Mappemonde*. Il a trouvé le moyen de la différencier de toutes celles qui ont paru jusqu'ici. Par exemple, il sépare entierement la Chine de la Terre d'Yaço par un long Détroit, qui s'enfonce au Nord le long de la Tartarie Chinoise, & que l'on peut appeller le Golfe *d'Amur*, à cause d'une Isle de ce nom, située vis-à-vis des bouches de l'*Amur* riviere de la Tartarie. Il donne à ce Golfe quinze ou seize degrez de profondeur. C'est un nouveau Phenoméne dans la Géographie. Il ajoûte les sept Isles entre celles du Japon & de Léquéo, aussi-bien que l'Isle Sauteurs & celle de Miracomovas. Il appelle Mer de Lant-

chiol celle qui s'étend entre l'Iſle de Java & la nouvelle Hollande. Il retranche les Iſles ſan-Bartolomé, ou il les confond avec celles de Sant-Eſtevan. Il donne le nom de Niger à la riviere de Senegal, quoique d'autres Géographes les diſtinguent. Il ne marque point la riviere de Gambie, dont l'embouchure eſt plus méridionale que celle du Senegal. Il appelle Cayenne la Guiane Septentrionale, quoique ce nom ne convienne proprement qu'à une Preſqu'Iſle de cette côte. Dans les Terres qui ſont au Nord de la Californie & du nouveau Mexique, il place les noms de Panimaha & de Tintogna. Il ne marque point la Nouvelle Orléans dans la Loüiſiane. Il fait couler le Miſſiſſipi du Nord-Oüeſt au Sud-Oüeſt dans tout ſon cours. *De Liſle* le fait toûjours couler droit du Nord au Sud, depuis le 45^{e}. parallele. Il ne marque point non plus le Miſſouri, riviere conſidérable qui entre dans le Miſſiſſipi par les 39. dégrez de latitude. A l'Oüeſt de la Baïe d'Hurſon on ne trouve plus les Chriſtinaux, mais on voit à leur place la Saverne, la Congaſcabe & les

Houetbatons. Ces différences & plusieurs autres que nous pourrions remarquer, auroient besoin de quelques explications; & l'Auteur a grande raison, s'il se propose de les donner en peu de mots.

De Londres. On imprime un Recüeil de plusieurs Voyages de long cours: tels sont les voyages du Capitaine Dampier & celui du Capitaine Cowley autour du Monde; celui de Lionnel Wafer; un autre des Côtes Occidentales du Mexique aux Indes Orientales, par M. Wfumel Contre-Maître du Capitaine Dampier; ceux du Capitaine Sharp à l'Isthme de Darien; du Capitaine Wood au Détroit de Magellan; enfin les avantures de Monsieur Robert parmi les Corsaires de Salé; & sa Description des Isles de l'Archipel. On y joindra les Cartes, les Plans, les figures en tailles-douces. In 4°. 4. voulumes chez les Knaptons.

D'Amsterdam. Enfin, le Tome du grand Dictionnaire Géographique & Critique de M. *Bruzen de la Martiniere*, qui tient le milieu entre les deux qu'on avoit déja publiez, & comprend les Lettres B. & C. se distribuë.

POËSIE.

DE VENISE. Notre Edition Nouvelle de Bocace qui étoit si semblable à celle de Florence pour la forme & le Caractere, a été enlevée aussi-tôt qu'elle a paru quoique mise à très-haut prix.

DE PARIS. Il paroît une Traduction Françoise de *l'Œdipe* de *Sophocle* & *des oiseaux* d'*Aristophane* par Monsieur BOIVIN, l'un des Gardes de la Bibliothéque du Roi, de l'Academie Françoise & Pensionnaire dans l'Academie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. La Préface qui explique le sujet de ces deux Piéces est de lui, ainsi que la Critique de la Comedie des *Oiseaux*. Chez *Didot* près le Pont Saint Michel ruë Hurpoix.

DE PARIS. M. *Constantin de Magny* s'explique sur le Poëme Heroïque de *Milton* dans une *Dissertation Critique sur le Paradis perdu*. Chez la Veuve *De Laulne*.

ARTS.

DE LONDRES. On distribuë cha-

que mois en feüilles brochées, la suite d'une *Histoire générale de l'Imprimerie*. Ces brochures rassemblées formeront deux volumes *in* 4°. Dans le premier l'Histoire de l'Imprimerie sera conduite depuis 1440. jusqu'en 1520. l'Art d'imprimer est l'objet du second volume. On y parle des Caracteres & de tout l'exercice manuel de cet Art. M. PALMER en est l'Auteur, l'Imprimeur, & le Vendeur.

DE LONDRES. M. B. *Lengley* a donné le *Guide assuré des Architectes*. Ce sont des " Principes & Pratiques „ d'Architecture démontrez par les „ Regles de la Géométrie „. Monsieur *Lengley* se propose de rendre intelligibles à tout le Monde les Définitions, les Théorêmes, les Problêmes qui sont la base de cet Art. Vol. *in* 4°. On y compte 82. Planches, chez *Mears & Vilcok*.

DE PARIS. Il paroît un Traité *de la Coupe des Bois pour le revêtement des voutes, arrieres-voutes, Trompes, Rampes, Tours rondes.* " Cet Ouvrage utile aux Arts de Charpente, Menuiserie, & Marbrerie „ est composé par Edm. *Blanchot* Maître Menuisier, & se vend chez *Josse & Jombert*.

ANTIQUITEZ. HISTOIRE LITTERAIRE.

DE LONDRES. Lettres ſur les Monnoyes par M. *Wſmith*, chez Clarke.

DE PARIS. On publie l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe depuis 1652. juſqu'en 1700. par Monſieur l'Abbé *Dolivet*, lequel a fait en même-tems réimprimer celle de Monſieur *Pelliſſon* depuis l'établiſſement de cette floriſſante Compagnie juſqu'en 1652. avec des Remarques nouvelles. Au reſte, cet Académicien déclare publiquement qu'il n'a nulle part à l'Edition des *Lettres Hiſtoriques* de M. *Pelliſſon*, qui vient de paroître.

MEDECINE. ANATOMIE.

DE LONDRES. *Eſſai de Méchanique ſur le Cœur*, en trois parties, ou trois leçons données publiquement dans le College Royal de Médecine en 1727. le 23. le 24. & le 25. d'Octobre par M. *Woode* Membre de ce College. La premiere eſt une explication nouvelle & particuliere des Muſcles du Cœur;

la ſeconde, une Deſcription de la Circulation du ſang & de tout ce qui y ſert ſelon les Regles de Mecanique : la troiſiéme, eſt l'Art de rétablir le ſang quand il eſt vicié. L'Ouvrage eſt écrit en Anglois.

M. *Duddel* Chirurgien Oculiſte à composé un Traité *des Maladies de l'œil & des differentes ſortes de Cataractes.* Il propoſe d'abord une *methode* toute nouvelle de ſcarifier les yeux. Ce Livre eſt en vente chez *Clarze.*

De Paris. M. H. D. S. a traduit de l'Anglois de M. Jean *Colbath* Membre du College de Medecine à Londres, une *Diſſertation ſur le Guy* " Remede ſpecifique pour la cure des Maladies convulſives ". Chez *Laiſnel* ruë Saint Jacques.

De Paris. M. Chevalier habile Médecin, Docteur & Regent, a mis au jour ſes *Reflexions Critiques* ſur le célebre Traité de la Saignée, composé par M. Silva. Ce ſont deux Lettres in 12. écrites avec beaucoup de doctrine & de politeſſe. Chez *Rollin.* 1730.

MATHEMATIQUES.

DE LONDRES. On publie le Traité Latin de M. Trevigar *des ſections Coniques* démontrées par l'Analyſe. L'Auteur qui n'a en vûë que d'amener cette matiere à la portée de tout le Monde, ajoûte à ce qu'il a emprunté de M. Le Marquis *de l'Hopital*, ce qu'il croit néceſſaire pour l'intelligence des Principes de M. Newton.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Janvier 1730.

ART. I. DEl Iſtoria Civile del Regno di Napoli, &c. *Hiſtoire Civile du Royaume de Naples, &c.* p. 5

ART. II. Rifleſſioni Morali, e Theologiche ſopra l'Iſtoria Civile, &c. *Réflexions Morales & Theologiques*

sur l'Histoire Civile du Royaume de Naples, &c. p. 12
ART. III. Difesa del Libro, &c. *Défense des Réflexions précedentes, &c.* pag. 69
ART. IV. *Réflexions de M.* Maraldi *sur la Dissertation du R. P.* Mahoudeau, *intitulée*, Analyse Astronomique de l'Hypothèse Lunaire, &c. pag. 72
ART. V. *Réfutation des faux Principes répandus dans la Grammaire Italienne, par l'Abbé* Antonini, &c. pag. 96
ART. VI. *Histoire de l'Académie Royale des Sciences, &c.* p. 103
ART. VII. *Observations Critiques sur les Plantes décrites dans le Voyage du R. P.* Labat *Dominicain, &c.* pag. 123
ART. VIII. Hier. Baruffaldi, &c. *Dissertation de M.* Baruffaldi *sur les Pleureuses, &c.* p. 141
Lettre sur le Mercure des Philosophes. pag. 158
Lettre du P. Sarrabat *D. L. C. D. J. au P.* De Montauzan *sur la cause de la salûre de la Mer.* p. 162
Expérience snr un nouveau moyen de
Janvier 1730.

dessaler par filtration l'eau de la Mer & de la rendre potable. p. 166

Justification de M. Lenglet du Frénoy, *au sujet d'un Mémoire sur sa Méthode pour étudier l'Histoire, &c.* p. 175

Table Chronologique de l'Histoire de Chine, &c. p. 179

Carte Générale de la Terre, ou Mappemonde, par Guill. Danet, &c. p. 182

ART. IX. *Nouvelles Litteraires.* p. 158

D'ITALIE. *De Rome.* p. 173

De Venise. p. 186

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 173 185. 186. 187. 188. 190

DE PANNAOOUANPSE *en Accadie.* pag. 172

DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 178. 185.

De Leyde. p. 174

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 179. 186. 187. 189

De Nismes. p. 162

DE TREVOUX. p. 173

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1730.

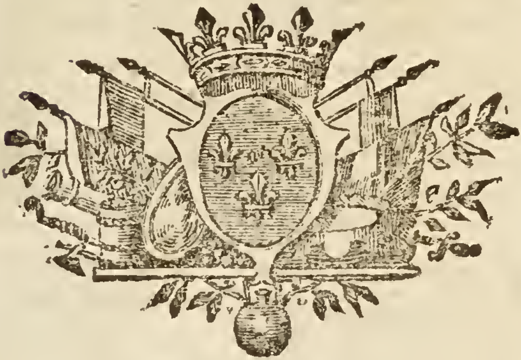

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Lion,

Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXX.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701; & se vendent 15 s. le mois en blanc. & brochez, 16. s.

Année 1701. 9 vol.
—— 1702. 12 v.
—— 1703. 12. v.
—— 1704. 13* v.
—— 1705. 12. v.
—— 1706. 12. v.
—— 1707. 12. v.
—— 1708. 12. v.
—— 1709. 12. v.
—— 1710. 12. v.
—— 1711. 12. v.
—— 1712. 12. v.
—— 1713. 12. v.
—— 1714. 12. v.
—— 1715. 12. v.
—— 1716. 12. v.
—— 1717. 12. v.
—— 1718. 12. v.
—— 1719. 12. v.
—— 1720. 5. v.
—— 1721. 12. v.
—— 1722. 12. v.
—— 1723. 12. v.
—— 1724. 12. v.
—— 1725. 12. v.
—— 1726. 13. v.
—— 1727. 12. v.
—— 1728. 12. v.
—— 1729. 12. v.
—— 1730. 2. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Février 1730.

ARTICLE X.

LES ENTRETIENS PHYSIques d'Ariste & d'Eudoxe, ou, Physique nouvelle en Dialogues, qui renferme précisément ce qui s'est découvert de plus curieux & de plus utile dans la Nature. Par le Pere Regnault de la Compagnie de Jesus. Trois Tomes in 12. avec un grand nombre de figures. A Paris chez C. L Thiboust Libraire & Imprimeur, Place de Cambray.

LA conversation est un des plus doux agrémens de la vie. Souvent, pour goûter un plaisir secret, il suffit d'être témoin d'un Entretien. Un En-

tretien imaginé par un Auteur dans ſon Cabinet, & où ſon eſprit ſeul eût part, attire & ſoutient l'attention. Ne lit-on pas encore volontiers les Entretiens Philoſophiques de *Ciceron* & de *Platon*? On a je ne ſçai quelle ſatisfaction d'être comme preſent à des Entretiens imaginaires ou réels, écrits il y a environ deux mille ans. Néanmoins juſqu'ici l'on n'avoit pas encore eſſaïé de donner un Corps de Phyſique en Entretiens, du moins dans notre Langue. Le Pere *Regnault* le fait : il a réuni dans une ſuite d'Entretiens, qui ſemblent naître les uns des autres, ſes propres idées, & ce qui lui a paru de plus curieux & de plus utile dans la connoiſſance de la Nature, ſur tout dans les nouvelles découvertes. Les Entretiens qui précedent, donnent du jour à ceux qui ſuivent. Les Planches qui ſont d'un deſſein nouveau, les proportionnent, ce ſemble, à l'intelligence de la jeuneſſe même, & des perſonnes qui ne ſeroient pas nées pour cette ſorte de ſçience. En les liſant, on pourra devenir Phyſicien. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'être Phyſicien pour les en-

tendre. *Ariſte* & *Eudoxe* ſont les Interlocuteurs. Ils s'entretiennent quelquefois dans le Cabinet d'*Eudoxe*, quelquefois dans les Thuilleries, tantot le long d'un ruiſſeau, tantôt ſur le penchant d'une colline, ou ſur le bord d'une fontaine. La plûpart des Entretiens ſont variez, éclaircis, & égayez par les expériences les plus curieuſes. Ordinairement *Eudoxe* expoſe les faits aux yeux d'*Ariſte*. Ariſte les explique. Ils ne penſent pas toûjours l'un comme l'autre : quelquefois même la diſpute s'anime, mais ſans ſortir des bornes. L'Ouvrage débute par les caractéres d'*Ariſte* & d'*Eudoxe* ; & dans ces caractéres ſeuls, on peut voir tout d'un coup celui de l'Ouvrage même.

On le commence par donner une idée de la Phyſique. La Phyſique eſt proprement la ſçience des corps. Sa fonction eſt de nous découvrir les cauſes & les effets ſenſibles, d'où réſultent l'harmonie & la beauté que nos ſens admirent dans ce vaſte Univers. Pour ne point travailler ſur un fonds imaginaire, on prouve l'exiſtence des corps par le témoignage des ſens, par

la raiſon, par la foi. L'on ne s'arrête ſur ce ſujet qu'autant qu'il le mérite.

La Phyſique a ſans doute un objet réel : & elle eſt digne de l'Eloge que l'Auteur en fait. Dès le teins de *Ciceron*, elle étoit regardée, dit-il, comme la nourriture de l'eſprit la plus douce, la plus délicieuſe & la plus convenable : quels attraits ne doit-elle point avoir aujourd'hui, qu'elle eſt enrichie d'une infinité de nouvelles découvertes ? A la lumiére de cette Sçience, l'eſprit remarque tout d'un coup cette ſageſſe, qui, par quelques loix de mouvement ſimples, mais fécondes, qu'elle s'eſt preſcrites, & qu'elle ſuit librement, tire de la matiére cet arrangement, cet aſſortiment admirable de corps terreſtres, tranſparens, lumineux : il penetre dans le ſein de la Terre : il y démêle comment la Nature s'y prend à former le Diamant, l'Argent & l'Or, pour nous enrichir : il y découvre l'origine des Vents & des feux ſouterrains : il voit ces feux s'allumer, ces Vents ſe former, ébranler la Terre, & répandre une ſalutaire horreur. Il apperçoit la force qui fait monter les

eaux par mille canaux inſenſibles juſqu'à la cime des Montagnes, pour y former ces ſources ſi propres à nous rafraîchir. Il ſçait de quelle façon la Terre échauffée ſe couvre de fleurs au Printems, & envoye dans les airs les vapeurs & les exhalaiſons, les nuages, & dans ces nuages le tonnerre & la foudre; par quelle route les raïons partis du ſoleil vont ſe rompre & ſe réflechir dans les nuées, pour venir offrir à nos regards les plus belles couleurs du milieu des airs: il s'éleve juſqu'aux Planétes: il s'élance de tourbillons en tourbillons juſqu'aux extrémitez du monde; & des Aſtres les plus reculez, il revient conſidérer, avec plus de plaiſir encore, la circulation rapide, qui porte le ſang & la vie dans toutes les parties du corps humain. On donne à tous les corps, pour principes généraux, la matiére & la forme. La matiére eſt compoſée de parties, dont la petiteſſe a quelque choſe peut-être de plus étonnant encore que la grandeur des corps les plus vaſtes. Comment un petit grain de Muſc exhale-t-il pendant les années entiéres, ſans dimi-

nuer ſenſiblement de volume, des particules, dont l'odeur affoiblit à une certaine diſtance, arrête, aſſoupit, & rend immobiles des ſerpens d'une grandeur extraordinaire? Comment une once d'or fournit-elle un fil aſſez long, pour attacher Lyon avec Paris, par une eſpéce de chaîne d'or? Un grand nombre de faits de cette nature, tous plus curieux les uns que les autres, conduiſent inſenſiblement l'eſprit à ne reconnoître plus de bornes fixes dans la petiteſſe des particules. L'arrangement, le tiſſu different de ces particules fait les corps divers, l'Argent, l'Or, les Plantes, les Fleurs, la Roſe, la Tulipe, &c.

Une matiere plus déliée que l'Air, la *Matiere ſubtile*, a beaucoup de part dans ces effets differens. On démontre dans un *Entretien* particulier, ſolide & enjoüé, l'exiſtence de cette matiére: on lui donne une efficace merveilleuſe malgré ſon extrême petiteſſe: on en fait un Agent preſque univerſel. Il y a de la matiére ſubtile, dit *Eudoxe*, & la matiére ſubtile eſt auſſi ancienne que l'Univers, s'il y a dans l'air que nous reſpirons, une

matiére plus déliée que l'air même. Or il y a dans l'air une matiére plus déliée que l'air même : une matiére qui pénétre le Verre & le Cryſtal, eſt une matiére plus déliée que l'air même. L'air qui porte la vie dans nos poulmons, ne pénétre ni le verre ni le cryſtal, puiſque les animaux meurent dans un vaiſſeau de verre ou de cryſtal, dont on a pompé l'air. Or il y a dans l'air une matiére qui pénétre le verre & le cryſtal ; car la lumiére traverſe l'un & l'autre, puiſqu'elle nous fait voir au travers de l'un & de l'autre les objets colorez : & la lumiére eſt une matiére répanduë dans l'air ; c'eſt un corps : elle touche, agite, bleſſe les yeux : & ce qui touche, agite, & bleſſe un corps, eſt un corps.

Donc il y a de la matiére ſubtile. Hé ! N'eſt-ce pas une matiére plus déliée que l'air, une matiére ſubtile, qui, dans les tems chauds, perce le verre du Thermométre, fait fermenter & monter l'eſprit de vin, pour nous faire voir à l'œil les nouveaux degrez de chaleur que nous ſentons ? Ne faut-il pas qu'une matiére de cette eſpéce s'inſinuë dans le ſein de la

Terre par des millions de canaux insensibles, pour donner par leur mouvement aux Elemens divers cette configuration, ce tissû qui fait les pierreries, l'argent & l'or? N'est-ce pas la Matiére subtile qui dirige l'Aiman & l'anime? Elle qui par des routes imperceptibles va chercher, ronger, miner, altérer l'intérieur des corps durs, & réduire en poudre les pierres & les plus superbes Edifices; elle qui fait par son agitation les fermentations, & la fluidité du sang, & rend la substance du cerveau plus molle, plus fléxible, plus propre à causer de nouvelles idées?

C'est-à-dire, réplique *Ariste*, que la Matiére subtile opere les Miracles aux yeux de ceux qui la méconnoissent. Elle éclaire, & on ne l'apperçoit pas. Elle donne de la vivacité, de la pénétration à l'esprit, & l'esprit s'en sert malignement contre elle. Car j'entens tous les jours plaisanter sur la Matiére subtile des nouveaux Philosophes.

Quand on inonde ainsi l'Univers d'une matiére infiniment déliée, & toûjours agitée rapidement; on sup-

pose que les corps sont percez de mille & mille petits trous ou de pores qui lui donnent accès. Ces pores imperceptibles, un fort grand nombre d'expériences très-curieuses les découvrent. Si les corps n'étoient point percez de la sorte, la lumiére qui est un corps, viendroit-elle à travers le cryſtal, & le Priſme, offrir à nos yeux les couleurs de l'Arc-en-Ciel? La poudre de ſympathie perceroit-elle un gros volume, pour nous faire lire une écriture inviſible? La plus grande partie des alimens ſe diſſiperoit-elle par la tranſpiration? Certains ſels traverſeroient-ils de part en part une lame d'argent, ſans l'altérer? &c.

Parmi ces pores y en a-t-il de vuides? Nulle raiſon de le croire: la Matiére ſubtile eſt toûjours prête à les remplir. Mais pourroit-il y en avoir de vuides? en cela nulle contradiction. Mr. *Deſcartes* a crû que le plus petit vuide étoit une choſe au-deſſus de la Puiſſance de Dieu même. „ Je „ le ſçai, “ dit le P. *Regnault*: „ mais „ je ſçai auſſi qu'en ce point l'eſprit „ de Mr. *Deſcartes* fut la dupe de l'i„ magination. L'imagination lui fai-

„ ſoit voir de l'étenduë dans tous les
„ intervalles des corps ; & cette éten-
„ duë, il l'a priſe pour une étenduë
„ réelle, pour une portion de matié-
„ re : c'eſt prendre le phantôme pour
„ la réalité “, &c.

Le vuide eſt donc poſſible : mais dans le fond le vuide n'eſt bon à rien. Le mouvement eſt une ſource d'événemens curieux & utiles. C'eſt, dit l'Auteur, la proprieté des corps la plus féconde. Le mouvement porte la vie dans tous les endroits de notre corps : il fait briller la lumiére à nos yeux, fertiliſe la Terre, la couvre de Plantes & de fleurs, charge les Arbres de fruits, & fait ſucceder aux rigueurs de l'Hyver la douceur & les charmes du Printems. Le mouvement anime en quelque ſorte le monde, &c. Auſſi l'on traite le mouvement avec l'étenduë, la méthode, & la netteté qu'on peut ſouhaiter. Ariſte & Eudoxe ſe proménent dans les Thuilleries ; dont ils y dévoilent la Nature & les proprietez du mouvement. Ce qui ſe rencontre dans ce beau ſéjour, ce qui l'environne : les Statuës, le Louvre, les Champs Eli-

zées, tout sert à déveloper agréablement leurs idées. Dans leur pensée, de nouveaux rapports de distance ne suffisent pas pour le mouvement. Qu'est-ce donc que le mouvement? Un changement actif de situation, un changement de situation produit par une force actuelle, reçûë dans le corps mû. L'esprit trouve dans le mouvement de la promenade ces trois choses précisément, un corps, une force actuelle dans ce corps, de nouveaux rapports de distance.

On donne une idée des mouvemens divers, d'une façon simple & familiére. On expose de même ce qui regarde les proprietez, la direction, la vitesse, la force, ou la quantité du mouvement. On fait observer d'un coup d'œil, dans le principe général de la Méchanique, les effets étonnans que les curieux prennent plaisir à remarquer dans les Leviers divers, dans la Balance Romaine, d'où vient le jeu du Moulin à eau, du Moulin à vent, du Moulin à Caffé; comment l'efficace des Rames fait avancer la Chaloupe, & va contre le fil de l'eau porter les jeux & les ris vers les char-

mans séjours de Bercy, de Conflans, de Choisy.

Tous les Corps suivent dans leurs mouvemens certaines loix générales. L'Auteur de la Nature, dit *Eudoxe*, a fait des loix & pour les corps & pour les esprits; & dans l'observation de ces Loix, on voit une différence capable de surprendre: c'est que les esprits abusent de la raison pour violer plusieurs de celles qui les regardent; tandis que les corps, comme s'ils étoient raisonnables, suivent, sans se démentir, toutes celles qui leur sont prescrites. Pour les discerner, ces Loix, on pose quelques principes; 1°. le mouvement & le repos sont deux états du corps; ce sont des modes constans: &, selon ce principe, Ovide étoit Physicien, & même un peu Cartésien, ce semble, quand il trouvoit de la constance jusques dans l'inconstance de la Fortune.

Et tantum constans in levitate suâ est.

2. Le Corps n'a de son fond nulle efficace, nulle force de lui-même.

Il eſt tout-à-fait indifferent pour le mouvement ou le repos, pour telle ou telle direction, telle ou telle viteſſe. Cela ſuppoſé, l'on découvre quatre régles ſuivies de point en point par les corps. Premiére Regle : Un Corps qui ſe meut doit ſe mouvoir juſqu'à ce qu'une cauſe extérieure & particuliére le détermine au repos. Seconde Regle : un Corps mis en mouvement, décrit ou tend à décrire une ligne droite. Troiſiéme Regle : un Corps mû par l'efficace de diverſes impreſſions vers des endroits differens, mais qui ne ſoient pas diamétralement oppoſez, ſe prête à toutes à la fois, autant qu'il ſe peut, à proportion de leurs forces. Quatriéme Regle : le Corps qui perd enfin ſon mouvement, le perd par la communication, ou à proportion qu'il en cauſe, dans un autre corps.

Ces Regles ſont toutes accompagnées de preuves & d'expériences curieuſes. Néanmoins, il y a d'habiles Phyſiciens qui ne penſent pas, comme *Eudoxe*, ſur la quatriéme Regle. N'eſt-il pas naturel qu'un corps s'arrête, dès qu'il ne peut plus avan-

cer ? Si la résistance, répond *Eudoxe*, détruisoit le mouvement par elle-même, comme les Astres répandent la lumiére par tout, comme tous les corps ou presque tous les corps agissent contre les autres, & résistent continuellement les uns aux autres ; bien-tôt tout le mouvement seroit détruit dans la Matiére subtile & dans l'Univers ; bien-tôt tous les corps seroient glacez : une funeste langueur se répandroit dans la Nature, & l'Univers ne seroit qu'un affreux cahos.

Mais le ressort, dit-on, rend aux corps le mouvement qu'ils ont perdu ; le ressort lui-même, réplique *Eudoxe*, ne devroit-il pas s'anéantir ? Car enfin, le Corps n'étant qu'un peu de matiére, il est dans une parfaite indifférence pour toutes les figures imaginables : si donc après la compression, un corps à ressorts reprend sa premiére figure, il faut qu'une cause étrangére la lui rende en le frappant. Cette cause extérieure qui le frappe, est un corps ; ce corps est impérceptible. C'est donc l'air, ou une matiére plus déliée ; la matiére

ſubtile. Ce n'eſt point l'Air : l'Air à ſon reſſort qui dépend d'une cauſe extérieure. C'eſt donc la Matiére ſubtile. Or la matiére ſubtile trouvant de la réſiſtance & dans les corps à reſſort & dans tout ce qu'elle y rencontre ; perdroit ſa force. Donc la cauſe du reſſort, & par conſequent le reſſort même devroit, ce ſemble, s'anéantir. Donc, &c.

Quoiqu'il en ſoit, parmi les Corps qui ſe meuvent, il y a des corps durs, des corps à reſſort, des corps mûs. On recherche en pluſieurs Entretiens d'où viennent la dureté, le reſſort, la molleſſe. Enſuite on détermine en détail les régles que doivent obſerver, & les corps durs, & les corps à reſſort, & les corps mous. Par tout, un grand nombre d'expériences accompagne les preuves.

Il s'agit maintenant de voir l'uſage du Mouvement, & ſes effets dans les differentes eſpéces de corps, qui compoſent l'Univers. Mais il faut commencer par ſe former quelque idée générale de l'Univers même, en conſiderant la Sphére que

l'Art offre à nos yeux. Auſſi l'Entretien ſuivant roule ſur la Sphére. Cet Entretien nous apprend les points, les cercles, les differentes parties de la Sphére artificielle, l'art de découvrir dans le Ciel les points & les cercles qu'elle repreſente, l'arrangement des parties principales de l'Univers dans les principaux Syſtêmes. Les Problêmes qui terminent l'Entretien, pourroient délaſſer l'eſprit, s'il étoit fatigué d'avoir parcouru differentes parties de l'Univers.

Un Corps vaſte, qui s'y preſente d'abord aux yeux d'un Phyſicien, c'eſt la Terre. La Terre eſt de figure ſphérique. Peut-on en douter? Allez vers l'Orient: le Soleil ſe léve plûtôt par rapport à vous. Tranſportez-vous vers l'Occident, il ſe léve plus tard. A proportion que vous avancez vers le Nord ou vers le Midi, le Pole baiſſe ou s'éléve, &c. *Eudoxe* & *Ariſte* forcent la Terre à nous découvrir les richeſſes qu'elle enferme dans ſon ſein. On y voit l'origine des Minéraux, des Métaux, des pierres. On y voit comment la Nature forme les ſucs divers, l'Huile, le Souffre,

le Bitume, la Poix, l'Ambre, &c. le Sel commun, le Vitriol, l'Alun, l'Ambre, le Salpêtre, &c. En quoi consistent ces sucs : comment du mélange de ces huiles & de ces sels résultent les métaux, l'étain, le fer, le cuivre, l'argent, le plomb, l'or ; quels sont leurs principes : comment l'Art fait une espece de fer, convertit le fer en acier, & *semble* convertir le fer & l'acier en cuivre : d'où viennent les pierres communes : pourquoi l'on y trouve quelquefois des feüilles, des Plantes, des os d'animaux & d'hommes ; de squelettes, des poissons, des coquillages, &c. La main de la Nature forme, ce semble, au gré des Interlocuteurs, le Crystal, le Diamant, les Agates, les Rubis, les Saphirs, & produit d'autres pétrifications surprenantes.

Mais la Terre enferme-t-elle dans son sein rien de si merveilleux que l'Aiman ? Eudoxe suspend une pierre d'Aiman : elle s'agite, elle paroît inquiette, jusqu'à ce que ses Poles soient tournez vers les Poles de la Terre. Il répand de la limaille d'acier dessous : déjà l'on voit un tourbillon tracé sur la limaille. La pierre pèse à pei-

ne une livre, & elle attire un poids de trente livres. On lui met l'Aiman ſur une lame de cuivre; il ne l'attire pas. Mais une aiguille attachée à la lame de cuivre par la pointe, coule ſur la pointe, comme au gré de l'Aiman. L'aiguille eſt-elle enfilée? On tire le fil, l'aiguille ſe détache ſans tomber: vous la voyez toûjours la pointe en haut, eſſaïant de s'attacher à l'Aiman. Elle a la vertu de l'Aiman même: elle attire cinq ou ſix aiguilles toutes attachées par la pointe. La vertu de l'Aiman paſſe dans l'aiguille de la Bouſſolle. Cette aiguille s'incline, elle décline. On aimante le fer ſans Aiman. On travaille, on tourmente, on plie, on replie le fer, & il eſt aimanté, &c. Un Plan oblique porte ſur un pivot; une flamme ſuſpenduë le fait tourner. Une pierre d'Aiman placée de l'autre côté tourne & attire de petites figures traverſées par un fil de fer, &c. *Ariſte* démontre l'exiſtence d'un tourbillon de matiére magnétique & déliée, coulant d'un Pole à l'autre de la Terre, & l'exiſtence d'un tourbillon autour de l'Aiman; il découvre enfin comment cette ma-

tiére imperceptible produit les jeux magiques de l'Aiman.

Le Tourbillon de matiére magnétique & déliée, qui coule d'un Pole de la Terre à l'autre, peut donner du jour pour comprendre la cause de la pesanteur. On démontre que la cause de la pesanteur est extérieure aux corps pesans. Une cause qui meut les corps, est extérieure aux corps; les corps n'étant d'eux-mêmes, chacun en particulier, qu'une portion d'étenduë indifferente pour le mouvement ou le repos, ils n'ont nulle efficace, nulle qualité secrette, qui leur fasse préférer le mouvement au repos. Or la cause de la pesanteur meut les corps pesans: car dès qu'ils sont libres, vous les voyez passer du repos au mouvement. Donc la cause de la pesanteur est extérieure aux corps pesans. Cette cause extérieure est un corps, puisque c'est quelque chose qui frape, choque, pousse les corps pesans. C'est un corps insensible; les sens ne l'apperçoivent point. Ce corps insensible est l'air, ou la matiére subtile. Ce n'est point l'air. Nous voyons les corps descendre poussez par une

force imperceptible, ſans qu'on puiſſe ſoupçonner l'air de les pouſſer. Renverſez dans du vif-argent un tuyau de verre de 36. pouces, plein lui-même de vif-argent, & fermé par un bout, vous y voyez le vif-argent deſcendre de huit pouces au moins, & il n'y a point d'air extérieur qui puiſſe le pouſſer en en bas : l'air ne pénétre pas un tuyau de verre. Donc la Matiére ſubtile eſt la cauſe exterieure & immédiate de la peſanteur. On verra dans l'Ouvrage, d'où la Matiére ſubtile reçoit une direction vers le centre de la Terre, quelles regles les corps peſans ſuivent dans leur chûte : on y verra *Eudoxe* & *Ariſte* diſputer à qui expliquera plus d'expériences, de faits, & de Problêmes curieux ſur la peſanteur. On verra en quoi la liquidité conſiſte, tout ce qui regarde l'équilibre des Liqueurs ; comment elles altérent certains corps ſans altérer les autres ; comment les fruits, les ceriſes, les noix, les abricots, les citrons confits, s'y conſervent, & n'y perdent que de l'amertume ; quelle eſt l'action réciproque des liquides ; comment une livre d'eau peut ſe

trouver en équilibre avec un poids de cent livres ; comment le vin passe au travers de l'eau sans se mêler ; comment les oiseaux volent ; comment les poissons & les hommes nagent ; comment, sans sçavoir nager, un homme submergé au milieu d'une riviére, peut gagner le bord ; comment on peut dans le fonds de la Mer se trouver environné d'un air assez libre, & y respirer.

On nous donne dans l'Air, aussi-bien que dans la Matiére subtile, un Agent presque universel : on nous fait voir dans la pesanteur & dans le ressort de l'air, le principe de mille effets regardez comme autant de miracles de la Nature : on nous fait observer que nous sommes pressez sans cesse de tous côtez par des forces immenses sans les sentir : on va jusqu'à peser l'Air à la balance : on découvre comment le Barométre annonce le beau tems, la pluye, les vents, les orages, le calme ou la tempête : par quel charme secret un tuyau devenu plein de vif argent dévoile l'avenir ; comment l'air fait boüillonner l'eau sans feu, plus sensiblement que le feu même ;

comment l'air fait jaillir l'eau beaucoup au-deſſus du niveau de ſa ſource : on varie en mille maniéres les effets de la peſanteur & du reſſort de l'air. *Eudoxe* en fait les expériences ; *Ariſte* les explique ; le Lecteur eſt comme préſent à des exercices fort curieux , & qui ſe ſont faits en public avec ſuccès. On trouve dans l'Ouvrage un grand nombre de pareils ſpectacles : l'aiman , la peſanteur , & le reſſort de l'air , l'équilibre des Liqueurs , les Méchaniques , la Chymie , les Fermentations , l'Optiqne , l'Anatomie , la Botanique , les couleurs ont leurs expériences particuliéres , qui ſurprennent , qui inſtruiſent , qui plaiſent.

La connoiſſance de l'air facilite celle du feu. Ce que l'on dit du feu répond à ce qui le précéde. On découvre comment le feu , le frottement de certains corps , l'humidité , l'eau même produit le feu , ce qui le conſerve , comment il s'éteint. La Lampe eſt-elle ſur le point de s'éteindre faute d'huile ? La flamme s'éleve , & la lueur en eſt plus éclatante. C'eſt que l'air détache la foible flamme , la ſou-

léve en prenant ſa place : l'effort qui ſouléve la flamme, communique à ſes parties languiſſantes une agitation qui les anime, & leur donne cette vivacité d'un inſtant, à laquelle on compare ces momens inattendus de vigueur, qui font eſpérer la guériſon d'un Malade, quand il touche à l'inſtant de la Mort. On expoſe à cette occaſion une nouvelle maniére d'éteindre les incendies.

L'efficace de l'air & du feu ſe manifeſte d'une façon étonnante dans la poudre à canon. L'on trouve dans un Entretien fait exprès ſur cette matiére, l'origine de la poudre à canon, la compoſition de cette poudre, la raiſon phyſique de ſes effets dans le fuſil, dans le canon, dans les fuſées volantes, les Mines, les Machines Infernales, comme celle de St. Malo, que l'on a décrite. Au reſte tant de matiére ne compoſe que le premier des trois Volumes.

ARTICLE XI.

LETTRES EDIFIANTES ET Curieuses écrites des Missions Etrangéres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XIX^e Recueil. in 12. pages 506. sans compter l'Epitre Dedicatoire & la Table. A Paris *chez Nic. Le Clerc, près le Pont S. Michel, & chez le Mercier fils, ruë S. Jacques.* 1729.

DAns l'Extrait que nous avons donné des deux Recuëils précédens, nous avons rendu compte de l'état déplorable, où la Chrétienté de la Chine se trouve réduite depuis l'événement du nouvel Empereur à la Couronne; & toute l'Europe sçait à présent que la Religion Chrétienne est proscrite dans ce vaste Empire, que presque tous les Missionnaires en sont bannis, excepté un très-petit nombre de Jésuites que l'Empereur a retenus auprès de sa personne; & qu'on y persécute ouvertement les Chrétiens, pour les obliger à revenir à leurs anciennes superstitions. La plus grande

partie de ce XIX^e Volume eſt employée à nous apprendre la ſuite de cette triſte révolution : le nouveau Recuëil répond parfaitement à ſon titre par les exemples *édifiants* de pieté & de conſtance Chrétienne, dont il eſt rempli, & par beaucoup de particularitez *curieuſes* qu'il contient ; & comme c'eſt toûjours le P. J. B. *Du Halde* qui en eſt l'Editeur, on eſt ſûr de trouver un Ouvrage auſſi bien écrit qu'il eſt intéreſſant.

La premiére Lettre eſt du P. *Parennin*, ancien Miſſionnaire de la Chine. C'eſt un détail de la perſécution, qu'on continuë de faire ſouffrir à une famille entiére & nombreuſe de Princes du Sang, qui avoient embraſſé la Religion Chrétienne, & qu'on s'efforce inutilement, par toutes ſortes de mauvais traitemens, de ramener à l'idolatrie. Après avoir été tous dégradez du rang de Princes, ſix d'entre eux avoient été diſperſez dans diverſes Provinces pour y finir leurs jours dans l'obſcurité d'un cachot, & ſous le poids des chaînes dont ils ſont chargez. Les autres avoient été empriſonnez ou réduits à la condition de ſimples ſol-

dats ; & après un traitement si rigoureux, ils se flattoient que leur nom alloit être effacé de la mémoire des hommes, & qu'on ne songeroit plus à les inquiéter. Mais Dieu pour éprouver de plus en plus leur constance, & pour donner à toute l'Eglise un exemple éclatant d'un attachement inébranlable à la Foy dans les Régions les plus éloignées, & dans le sein même de l'idolatrie, a permis que divers incidens ayent réveillé l'attention & la haîne des Persécuteurs. On n'a pourtant point encore vû à la Chine, comme autrefois au Japon, de croix élevées, ni de feux allumez contre les Chrétiens. C'est que les Chinois beaucoup moins vifs & moins cruels que les Japonois, ne répandent le sang qu'avec peine. Mais tout ce qu'on peut d'ailleurs exercer de rigueur, ils l'emploient contre les illustres Confesseurs de Jesus-Christ, resolus de les faire renoncer à la Foy, ou de les faire périr par un long martyre. Les femmes mêmes & les enfans de ces généreux Chrétiens ont part à leurs souffrances, & partagent aussi la gloire de leur triomphe. Dépouillez de tous

leurs biens, privez de leurs domestiques, destituez de tout secours humain, traînez de Tribunaux en Tribunaux, chargez de chaînes, dans l'horreur d'un cachot, leurs Juges mêmes sont étonnez de les voir toujours constans, pleins de joye & de consolation. Il ne tiendroit qu'à eux de se délivrer de tant de miséres en dissimulant leur Foy. L'Empereur leur a même offert de les rétablir dans leurs prémiéres Dignitez; mais rien n'est capable de les ébranler, & la seule chose qu'ils se croyent permis de désirer, c'est qu'une prompte mort acheve leur sacrifice. Un de ces Princes a déja achevé le sien dans un cachot, & il y a de l'apparence que les autres qui sont au nombre de dix ou douze, sans compter leurs femmes & leurs enfans, ne survivront pas long-tems, soit qu'ils périssent de misére, soit que l'Empereur prononce enfin l'arrêt de leur mort. Telle est la matiére de la prémiére Lettre de ce Recuëil, laquelle doit occuper une place considérable dans l'Histoire Ecclésiastique de ce tems. Le détail en est si touchant qu'il est difficile de n'en être pas attendri.

Deux Ambaſſadeurs, l'un de Portugal & l'autre de Moſcovie, qui ſe ſont trouvez à Peking, ont été témoins de la conſtance de ces Princes Chrétiens; & le Moſcovite, quoiqu'il ne ſoit pas Catholique, vivement touché des grands exemples de vertu dont il étoit ſpectateur, prêt à partir de la Chine, pria inſtamment un des Jéſuites Miſſionnaires de lui faire ſçavoir la fin de leurs glorieux combats.

Mais ce n'eſt pas ſeulement à cette illuſtre famille que la perſécution s'eſt attachée. » En pluſieurs Provinces les » Chrétiens ont eu à ſouffrir toutes » ſortes de véxations. On les a inſultez & chargez d'injures : on les a » bannis de la ſocieté civile : on leur » a interdit les droits les plus communs, comme de puiſer de l'eau » aux Fontaines publiques : on les a » accuſez, traînez devant les Tribunaux, condamnez à de groſſes » amendes ; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt que quelques-uns » d'eux n'ayant pas la force de ſoutenir cette eſpéce de martyre lent & » journalier, auquel ils ne voyoient » point de remede, ont malheureu-

» sement succombé sous le poids de
» leurs souffrances......... Combien
» d'autres ont à souffrir des persécu-
» tions particuliéres & domestiques,
» peut-être encore plus dures ? Aussi,
» selon le rapport des Catechistes qui
» les visitent, les entend-on quelque-
» fois s'écrier : Heureux les Fidéles
» d'Europe ! Leurs Parens, leurs Mai-
» tres, leurs Rois, loin de les inquié-
» ter sur la Religion, sont les premiers
» à leur donner l'exemple des Vertus
» Chrétiennes. Quand est-ce que notre
» Patrie joüira du même bonheur » !
S'il est vrai que *le sang des Martyrs est une semence de Chrétiens*, comme il l'a été en effet dans les prémiers siécles de l'Eglise, peut-être que cette persécution acheminera la conversion de ce grand Empire. En attendant, les Missionnaires bannis sur la frontiére ne sont pas tout-à-fait inutiles. Leur zéle leur a inspiré d'établir des Catéchistes & des femmes Chrétiennes pour parcourir les maisons & baptiser les enfans moribonds, & ce projet a réüssi au-delà de leurs esperances. Quelques Jésuites & quelques Ecclésiastiques originaires de la Chine parcourent

aussi secrettement les Provinces, pour affermir & consoler cette Chrétienté désolée. Quel dommage qu'une Nation si sage, & , comme dit Tertullien, *naturellement Chrétienne*, dont les Loix sont si belles, & la Morale si conforme à la droite raison, refuse la lumiére de l'Evangile qu'on lui présente ! Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que c'est la beauté même & la pureté de leur Morale qui nuit à leur conversion. Car ne comprenant pas ce que c'est que le mérite de la Foy & des Vertus surnaturelles, & la Loy Chrétienne ne les rendant pas à l'extérieur beaucoup plus vertueux qu'ils le sont déjà par leurs propres Loix, ils ne voyent pas ce qu'ils gagneroient à abandonner leur Religion pour en embrasser une nouvelle. Ainsi comme la corruption des mœurs dans plusieurs Peuples est un obstacle à leur conversion, c'est au contraire dans les Chinois la pureté même de leur Morale qui les entretient dans une fausse sécurité.

La seconde Lettre est encore du P. *Parennin.* Elle contient le détail de la reception d'un Ambassadeur de

Portugal à la Chine. La conservation de Macao n'est pas regardée par les Portugais comme un objet qui intéresse la Nation & son Commerce, d'autant plus que le Port de Cantong est ouvert à tous les Européans. C'est uniquement pour favoriser l'entrée des Missionnaires à la Chine que le Roy de Portugal conserve cette Place ; & c'est par un même motif de zéle pour la Religion qu'il a pris occasion de l'avénement du nouvel Empereur à la Couronne, pour lui envoyer une Ambassade solennelle, dans l'esperance que son Ambassadeur pourroit ménager quelque avantage à la Religion. Mais ses espérances ont été trompées, & tout a abouti à beaucoup de politesses de part & d'autre, sans que l'Ambassadeur qui étoit D. Alexandre *Metello Souza y Meneses*, ait seulement osé faire mention de la Religion, de peur de lui nuire plûtôt que de la servir. Tout ce détail fera plaisir au Lecteur. D'un côté, l'Ambassadeur soutient sa Dignité & l'honneur de son Caractére avec fermeté & avec succès, jusques là qu'il se fait rendre des honneurs &

des distinctions qu'on n'avoit pas faites auparavant à l'Ambassadeur de Moscovie ; d'un autre côté on ne peut s'empêcher d'admirer la prévoyance, le bon sens, la modération & la politesse de la Cour de la Chine, & le bon ordre & la Majesté qui regnent dans ses Cérémonies.

La troisiéme Lettre est du P. *Contancin* Missionnaire Jésuite banni à Canton. Ce Pere, comme tous les autres Missionnaires, jugeant de la Gazette de la Chine par celles d'Europe, ne s'étoit point avisé de la lire ; mais un évenement qui intéressoit la Religion, & qui étoit rapporté dans cette Gazette lui ayant donné occasion de la connoître, il s'est convaincu par lui-même qu'elle est très-instructive, non seulement pour les Chinois, mais encore pour les Européans. C'est-là, dit-il, qu'on apprend la Religion, la Doctrine, les Loix, les Coutumes, les Mœurs des Chinois, & par conséquent la maniére de s'entretenir & de traiter avec eux. Cette Gazette est en effet remplie de traits curieux & propres à donner une juste idée du Caractere & des Mœurs des

Chinois ; & ce qui doit la faire estimer davantage, c'est qu'elle ne contient rien que de vrai. Car ce n'est qu'un recueïl des Mémoires & des Placets presentez à l'Empereur, des réponses qu'il a faites, des instructions & des ordres qu'il a donnez, & des graces qu'il a accordées aux Mandarins ou au Peuple. Ce Recueïl s'imprime tous les jours & contient 60. ou 70. pages ; & ceux qui sont chargez de ce soin, n'oseroient y faire le moindre changement ; car il y va de la vie. Le P. Contancin rapporte plusieurs traits choisis de cette Gazette, & nous en extrairons aussi quelques-uns.

C'est la coutume à la Chine de faire compliment à l'Empereur sur la déclaration de l'Imperatrice. Mais au lieu qu'en Europe tous les divers Corps d'un Royaume font leur compliment chacun à part ; à la Chine tous les Corps se réünissent pour faire un Compliment commun, & il faut avoüer que cette methode a quelque chose de plus majestueux & en même tems de plus commode pour le Prince. Le détail de cette Cérémonie est

ici rapporté tout au long & fait plaisir à lire. On apprend encore par un autre extrait de Gazette que, lorsque l'Impératrice a été solennellement reconnuë, elle est obligée, par un ancien usage, de faire par tout l'Empire une libéralité aux femmes qui passent 70. ans; on distingue toutes ces femmes en trois Classes depuis 70. ans jusqu'à 100. & au-delà, & elles reçoivent plus ou moins à proportion de leur âge. Le present consiste en plusieurs piéces de toile de coton & quelques boisseaux de ris. Cette distribution se fait avec un grand ordre & beaucoup de fidélité, & elle est immense par le grand nombre de personnes qui y ont part. Car dans la seule Province de Cantong, qui n'est pas des plus étenduës, lorsque l'Impératrice regnante a fait sa libéralité, il s'est trouvé 98222. femmes qui passoient 70. ans: 40893. qui passoient 80. ans, & 3453. au-dessus de 90. ans. Quelle étonnante libéralité, & quelle multitude de personnes dans un seul Royaume! Encore n'y compte-t-on pas les femmes de condition qui auroient honte d'avoir part à la distribution.

On trouve aussi dans ces Nouvelles des traits admirables de l'amour des enfans pour leurs parens; vertu si recommandée à la Chine qu'il n'est pas rare d'absoudre un Criminel afin qu'il puisse soulager son pere & sa mere dans leur vieillesse, & qu'on y voit de fréquens exemples d'enfans qui demandent à souffrir la mort pour leur pere ou leur mere. Un autre usage de ces peuples qu'on ne peut s'empêcher d'estimer & d'admirer, c'est un festin solennel établi par les anciens Empereurs, qu'on donne tous les ans dans chaque ville à tous ceux qui se distinguent par leur probité, & leurs bonnes mœurs. Ce Festin s'appelle Kiang-in, c'est-à dire, le vin pour les gens du Païs. Car au lieu qu'en Europe on invite à manger, à la Chine ils disent *inviter à boire*, parcequ'ils regardent le vin comme la partie essentielle du regal; aussi y a-t'il parmi eux beaucoup d'Yvrognes. C'est une grande distinction que d'être invité à ce Festin, c'est en même-tems un engagement qu'on contracte pour se comporter toûjours en homme de bien. En général les Chinois ne négli-

gent rien de tout ce qui peut inspirer l'amour & l'estime de la vertu. Non contens d'honorer les gens de mérite pendant leur vie, ils rendent encore à leur mémoire de grands honneurs après leur mort. L'Empereur entre lui-même dans ces détails, & fait ériger à ses dépens des monumens aux personnes, qui se sont illustrées par leurs vertus. Il y a peu d'années qu'il fit élever un Arc de Triomphe à une jeune fille qui se précipita dans la Mer pour sauver sa pudeur attaquée par des Pirates, dont elle étoit prisonniére. Rien n'est encore si beau que l'attention du Prince & de ses Ministres, à prévenir la disette & la famine par des provisions faites à propos, & par l'établissement des magazins publics. Pour inspirer à tous les peuples l'amour de l'agriculture, l'Empereur au commencement du Printemps laboure lui-même la terre, assisté de tous les Princes & des Grands de l'Empire. Le jour convenable à cette Cérémonie est marqué par le Tribunal des Mathématiques. L'Empereur nomme douze personnes Illustres, qui doivent l'accompagner & labourer après

lui, sçavoir trois Princes & neuf Présidens des Cours Souveraines. » Cette
» Cérémonie ne consiste pas seulement à labourer la terre pour exciter l'émulation par son exemple ;
» mais elle renferme encore un Sacrifice, que l'Empereur comme grand
» Pontife offre au *Chang-ti* pour lui
» demander l'abondance en faveur
» de son Peuple. Or pour se préparer
» à ce Sacrifice, il doit jeûner & garder la continence les trois jours précédens. La même préparation doit
» être observée par tous ceux qui sont
» nommez pour accompagner Sa Majesté, soit Princes, soit autres, soit
» Mandarins de Lettres, soit Mandarins de Guerre. La veille de cette
» Cérémonie, l'Empereur choisit quelques Seigneurs de la premiére qualité, & les envoye à la Salle de ses
» Ancêtres se prosterner devant la tablette, & les avertir comme ils feroient, s'ils étoient encore en vie, que
» le jour suivant il offrira le grand Sacrifice. Divers Tribunaux ont aussi
» différens préparatifs à faire. L'un
» doit préparer ce qui sert aux Sacrifices: un autre compose les paroles

» que l'Empereur doit réciter, en fai-
» ſant le Sacrifice : un troiſiéme doit
» faire porter & dreſſer les Tentes
» ſous leſquelles l'Empereur dînera,
» s'il a ordonné d'y porter un repas :
» un quatriéme doit aſſembler qua-
» rante ou cinquante venerables vieil-
» lards laboureurs de profeſſion, qui
» ſoient préſents, lorſque l'Empereur
» laboure la terre. On fait venir auſſi
» une quarantaine de Laboureurs
» plus jeunes pour diſpoſer la Char-
» ruë, atteler les Bœufs, & préparer
» les grains qui doivent être ſemez.
» L'Empereur ſeme cinq ſortes de
» grains qui ſont cenſez les plus né-
» ceſſaires à la Chine, & ſous leſquels
» ſont compris tous les autres, le Fro-
» ment, le Ris, le Millet, la Féve &
» une autre eſpece de Mil». Pluſieurs Grands Seigneurs portent dans des coffres précieux les grains qui doivent être ſemez. Toute la Cour aſſiſte en ſilence : l'Empereur prend la Charruë, & après pluſieurs allées & venuës, il la donne à un Prince du Sang, & ainſi du reſte, jusqu'à ce que le Champ ſoit achevé d'être labouré par les Laboureurs de profeſſion. On fait

à tous ceux-cy un présent de toiles de coton. Quand l'ouvrage est fini, le Gouverneur de la Ville de Peking va souvent visiter ce Champ qu'on cultive avec grand soin ; il parcourt les sillons, il examine s'il n'y a point d'épis extraordinaires & de bon augure, & il en avertit. C'est ce même Gouverneur qui est chargé de faire cette moisson. On met les grains dans des sacs de couleur jaune, qui est la couleur Impériale, & ils sont reservez pour servir aux Cérémonies & aux Sacrifices les plus solennels. Les Lecteurs trouveront encore dans cette Lettre plusieurs autres particularitez curieuses.

La quatriéme Lettre est du P. *Fauque* Missionnaire Jésuite à la *Guyanne*. La Mission de Guyanne est un nouvel établissement dont l'Eglise est redevable aux soins, au courage infatigable, & aux travaux immenses du P. *Lombard*. Les Peuples de ce vaste Continent sont extrêmement sauvages, ennemis du travail, & d'une vie sédentaire. Toûjours errans comme des *Hordes* de Tartares, ils ne peuvent se resoudre à cultiver, ni à s'approprier

un terrain pour y fixer leur demeure. Heureusement pour eux ils trouvent à vivre par tout, parce qu'ils vivent de peu, & que le Païs est extrêmement beau & abondant en fruits & en gibier. Mais comment convertir des Peuples de ce caractére ? Il faudroit d'abord fixer leurs demeures pour avoir l'occasion & le loisir de leur parler de la Religion. C'est aussi ce que le P. *Lombard* a entrepris avec un courage digne d'un Apôtre, & le Ciel a béni son entreprise. Mais comme l'exécution de ce saint projet est racontée dans le dix-huitiéme Recuëil précedent, nous n'en parlerons pas ici. La Lettre dont nous rendons compte au Public nous apprend les suites heureuses du nouvel établissement, la construction d'une belle Eglise, & la ferveur des nouveaux Chrétiens. Elle contient aussi un plan pour établir differentes Missions parmi ces Peuples, & il faut esperer qu'une si abondante moisson ne perira pas faute d'Ouvriers.

La cinquiéme & derniére Lettre est du P. de *Premare*, Missionnaire à la Chine. On a imprimé à Paris en 1718

un Livre qui a pour titre , *Anciennes Relations des Indes & de la Chine de deux Voyageurs Mahométans , traduites de l'Arabe* , par M. l'Abbé *Renaudot*. Cet Ouvrage eſt tombé, il y a quelque tems, entre les mains du P. *de Prémare* qui n'a pû comprendre comment un auſſi ſçavant homme que l'Abbé *Renaudot* a pû conſacrer ſes veilles à *tirer de l'obſcurité un Ouvrage* , ſi rempli de Fables ; & indigné de la hardieſſe avec laquelle ces Arabes impoſent au Public , le Miſſionnaire n'a pû s'empêcher de les réfuter. C'eſt la matiére de cette Lettre. Le détail de cette Critique nous meneroit trop loin, & nous n'en rapporterons que quelques traits. Les deux Arabes défigurent les noms des Villes & des Empereurs de la Chine , juſques-là qu'ils leur donnent des noms où ils font entrer les Lettres B D R ; & c'eſt un fait connu de tout le monde que ces Lettres n'entrent point dans la Langue Chinoiſe. Ils prétendent que tous les Chinois ſont vétus de ſoye ; mais c'eſt qu'ils ont pris ſans doute de la toile noire ou bleuë pour du Damas , comme ils ont pris les ai-

guilles de tête des femmes pour des peignes. Ils prétendent aussi que les femmes Chinoises ont les cheveux frisez, & c'est une chose inouïe à la Chine. *Les hommes*, disent-ils, *portent cinq Caleçons & plus*; & dans le plus grand froid ils n'en ont qu'un. Autre imagination bien plus grotesque & qui feroit bien rire les Chinois; c'est que *dans chaque ville il y a une sonnette attachée à la muraille au-dessus de la tête du Gouverneur, qu'on peut sonner avec une corde étenduë à près d'une lieuë & qui traverse le chemin afin que tout le peuple puisse la sonner*. Comment M. l'Abbé *Renaudot* a-t-il pû perdre son tems à de pareilles traductions? *Les bâtimens des Chinois*, continuent les Arabes, *ne sont que de bois, & n'ont point differens étages*: fausseté toute pure. A la Chine les maisons des personnes aisées sont toutes bâties de brique, & toutes celles des gros Marchands ont deux étages, dont le second leur sert de magazin. *Ils enduisent leurs murailles*, ajoutent-ils, *avec une colle qui devient blanche comme du lait*; & M. l'Abbé *Renaudot* avertit en marge, que *cette colle est le vernis*. Mais c'est

qu'il ne sçavoit pas que le Proverbe Chinois dit *noir comme du vernis.* Ils veulent aussi qu'*au-dessus de chacune des portes d'une Ville, il y ait cinq trompettes, qu'on sonne à certaines heures, & qu'on entend à mille pas de distance*; que *les Chinois ne battent point d'autre Monnoye que de petites piéces de cuivre*: que *les chevaux de poste ayent la queuë coupée*, que *les Chinois n'aiment pas le vin*; & quantité d'autres visions que l'Auteur de la Lettre daigne à peine réfuter. Mais nous ne finirions point si nous voulions le suivre dans ce détail. Ce qu'il y a de fâcheux pour M. l'Abbé *Renaudot*, c'est que non content d'adopter toutes les faussetez Arabesques qu'il a traduites, il a fait lui-même une infinité de méprises considerables dans les prétendus éclaircissemens qu'il a ajoutez à la Traduction. Notre Censeur les fait toucher, comme on dit, au doigt & à l'œil. Cela doit apprendre aux Ecrivains à se défier des Mémoires, qui ne leur viennent pas d'une main bien sûre. Cependant quand un Editeur déclare que son Original ou son Auteur est Arabe, le Lecteur peut pa-

roître suffisamment averti de moderer sa confiance.

ARTICLE XII.

REFLEXIONS DE M. MARALDI *sur la Dissertation du R. P.* Mahoudeau, *inserée dans les Mémoires de Trevoux de Septembre* 1728.

Suite de l'Article IV. au mois de Janvier M. DCC. XXX. pag. 72.

APrès avoir fait voir les méprises du R. P. *Mahoudeau* lorsqu'il critique ce que M. *Cassini* dit dans sa Dissertation avec tant de justesse & de fondement, on croiroit abuser de la patience du Public, & occuper mal à propos une trop longue place dans un Journal qui ne doit être destiné qu'à des matiéres plus utiles, si l'on vouloit répondre Article par Article à quelques autres objections que fait le R. P. comme lorsqu'à la page 1661 il suppose que M. *Cassini* dit, ce que cependant il ne dit pas, *que les Equations Lunaires ne sont rien autre chose que les Equations des mois Lunaires*,

& des années Juliennes ; que M. Caſſini n'*a pas une juſte idée des Equations Lunaires* ; qu'il *confond les Equations Gregoriennes avec les Epactes*. Toutes ces objections viennent de la même cauſe que celle que nous avons marquée juſqu'à preſent ; c'eſt-à-dire, du peu d'attention que le R.P. a fait aux paroles de M. *Caſſini*, quoiqu'il s'explique avec beaucoup de netteté.

A l'égard de ce que le R. P. *Maboudeau* dit que M. *Caſſini* n'a pas fait une juſte application des Equations Grégoriennes, parce que ſuivant la ſeconde méthode que donne le R. P. l'Epacte Aſtronomique de 3400. années Juliennes eſt de 41. ſecondes, au lieu que M. *Caſſini* dit qu'elle eſt d'une demie minute. On demande, quand même Mr. *Caſſini* ſe ſeroit ſervi de cette méthode, ſi onze ſecondes de tems, différence qu'il y a entre 41. ſecondes, & une demie minute en 3400. ans, peuvent donner lieu au R. P. de dire que M. *Caſſini* n'a pas fait une juſte application des Equations? Ne ſçait-on pas qu'en Aſtronomie, auſſi-bien que dans l'uſage ordinaire, quand il s'agit de mi-

nuties, qui ne demandent pas une exactitude de la derniére précision, & dans lesquelles on ne peut pas l'avoir par les observations, l'usage est de prendre un nombre rond le plus approchant de celui que l'on trouve; comme pourroit avoir fait dans cette occasion Mr. *Cassini*; d'autant plus que quatre lignes après, il dit, qu'une minute & onze secondes de differen-ce qui se-trouve dans cet intervalle de 3400. ans, entre ce qui résulte par la méthode Grégorienne, & la Table de *Clavius*, doit passer pour insensible en Astronomie; donc à plus forte raison, onze secondes; mais qui a dit au R. P. *Mahoudeau* que Mr. *Cassini* s'est servi de cette méthode, & non pas des Epactes ou Equations Grégoriennes qui conviennent à 44. Périodes de 76. ans, & qui en font une de 3344. & des Epactes Grégoriennes de 56. ans, dont Mr. *Cassini* propose de faire une Table par le moyen du mois Lunaire Grégorien qu'il détermine. Cette Méthode de trouver les Epactes Grégoriennes dans les années Juliennes, qui suit de ce que Mr. *Cassini* dit à la page

149. eſt plus facile, plus commode & moins ſujette aux erreurs de calcul, que celle que donne le R. P. Or, ces Epactes ou Equations de 3344 années Juliennes, & l'Epacte Grégorienne de 56. ans jointes enſemble donnent l'Epacte pour 3400. ans, telle qu'elle ramène les nouvelles Lunes au même jour, à la même heure à 26. ſecondes prês; c'eſt-à-dire, à trois ou quatre ſecondes près d'une demie minute, comme dit M. *Caſſini.* Voilà ce que nous avions à répondre aux difficultez que le R. P. *Mahoudeau* a faites ſur la Diſſertation de M. *Caſſini.*

Il s'agit preſentement d'examiner ce que le R. P. dit contre M. *Caſſini* à l'égard du Calendrier. Voici les paroles du R. P. à la page 1658. des Mémoires de Trevoux. *De-là vient qu'aujourd'hui les Antigrégoriens ſont devenus Anticlémentins; c'eſt ſans les bien connoître, & par un pur malheur que feu M. Caſſini s'eſt fait leur Avocat contre le Calendrier Grégorien.*

Pour juſtifier encore ſur cet Article Mr. *Caſſini* contre ce que dit de lui le R. P. *Mahoudeau*, & faire voir que Mr. *Caſſini* ne s'eſt pas fait l'*Avocat*

des Antigrégoriens il eſt à propos de donner une ſuccinte Relation de ce qui s'eſt paſſé ſur la matiére du Calendrier ; & nous ne pouvons le faire plus fidellement qu'en nous rapportant à ce qui en eſt écrit dans l'Hiſtoire de l'Académie des années 1700 & 1701, où ſon illuſtre Sécretaire, qui a ſçu comme les choſes ſe ſont paſſées, a eu ſoin de les écrire, & d'en faire la Relation, à meſure qu'elles arrivoient. Voici ce qui en eſt rapporté pag. 124. & ſuivantes de l'Hiſtoire de l'Académie de 1700.

» En 1700. les Proteſtans d'Alle» magne, qui juſqu'alors avoient ſuivi » le Calendrier Julien, réſolurent de » faire le mois de Fevrier de 18. jours » ſeulement, au lieu que ſuivant leur » uſage ordinaire il devoit être de 29. » Ils retrancherent donc onze jours à » l'année Julienne 1700; & par-là, ils » ſe conformérent au Calendrier Gré» gorien, & à l'uſage des Catholiques, » dans la maniére de compter les an» nées & les Fêtes immobiles.

» Pour régler la Fête de Pâque, & » les autres qui en dépendent, ils re» ſolurent qu'on détermineroit par

» l'Astronomie l'Equinoxe du Printems. Sur la maniére de faire cette » détermination, M. *Leibnits* fut chargé de consulter l'Académie : il le fit » par une Lettre dattée d'Hanover du » 8. Fevrier 1700.
» Mr. le Comte de Pontchartrain » trouva cette affaire assez importante pour en parler au Roy. Elle l'étoit d'autant plus que sur le changement qui s'étoit fait en Allemagne, » on cherchoit à Rome des moyens » d'une conciliation entiére sur le » Calendrier, & que la Congrégation des Rits y travailloit. Le Roy » ordonna que l'Académie ne toucheroit point à ce qui se traitoit à » Rome ; & si d'ailleurs elle pouvoit » satisfaire à ce qu'on lui demandoit, » il lui en laissoit la liberté. L'Academie répondit à Mr. *Leibnits* qu'elle » ne voyoit rien de mieux à faire que » d'attendre les Tables de Mr. de *La* » *Hire* qu'il étoit sur le point de publier. Le Roy avoit fait écrire à Mr. » le Prince de Monaco alors son Ambassadeur à Rome, ce qui s'étoit » passé au sujet du Calendrier. Et M. » le Prince de Monaco répondit à M.

» le Comte de Pontchartrain, qu'il » avoit parlé de cette affaire à Mr. le » Cardinal *Spada* qui avoit extrême- » ment loüé l'attention du Roy pour » la Cour de Rome, & lui avoit dit » que la Congrégation des Rits ne » décideroit rien sans consulter l'A- » cadémie beaucoup plus éclairée sur » ces matiéres que l'on ne l'est en Ita- » lie ». Voilà ce qui se passa sous le Pontificat d'Innocent XII. sur l'affaire du Calendrier en 1700. suivant ce qui en est rapporté dans l'Histoire de l'Académie de la même année pag. 124. 125. & 126; par où il paroit qu'en 1700. sous le Pontificat d'Innocent XII. on avoit à Rome des difficultez sur la célébration de la Pâque, & qu'on examinoit ces difficultez dans la Congrégation des Rits.

Après la mort d'Innocent XII. le Pape Clement XI. établit une Congrégation pour examiner les difficultez qui s'étoient élevées sous le Pontificat précédent, touchant la Célébration de la Fête de Pâque. Mr. *Cassini* reçût en même tems ordre de Rome d'indiquer les difficultez, qu'il pouvoit y avoir sur cette matiére & les

moyens de les lever. Il obéït à ces Ordres, & répondit, que le veritable moyen de lever ces difficultez étoit de mettre en exécution les paroles de *Grégoire* XIII. en faiſant une correction de quatre jours aux quatorziémes Paſcales des Anciens. Voici les paroles de ce grand Pape dans ſes Lettres Apoſtoliques adreſſées à tout le monde Chrétien, ſur leſquelles Mr. *Caſſini* s'eſt fondé.

„ *Curavimus non ſolum æquinoctium* „ *vernum in priſtinam ſedem à qua jam* „ *à Concilio Nicæno decem circiter die-* „ *bus receſſit reſtituendum, & decimam* „ *quartam Paſchalem ſuo in loco à quo* „ *quatuor, & amplius dies hoc tempore* „ *diſtat reponendam, ſed viam quoque* „ *tradendam, & rationem qua cave-* „ *tur, ut impoſterum æquinoctium &* „ *XIIII. Luna à propriis ſedibus nun-* „ *quam dimoveantur.*

Il paroit par les paroles de ce Grand Pape, que nous venons de rapporter, que ſon intention étoit de remettre l'Equinoxe & les quatorziémes Paſcales dans le même état où elles étoient quand elles furent réglées par ordre du Concile de Nicée.

Ces mêmes Lettres Apoſtoliques de *Grégoire* XIII. marquent encore expreſſément, que les quatorziémes Paſcales s'étoient éloignées depuis le Concile de Nicée juſqu'à ſon Pontificat, de l'état qui leur fut aſſigné, de quatre jours, & plus ; & quoique le R. P. *Mahoudeau* ſemble n'être pas de l'avis de ce grand Pape, lorſque dans les Mémoires d'Août, pages 1445, & 1446 il dit : " Cet excès s'étoit no-
» tablement accru peu à peu juſqu'au
» Pontificat de Grégoire XIII. Il étoit
» alors de trois jours entiers par rap-
» port aux Phaſes moyennes de la
» Lune, ſur leſquelles principalement
» l'Egliſe a de tout tems réglé ſes nou-
» velles Lunes ". Cependant il eſt certain que ce que dit Grégoire XIII. eſt conforme non ſeulement aux régles des Equations Lunaires que ce grand Pape a propoſées ; mais encore aux Aſtronomiques qui montrent que depuis le Concile de Nicée juſqu'à ſon Pontificat les quatorziémes Paſcales s'étoient éloignées de leur place, de quatre jours & plus, par rapport aux Phaſes moyennes de la Lune.

On voit enfin par ces mêmes pa-

roles que Gregoire XIII. suppose, qu'on a eu égard à ces quatre jours dans la correction des quatorziémes Pascales ; néanmoins dans celles qui sont en usage encore presentement, la correction qui y a été faite, n'a été que de trois jours au lieu de quatre ; cela a été démontré ; & le R. P. *Maboudeau* ne paroit pas en disconvenir à la page 1659 des Mémoires de Trevoux.

Tout ce que nous venons de dire étant certain, peut-il y avoir de marques plus évidentes de respect & de vénération pour ce qui a été ordonné par Grégoire XIII. que celles que Mr. *Cassini* a données, lorsqu'ayant été consulté sur le moyen de lever les difficultez qu'il y avoit sur la célébration de la Fête de Pâque, il a répondu, que la véritable étoit de suivre les paroles de ce grand Pape, & de les mettre en exécution ?

Dans cette réponse de M. Cassini, & dans ce qu'il a écrit conformément à cette réponse, peut-il avoir donné au R. P. *Maboudeau* quelque juste sujet de dire, comme il a fait, que Mr. *Cassini* s'est fait *l'Avocat des Antigré-*

goriens ? Y a-t'il quelque reproche qui tombe sur Grégoire XIII ? Est-ce attaquer de front & blamer ouvertement un si sage réglement ? Le R. P. peut-il employer avec quelque équité toutes ces expressions contre M. *Cassini*, pour n'avoir rien proposé qui ne soit très-conforme à l'esprit, à l'intention & aux paroles mêmes de Gregoire XIII ? N'est-il pas visible au contraire que la Proposition de M. *Cassini* n'est qu'à la gloire de ce grand Pape ?

Outre ces marques de vénération que M. *Cassini* a fait paroître pour ce qui a été ordonné par Grégoire XIII. il en a donné encore de son zéle pour le même sujet en d'autres occasions. Il a défendu l'Hypothèse Lunaire Grégorienne, quand elle a été contestée par quelques Auteurs, comme on le peut voir par une Dissertation inserée dans le Journal des Sçavans, & qui a pour titre, *de la justesse admirable de l'Hypothèse Lunaire Grégorienne*.

Dans la Dissertation même que le R. P. *Mahoudeau* critique, M. *Cassini* parle de cette Hypothèse avec éloge ; & d'une maniére que le R. P. n'a pû

s'empêcher, tantôt d'en loüer M. *Cassini*, en disant à la pag. 1657 des Mémoires de Trevoux, *cet aveu de M. Cassini lui est fort honorable* ; & tantôt à lui en faire une espéce de reproche, comme lorsque le R. P. dit à la page 1656. 1657. "Clavius devoit-il donner à l'Hypothèse Lunaire Grégorienne, comme fait M. *Cassini*, de pleine autorité & en *Juge Souverain* la préference sur toutes les Hypothèses passées, présentes & à venir". Sur ce que dit ici le R. P. *Mahoudeau*, il me permettra de lui répondre que M. *Cassini* ne sçavoit que trop bien, que ce qui vient de l'autorité du Souverain Pontife est trop respectable, & trop autorisé pour avoir besoin de son sufrage : que M. *Cassini* ne dit rien en aucun endroit, qui puisse donner le moindre sujet de croire qu'il parle en *Juge Souverain & de pleine autorité*. Il s'est contenté, pour le dire encore une fois, de soutenir l'Hypothèse Lunaire Grégorienne, & de faire voir que cette Hypothèse, & les Equations Lunaires Grégoriennes, qui en résultent, sont autant conformes aux Observations,

qu'on peut le souhaiter ; non pas *en Juge Souverain ou de pleine autorité*, mais par la comparaison des Observations les plus anciennes avec les modernes, ainsi qu'on le peut voir dans la Dissertation citée ci-dessus. C'est la seule voye qu'il a prise, qui est celle de la raison, & non pas celle *de l'autorité.*

Les choses s'étant passées de la maniére que nous venons de dire sur l'affaire du Calendrier, peut-il y avoir le moindre rapport dans la comparaison que le R. P. fait entre *Viéte* & Mr *Cassini*. Et le même Mr. *Cassini* peut-il avoir perdu quelque procès en Cour de Rome, comme le dit le R. P. *Mahoudeau* ; quand même ce que dit le R. P. seroit vrai, que le *Pape Clement XI. s'est contenté de rejetter ses nouveaux projets du Calendrier en plein Consistoire* ? Mais on a lieu de croire que le R. P. n'a pas été bien informé ; car ce grand Pape n'a rien prononcé sur cette matiére en plein Consistoire, s'étant contenté de laisser l'affaire indécise.

Le R. P. n'est pas certainement bien instruit lorsqu'à la page 1656.

après avoir parlé de M. *Caſſini*, il ajoute, *le plus illuſtre éléve du P. Riccioli* ; car feu M. *Caſſini* n'a point été éléve du P. *Riccioli*, & il fut deſtiné premier Profeſſeur d'Aſtronomie dans l'Univerſité de Bologne, qui étoit alors célébre en Grands Hommes, comme elle l'a toujours été, avant qu'il connût le P. *Riccioli*. Il paroit même par les Ouvrages de ce Savant Jéſuite, qu'ils faiſoient leurs Obſervations en deux differens endroits de la Ville ; ou que s'ils en faiſoient quelquefois enſemble, comme ſont celles que le P. *Riccioli* rapporte dans ſon Aſtronomie réformée, c'étoit à la méridienne de S. *Petrone* que M. *Caſſini* avoit fait conſtruire, & dont le même Pere dit dans la Lettre citée ci-deſſus : » *Omnia tamen organa noſtra quantum-* » *vis grandia, quod attinet ad ſolis* » *Obſervationes ingenti tuo Heliome-* » *tro cedant oportet* ».

Après avoir fait voir avec une entiére évidence le peu de ſolidité qu'il y a dans les réfléxions que le R. Pere *Mahoudeau* a faites ſur la Diſſertation de M. *Caſſini*, il eſt inutile de répondre à ce que le R. P. dit dans ſa con-

clusion sur la confiance qu'il paroit avoir dans ses mêmes réfléxions. On ne fera point non plus d'attention à ce qu'il ajoute *des taches ou Eclipses* qu'il pretend avoir fait voir par ces mêmes réflexions, *dans ce Soleil Astronomique*: expressions dont le R. P. se sert en désignant Mr. *Cassini*. On passera, dis-je, tout cela sous silence pour ne pas s'exposer à rien avancer contre les régles qu'on s'est proposées de suivre dès le commencement.

Mais on ne peut se dispenser de dire, pour la justification de M. Cassini, que bien loin qu'il ait rien avancé contre les Decrets des Souverains Pontifes, il n'a rien dit qui ne soit très conforme aux Lettres Apostoliques de Grégoire XIII. adressées à tout le Monde Chrétien, comme on l'a fait voir par les paroles de ce grand Pape; ainsi ce ne sont pas ceux qui parlent conformément à ces Decrets *qui se trompent & qui ne meritent plus qu'on les écoute*; mais ceux qui ne parlent pas comme parle Grégoire XIII, & qui écrivent contre ceux qui sont fondez sur les Decrets de ce grand Pape.

Fevrier 1730.

ARTICLE XIII.

ACTII SINCERI SANNAZARII Opera Latinè ſcripta, &c. *Les Poëſies Latines de Sannaſar, &c. A Amſterdam, chez la Veuve de Gérard Onder de Linden.* 1728. In octavo. *Pages* 532, *ſans y comprendre la Préface ni les Tables. Se vendent à Paris chez Briaſſon.*

LE tems venge tôt ou tard le Public des mauvais Ouvrages. Après avoir fait quelques années l'admiration du bas Parnaſſe, ils tombent enfin dans le mépris & dans l'oubli qu'ils ont mérité. Les bons Ouvrages au contraire, qui ſont marquez, pour ainſi dire, au ſcéau de l'immortalité, ſe ſoutiennent, ſurvivent à leurs Auteurs, & ſe perpétuënt d'âge en âge, en prenant une nouvelle naiſſance ſous la Preſſe de l'Imprimeur. Notre ſiécle a vu reparoître au jour de cette maniére un bon nombre d'excellens Poëtes, entre autres *Bucanan*, *Quillet*, *Bonnefons*, *Madrlenet*, *Hoſch*, *Vanden-Valle*, *Sautel*, *Rapin*, *Coſſart*,

Huet, *&c.* Il seroit à souhaiter que ceux, qui se sont mêlez de renouveller ces Editions eussent eu une égale attention, pour les rendre correctes. Celles de *Quillet*, de *Bucanan*, & de Mr. *Huet* font voir par tout l'habileté & le bon goût des Editeurs, & doivent servir de modéle en ce genre aux Imprimeurs curieux de leur réputation.

L'Edition des Poësies de *Sannasar* est de ce nombre. La beauté des caractéres & du papier ne cède en rien aux plus belles Editions de Hollande, & il paroit que ceux qui ont présidé au travail, ont eu toute la capacité & toute l'attention requises pour le porter à sa perfection. Aussi ne pouvoient-ils mieux contribuer à rappeller le goût de la belle Poësie, qui s'altére si fort tous les jours, qu'en mettant de nouveau entre nos mains un des meilleurs Poëtes Latins, qui ait reparu depuis la renaissance des Lettres. C'est sur tout à Mr. *Ulaming* que nous sommes redevables de ce présent. Ce qui doit nous le rendre plus estimable, c'est qu'il est enrichi des Notes de *Brockuysen*, qui nous rap-

pellent la connoissance de bien des particularitez qui aident à l'intelligence de l'Auteur. Pour ce qui est du Texte, Mr. *Ulaming* nous avertit qu'il est entiérement conforme à l'Edition que les *Vesteins* en avoient donné. Il pouvoit remonter plus haut, & dire, qu'il ne differe en rien de celle de *Griphe*, qui parut à Lyon en 1592. Mais quoique l'Editeur n'ait produit ici aucune nouvelle piéce de *Sannasar*, il pouvoit, ce semble, en perfectionner la distribution, & faire un Livre à part des huit Odes qui se trouvent répanduës fort mal à propos dans les trois Livres des Epigrammes. C'étoit même une occasion de mettre plus d'uniformité dans ces Livres, en les réduisant à un nombre d'Epigrammes à peu près égal, & en les arrangeant selon l'ordre de leur composition. Car c'est toûjours un desagrément de voir que le troisiéme Livre ne contient que neuf pièces, pendant que les deux premiers en renferment l'un quatre-vingt-onze, & l'autre quatre-vingt-douze; & la transposition des événemens, ne laisse pas de causer quelque embaras au Lec-

teur, qui seroit bien aise de pouvoir suivre, en lisant un Auteur, l'Histoire du tems où il a vécu.

Toutes les Poësies Latines de *Sannazar* consistent en trois Livres sur les couches de la Vierge (*de partu Virginis*), un petit Poëme sur la mort de Jésus-Christ, un Livre de piéces Bucoliques, trois Livres d'Elégies, & trois d'Epigrammes. On lui a reproché d'avoir fait entrer le Systême fabuleux dans un sujet Chrétien ; & quelque effort que l'on ait fait pour le justifier sur ce point, les idées de la Religion Chrétienne sont si opposées à celles du Paganisme, que les libertez de la Poësie ne pourront jamais autoriser un composé aussi monstrueux. On sera toûjours révolté de trouver la Vierge occupée à lire les Vers de la Sybille, d'entendre Protée prédire tous les Misteres & les Miracles de la Vie de Jésus-Christ, & de voir des troupes de Nimphes, d'Hamadriades, & de Néréïdes paroître sur la Scène, & coopérer, pour ainsi dire, au grand Ouvrage de notre Rédemption. On ne sera pas moins scandalisé, quand on lira ce

Vers, qui s'addresse à la Vierge,

Tuque adeo, spes fida Hominum, spes fida Deorum.

Le nom de *Dieux*, donné aux Saints, qui sont dans le Ciel, est une expression impie, qui dégrade la Divinité, en la communiquant à des créatures. Au reste ce mélange du Sacré & du Profane, que l'on blâme avec tant de raison dans le Poëme de *Sannasar*, a paru jusques dans l'occasion qui le porta à l'entreprendre. C'est un fait singulier & curieux, dont Jean *Volpi* est garant. Il dit que ce Poëte étant allé entendre un sermon de *Gilles* de Viterbe Augustin, où le Prédicateur, suivant le goût de ce tems-là, fit usage d'un Vers de Virgile dans un mouvement patétique contre les Pécheurs, il en fut si fort ému, qu'il forma le dessein de son Poëme sur les Couches de la Vierge. *Quum Ægidium Viterbiensem, Augustinianæ familiæ monachum improbos homines acerrimâ concione objurgantem audisset, ac nescio quo Virgilii versiculo, quo ille opportunè ad faciendam Fidem usus erat, mira-*

biliter ſe adſici ſenſiſſet ; egregium illud de partu Virginis Poema inchoavit , quod omnium ſæculorum poſteritas admirabitur. Voilà un Vers d'un Poëte Payen, qui a été bien efficace dans la bouche d'un Orateur Chrétien.

Il faut rendre cette juſtice à *Sannazar*, que perſonne n'a pris mieux que lui le goût de la verſification Virgilienne. Sur tout, ſes Vers Hexamétres ſont admirables par cette tournure harmonieuſe, élégante, & naturelle qui nous enchante dans le Poëte Mantouan. Ses Vers élégiaques ſont un peu plus mélangez, parce qu'il s'eſt ſouvent moins attaché à imiter les cadences douces & coulantes d'*Ovide*, que celles de *Tibulle* & de *Properce*, qui ſe reſſentent encore de la rudeſſe & de la dureté des modulations Grecques, avec cette différence cependant, que *Tibulle* eſt comme mitoyen à cet égard entre *Properce* & *Ovide*.

Pour ce qui eſt de la Pöëſie lirique, *Sannaſar* ne s'y eſt exercé que dans un petit nombre de piéces, où il a pris aſſez bien le ſtile & le caractére de l'Ode. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'eût pas

quelquefois négligé la belle cadence des Vers Saphiques, ce qui paroit sur tout dans son Hymne à saint *Nasaire*, qui fait la cinquante-huitiéme Epigramme du Livre second, & où l'on trouve ces détestables Vers,

Carnis ad te Lexovios citato.
Munera, hinc natalitias coronas.
Regis heu! chari exilium sequutus.
Abluis, Sebetha, loca illa myrto
Consita, ò, qui Pausilypi virentes,
Ac minas fatorum, hominumque fraudes.

L'Ode, qui commence le troisiéme Livre des Epigrammes, présente un assortiment de Vers tout-à-fait nouveau, comme on en jugera par la premiére Strophe que voici.

Propago formosæ arboris,
Formosa Virgo, quæ vagas
Inter orta cupidines
Veris lilia vincis.

Cela fait voir que *Sannasar* étoit dans l'erreur de quelques-uns de nos Poëtes modernes, qui se sont crus en

droit d'introduire de leur chef dans la Poësie Latine de nouvelles combinaisons de Vers, pour en former des espéces d'Odes inconnuës à toute l'Antiquité. C'est une témérité que nulle raison ne peut justifier dans une Langue morte, où l'autorité nous manque absolument, pour faire de pareilles innovations, contre l'usage de ceux qui en ont été les Maîtres.

La République des Lettres ne doit jamais oublier le Voyage que notre Poëte fit en France l'année mil cinq cens un, à la suite de *Frédéric* Roi de Naples. Ce Prince s'étoit retiré auprès de *Louis* douze, qui lui donna le Duché d'Anjou. Il mourut à Tours en mil cinq cens quatre, & *Sannasar* retourna en Italie chargé d'un grand nombre de manuscrits, qu'il avoit eu soin de ramasser pendant son séjour en France. Entre autres ouvrages qu'il en rapporta, on compte ceux de *Martial*, d'*Ausône*, & de *Solin*, & ces copies furent d'un grand secours pour corriger les exemplaires de ces Auteurs, qui étoient fort défectueux. Mais une obligation éternelle qu'on lui aura, c'est d'avoir tiré le premier

de l'oubli le Poëme des Poissons (*Halicutica*) que l'on attribuë à *Ovide*, & dont l'on n'avoit alors de connoissance que par cet éloge que *Pline* nous en a laissé au trente-deuxiéme Livre, Chapitre second de son Histoire Naturelle : *mihi videntur mira, quæ Ovidius prodit, piscium ingenia, in eo volumine quod Halicuticon inscribitur.* Les Poëmes de *Gratius* & de *Némésianus* sur la Chasse (*Cynegetica*), & l'Itinéraire de *Rutilius Numatianus* sont aussi redevables de leur renaissance aux soins & à la curieuse sagacité de *Sannasar*. La découverte de l'ouvrage de *Gratius*, qui vivoit sous *Auguste*, fait voir que *Némésianus*, qui n'est venu que sous l'Empire de *Carus*, s'est vanté bien à tort d'avoir fait le premier un Poëme sur la Chasse, comme il le dit dans ces Vers,

Castaliusque mihi nova pocula fontis alumno
Ingerit.
. . . Ducitque per avia, quâ sola numquam
Trita rotis.

Fevrier 1730.

Tout ce que l'on peut dire pour sa justification, c'est qu'il n'avoit point de connoissance de l'ouvrage de *Gratius*, qui avoit paru plus de deux cens ans avant lui.

Avant que de finir l'Article de *Sannasar*, nous croyons qu'il est à propos de le disculper sur un point que nos François ne lui pardonneroient pas. Pendant le séjour qu'il fit en France, il alla faire un tour en Bretagne, & il trouva dans le Comté Nantois une Eglise de saint Nasaire à l'embouchure de la Loire, sur quoi il s'exprime ainsi en s'adressant au Saint;

Ergo in extremis, Pater alme, terris
Barbaræ norunt tua sacra gentes,
Quâ latus dextrum Liger æstuosis
Objicit undis.

Veut-il dire que les Bretons étoient des Barbares ? Cela seroit injurieux & faux. Sans doute le Poëte parle ici selon l'usage de la Langue Latine, ou *Barbarus* signifioit quelquefois un Etranger, comme il paroit par quantité d'exemples des anciens Auteurs.

Outre les Poësies de *Sannasar*, ce

 Recueil

Recueïl contient encore celles d'*Altilio*, de *Céréti*, & des trois Freres *Amaltées*, Jerôme, Jean-Baptiste, & Corneille. *Altilio* fut Précepteur du Roi Ferdinand, & ensuite Evêque de Policastro. Il ne nous reste de toutes ses Poësies qu'un Epitalâme sur les Noces de Jean *Galéas* Duc de Milan avec Isabelle d'Aragon. On ne nous apprend rien sur ce qui regarde *Céréti*, & l'on ne produit de lui qu'une Métamorphôse en stile d'*Ovide*. Ces deux piéces sont d'un excellent goût, & font regretter que leurs Auteurs ne nous en ayent pas laissé un plus grand nombre. Les Poësies des *Amaltées* sont précieuses pour leur beauté & pour leur variété. On y trouve des Idiles, des Elegies, des Odes, & des Epigrammes ; & parmi tout cela, un grand nombre d'excellentes Piéces, qu'on peut appeller la fleur de la Poësie Latine.

Article XIV.

MEMOIRES DU COMTE de Forbin Chef d'Escadre, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. 2. *Vol. in* 12. *A Amsterdam, chez François Girardi.* 1729.

C'Est Mr. le Comte *de Forbin* lui-même, qui donne au Public ces Mémoires, contenant l'Histoire de sa Vie & le détail de ses Expéditions Militaires. Un nom si connu dans la Marine & si célébre dans les dernieres guerres, promet un Ouvrage interessant, & excite la curiosité du Public. Aussi lit-on ces Mémoires avec d'autant plus de plaisir, que l'Auteur fait profession d'une exacte vérité dans les faits qu'il rapporte. D'ailleurs la narration en est vive, le stile coulant, & tout l'Ouvrage en général est bien écrit à très-peu d'expressions près qu'il faut pardonner, comme dit l'Auteur, à un homme de guerre qui sans trop s'embarasser des ornemens du discours, ne cherche qu'à se faire entendre. Beaucoup de Lecteurs trou-

veront encore un autre mérite dans ces Mémoires: c'eſt d'être exempts de cette mauvaiſe affectation d'employer à tout propos & ſans néceſſité des termes de Marine, que la plupart des Lecteurs ne peuvent entendre qu'à l'aide d'un Dictionnaire.

Le commencement de l'Ouvrage eſt le tableau d'une jeuneſſe vive & bouillante, & que les réflexions & l'expérience d'un âge plus avancé n'ont point encore aſſez mûrie. Quelques ſaillies de courage, trois ou quatre combats ſinguliers & quelques Avantures de voyage, en font les principaux événemens. Le Comte *de Forbin* ne portoit encore que le nom de Chevalier. Devenu enſeigne de Vaiſſeau, après avoir ſervi dans une des deux Compagnies de Mouſquetaires, & auparavant dans la Marine, il fit ſa premiére Campagne ſous Mr. le Comte d'*Eſtrées* aux Iſles de l'Amérique. Il en rapporte quelques particularitez, & entre autres la plaiſante allarme que les cris d'une armée de Singes, qu'on ne voyoit point, donnerent à une compagnie d'Officiers qui étoient deſcendus à terre. Cette Cam-

pagne eſt ſuivie de celle, où la Flotte Françoiſe bombarda Alger. L'Auteur fait quelque détail de ce bombardement, & de la révolution dont il fut l'occaſion dans ce Royaume barbare. Mais le ſecond bombardement qui obligea enfin ces Peuples à venir demander humblement la paix à Loüis XIV. eſt plus détaillé & orné de pluſieurs traits curieux. Il n'y a pas juſqu'aux Voyages que le Chevalier *de Forbin* fait par terre qui ne trouvent ici leur place, lorſqu'ils ſont marquez par quelque incident ſingulier.

L'Auteur part enſuite pour le Portugal, où il eſt témoin de l'entrée du Marquis de Torcy Ambaſſadeur du Roi très-Chrétien ; & de retour en France, il lui arrive une avanture de jeuneſſe dont les ſuites ne lui furent pas agréables. Tels ſont les commencemens de ces Mémoires. La ſuite fournit des morceaux beaucoup plus intéreſſants : & le premier eſt un voyage à Siam. Le Roi de Siam ayant envoyé en France deux Mandarins, & ceux-ci ayant fait entendre la diſpoſition, où étoit leur Maître d'embraſſer la Religion Chrétienne, ſi le Roi de

France le lui envoyoit proposer solennellement par un Ambassadeur, Loüis XIV. toûjours plein de zéle pour l'avancement de la Religion, accepta la proposition & nomma pour cette Ambassade Mr. le Chevalier de *Chaumont* Capitaine de Vaisseau, & Mr. l'Abbé *de Choisy* en second. On proposa au Chevalier *de Forbin* d'être du voyage, & il l'accepta avec le titre de Major de l'Ambassade. La navigation fut fort heureuse. Au Cap de Bonne-Esperance, six Jésuites Missionnaires & habiles Mathématiciens, qui avoient profité de l'occasion pour aller à la Chine, firent des observations Astronomiques fort utiles; & Mr. le Chev. *de Forbin* fit aussi les siennes; c'est-à-dire, qu'il s'informa exactement de l'état du Païs, & il en rapporte quelques particularitez; mais elles sont si connuës aujourd'hui par des Relations de toute espéce, qu'il seroit inutile de les répeter. A *Bantam*, les Hollandois, moins par mauvaise volonté que par politique, ne firent pas un fort bon accueïl à l'Ambassadeur; ils craignoient que le Vaisseau François qu'ils voyoient ne

fût ſuivi de pluſieurs autres, & que le deſſein des François ne fût d'encourager les *Javans* & de les aider à ſecouer le joug des Hollandois, qui venoient de s'emparer de tout le gouvernement de l'Iſle & de la perſonne du Roi. Le Gouverneur de Batavie répara la dureté de celui de Bantam, par l'accuëil favorable qu'il fit aux François. On trouve ici la deſcription de cette importante place ; & on y apprend quelle eſt l'autorité du Gouverneur ou Général de la Compagnie des Indes. On arrive enfin à la barre de Siam, qui n'eſt autre qu'un grand banc de vaze formé par le dégorgement de la riviére à deux lieuës de ſon embouchure, & qui empêche les gros Vaiſſeaux d'aller plus loin.

Ici, ceux qui ont lû ce que l'Abbé *de Choiſy* & le P. *Tachard* ont écrit du Royaume de Siam ne ſont pas peu embarraſſez à concilier ces deux Auteurs, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, avec M. le C. *de Forbin* auſſi témoin oculaire & compagnon du même voyage : car les deux premiers en donnent par tout une idée magnifique & brillante, comme d'un

Etat extrémement riche & florissant : au lieu que Mr. le C. de Forbin en parle comme d'un des Païs les plus miserables qu'il y ait au monde. Quel parti prendre dans une contradiction si formelle ? Le dernier rapporte une raison qui peut faire croire que les deux premiers ont été trompez. Cette raison est que Mr. *Constance*, alors premier Ministre du Royaume, par des vûës de politique qui sont expliquées ici d'une maniére assez vraisemblable, mit tout en œuvre pour éblouir les François, & leur donner une grande idée du Royaume de Siam, afin de leur faire souhaiter d'y avoir un établissement & de l'autorité. » C'étoit des Fêtes continuelles & » toûjours ordonnées avec tout l'ap- » pareil qui pouvoit les relever. Il eut » soin d'étaler à Mr. l'Ambassadeur » & à nos François toutes les richesses » du Trésor Royal, qui sont en effet » dignes d'un grand Roi & capables » d'imposer ; mais il n'eut garde de » leur dire que cet amas d'or, d'ar- » gent & de pierreries de grand prix » étoit l'ouvrage d'une longue suite » de Rois qui avoient concouru à

» l'augmenter ; l'uſage étant établi à
» *Siam* que les Rois ne s'illuſtrent
» qu'autant qu'ils augmentent conſi-
» derablement ce Tréſor , ſans qu'il
» leur ſoit jamais permis d'y tou-
» cher, quelque beſoin qu'ils en puiſ-
» ſent avoir d'ailleurs. Il lui fit en-
» ſuite viſiter toutes les plus belles Pa-
» godes (c'eſt-à-dire les Temples) de
» la Ville & de la Campagne. Ces
» Temples ſont remplis de Statuës
» de Plâtre dorées avec tant d'art,
» qu'on les prendroit aiſément pour
» de l'or. Mr. *Conſtance* ne manqua
» pas de faire entendre qu'elles en
» étoient en effet ; ce qui fut crû
» d'autant plus facilement qu'on ne
» pouvoit y toucher , la plûpart étant
» poſées dans des endroits fort élevez,
» & les autres étant fermées par des
» grilles de fer qu'on n'ouvre jamais,
» & dont il n'eſt permis d'approcher
» qu'à une certaine diſtance.

» La magnificence des préſens deſ-
» tinez au Roy & à la Cour pouvant
» contribuer au deſſein que le Miniſ-
» tre ſe propoſoit, il épuiſa le Royau-
» me pour les rendre en effet très-ma-
» gnifiques. Il n'y a qu'à voir ce qu'en

» ont écrit le P. *Tachard* & l'Abbé *de*
» *Choisy*. On peut dire dans la vérité
» qu'il porta les choses jusqu'à l'ex-
» cès ; & que non content d'avoir ra-
» massé tout ce qu'il put trouver à
» Siam, ayant outre cela envoyé à la
» Chine & au Japon pour en rappor-
» ter ce qu'il y avoit de plus rare &
» de plus curieux, il ne discontinua à
» faire porter sur les Vaisseaux du
» Roi que lorsqu'ils n'en purent plus
» contenir. Enfin, pour ne rien laisser
» en arriére, chacun eut son présent
» particulier, & il n'y eut pas jus-
» qu'aux Matelots qui ne se sentissent
» de ses liberalitez. Voilà, ajoute M.
» le C. *de Forbin*, comment M. l'Am-
» bassadeur & tous nos François fu-
» rent trompez par cet habile Minis-
» tre ».

Mais ce n'est pas sur cet Article seulement que Mr. de *Chaumont*, l'Abbé *de Choisy*, le P. *Tachard*, & tous les François furent trompez. Ils le furent encore plus sur le caractére de Mr. *Constance*. Car dans leurs relations ils nous le représentent comme un habile homme à la vérité, mais en même tems comme un homme plein de

droiture, & de zéle pour l'établiſſement de la Religion Chrétienne & pour les interêts de la France ; au lieu que M. le C. *de Forbin* veut qu'on regarde ce Miniſtre comme un homme intereſſé, dont toutes les vuës ne tendoient qu'à l'établiſſement de ſa fortune ; & qui, pour parvenir à ce but, employoit ſans ſcrupule l'ingratitude, la mauvaiſe foi, & les crimes les plus noirs, juſques-là qu'il voulut empoiſonner M. le C. *de Forbin*, & qu'il mit tout en œuvre pour le faire périr, dans la crainte qu'il eut de trouver en lui un obſtacle à ſes projets ambitieux. Il faut avouer que voilà un point de fait qu'il ſera deſormais bien difficile d'éclaircir. Car quelque penchant qu'on ait à s'en rapporter à M. le C. *de Forbin*, on a de la peine à ſe défaire des préjugez contraires qu'on a pris dans les autres Relations.

Quoiqu'il en ſoit, M. le C. de Forbin n'eut pas lieu d'être content de ſon voyage. Le Roy de Siam voulut le retenir dans ſes Etats. Il fallut s'y reſoudre, & le titre pompeux de *Grand Amiral Général des Armées du Roy & Gouverneur de Bancok*, ne le

consola point du chagrin qu'il eut de rester dans un Royaume, où il ne voyoit point de fortune à faire, ni de gloire à acquerir. En effet, toutes les fonctions de cette grande Dignité se réduisirent à faire faire quelques fortifications & à quelques combats contre les Macassars, où le nouveau Général eut besoin de toute sa valeur & de toute son habileté pour repousser ces dangereux ennemis.

Les *Macassars* habitans de l'Isle de *Calebos* ou *Macassar*, sont le Peuple le plus intrépide ou plûtôt le plus feroce qui soit au monde. Leurs Prêtres leur donnent des Caractéres Magiques, qu'ils leur attachent au bras, en les assurant que tant qu'ils les porteront ils seront invulnerables. Ils sont encore fortement persuadez qu'autant d'ennemis qu'ils tuent, ce sont autant d'esclaves qui les serviront dans l'autre monde; & enfin ce qu'on appelle le point d'honneur leur est si fort recommandé dès l'enfance qu'il est hors d'exemple qu'un Macassar se soit jamais rendu. Ils ne demandent ni ne donnent jamais de quartier. Ils ne connoissent point de péril, & dix

Macassars le *Crit* à la main (c'est une espéce de poignard) attaqueroient cent mille hommes. Ces Insulaires sont d'une taille médiocre, basannez, agiles & très-vigoureux. Leur habillement consiste en une culotte fort étroite, une chemisette de cotton blanche ou grise; un bonnet d'étoffe bordé d'une bande de toile. Ils ont les jambes nuës, & ils se ceignent les reins d'une écharpe, dans laquelle ils passent leur *Crit*. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine & de danger que le C. *de Forbin* repoussa ces ennemis ou plûtôt ces bêtes feroces; & ce morceau de ses Memoires est intéressant. On lira encore avec plaisir le détail de plusieurs autres actions, & beaucoup de particularitez curieuses, qu'il rapporte de ce Païs-là. Enfin, ses démêlez avec Mr. Constance augmentant de jour en jour, il prit le parti de demander son congé au Roy de Siam, il retourna en France, & son retour est encore accompagné de plusieurs circonstances, qui feront plaisir aux Lecteurs. Une chose qui nous persuade que ce n'est point la passion qui a dicté à l'Auteur tout le mal

qu'il dit de M. *Constance*, c'est la sincérité avec laquelle il reconnoit les grandes qualitez de ce Ministre. Voici le portrait qu'il en fait. " M. *Cons-*
» *tance* avoit l'ame grande, noble,
» élevée. Il avoit un génie supérieur
» & capable des plus grands projets,
» qu'il sçavoit conduire à leur fin avec
» beaucoup de prudence & de saga-
» cité. Heureux, si toutes ces grandes
» qualitez n'avoient pas été obscur-
» cies par de grands défauts, sur tout
» par une ambition démesurée, par
» une avarice insatiable, souvent
» même sordide, & par une jalousie
» qui prenant ombrage des moindres
» choses, le rendoit dur, cruel, im-
» pitoyable, de mauvaise foy & ca-
» pable de tout ce qu'il y a de plus
» odieux» !

Mr. le C. *de Forbin* de retour en France, fut bien reçû du Roy; peu de tems aprés, la guerre étant déclarée entre la France, l'Angleterre unie avec la Hollande, on arma des deux côtez, & la Mer devint un Champ de Bataille où le C. *de Forbin* se signala. Car l'occasion ne manque jamais aux Braves, & ils sçavent en profiter.

Fevrier 1730.

Auſſi toutes ſes Campagnes ſont-elles marquées par quelque ſuccès conſiderable. La premiére ne fut pourtant pas heureuſe ; car il fut pris & conduit en Angleterre, où il fut fort maltraité. Mais ayant été aſſez heureux pour ſe ſauver de ſa Priſon, & ayant été fait Capitaine de Vaiſſeau, il eut bien-tôt ſa revanche par les differentes priſes qu'il fit ſur les ennemis. Il eut enſuite part à une grande Bataille Navale en 1690. où le Maréchal de Tourville attaqua la Flotte ennemie ; & après l'avoir beaucoup endommagée, l'obligea de ſe retirer dans ſes Ports. Les années ſuivantes il fit diverſes Campagnes avec le fameux *Jean Barth*, & avec d'autres Officiers ; & dans ces expéditions il cauſa aux ennemis une perte ineſtimable par le grand nombre des Bâtimens qu'il leur prit ou qu'il leur brûla. Mais ces ſortes de détails convieندroient peu à nos Mémoires, & c'eſt une néceſſité de renvoyer les Lecteurs à l'ouvrage même. Ceux qui ne liſent que pour amuſer leur eſprit ou par curioſité, y trouveront beaucoup de particularitez de toute eſpece, qui

leur feront plaisir. Ceux qui aiment l'Histoire, y remarqueront plusieurs Anecdotes interessantes & plusieurs faits particuliers qui échappent dans une Histoire générale ; & enfin, ceux qui lisent pour s'instruire, sur tout les Officiers de Marine, y trouveront sans doute beaucoup de réfléxions & d'observations utiles, dont ils pourront profiter, & en même tems des exemples de courage capables de leur inspirer une noble émulation.

Le second Volume est une suite des expéditions militaires, dont nous avons parlé dans l'Extrait du premier. On y voit toûjours un Officier plein de zéle & de courage, intrépide dans le danger, fécond en projets, entreprenant & heureux. La narration est encore ici variée par divers incidens lesquels, quoiqu'ils n'intéressent que la personne de l'Auteur, n'ennuyeront cependant pas les Lecteurs, parce qu'ils sont la plûpart presque nécessairement liés au sujet, & racontés en peu de mots. Quelques affaires fâcheuses que l'imposture & la calomnie lui ont suscitées trouvent aussi leur place dans ces Mémoires ;

mais nous ne nous arrêterons qu'à ses Campagnes.

Celle qu'il fit en 1701 sur le Golphe Adriatique, est sans contredit, une des plus brillantes. L'avenement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, ayant occasionné la guerre entre la France & l'Empire, le Prince Eugène à la tête d'une grande armée passa en Italie pour s'opposer aux Troupes Françoises. Comme il tiroit ses vivres de la Croatie & sur tout des Villes situées sur le bord de la Mer Adriatique, le C. *de Forbin* fut chargé de croiser dans le Golphe pour empêcher ces secours; & il le fit avec plus de succès qu'on ne pouvoit esperer, n'ayant que deux Frégates pour exécuter ce projet. Après avoir brûlé un grand nombre de Bâtimens aux Impériaux & aux Venitiens même, qui les favorisoient secrettement, il eut la hardiesse d'entreprendre de brûler dans le Port de Venise un gros Vaisseau Anglois; & il fut assez heureux pour y réüssir, jettant ainsi l'épouvante dans le Port & dans toute la Ville, en sorte que les Senateurs en robbe de chambre & en pantou-

ſles s'aſſemblerent promptement, mais inutilement au *Pregadi.* Cette expédition fut ſuivie du bombardement de *Trieſte*, & du pillage de *Lourano* ; & la Ville de *Fiume* ne ſe ſeroit pas garentie du même malheur, ſans le ſecours qu'elle reçût fort à propos. Enfin, le nom du C. *de Forbin* étoit devenu ſi célébre, & en même tems ſi redoutable ſur le Golphe, qu'il étoit paſſé en Proverbe parmi les Patrons des Bâtimens. *Dieu nous garde*, diſoient-ils, *de la tempête & du Chevalier de Forbin.* La Cour de France auroit encore ſouhaité qu'il eût brûlé un Château appellé le *Mazzola* qui ſervoit de Magaſin à l'Armée Impériale ; mais l'entrepriſe étoit impoſſible, & il ne jugea pas qu'il fût de la prudence de la tenter. On ne laiſſa pas de lui en ſçavoir mauvais gré ; mais il trouva dans ſa valeur de grandes reſſources contre les diſgraces ; car lorſque le miniſtére ſembloit être le plus mécontent de lui, il l'obligeoit, par l'éclat de ſes nouveaux ſervices, à lui devenir favorable. Il n'étoit guéres poſſible de ſe paſſer d'un homme ſi utile à l'Etat.

Et comment l'employer ſans le recompenſer ? En 1706. on lui donna une Eſcadre à commander, la ſeule qui fut alors ſur pied, & l'armement favori du Miniſtre. On lui fit même la diſtinction de le laiſſer maître de toutes les entrepriſes qu'il voudroit faire, ce qui lui fit dire par le Miniſtre qu'*il étoit bien heureux, puiſqu'il n'y avoit eu en France que Mr. de Turenne & lui qui euſſent eu Carte blanche.* Si cette confiance dût flatter Mr. *de Forbin*, la Cour n'eut pas lieu de s'en repentir; car il n'eſt pas croyable combien il cauſa de pertes aux Ennemis, avec une fort mediocre Eſcadre. Le détail de cette expédition fera ſans doute plaiſir aux Lecteurs. La Campagne ſuivante ne fut pas moins heureuſe; & le nom du C. *de Forbin* devint bien-tôt auſſi célébre dans la Manche & dans la Mer Baltique, qu'il l'étoit dans le Golphe de Veniſe. Tous ces combats de Mer ſont écrits d'une maniére très-intéreſſante pour les Lecteurs, & fort inſtructive pour les Officiers de Marine. Enfin, le C. *de Forbin* fut fait Chef d'Eſcadre, & on peut dire que peu d'Officiers l'ont

aussi bien mérité que lui, quoiqu'il ait long-tems attendu cette récompense. Comme il ne cherchoit que l'occasion de se signaler & de servir le Roy, à peine étoit-il rentré dans un Port pour se rafraîchir ou pour se radouber, qu'il en sortoit pour de nouvelles expéditions, & jamais il ne fit de course inutile. On ne voit dans toute cette narration que combats, & que Vaisseaux ennemis pris, brûlez ou coulez à fond. Les Anglois & les Hollandois au desespoir de voir leur Commerce ruïné, sont obligez d'assembler contre lui une Flotte entiére; mais il a l'adresse de les tromper & de leur échaper. Le Roy voulut sçavoir de lui même comment il faisoit l'abordage & comment il disposoit ses attaques. « Je lui repondis, » dit M. le C. *de Forbin*, que je com» mençois par distribuer des Soldats » ou des Matelots à chaque Canon, » autant qu'il en falloit pour le ser» vir : que le reste de l'Equipage, ar» mé de fusils & de grenades, les Offi» ciers en tête étoit posté partie sur le » Gaillard de derriére, & partie sur » la Dunette : que je faisois ensuite

» mettre des grapins au bout des ver-
» gues;& que dans cet état, j'avançois
» ſur l'ennemi. Au moment que les
» Vaiſſeaux ſe joignent, continuai-
» je, on lâche les grapins attachez à
» une groſſe chaîne amarrée de telle
» ſorte que les Bâtimens ne ſçauroient
» ſe ſeparer ſans un accident imprévû.
» Alors, mes ſoldats font feu ſur l'A-
» vant & ſur l'arriére de l'Ennemi,
» dans lequel ils font pleuvoir un ora-
» ge de Grenades jettées ſans interru-
» ption, & en ſi grande quantité qu'il
» ne ſçauroit les ſoutenir long-tems.
» Dès que je m'apperçois qu'il com-
» mence à s'ébranler, je m'avance le
» premier en criant à l'équipage, *Al-*
» *lons enfans, à bord.* A ce mot, les Sol-
» dats & les Matelots pêle-mêle ſau-
» tent dans le Vaiſſeau abordé, & le
» carnage commence. Pour lors, je re-
» viens ſur mes pas pour obliger tout
» le monde à ſuivre & à ſoutenir les
» premiers, & tous combattent juſ-
» qu'à ce qu'ils ſe ſoient enfin rendus
» maîtres du Vaiſſeau. Ce qui rend
» ces combats ſi ſanglans & ſi meur-
» triers, c'eſt que perſonne ne pou-
» vant fuir, il faut néceſſairement ou
» vaincre ou mourir ».

Avec tant de succès & tant de courage, il est hors de doute que Mr. le Comte *de Forbin* se seroit élevé au premier rang des Officiers Généraux, si sa santé lui avoit permis de continuer le service; mais on n'essuye point tant de fatigues & de dangers, sans que le temperament s'en ressente. Le chagrin & le mécontentement se mêlérent encore aux infirmitez, & obligerent ainsi Mr. le Comte *de Forbin* à demander la permission de se retirer. Il l'obtint; & se retira auprès de Marseille à l'âge de cinquante six ans après quarante-quatre ans de service. C'est dans le loisir que lui a donné sa retraite qu'il a composé ces Mémoires, & c'est un nouveau service qu'il rend à l'Etat par les instructions que les Officiers de Marine y trouveront; & par l'émulation que tant de bons exemples doivent leur inspirer.

ARTICLE XV.

REMARQUES CRITIQUES SUR les Plantes décrites dans le ſecond Tome du Voyage du R. P. Labat aux Iſles de l'Amerique.

Arbre qui donne le Baume dit Copaü.

CE que dit le R. P. *Labat* de ce fameux arbre eſt ſi peu de choſe, qu'il eſt preſque impoſſible de s'en former une idée, capable de le faire diſtinguer au milieu des Forêts.

Il ne parle ni de ſa fleur, ni de ſon fruit. C'eſt uue occaſion qu'il a perduë de faire valoir ſa ſcience en matiere de Botanique, en décrivant parfaitement un ſimple ſi peu connu même des Sçavans, & ſelon lui ſi rare dans les Iſles Françoiſes, qu'il n'y en a qu'un ſeul piéd a la Guadeloupes, & c'eſt chez le ſieur *Liétard*

Bois amer.

L'on ne peut deviner quelle ſorte d'arbre eſt celui-ci, après avoir leu &

relû tout ce qu'en rapporte notre Auteur.

Un Botanifte ne s'arrête point au dehors, & à l'écorce des Plantes pour négliger l'effentiel ; c'eft-à-dire, leur nature bien caractérifée par le détail de leurs fleurs, de leurs fruits, & de leurs graines.

Bois de Chandelle.

L'on nefcait à quoi s'en tenir ici. L'arbre qu'on prétend décrire en cet Article, eft-ce un *Santal*, ou n'en eft-ce pas un ? Si le Pere *Labat* s'étoit donné la peine de remarquer la conformation de la fleur, s'il avoit confideré l'efpéce du fruit, & détaillé un peu la femence, l'on feroit tout d'un coup au fait, & fur le champ l'on démêleroit la Plante.

Bois jaune.

De l'aveu du R. P. *Labat*, il y a dans les Ifles plufieurs arbres, dont le bois eft jaune. Pour diftinguer celui-ci des autres, il falloit donc, felon les regles, le décrire plus exactement.

Février 1730.

« Il me semble dit-il, qu'on doit » l'appeller Mangle ou Paletuvier jau» ne, mais pourquoi cela? C'est, ajou» te t'il, que sa feuille est si semblable, » que ce n'est pas la peine de la décri» re de nouveau: elle est seulement » beaucoup plus grande ».

Cela peut-il suffire pour le ranger sous le Genre des Mangles, ou Paletuviers. D'ailleurs ses fleurs, ses fruits, & ses graines sont tout à fait differentes.

Je conclus qu'il sera toûjours très-dificile de le découvrir parmi tous les autres, tandis qu'on s'en tiendra précisément à ce qu'en rapporte le R. P. *Labat*.

Bois laiteux.

Le R. P. L. parle assez juste dans cet Article, sur la figure de cet arbrisseau; mais il se méprend, lorsqu'il dit « qu'étant assez semblable au jas» min, elle renferme dans son mi» lieu un petit bouton ovale, qui » contient deux petites graines noires, » qui sont la semence de l'arbre ».

Il est évident qu'il se trompe en cela, & qu'il confond deux Genres de

Plantes, si bien distinguez par le R. P. *Plumier* : à sçavoir le Rauvolfia, & & le *Taberna montana*, tous deux surnommez aussi *Bois Laiteux.*

Le fruit de celui dont il s'agit à present est fait en forme d'un double ventricule, qui se fendant en longueur, montre des graines couvertes d'un Mucilage, de couleur jaune safranée.

Pour ce qui est du *Rauvolfia*, comme il est toûjours à quatre feüilles, posées en croix, on voit suffisamment qu'il n'en est point question. De plus, sa fleur est en souscoupe. Il est vrai que son Pistil devient un fruit arrondi, mou, de la grosseur d'un grain de raisin, plein de lait, & dans lequel il y a deux semences dures & chagrinées.

L'envie de critiquer le R. P. *Du Tertre* Dominicain, a fait commettre au R. Pere L. du même Ordre une faute beaucoup plus considérable : la simple lecture du paragrafe XI. où le Sçavant Historiographe des Antilles avoit traité du *Bois Laiteux* prouve invinciblement, qu'il décrit le *Frangipanier*, autre arbre plein de lait, qu'il regarde, avec fondement, & autorisé du sentiment Vulgaire, comme caus-

tique, & dangereux; mais il ne dit pas un mot de celui-ci.

Bois marbré.

Sans tant d'éloquence pour faire connoître la beauté & l'uſage de ce bois, le Public auroit été beaucoup plus obligé au R. P. L. s'il avoit bien voulu le déſigner par ſon genre & ſon eſpéce. Chacun auroit pû aiſément diſtinguer l'arbre qui le produit, en quelque endroit qu'il fût, mais juſqu'à ce qu'on le faſſe, c'eſt comme un Tréſor caché.

Bois de ſoye.

A s'en tenir préciſément à la deſcription, que fait le R P. L. de cet arbre, l'on ne peut, qu'avec des peines infinies, le diſtinguer, parce que les Forêts des Iſles ſont très-fertiles en arbres, qui ſe reſſemblent beaucoup. Pour cela, le R.P. *Plumier* laiſſant à part cet attirail exterieur, & ces dehors équivoques des Plantes, s'arrête au ſolide, & va droit à l'eſſentiel. Il donne en très-peu de mots le vrai caractere du ſimple que l'on cherche, par exemple, de celui-ci.

C'eſt une ſorte de Plante qui porte une fleur en Roſe, formée de pluſieurs feüilles poſées en rond. Le Piſtil ſortant du Calice devient un fruit globuleux, ou rond, charnu, & molaſſe, dans lequel il y a quantité de petites graines; la feüille eſt douce, & veloutée.

comme ce ſimple a été inconnu aux plus anciens Auteurs, il a fallu lui donner un nom, qui convînt à toutes les eſpéces. Cet ingenieux Botaniſte, l'a ſurnommé *Muntingia*, à l'honneur de l'Illuſtre, & docte, Monſieur Abraham *Munting* Hollandois.

Il en a découvert de trois ſortes. La prémiére a la feüille auſſi douce que de la ſoye, auſſi bien que ſon écorce teillée; c'eſt de-là que lui eſt venu ſa dénomination de Bois de ſoye. Son fruit de la groſſeur d'une petite prune, eſt bon à manger. La ſeconde porte des feüilles rudes & en façon d'ormeau. Ses fruits ſont petits, & pluſieurs joints enſemble; ils ſervent d'alimens aux oiſeaux. Le dernier a des feüilles de cormier, & des fruits encore plus petits que le précedent.

Bois violet.

Il ne tenoit qu'au R. P. L. de conſulter les habitans qui ſont couper & travailler cet arbre ; & il auroit pû nous inſtruire plus à fond de ſes feüilles, de ſon écorce, de ſes fleurs, & autres particularitez, toutes fort néceſſaires pour le connoître. On eſt ſurpris de ce qu'il ne l'a pas fait.

Bois tendre à Caillou.

Le R. P. L. ſuit ici ſa méthode ordinaire : il entre dans un grand détail, & s'efforce de nous bien faire connoître cet arbre, qui produit le bois preſque auſſi dur que le caillou, & qu'on ſurnomme tendre par contre-verité : mais il ne réüſſit pas mieux, à cauſe qu'il ne touche jamais la difficulté, & ne parle point du capital, qui conſiſte à déveloper, ce qui conſtituë & caractériſe uniquement une Plante, & la diſtingue entiérement de toutes les autres.

Canelle Bâtarde.

La raiſon pour laquelle, la Botanique a fait ſi peu de progrès depuis plus de deux mille ans, c'eſt que la plûpart e ceux qui ont entrepris de décrire les Plantes, ſe ſont contentez de tracer legérement, ſans régles, ſans principes, ni ſans méthode, leurs traits groſſiers ; je veux dire, ce qui frapoit davantage les ſens, & ſautoit comme aux yeux de tout le monde.

Faut-il, après cela, être ſurpris de l'embarras, où même les plus habiles ſe trouvent tous les jours pour déchiffrer une très-grande quantité de ſimples, à cauſe de leur reſſemblance. Je veux bien m'en rapporter ſur cela au R. P. L.

Pourquoi donc n'a-t'il preſque jamais ſuivi la merveilleuſe méthode de Monſieur *Pitton Tournefort*, de faire connoître les Plantes, par leurs fleurs, leurs fruits & leurs ſemences ?

Ceriſier.

La Deſcription de cet arbriſſeau, quoique beaucoup meilleure que les

autres, parce qu'elle eſt conforme aux Loix de la vraye Botanique, n'eſt pas cependant exempte de défauts.

Le premier conſiſte en ce que ſes fleurs formées de cinq feüilles blanches, ne font point une eſpéce de Calice, comme l'aſſure notre Auteur. Pour être perſuadé de cette verité, je ne veux qu'un coup d'œil, jetté ſur la taille-douce qu'en a donné au Public le R. P. *Plumier*, dans ſon Ouvrage Latin des nouveaux genres des Plantes de l'Amérique, ſous le nom de *Malpighia*, ayant voulu par là illuſtrer la mémoire de Monſieur Marcel *Malpighi*, premier Médecin de feu *Innocent* XII. Pape.

Le ſecond c'eſt le peu de ſoin qu'il a eu d'examiner les trois zeſtes du fruit dont il parle, ſans y remarquer les graines allongées qu'ils contiennent.

Le troiſiéme, c'eſt qu'il ne traite que d'une ſeule eſpéce, quoique cependant il y en ait pour le moins de cinq ſortes aſſez communes par tout.

Cotonier.

La feüille de cette Plante eſt mal deſſinée. Ce que le R. P. L. en dit

n'eſt pas plus juſte, puiſqu'elle n'eſt ni plus petite, ni plus mince, ni plus tendre que celle de la vigne, ni de la même tournure, étant recoudée & ridée de chaque côté.

L'idée qu'il donne de la fleur ne convient pas aſſez. Selon Monſieur de Tournefort, ſa figure eſt en cloche, fenduë juſqu'a la baſe, en cinq ou ſix quartiers bien épanoüis. Ce n'eſt donc point une Tulipe avortée. Le Caractére de la graine n'eſt pas bien pris; elle eſt toûjours ou arrondie, ou ovale. On ne voit pas tout à fait pourquoi le R. P. L. a négligé de conſulter les habitans touchant les diférentes eſpéces de *Cotoniers*. On lui auroit appris qu'il y en a de plus de deux ſortes, même par rapport à leurs graines, ſoit noires, ſoit vertes, ſans parler de celui de *Siam*, ni du *Fromager*, ou *Ceiba*, ni du *Goſampin* ou *Mahot* à grandes feüilles.

Pour n'avoir pas abatu une branche du fromager & conſideré un moment la forme des feüilles, il ne les décrit pas comme elles ſont faites, c'eſt à-dire, découpées en cinq ou ſept, & ſouvent juſqu'à neuf parties, en Lanieres.

Il faut corriger dans la peinture qu'il fait de la fleur la méprise de Pistis, au lieu de Pistil qui sort du fond de son Calice de la grosseur du doigt, fait en colonne avec un chapiteau tourné en volute, & chargé de petits grains dorez.

Goyavier.

Je ne sache que le R. P. L. qui se soit avisé de comparer une *Goyave* à une pomme de Rainette. Plus on les considere l'une & l'autre, moins on remarque de ressemblance, soit pour le dehors ou la figure, soit pour le dedans, ou leurs chairs, & leurs graines.

Il n'est pas plus heureux dans la comparaison qu'il fait de la fleur avec celle de l'oranger, parce que leur port, ou leur conformation de feüilles, & de Calice est extrémement diférente.

Il ne rencontre pas mieux, dans ce qu'il ajoûte touchant les graines, qui ne sont ni petites, ni inégales, ni raboteuses ainsi qu'il le prétend.

Gingembre.

L'on seroit plus content du R. P. L. si au lieu de huit grandes Pages, qu'il a employées à discourir du *Gingembre*, il avoit en quatre lignes donné l'idée, l'essence, la nature, ou le caractére de cette Plante.

Herbe d'Ecosse.

Espéce de gramen qu'on nomme ainsi, à cause qu'elle est semblable à une Plante très commune dans les pâturages d'Ecosse; ainsi il faut corriger le terme de *Cosse* employé en cette occasion, parce qu'il n'est pas dans l'usage.

Igname.

Dire que l'igname est une espéce de Beterave, c'est prononcer un Paradoxe inoui dans la Botanique; ajoûter que sa tige pousse quelques Epis, couverts de petites fleurs en forme de cloche, dont le Pistis (il faut mettre le Pistil) se change en une petite silique, qui est remplie de petites graines, c'est feindre.

S'arrêter à la ſeule *Igname* rouge, violete, ou Purpurine, c'eſt aſſez indiquer, qu'on n'en connoit point d'autres; cependant, il y en a de cinq ou ſix ſortes, que l'on cultive communément avec ſoin, dans toutes les Iſles.

Latanier.

On a mal informé le R. P. L. lorſqu'on lui a dit que les Karaïbes ſe ſervoient des queuës des feüilles de ce Palmiſte pour faire leurs paniers; car pour l'ordinaire ils n'employent que l'écorce taillée de l'Aroman, où Bihai & la pellure des Roſeaux indiens, bien diférens de ceux qui croiſſent dans les Etangs de France. Ces premiers étant fermes, épais, & comme ligneux, au lieu que les derniers ſont minces, de peu de conſiſtence, ou freſles, ainſi que de la paille de bled.

Mahot à grande feüille.

Pour peu qu'on ſçache les premiers Elemens de la Botanique, on connoit d'abord que cet arbre eſt une vraye Ketmie, dont les feüilles ſont grandes, & en façon de cœur.

Sa fleur en mauve eſt large comme le creux de la main, de couleur variée, elle porte toûjours des fruits de la groſſeur d'une noiſette composée de pluſieurs loges, dans leſquelles il y a des graines cendrées & arrondies, propres à provigner cette Plante ; ainſi la remarque expreſſe, que fait ſur cet Article le R. P. L. eſt fautive.

Mahot Bois à flot.

L'on ne peut ſe diſpenſer de corriger encore ce que dit le R. P. L. touchant la fleur de cet arbre, qui porte du coton fin, & en guiſe de hoüatte, à ſçavoir que du fond de ſon Calice ſort un Piſtis, de la groſſeur du doigt. (Liſez Piſtil) L'on veut croire que c'eſt une faute d'imprimeur, mais comme ce terme revient ſouvent dans les deſcriptions des fleurs, il eſt à propos de l'en exclure pour toûjours.

Mangle.

A proprement parler, il n'y a qu'une ſorte de Mangle, qui ſeul fonde un Genre de Plante, tel que je vais le décrire en peu de mots.

C'eſt un arbre qui croît dans les marécages, & dans les endroits inondez par le reflux de la mer; ſa feüille eſt épaiſſe, unie, tirant ſur l'ovale & piquotée. Quant à ſa fleur, elle eſt monopétale, en forme d'entonnoir, découpée en pluſieurs maniéres. Le Piſtil attaché comme un clou au fond de la fleur, ſort du Calice fendu en diférentes parties & devient un fruit fait en fuſeau, qui contient une ſemence toute ſemblable, laquelle a ſa tête cachée dans le fruit, qui eſt couvert d'un bonnet, ou calote charnuë.

Ainſi, tout arbre qui n'aura pas ces traits-là, qui le caractériſent particuliérement, ne devra jamais être appellé *Mangle*; en uſer autrement, c'eſt jetter une étrange confuſion parmi tous les ſimples.

Mibi.

C'eſt la Lienne favorite des Karaïbes, auſſi-bien que de tous les habitans des Iſles. Le R. P. *Plumier* a jugé à propos de lui faire changer de nom, & de l'appeller *Serjania* pour immortaliſer la mémoire de ſon Confrere

le R. P. Philippe *Sergeant* Minime ſçavant Botaniſte.

Je ne ſuis pas tout à fait du ſentiment du R. P. L. qui aſſure que ſa fleur n'a point d'odeur, car ſouvent je l'ai flairée avec plaiſir ; ſa ſenteur eſt douce & muſquée.

Il n'a tenu qu'à lui de remarquer les fruits de cette Plante, parce qu'elle en porte toûjours une grande quantité en grappe, & qui ſont d'une fabrique ſi extraordinaire, qu'ils frappent d'abord ; ils ſont joints enſemble trois à trois ; chacun a une tête, & un aîleron en guiſe de crête de Coq ; la ſemence eſt arrondie.

Mibipi.

Ce n'eſt nullement, comme l'aſſure le R. P. *Labat*, à cauſe du rapport que cette plante a avec la précédente, qu'on la nomme *Mibipi* ; ce qu'il ajoûte n'eſt pas plus vrai, à ſçavoir qu'elle eſt plus grande, plus groſſe & plus forte, & qu'on s'en ſert pour les mêmes uſages. Parler ainſi, ce n'eſt pas la connoître aſſez ; comme elle eſt rare, il y a très-peu d'habitans qui la démêlent.

C'est une espéce de Pois tout extraordinaire. Je dis Pois, parce que ses feüilles croissent trois à trois, que sa fleur est en quelque sorte légumineuse, & que son fruit est en silique, à graines arrondies en Pois. Il est difficile de comprendre la pensée de l'Auteur, lorsqu'il dit que le bouton ovale se divise en cinq parties, qui font une maniére de cloche, qui renferme un Pistis (lisez Pistil) environné de quelques filets, ou étamines.

Paletuvier.

Arbre à écorce brune, roussâtre, propre à tanner les cuirs, & les filets, à prendre le Poisson. Il faut bien se donner de garde de le confondre, avec le *Mangle*, parce que sa fleur, son fruit, & sa graine sont tout differens.

La premiére est en petite rosette, dont le calice produit un fruit, cottoné en façon d'amande qui contient une noisette : tout cela est d'une grande amertume, & les oiseaux qui en mangent, contractent un fumet presqu'insuportable.

Paletuvier de Montagne.

Tandis que le R. P. L. s'occupera uniquement à la maniére des Anciens, de l'extérieur des Plantes, & qu'il ne s'étudiera point à les décrire, conformément aux Loix de la nouvelle Botaniqne, il bâtira ſur un fondement ruïneux.

Quelque détail qu'il faſſe de cet arbre, très-peu de gens ſont capables de le reconnoître ſur les montagnes, parce qu'il y en croît en quantité, qui lui ſont très-ſemblables.

Poiriers.

Ce début du R. P. L. «Les Arbres » qu'on appelle Poiriers, ne portent » aucun fruit », eſt trop fort & outré; il devoit ſans doute ajouter pour correctif, *bon à manger.*

S'il y avoit fait attention, il auroit aiſément reconnu que cet Arbre eſt une eſpéce de *Bignone* conſacrée à l'illuſtre Famille de *Bignon*, & elle n'eſt nullement compoſée de cinq feuilles, mais d'une ſeule évaſée, &

découpée irréguliérement par le haut ; ce qu'il dit de sa couleur, n'est pas copié d'après nature, puisqu'elle est toûjours variée.

Je vais en détailler le fruit, & le décrire tel qu'il est. Du milieu du calice de la fleur s'éleve le pistil, qui devient une silique séche, tantôt arrondie, tantôt applatie ; car il y en a de deux sortes, de plus d'un demi pied de longueur, sur une largeur du petit doigt, divisée par une cloison en deux loges, qui sont couvertes de semences en cœur, ornées de deux ailerons minces, & comme talqueuses, de couleur cendrée, ou grisâtre.

Pois à gratter.

L'Estampe que le R. P. L. a fait graver dans ce Chapitre XXI. est très-informe, & représente passablement bien une autre sorte de Plante, nommée *Mucuna*, laquelle porte une longue & large silique, ridée, enflée, ondée, pointuë, & parsemée de petits poils secs, cassans, qu'on ne peut gueres manier, sans sentir ensuite une fâcheuse démangeaison, mais

en tout bien differente de celle qu'on appelle *pois à gratter* , & qu'il entreprend ici de décrire.

S'il s'étoit donné la peine de considerer avec quelqu'attention la fleur, il n'auroit pas dit qu'elle est petite, & bleüâtre ; puisque d'un côté , elle est beaucoup plus grande , que celle des Pois verds de France , & de l'autre que sa couleur est rouge purpurine.

Il falloit qu'il en déterminât la figure , & qu'il marquât , qu'elle est Légumineuse. De plus, il étoit très à propos de réformer l'erreur populaire , qui le place , sans raison , dans le rang des pois , quoique ce soit une vraye Faisole ; ses graines contournées en façon de Rognon le prouvent sans replique. Elles ne peuvent point aussi passer, ni pour petites , ni pour noires , à cause qu'elles ont du moins la grosseur des Haricots communs , & que leur couleur est semblable , à un marbre luisant jaspé.

ARTICLE XVI.

ΟΡΘΟΔΟΞΟΣ ΠΑΛΑΙΑΣ ΕΛΛΑΔΟΣ ἀκολουθία. Orthodoxa veteris Græciæ officia. *Ou* officium Quadragesimale recognitum & Castigatum ad fidem præstantissimi codicis Barberini, in Latinum Sermonem conversum, atque Diatribis illustratum. *C'est-à-dire, l'Office de l'Eglise Grecque pour le Carême, corrigé sur un excellent Manuscrit de la Bibliotheque Barberine, & traduit en Latin avec des dissertations, par le R. P. Dom Angelo Maria Quirini, de la Congrégation du Mont Cassin, Abbé de Sainte Marie de Florence.* 1^er^. *vol.* in 4°. *contenant* 1°. 287. *pages avec une longue Preface,* 2°. *l'Office pur Grec en* 136. *pages, &* 3°. *des Dissertations & des Observations en* 222. *pages. A Rome, chez Galeace Chracas* 1721. *A Paris chez Chaubert, Quai des Augustins.*

CE premier volume d'un grand Ouvrage dont la suite, s'il y en a une, n'est point encore venuë jus-

qu'à nous, est tout à fait digne de l'attention & des éloges des Sçavans. L'Eglise sur tout en retirera deux avantages considérables; le premier d'avoir un Office Grec correct & dans toute la pureté de la Foi Catholique; le second de pouvoir convaincre les Grecs Schismatiques, & les confondre par les Offices mêmes de leur Eglise. Ces Grecs obstinez ont eu l'audace d'altérer les monumens les plus respectables de la tradition & de la Saine Doctrine; & ne pouvant rien repliquer aux argumens qu'on tiroit contre leurs erreurs des Ouvrages de leurs Peres, ils ont eu la mauvaise Foi de corrompre ces Saints Monumens & de les infecter de leurs erreurs, plûtôt que de se rendre à la verité. Tel a toûjours été l'esprit ou plûtôt l'entêtement déplorable de l'Hérésie; elle s'aveugle volontairement elle même, elle se plaît dans les ténébres, & la Lumiére l'offense. Mais il ne faut pas pour cela l'abandonner toûjours à son sens réprouvé; il faut la suivre avec un zéle charitable jusques dans ses derniers retranchemens, & ne cesser de lui présenter malgré elle le flambeau de la vérité.

C'est ce que le R. P. Dom *Ange Marie Quirini* fait dans cet Ouvrage par rapport aux Schismatiques Grecs, & c'est ce Saint zéle qui l'a encouragé & soutenu dans l'exécution d'un dessein si laborieux & si ingrat. Le volume dont nous rendons ici compte au public ne nous donne encore qu'environ la moitié de l'Office du Carême, précédée d'une Preface & suivie de quelques dissertations sçavantes & recherchées.

Il y avoit déja long-tems que l'Auteur soupçonnoit les Grecs d'avoir falsifié leurs Offices & leurs Priéres Ecclésiastiques : mais comment les en convaincre? Cette entreprise demandoit un grand travail; il falloit trouver des Manuscrits plus Anciens que le Schisme des Grecs, les vérifier, les confronter, les déchiffrer. Or c'est ce qu'il a fait avec un zéle infatigable. Il a pénétré dans les réduits les plus obscurs des plus célébres Bibliotheques de Rome, & il a été assez heureux pour réüssir dans sa recherche. Mais comment encore vérifier l'authenticité de ces Manuscrits ? Car c'est là un des plus grands embarras des Critiques ; & tout le monde sçait que le Sçavant P. *Mabillon* lui

même s'y eſt trompé quelquefois, après en avoir donné des régles. Voici les fondemens ſur leſquels l'Auteur s'eſt appuyé.

Il a obſervé que dans cette premiere partie du *Triodion* qu'il donne au Public, il y a pluſieurs Cantiques ou eſpéces d'hymnes en l'honneur de la Sainte Trinité, contenant tous le même ſens & un ſens Orthodoxe, quoi qu'ils ſoient extrémement variez pour l'expreſſion. Or eſt-il vraiſemblable que ſi ces Manuſcrits avoient paſſé par les mains des Schiſmatiques, quelque Fauſſaire n'eut point altéré ces endroits, ſur tout la choſe étant ſi aiſée à faire : car il ne falloit qu'un mot ou deux pour inſinuer dans ces endroits l'erreur des Grecs ſur la proceſſion du Saint Eſprit, & on ſçait combien les Schiſmatiques ſont attachez à cette erreur Capitale, & attentifs à tout ce qui peut l'authoriſer. C'eſt à peu-près l'argument qu'on fait pour prouver l'Authenticité des Ecritures. *Si les Juifs*, dit Bellarmin (*Lib. 2. de verbo Dei Chap. 2*) *avoient voulu falſifier les divines Ecritures par un effet de la haîne qu'ils portoient aux Chrétiens, ils auroient ſur tout retranché*

les Prophéties qui regardent Jesus-Christ. Or ils ne l'ont pas fait. Une seconde preuve qui a convaincu l'Auteur de l'antiquité & de la pureté de ses Manuscrits, c'est que dans un hymne où on lit une longue suite de Saints & de Docteurs de l'Eglise Grecque, il n'est fait aucune mention ni de *Photius*, ni de *Michel Cerularius*, ni d'aucun des faux Docteurs du Schisme. Il y a plus; car on y trouve en differens endroits les Dogmes du Purgatoire, & de la felicité des Saints avant le jour du jugement dernier, solidement établis contre les Schismatiques. Il est d'ailleurs aisé de concevoir que quelque fureur que les Schismatiques ayent apportée à corrompre tous les Livres d'Eglise, il est impossible que ces Livres étant aussi multipliez & aussi répandus qu'ils l'ont toûjours été, il ne leur en soit pas échappé plusieurs. Il est vrai que l'Auteur a trouvé quelques differences dans ses divers Manuscrits; mais ce qui prouve qu'ils sont tous exempts d'altération de la part des Schismatiques, c'est qu'ils se réünissent tous à réfuter leurs erreurs.

Il ne faut pourtant pas croire que

le Texte de ces Offices soit toûjours si châtié & si net, qu'il ne puisse quelquefois donner occasion aux Hérétiques d'en abuser. Car l'Ecriture Sainte elle même n'est pas à couvert des fausses interprétations des Novateurs. C'est pour cela que l'Auteur a jugé nécessaire d'y faire quelques legéres corrections pour éclaircir les endroits obscurs, & pour écarter tous les mauvais sens. Mais d'un autre côté, il n'a eu garde d'imiter la témérité d'un certain critique de Sardaigne qui osoit censurer & réformer les Offices composez par Saint *Theodore Studite*. Car il sçait ce qui est rapporté dans la vie de ce Saint, qu'il apparut pendant la nuit à son Censeur, la verge à la main, & le châtia comme il meritoit ; & notre Auteur avouë qu'il n'a pas osé s'exposer à un sort pareil, d'autant plus qu'il n'auroit point eu seulement à craindre Saint Théodore, mais encore de Saint Jean Damascène, de Saint André de Créte, & de plusieurs autres Saints, Auteurs de ces Offices.

Un avantage que les Ecclesiastiques Grecs trouveront dans cette nouvelle Edition de leur Office, si pourtant

c'eſt un avantage, c'eſt d'en avoir un plus court que celui qu'ils récitent actuellement; & cette utilité fera ſans doute plaiſir à pluſieurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que par les differentes additions que quantité d'Auteurs ſe ſont donné la liberté de faire à l'Ancien Office Grec, il eſt devenu d'une longueur déméſurée, juſques là que les Prêtres ne pouvant guéres le réciter tout entier, ſe donnent auſſi à leur tour la liberté d'en retrancher ce qu'il leur plaît: abus conſidérable, auquel cette Edition peut rémédier. Le Cardinal *Sanctorius* avoit eu autrefois envie de corriger cet abus, en réduiſant l'Office Grec à une juſte longueur; & *Arcudius* qu'il chargea de ce ſoin fit imprimer à Rome en 1598. un breviaire Grec qu'il intitula *novum Anthologium*; mais l'Ouvrage, comme remarque *Leo Allatius*, ne réüſſit pas; parce que l'Auteur ſe donna la liberté de faire trop de changemens, & de mettre du Sien beaucoup de choſes mal digerées. C'eſt donc un vrai ſervice que le R. Pere *Quirini* rend à l'Egliſe Grecque de lui donner un Office, non ſeulement que tous les Prêtres puiſſent ré-

citer, mais qui ne contienne que la pure Doctrine de l'Egliſe, & qui fourniſſe aux Catholiques des armes contre les Déſerteurs de la vraye Foi. Si les Sçavans ont reçû avec tant d'éloges les fragmens des Offices Grecs, que le Pere *Goar*, le Pere *Morin*, Monſieur *Habert*, & en dernier lieu le Sçavant Cardinal *Thomaſi* ont publiés, quels éloges ne doit-on pas donner au Pere *Quirini*, qui nous promet non pas des Fragmens, mais tous les Offices en entier? Nous ſouſcrivons avec plaiſir aux loüanges qu'on lui a déja données en Italie; & ſi notre ſentiment méritoit d'être compté pour quelque choſe, nous nous joindrions volontiers à ceux qui l'encouragent à continuer & à achever un travail ſi utile & ſi important.

Les *Diſſertations* qui ſont à la fin du volume, ſervent d'éclairciſſemens à l'Office Grec. Il y en a cinq. La prémiére traite de l'Antiquité de l'Office chez les Grecs; c'eſt-à-dire, de l'uſage que les Grecs ont de réciter l'Office, comme on le récite dans l'Egliſe Latine. On fait remonter cet uſage juſqu'au tems des Apôtres, & on en trouve en

effet plusieurs témoignages dans les Actes. On y trouve même l'exercice de la Priére, partagé en plusieurs heures comme aujourd'hui. Chap 2. v. 15. *erat enim hora diei tertia* Chap. 3. 1. *Petrus autem & Joannes ascendebant in templum ad horam Orationis nonam.* Chap. 10. 9. *ascendit Petrus .... ut oraret circa horam sextam.* Chap. 16. 25. *mediâ autem nocte Paulus & Silas orantes laudabant Deum.* C'est donc à l'imitation des Apôtres, que les premiers Peres de l'Eglise Grecque ont ordonné la Priere à certaines heures. Les Constitutions Apostoliques marquent expressément le matin, la 3ᵉ. heure, la neuviéme, l'heure du soir ou de Vêpres, l'heure du chant du Coq ou minuit. Saint *Athanase*, Saint *Basile*, & Saint *Chrysostôme* désignent les mêmes heures. En un mot, ce point ne souffre pas de contestation; & la preuve de ce fait ne s'étend pas seulement à l'usage de prier en général à certaines heures, mais encore à l'usage des Priéres publiques & communes, & au chant partagé en chœurs; car on croit communément que c'est Saint *Ignace*, second Successeur de Saint *Pierre* au

Siége d'Antioche, qui en a été le premier Instituteur. Il est vrai que *Théodoret* fait naître cet usage beaucoup plus tard dans l'Eglise d'Antioche ; mais son autorité sur ce point est abandonnée des Sçavans, & on aime mieux s'en raporter à *Socrate* & à S. *Basile*, qui nous apprend dans sa Lettre 63[e] que dès son tems les Veilles, les Priéres, & la Psalmodie en chœur étoient en usage en Egypte, dans les deux Lybies, à Thébes, dans la Palestine, en Arabie, en Phénicie, en Sirie & sur les bords de l'Euphrate : ce qui semble supposer une haute antiquité. Mais puisque c'étoit une régle établie de s'assembler à certaines heures, pour prier & pour psalmodier, il est évident qu'il fut nécessaire, pour éviter la confusion, de régler en même-temps les Priéres & les Pseaumes, qu'on devoit chanter, & la maniére de le faire. Aussi avons-nous plusieurs Canons de Conciles sur ce sujet, & d'autres qui défendent d'introduire dans l'Eglise aucune Priére differente de celles, qui sont en usage, & qui sont approuvées par les Saints Peres & les Conciles. *Zonaras* & *Theodore Balsamon* rappor-

tent eux-mêmes cette Loi, & cependant, avec quelle licence les Grecs modernes n'ont ils point changé, augmenté, défiguré ces Priéres, pour les infecter de leurs erreurs. Ici, le zéle de l'Auteur s'allume contre ces téméraires Novateurs, & il ne peut s'empêcher de leur marquer ſon indignation par des termes fort durs, à l'exemple de *Leon Allatius*.

Ce que l'Auteur ajoute du Silence, du reſpect & du recueïllement avec lequel on chantoit l'Office, eſt tout à fait édifiant; & il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'eût pas dégéneré de cette ferveur des prémiers Siécles. On croit que ce furent *Euthymius* & *Theoctiſte* qui réglérent les prémiers l'Ordre dans lequel les Grecs doivent encore aujourd'hui réciter l'Office; mais après eux, Saint *Sabbas*, Saint *Sophrone* & Saint *Jean Damaſcène*, perfectionnerent cet Ordre; & on croit qu'ils ſont les Auteurs de la plûpart des Cantiques & des Hymnes, qui s'y trouvent ſans nom d'Auteurs. On eſt cependant en droit d'en douter, parce qu'on n'en trouve point de preuve dans les Anciens monumens. Il eſt du moins cer-

tain que l'Office du Carême n'eſt point l'Ouvrage de ces Saints, du moins pour la plus grande partie.

Dans la ſeconde *Diſſertation*, l'Auteur traite des Hymnes du Carême, & il recherche quels en ont été les Auteurs. Dans les prémiers Siécles de l'Egliſe, la liberté qu'avoient tous les Fidéles de compoſer des Cantiques, & de les faire chanter dans l'Egliſe, dégénéra bien-tôt en licence. Les Novateurs en abuſérent pour faire chanter leurs erreurs; & *Paul* de Samoſate eut l'éffronterie d'interdire les Pſeaumes & les Cantiques, compoſez en l'honneur de J. C. pour leur ſubſtituer des Hymnes à ſa propre gloire, qu'il faiſoit chanter par des femmes. Ce fut ſans doute cette raiſon, qui donna occaſion au Decret du Concile de Laodicée, qui défendit de chanter deſormais d'autres Hymnes que celles, qui auroient l'approbation de l'Egliſe. Mais qui ſont les Auteurs de ces Hymnes, qu'on chantoit dans les prémiers Siécles? On ſçait, par rapport à l'Egliſe Latine, que ce furent S. *Hilaire*, S. *Ambroiſe*, S. *Grégoire*, *Fortunat*, *Sedulius*, *Juvence*, & *Prudence*; mais on l'ignore ab-

ſolument dans l'Egliſe Grecque. Pour ce qui eſt des Hymnes de l'Office du Carême, qu'on chanta dans les Siécles Poſterieurs, l'Auteur en nomme les Auteurs, qui ſont *Theodorus Studita*, *Joſephus Theſſalonicenſis Archiepiſcopus*, *Joannes Damaſcenus*, *Theophanes*, *Andreas Cretenſis*, *Coſmas Hieroſolimitanus*, *Marcus Epiſcopus Hidruntinus*, & une fille nommée *Icaſia*. Cette fille, qui étoit parfaitement belle & pleine d'eſprit, s'étoit flattée de devenir Imperatrice, en épouſant l'Empereur *Theophile*; mais elle en fut rebutée; & cette diſgrace l'ayant dégoutée du monde, elle fonda un Monaſtére, où elle ſe retira, & où elle compoſa pluſieurs Hymnes, que l'Egliſe Greçque adopta dans ſon Office. Tels ont été les Auteurs de ces Hymnes; nous ne faiſons que les nommer; mais le Pere *Quirini* donne un abrégé de leur vie.

La troiſiéme *Diſſertation* eſt une ſuite de la ſeconde. L'Auteur y explique les differens noms que, les Grecs donnent à leurs Hymnes & à leurs differentes parties. Cette diſſertation eſt veritablement néceſſaire pour donner aux Latins l'intélligence de ces ter-

mes. Car qui eſt-ce qui ſçait ce que ſignifie, *Contacium* ou *Condacium*, *Hirmus*, *Œcus*, *ſtichera*, *Hagiopolitica*, *Anatolica*, *idiomela*, *Cathiſma*, *exaportilarium*. La Connoiſſance de ces termes eſt réſervée à très-peu de Sçavans ; encore même, ne ſont-ils pas trop bien d'accord entr'eux. L'Auteur raſſemble tout ce qu'en ont dit *Codinus*, *Gretſer*, *Habert*, *Du Cange*, *Rayeus* après *Papebrock*, & après eux tous, le Pere *Montſaucon* ſur la ſignification de *Contacium*; mais ce Pere n'a pas été ſi heureux, ſelon notre Auteur, ſur la ſignification du mot *Hirmus*. Quoiqu'il en ſoit, comme ce genre d'érudition intéreſſe aſſez peu de perſonnes, nous renvoyons à l'Ouvrage même du R. P. *Quirini* ceux, qui voudront approfondir ces points de Doctrine ; & nous ſommes perſuadés qu'ils y trouveront dequoi ſe ſatisfaire.

Dans la quatriéme & la cinquiéme Diſſertation, l'Auteur, après avoir donné l'interprétation de quelques termes, qui ſont employez dans le premier Dimanche du *Triodion*, donne l'Office de ce Dimanche & du ſuivant, leſquels manquent dans le Manuſcrit

de la Bibliothéque Barberine, & qu'il a tirés d'autres Manuſcrits Anciens.

Voilà où finit le premier volume. Tout l'Ouvrage en général eſt rempli d'érudition & de recherches Sçavantes, & ce premier Tome doit faire deſirer aux ſçavans d'en avoir la ſuite.

Article XVII.

ORDONNANCE ET INSTRUCtion Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque de Paris, au ſujet de la Conſtitution Unigenitus, 1729. *Chez Pierre Simon in 4°. pagg.* 24.

CE premier diſcours, que le Prelat digne d'un ſi grand Siége addreſſe à ſes nouveaux Diocéſains, eſt une invitation preſſante à payer le tribut d'obéïſſance, que pluſieurs doivent encore à la Célébre Conſtitution *Unigenitus* du Pape Clement XI. Après les expréſſions nobles & paternelles d'un zéle prouvé, les motifs d'acceptation ſont traités d'une maniére également inſinuante & perſuaſive. Le prémier de ces motifs, eſt le droit que donne ſur les conſciences, à la Bulle *Unige-*

nitus, la vérité & l'équité de ses décisions : on le met dans son jour, & l'on montre l'injustice de ceux, qui imputoient à la Bulle une mauvaise Doctrine. Leurs reproches, que l'on rassemble, ne pouvoient être rédigés en un précis plus complet & plus clair ; le voici. " Ces hommes poussés par un » faux zéle, ne parlent que de vérités » condamnées ou obscurcies, que de » Dogmes flétris où alterés, que de prin- » cipes de morale détruits, ou du moins » ébranlés : ils vous font entendre » que le decret Apostolique proscrit la » Doctrine de Saint Augustin & de » Saint Thomas, sur la Prédestination » & sur la Grace : qu'il condamne le » sentiment de ceux, qui enseignent » qu'il faut rapporter à Dieu toutes » ses actions, & qui exigent un amour » de Dieu, au moins commencé, pour » la disposition au Sacrement de Pé- » nitence : ils veulent même vous per- » suader, que cette décision donne » atteinte au prémier & au plus grand » de tous les préceptes, au Dogme de » la toute-puissance de Dieu sur le » cœur de l'homme, à la force & à l'ef- » ficacité de la Grace, à la prééminen-

„ ce de la nouvelle Alliance au-dessus
„ de l'Ancienne, à la nécessité de la
„ Foi en Jésus-Christ, à la fidélité que
„ les Sujets doivent à leur Prince,
„ aux Régles préscrites par Saint Char-
„ les & par le Rituel Romain sur le
„ délai de l'absolution; à l'usage où
„ sont les Fidéles de l'Eglise de France
„ de lire les livres Saints, en langue
„ vulgaire „. Ces accusations qui donnent l'idée d'un renversement général de l'ancienne Doctrine, arrivé nouvellement dans l'Eglise par le Décret du Saint Pere, sont ici réfutées sous cette même idée générale par une preuve d'expérience, sensible & convaincante: c'est que depuis la Constitution, ainsi que tout le monde sçait, on prêche dans les Eglises où elle est acceptée, la même Doctrine qu'on y prêchoit auparavant. La Constitution n'a donc point opéré le renversement de cette Doctrine dans les différens Diocèses, où ce Décret est accepté. " N'enseigne-t-on pas toûjours
„ les mêmes vérités? N'y condamne-
„ t-on pas toûjours les mêmes erreurs?
„ Les Catéchismes & les Rituels, dont
„ on se servoit, n'y sont-ils pas encore

» en usage ? Les opinions d'Ecole qui
» s'y soutenoient, ne s'y soutiennent-
» elles pas aujourd'hui avec une éga-
» le liberté ? Le langage des Prédica-
» teurs est-il changé ? Y a-t'on intro-
» duit quelque nouveauté dans la mo-
» rale, ou dans la discipline ? A Rome
» comme en France, en France com-
» me dans les Païs étrangers, on en-
» seigne sur la grace, sur l'amour de
» Dieu, & sur tous les autres points
» ausquels la Bulle peut avoir rapport,
» ce qu'on enseignoit avant qu'elle
» fut publiée. Si dans quelques écrits
» on a avancé des propositions repré-
» hensibles, & si l'on a prétendu les
» autoriser de la Bulle, ce n'ont été que
» les écarts de simples particuliers,
» que le Clergé de France est bien
» éloigné d'approuver, & qu'il ne
» manqueroit pas de réprimer par
» des censures, s'il jugeoit cette pré-
» caution nécessaire ou utile ». Cet-
te remarque décisive sur la Prédication
persévérante des mêmes vérités, avant
& après l'acceptation de la Bulle, est
vérifiée par une exposition exacte &
succincte des Dogmes, que la Bulle
enseigne comme faisoient les Eglises,

& que les Egliſes continuent d'enſeigner comme la Bulle ſur chaque objet des propoſitions du Pere Queſnel. Là, le vrai ſens de la Bulle eſt également diſtingué, & du ſens condamné des propoſitions de *Queſnel*, & des ſens étrangers que les défenſeurs de Queſnel attribuent fauſſement à la Bulle. Sur la Grace, par exemple, l'expoſé eſt tel:
„ En même-tems que nous enſeignons
„ qu'il y a dans les Tréſors de Dieu
„ des graces, par leſquelles il nous
„ fait vouloir & accomplir infailliblement
„ ce qu'il nous commande,
„ nous ſoutenons qu'il eſt d'autres
„ graces, auſquelles nous réſiſtons, &
„ qu'il n'en eſt aucune à laquelle nous
„ ne puiſſions réſiſter, & nous rejet-
„ tons conſtamment tout principe;
„ d'où il ſuit que l'homme en tranſgreſ-
„ ſant un précepte, n'a pas le pouvoir
„ de l'accomplir; & qu'en l'acompliſ-
„ ſant, il n'a pas le pouvoir de le tranſ-
„ greſſer. A ce trait dogmatique nous
„ en joignons un de pratique. Sur la
„ lecture de l'écriture Sainte, la Bulle
„ laiſſe chaque Egliſe dans tous les uſa-
„ ges où elle étoit avant la condam-
„ nation des cent & une Propoſitions à

» ainsi nous exhortons, comme on a » fait avant nous, à lire les Livres » Saints, toutes les personnes qui se » trouvent en état de le faire avec fruit; » laissant aux Directeurs des ames » par nous approuvés, le discerne» ment de celles qui ne sont pas dis» posées à en profiter : mais nous ne » devons pas souffrir qu'on fasse un » précepte, & une obligation au com» mun des Fidéles de cette lecture ; » ni qu'on ait la témérité de condam» ner les réglemens des Eglises qui » suivent, ou qui ont suivi autrefois » une discipline différente de celle qui » est observée dans ce Diocèse ». Pendant que sur toutes les matiéres contestées l'instruction Pastorale présente précisément au Lecteur, comme d'après la Bulle, le point de vérité qu'il faut croire ou suivre, le Fidéle qui y reconnoit la Doctrine qu'il a apprise de ses Anciens Maîtres dans la Foi, est indigné contre les faux Docteurs, qui lui ont voulu persuader que la Bulle renversoit l'ancienne Doctrine de la Foi & des mœurs ; de sorte que plusieurs reviennent de leurs préjugez au régard de la Constitution.

Un autre motif de soumission qui de jour en jour devient plus fort, c'est l'autorité que la Bulle tire de l'acceptation des Eglises : cette Bulle Dogmatique est acceptée de toute l'Eglise ; donc elle est, non simplement une régle qui dirige par son infaillibilité ; mais encore une Loi qui oblige par son autorité en matiére de croyance & de mœurs. " Le Decret du Saint „ Siége est devenu, par l'acceptation „ du Corps des premiers Pasteurs, *la* „ *Loi de toute l'Eglise*, & il n'est per- „ mis ni d'y soupçonner des Erreurs, „ ni de refuser de s'y soumettre. Pier- „ re a parlé par la bouche de trois Sou- „ verains Pontifes. Tous les Evêques de „ France, à l'exception d'un très-petit „ nombre, ont déclaré expressément, „ qu'ils reconnoissoient dans la déci- „ sion du S. Siége, la Doctrine de l'E- „ glise; les Evêques étrangers rendent „ à l'envi le même témoignage, sans „ qu'il soit possible aux opposans, dont „ on connoit le zéle pour accroître & „ fortifier leur parti, de trouver hors „ du Royaume un seul suffrage en leur „ faveur. Aussi, reprend Mr l'Arche- „ vêque, avons nous vû des Evêques

» se réünir à nous ; des particuliers » sans nombre, se croire obligés de » satisfaire à l'Eglise par des retracta- » tions solennelles ; plusieurs corps qui » s'étoient déclarés Appellans de la » Bulle au futur Concile général, » des Chapitres, des facultés de Théo- » logie, se départir par des Actes pu- » blics de leur Appel &c ». On ré- pond ensuite à de frivoles objections & qui ne mériteroient pas d'être pro- posées, si elles n'étoient toute la res- source des Adversaires Mais quelques objections qu'ils ayent formées, ou que desormais ils puissent opposer con- tre cet argument tiré de l'acceptation universelle de l'Eglise ; voici un mot dont l'application est aisée, & qui ré- pond à tout, même à des Livres en- tiers. " Jesus Christ, a promis d'être » avec ses Apôtres, & leurs Succes- » seurs, *tous les jours* jusqu'à la con- » sommation des Siécles ; & il n'a res- » treint la promesse de son assistance, » ni à certaines matiéres, ni au tems de » la tenuë des Conciles Œcumeni- » ques ». Il est donc ajourd'hui avec toute l'Eglise acceptante ; (devons-nous conclure) & c'est par l'Assistance de

Jesus-Christ qu'elle accepte. « Pré-
» tendre que les questions, dont on
» dispute aujourd'hui sont obscures;
» & que par cette raison, il faut un
» Concile de toute la terre pour les
» décider infailliblement, c'est pré-
» senter à tous les Sectaires qui ne
» trouveront jamais claires & éviden-
» tes les véritez qu'ils combattront,
» un moyen sur de se soutenir dans
» leur révolte, jusqu'à ce qu'après
» bien des années, & peut-être des
» Siécles, les Evêques puissent s'as-
» sembler en Concile, de toutes les par-
» ties de la terre. En attendant, cha-
» que Fidéle demeurera arbitre de sa
» Foi, ou il n'aura d'autre régle de sa
» croyance que l'esprit particulier ».

Le troisiéme motif pour rentrer dans l'obéïssance, s'adresse en même-tems à la raison & au cœur : on le tire de la considération des mauvais effets qu'a produit cette suspension de Foi. « Nous les conjurons seulement,
» dit Mr l'Archevêque, de faire atten-
» tion aux déplorables suites du sou-
» lévement qu'ils ont excité dans l'E-
» glise de France : peut-être cette vuë
» fera-t-elle impression sur leur esprit.

» La Religion ébranlée dans le cœur » de plusieurs Fidéles, l'esprit de do- » cilité qui est le Caractére des vrais » enfans de l'Eglise, ou détruit, ou ex- » trêmement affoibli, le respect qui » est dû au Vicaire de Jésus-Christ, » souvent oublié & foulé aux piéds, » l'honneur du Caractére Episcopal » noirci par les calomnies les plus atro- » ces, l'autorité des Evêques avilie & » attaquée de toutes parts, leurs Cen- » sures méprisées & impunément vio- » lées, toute subordination détruite » entre les différens Ordres de l'Eglise; » tels sont les fruits amers d'un zéle » qui croit honorer Dieu en des- » obéissant à l'Epouse de Jésus-Christ, Qu'on juge par ces fruits, du principe qui les a produits. C'est la résistance à la Bulle. Enfin, pour dernier éffort, & après quelques annonces de fermeté, on prémunit chacun contre le plus commun & le plus fort obstacle; la honte de céder. « Qu'un faux point » d'honneur n'arrête point : il est glo- » rieux de faire céder ses préjugés à » une autorité établie par Jésus-Christ » même. En doit-il tant couter à l'hom- » me pour reconnoître qu'il est capa-

» ble de se livrer à des préventions,
» & pour sacrifier ses propres lumieres
» à celles qui le conduisent surement?
» Entre les plus grands hommes qui
» ont paru dans la Religion, il s'en
» est trouvé qui ont pris des partis que
» l'Eglise a réprouvés. Ceux qui ont
» été assés présomptueux pour lui ré-
» sister, quelque éminens qu'ayent
» été leurs talens, sont & seront toû-
» jours l'objet de l'indignation des
» Fidéles. Ceux au contraire qui, do-
» ciles à sa voix, se sont soumis à ses
» décisions, ont laissé leur mémoire
» en bénédiction, & l'on ne se sou-
» vient de ces momens où ils ont com-
» battu la verité, que pour honorer
» celui qui a été marqué par leur obéïs-
» sance ». C'est encore utilement à divers égards, qu'on trouve dans cette Instruction & Ordonnance, une confirmation (en tant que besoin seroit) du Mandement d'acceptation de M. le C. de *Noailles*, par lequel *il avoit voulu se procurer la consolation de mourir tranquille au milieu d'un troupeau parfaitement uni à son Pasteur éloigné de tout esprit de dispute ou de contention; & ne cherchant la vérité & la paix que dans la soumission à l'autorité.*

Article XVIII.

ESSAI DE L'HISTOIRE DU Commerce de Venise, in 12. A Paris, chez P. G. le Mercier fils, & A. Morin, rue St. Jacques, près la Fontaine St. Severin.

PErsonne n'ignore l'utilité du Commerce : c'est une source féconde du bien public. C'est un bien qui se fait sentir à l'Univers entier. C'est par là que tous les hommes ont quelque rapport ensemble, qu'ils se connoissent, & que les biens des Nations les plus éloignées les unes des autres sont en quelque sorte communs. Nos Vaisseaux vont jusqu'aux extrémités de la Terre ; ils y portent ce que nous avons de plus précieux, la Religion même ; ils y laissent des hommes, qui ne connoissent d'autre intérêt, que celui du salut des ames. Ces mêmes Vaisseaux reviennent chargés des pierreries de l'Orient & de l'or du Pérou. Il est donc de la derniére importance de maintenir, d'animer & de perfectionner le Commerce ; & les

ouvrages, qui peuvent y contribuer, méritent l'attention de tous les Lecteurs. C'est dans la vûë d'y concourir qu'on a fait l'Essai de l'Histoire du Commerce de Venise. L'Art de faire fleurir le Commerce dans un Etat, consiste à sçavoir tirer avantage de toutes les circonstances qui ont rapport au Commerce, qui se rencontrent & au dedans & au dehors. Cet Art s'apprend dans la conduite des Peuples, dont le Commerce a été le plus florissant. L'Histoire d'un Commerce aussi célébre que celui de Venise ne peut manquer de donner des connoissances également curieuses, & utiles pour un objet aussi intéressant.

Cette Histoire est divisée par cinq Epoques. Le premier tems comprend le Gouvernement des Tribuns. Le second, celui des Doges élûs par le Peuple. Le troisiéme, celui des Doges avec un Conseil Souverain & indépendant. Le quatriéme, le gouvernement Aristocratique depuis 1290, jusques à la Ligue de Cambray. Le cinquiéme, est celui qui subsiste encore aujourd'hui, ce

Février 1730.

qui acheve de montrer la ſageſſe du gouvernement de Veniſe à l'égard du Commerce. L'Auteur aſſûre que les deux derniéres Parties ſeront beaucoup plus intéreſſantes, que les trois prémiéres. Mais les deux derniéres ne ſont qu'annòncées. Pour les faire ou les achever, on attend les Mémoires des Sçavans, qui voudront en gratifier l'Auteur, à l'adreſſe des Libraires.

On trouve dans la premiére Partie ce qui regarde le commerce de Veniſe depuis 421 juſqu'en 697. Dans la ſeconde, depuis 697. juſqu'en 1173. Dans la troiſiéme, depuis 1173, juſqu'en 1290.

Entrons dans quelque détail. I. Veniſe, dit l'Auteur, eſt bâtie ſur ſoixante & douze Iſles ſituées au fond du Golfe Adriatique. Ces Iſles ſéparées par des canaux ſont jointes par des Ponts. L'an 421 le Sénat de Padouë fit proclamer celle de Rialto, place d'azile & de refuge pour ceux qui voudroient s'y établir. Elle fut bien-tôt peuplée. En 453 Attila, Roi des Huns, ayant déſolé l'Italie, les Peuples allerent habiter les autres Iſ-

les ; où ils n'eurent de ressource que dans le Commerce. La pêche, le sel, & la situation qui faisoit de ces Isles le lieu d'entrepôt du commerce extérieur des Peuples voisins, commencerent d'enrichir le nouvel Etat. On fit des Vaisseaux ; & le commerce produisit l'opulence dans ces Isles, gouvernées d'abord, l'espace de deux cens cinquante ans, par soixante douze Tribuns, dont chaque Isle élisoit le sien, qu'elle changeoit tous les ans.

Les Tribuns interdirent le Luxe des habits & de la table. L'éloignement du luxe dans les principaux habitans engagea les autres à mener volontiers une vie encore plus simple. Par là, le Peuple pouvoit fournir à ses voisins une valeur plus grande en effets, que celle qu'il tiroit d'eux pour lui-même. Par là, la main d'œuvre & les équipages des Navires étoient à grand marché ; les autres entreprises se faisoient à moins de frais, & le commerce devenoit plus facile, s'augmentoit, & s'étendoit de jour en jour.

Les autres réglemens tendoient à

policer les Peuples, à perfectionner les Bâtimens de Mer, à maintenir la bonne foi dans le Commerce, à favoriser les Associations pour les entreprises d'un Commerce plus étendu, & à détourner les Etrangers de porter leurs effets chés les Insulaires. Ce soin qu'ils prirent de porter leurs effets propres au-dehors, fut ce qui leur servit le plus à s'enrichir. Par ce soin, ils devinrent puissans, jusques à se faire respecter des Huns, des Ostrogots, & des Lombards, appellés en Italie par Narsès, Général de l'Empereur Justinien.

II. Néanmoins, l'an 697 les Isles, dont il s'agit, n'étoient encore ni une même Ville, ni une même République. Elles n'étoient unies que par l'intérêt commun de leur Commerce, & pour se deffendre contre leurs ennemis. Mais bien-tôt après, afin de prévenir les divisions, & d'être plus en état de se maintenir, nos Insulaires se réünirent en une République & en une Ville, sous un Chef, qu'ils nommérent Duc, ou Doge. Sous la conduite d'un seul, ils se trouvérent plus forts. Le Commerce leur préparoit sans cef-

ſe des reſſources pour les tems fâcheux ; il formoit des hommes de Mer, que l'occaſion rendoit ſoldats. Leurs guerres & leurs victoires animérent leur valeur, & allumérent leur ambition. Ils s'animoient mutuellement dans les Armées, où le ſalut des uns dépendoit du courage des autres ; ils ſe craignoient dans la Ville, où la politeſſe conſiſtoit aſſez ſouvent à bien diſſimuler quelque tems. Une bonne Police acheva d'établir les forces de la République.

Enfin, les Doges étendirent le commerce de Veniſe dans la Gréce ; ils en tirérent des effets conſidérables, qu'ils firent paſſer juſques dans les Ports de l'Océan ; conduite qui procura de grandes richeſſes aux Vénitiens. Craignant que le Commerce de l'Orient ne leur fût interdit, ils firent en 802 un Traité ſecret avec *Nicéphore* Empereur d'Orient, qui ſe voyoit ſur le point d'avoir la guerre avec *Charlemagne* Empereur d'Occident. *Pepin* fils de Charlemagne, couronné Roi d'Italie dès l'an 781, mit les Vénitiens à deux doigts de leur perte. Mais par leurs ſoumiſſions &

 leurs

leurs priéres, ils obtinrent la paix & la liberté.

Les Sarrasins, peuples barbares, sortis de l'Arabie, dès 637, & qui après avoir inondé & soumis la Syrie, s'étoient emparés des Isles de Sardaigne, de Corse, & de la Sicile, donnerent long-tems de l'inquiétude aux Vénitiens. Le Doge Orso, à la tête des Vénitiens, défit les Sarrasins près de Grado, dans les marais de Venise, vers l'an 866. En 887 la Flotte Vénitienne fut entiérement défaite par celle des Naventins. Alors le Doge fit construire des murs, tendre des chaînes, & poser des gardes, pour garentir la Ville des insultes de ses ennemis.

Les richesses de Venise attirerent les Hongrois, environ l'an 900. Mais les Vénitiens remportérent sur eux une glorieuse Victoire. Cette Victoire enhardit les Vainqueurs. Ils attaquérent quelques Villes d'Istrie, & les rendirent tributaires. Le succès les anima. La Flotte de la République défit en 977 celle des Sarrasins.

Le Doge Pierre Orseolo, élû en 991 soumit la Dalmatie & les Naventins; & la République vit enfin sous

ſa puiſſance les Villes ou Ports de Trieſte, de Capo d'Iſtria, de Parenzo, de Pola, de Zara, de Spalatro, &c.

Le Doge prit alors le titre de Duc de Dalmatie qui fut tranſmis à ſes ſucceſſeurs. Il ſçut ménager des privileges pour le commerce des Vénitiens, en Allemagne, en Syrie, en Egypte. Dans la ſuite, les Vénitiens mériterent de nouveaux priviléges par leurs ſervices dans les premiéres Croiſades. *Beaudoüin* I. Roi de Jéruſalem leur accorda, pour un ſecours de cent vaiſſeaux, une ruë particuliére, & un Palais dans les Villes du Royaume de Jéruſalem, & dans celle d'Antioche, Capitale de la Syrie, avec l'exemption de toutes ſortes de droits pour les marchandiſes de leur commerce de l'Aſie. La République attentive à ſon commerce ſçut faire valoir juſqu'à la piété, qu'elle montra pour les Chrétiens d'Orient.

En 1120 ou 1121 il ſe fit une nouvelle Croiſade ſous Caliſte II. Les Vénitiens envoyérent en Syrie une Flote de cent à deux cent Vaiſſeaux; & ils eurent beaucoup de part à la priſe de Tyr; ce qui leur valut de nouveaux

priviléges. Carlojan Empereur de Conſtantinople leur ôta ceux qu'ils avoient à Conſtantinople même : mais lui ayant enlevé toutes les Iſles de ſon Empire, ils le forcerent de leur rendre leurs priviléges anciens.

III. On vit les Vénitiens armer en moins de cent jours une Flote de cent Vaiſſeaux. La Peſte fit périr la plus grande partie de cette Flote. On en rejeta la faute ſur le Doge *Vital Michel*; & il lui en coûta la vie. On abolit l'élection du Peuple ; on établit un Conſeil Souverain & indépendant, d'où l'on tiroit les Electeurs du Doge. Ce Conſeil étoit compoſé de 240 Citoyens, choiſis dans les états de la Nobleſſe, des Bourgeois, & des Artiſans. En même-tems on créa 12. Tribuns, à qui l'on donna le droit de s'oppoſer aux Ordonnances du Doge, ſuppoſé qu'elles paruſſent injuſtes; forme de gouvernement qui dura juſqu'en 1290.

Dans cet intervale, le République » négotia auprès du Pape, & il fut » convenu qu'il inſtitueroit, en faveur » de la République, la cérémonie d'é- » pouſer la Mer. Le jour de l'Aſcen-

„ ſion fut marqué pour cette fameu-
„ ſe cérémonie. Le Pape, en préſence
„ des Ambaſſadeurs des Têtes cou-
„ ronnées, & ſur tout de celui de
„ l'Empereur, prit un anneau, & le
„ préſenta au Doge *Ziani*, en lui di-
„ ſant : Recevez cet Anneau, pour
„ le donner tous les ans à la Mer,
„ comme à votre légitime Epouſe,
„ afin que la Poſtérité ſçache que la
„ Mer vous appartient par le droit des
„ armes. La République prit dèſlors
„ le titre de Souveraine de la Mer
„ Adriatique ".

L'an 1199, il y eut une grande Croiſade de Princes Chrétiens, dont étoit entre autres, *Beaudoüin* Comte de Flandre. La République de Veniſe fournit juſqu'à 300 Vaiſſeaux & 60 Galeres. On s'empara de Conſtantinople. *Beaudoüin* fut élû Empereur en 1204. En conſéquence du Traité, l'on ceda aux Vénitiens preſque toutes les Iſles de la Mer Egée, & de la Mer d'Ionie. L'Iſle de Candie ſe ſouleva contre eux. Renaud *Dandole* y accourut, & la reprit.

Enfin, les Venitiens ſecoururent le Pape & l'Italie contre *Ezzelin*, le

plus redoutable des Gibelins. » Les
» noms de Gibelin & de Guelphes
» étoient les noms de deux puissantes
» Maisons en Allemagne, qui par
» leurs dissensions causérent souvent
» un grand desordre dans l'Empire.
» Ils devinrent en Italie des noms de
» faction vers 1140 dans la guerre de
» l'Empereur *Conrade* III, qui étoit
» de la maison des Gibelins, contre
» Roger Roi de Sicile, au sujet de la
» double élection des Papes Innocent
» II & Anaclet. Les Armées étant en
» présence, les troupes du Duc de
» Baviére, allié de Roger, jettérent,
» au moment d'en venir aux mains,
» le cri de Hier Guelff, auquel il fut
» répondu dans l'Armée ennemie par
» celui de Gibelin. Depuis lors, le
» Parti de l'Empereur fut appellé,
» Gibelin, & le Parti opposé, Guel-
» phe. Ces deux Factions commen-
» cérent à désoler l'Italie vers le mi-
» lieu du tréiziéme siécle ".

Voilà quelques traits de l'*Essai de l'Histoire du Commerce de Venise*. On verra dans l'Ouvrage les Guerres des Vénitiens & des Génois, au sujet du Commerce, &c. L'Auteur doit au

Public, par reconnoiſſance, la continuation de cet Ouvrage.

ARTICLE XIX.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ de Auguſtiſſimo Euchariſtiæ Sacramento, &c. C'eſt-à-dire, *Traité ſur le Sacrement de l'Euchariſtie. Par Mr. l'Abbé Tournely Docteur de la Sacrée Faculté de Paris, de la Maiſon & Société de Sorbonne, Ancien Profeſſeur Royal en Theologie, Chanoine de la Sainte Chapelle, &c. 2. voll. in 8°. A Paris,* chez la Veuve Mazieres, & Garnier, *Libraires & Imprimeurs de la Reine, ruë St. Jacques.* 1729. *pagg.* 1050.

IL ſemblera qu'il eſt dangereux à la réputation de Mr. l'Abbé Tournely, de traiter un ſujet auſſi rebattu que celui-ci, même parmi le Peuple. Tout y ſemble épuiſé. L'intérieur d'une Ecole ſouffre bien des redites, en matiére de Théologie, qu'un Théologien Auteur doit rarement s'attendre de produire avec avantage au

grand jour de l'impreſſion. M. T. en peut néanmoins courir hardiment tous les riſques. Dans ce Traité, comme dans les autres, il a conſtamment pour lui la nouveauté des recherches, & celle d'une diſpoſition claire, dévelopée, ſoutenuë ; qualitez qui ne ſçauroient manquer de donner du prix aux choſes les plus uſées, quand le fond par lui-même eſt auſſi riche & auſſi intéreſſant qu'il l'eſt ici.

L'Ouvrage comprend huit Queſtions. Ce qu'on doit ſçavoir ſur les differens noms, les differentes figures, & la véritable définition de l'Euchariſtie remplit la prémiére. Les ſept autres ſont de la Préſence réelle ; de la Tranſubſtantiation ; de la nature, matiére, & forme de ce Sacrement ; de ſes cauſes, de ſa néceſſité, de ſes effets ; & enfin du Sacrifice de la Meſſe.

Nous paſſons d'abord à la Préſence réelle, combattuë indirectement par tout Hérétique qui ne reconnoit point une véritable Chair en Jéſus-Chriſt ; tels que les Gnoſtiques, & les Manichéens ; & directement par *Jean Scot*

Erigene vers la fin du IX^{e} siécle; l'Archidiacre Bérenger au XI^{e} Les Albigeois au XII^{e}; & depuis par *Carlostad*, *Zuingle*, *Ecolampade*, *Bucer*, & *Calvin*. Les Sociniens renchérissent sur les Calvinistes, en ce qu'ils ne veulent pas même que l'Eucharistie soit un Sacrement; elle ne confére aucune grace, selon eux, & elle n'a pour fin de son institution qu'un simple mémorial. Les autres, que leur systême d'une présence impropre & figurative réduit en effet à une maniére de parler, & à une ombre pure, n'ont que faire de chicaner beaucoup les Sociniens sur le mot de Sacrement.

On sçait que dans l'ordre des preuves; la Théologie distingue entre la promesse du Sacrement de l'Eucharistie faite par Jésus-Christ au Chapitre VI. de l'Evangile de St. Jean, & entre l'institution du même Sacrement, rapportée par les autres Evangélistes & par l'Apôtre St. Paul. Mr. Tourneli n'est point effarouché des difficultez, qui ont fait peine à quelques Orthodoxes, jusqu'à leur faire abandonner les paroles de la promesse: il soutient qu'elles sont décisives

contre les prétentions des Sacramentaires, quand même on s'en tiendroit à l'explication naturelle du Texte, & à l'interprétation constante de l'Eglise; sans parler d'une multitude d'inconvéniens, ou d'écuëils inévitables qui se rencontrent dans le sentiment opposé.

Mais il s'attache sur tout aux paroles de l'institution, comme au principal boulevart du Dogme Catholique. Un Calviniste a bien-tôt dit, que le sens n'en sçauroit être que figuratif. Il s'agit d'une proposition de quatre mots; & l'on ne convient pas seulement dans la Secte, sur lequel des quatre doit tomber la figure. L'on y a compté jusqu'à deux cens Opinions: c'est raisonner en Philosophe du Paganisme, & non point en Disciple de Jésus-Christ, que de prendre pour l'explication la plus simple de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, celle où l'on trouve le plus de conformité avec le rapport des sens, & où l'on donne moins lieu au miracle. Tout est ici du ressort de la Foy; rien par conséquent de moins commun avec les perceptions ordinaires. Tout y est

myſtére ; tout y eſt donc miraculeux. Voilà les prémiéres régles, qui conduiſent à l'intelligence du Texte Sacré. L'examen des circonſtances, qui accompagnérent l'inſtitution de l'Euchariſtie en fournit d'autres. Il n'y a pas un ſeul trait, qui de ſoi-même, & dans le cours naturel, ne détermine à un ſens réel. On y ſuppoſe le ſens figuratif, mais on ne l'y découvre pas. On raiſonne, on incidente, on s'écarte pour en faire avouer la néceſſité, mais le fond de l'action & du récit n'en ſuggére pas même l'idée. Quelque familier que fût aux Orientaux l'uſage des Types & des Métaphores, le tems de la Céne étoit une de ces occaſions, où un homme ſage, qui veut que l'on conçoive ſes intentions & qu'on y défére, ne peut les exprimer en termes trop intelligibles & trop précis. Jéſus-Chriſt propoſoit un Dogme, il inſtituoit un Sacrement, il intimoit une Loy, il faiſoit un Teſtament. Imaginera-t'on rien, où le ſtile figuré fût moins en ſa place, qu'une action de cette importance ? L'exemple en ſeroit unique dans l'Hiſtoire. Le Calviniſte prétend

que Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, a fait ici ce qui suffiroit seul pour annuller un Acte solemnel, juridique d'ailleurs & autorisé ; ou du moins pour l'exposer au mépris & à la contradiction.

Il ne faut pas s'étonner que depuis la Grammaire jusqu'à l'étude de l'Antiquité la plus profonde, les Sacramentaires ayent fait entrer toutes les Sciences dans la défense d'une si mauvaise cause. C'est travailler, malgré qu'ils en ayent, pour les Catholiques, qui n'ont qu'à soutenir le premier choc des objections avec un peu de sang froid. A mesure qu'on avance, ils les voyent tomber, ou se dissiper devant, tantôt par la fraude & la mauvaise foy, tantôt par l'illusion & la précipitation de leurs Adversaires. L'Aventure du Sieur *du Plessis Mornay*, à la Conférence de Fontainebleau, étoit une bonne leçon pour les Ecrivains de son Parti. Elle devoit les corriger pour toûjours de l'envie d'altérer, & de déguiser les Passages.

Après le travail de tant de discussions, où Mr. T. suit pied à pied les plus célébres Ministres, particuliére-

ment *Aubertin*, il perce dans ces jour de désordre aussi funéstes à la Litterature qu'à l'Empire François, durant la meilleure partie du IX^e & du X^e siécle ; tems tout-à-fait propre, par sa confusion, & son obscurité à y placer le prétendú changement de croyance, dont les Protestans Sacramentaires font si grand bruit. M. T. y trouve néanmoins encore assés de lumiére pour montrer avec évidence, qu'ils prennent le change, & transforment ridiculement en une révolution générale des querelles particuliéres, qui ne touchoient en rien d'essentiel au Dogme de la présence réelle. La Controverse revenoit à trois Chefs. I. Si le Corps de Jésus-Christ est absolument & totalement le même dans l'Eucharistie, que celui qu'il avoit sur la Terre. II. Si les Espéces extérieures y sont une sorte de signe, ou de voile qui le couvrent ; ou si elles en font véritablement partie : III. S'il y est sujet à la corruption, & aux suites ordinaires de la corruption. Le premier de ces Articles étoit le plus agité entre *Paschase Ratbert*, qui tenoit l'affirmative ; & de l'autre part

Raban Maure, Flore de Lyon, Ratram, Hériger, tous gens de réputation, mais dont aucun ne pensoit à contredire le Dogme de la réalité. Aussi fermes que *Paschase* sur le point capital, ils croyoient, avec toute l'Eglise, que le Corps de Jésus-Christ est le même dans le Sacrement qu'il étoit sur la Terre, quant à la substance & à la nature : ils réfusoient uniquement d'avouer, qu'il fût le même quant à la maniére d'exister, la quantité, l'étenduë. Mais ce ne fut que plus de cent ans après, qu'on mit cette distinction dans tout son jour ; & faute de la rendre sensible, on s'épuisa jusques-là en de longues disputes que deux paroles auroient d'abord assoupies.

De tous ceux qui y signalérent leur érudition contre *Paschase*, Jean *Scot* est le seul qui donna grossiérement dans l'extrémité du sens figuratif. *Berenger* se faisoit honneur de le suivre, & le citoit dans un Ouvrage de sa façon que nous n'avons plus. Les Peres du Concile de Verceil en 1050 condannérent le Livre au feu. *Aubertin* & M. *Claude* avoient cher-

ché à relever le mérite de cet Auteur, en le confondant avec un Abbé *Jean*, surnommé d'*Ethelingen*, Précepteur & Directeur du saint Roy *Alfrede*. Mr. *Basnage* mieux instruit, ou plus sincére, a rétabli contre eux ce point historique sur le pied d'une exacte vérité.

Peu s'en est fallu que *Ratram*, autre Adversaire de *Paschase*, quoique son Confrére dans le Monastére de Corbie, ne partage encore avec Jean *Scot* toute l'horreur qu'on a dans l'Eglise pour la Doctrine de celui-ci. M. de *Marca*, & d'autres, attribuent même à *Jean Scot* le Livre de *Ratram*, *De Corpore & Sanguine Domini* : & comme tel ils le mettent au nombre des productions hérétiques. M. T. ne procede pas si vite. Il entreprend au contraire la défense de *Ratram* ; il porte un œil critique sur tous les endroits où la simplicité de la Foy est le plus allarmée ; & il n'en laisse pas un, qu'il n'amène au sens Orthodoxe. C'est beaucoup pour sa justification, que *Berenger* ne s'en soit point prévalu. Nous appuyerions moins sur ce que les *Centuriateurs* de Magde-

bourg le regardent comme un Auteur qui leur est opposé ; puisqu'en cela ils pourroient parler en Luthériens Consubstantialistes , opposez eux-mêmes aux Sacramentaires. On lui reproche quelques défauts dans l'*Index* de Louvain de 1571 ; mais rien d'erroné. Ce qui ne l'a pas soustrait à l'*Indice* de Rome , soit parce que le Livre est sans nom , dit M. T. & que plusieurs l'ont crû de Jean *Scot* ; soit parce que les Luthériens en ont été les prémiers Editeurs.

La troisiéme Question du Traité , qui est de la Transubstantiation , fait passer l'illustre Professeur d'une branche du Protestantisme à l'autre. Mais des Théologiens qui attachent le sens réel aux paroles de la Consécration , comme *Luther* & tout son Parti , ne doivent pas simplement se défendre d'hérésie , mais d'absurdité & d'inconséquence , s'ils refusent d'y joindre le sens conversif. *Ceci est mon Corps* , dit Jésus-Christ. Tout principe Théologique à part , la seule voye du raisonnement exige une des deux choses ; ou que la substance du pain demeure réellement pain , ou

que cessant d'être pain, elle devienne réellement le Corps du Sauveur. Le Luthérien veut qu'elle soit l'un & l'autre tout ensemble, mais il ne peut soutenir sa prétention qu'en deux maniéres ; ou en tant que le Corps de Jésus-Christ est uni au pain ; ou en tant que le pain contient le Corps de Jésus-Christ : deux explications, qui changent & renversent absolument le sens des divines paroles, dans la forme consécratoire ; puisque Jésus-Christ n'a pas dit : *J'unis mon Corps à ceci* ; ou bien, *Ceci contient mon Corps.* Il a dit : *Ceci est mon Corps.* Reconnoître donc la presence réelle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en vertu & sur l'évidence du Texte Sacré ; & en même-tems rejetter au mépris de ce même Texte, la conversion & le changement d'une substance en une autre substance, à quoi le Texte conduit naturellement ; c'est une contradiction sur laquelle tout autre qu'un Luthérien se récrîra ; & que la seule force de l'éducation & du préjugé est capable de lui déguiser.

Aussi *Luther* n'a-t'il jamais bien

sçû à quoi s'arrêter sur cet Article. En 1531. il traitoit la Doctrine de la Transubstantiation d'impieté & de blasphème, dans sa réponse au Roy d'Angleterre; & douze ans aprés, il permit, selon *Melanchton*, à ce qu'il avoit de Disciples en Italie, d'en recevoir & d'en croire ce qu'il leur plaîroit. Ceux d'Allemagne s'en tinrent à son premier sentiment, partagez néanmoins dans la maniére de s'expliquer, entre la consubstantiation & l'impanation, ou union hypostatique du Verbe avec le Pain. Les Consubstantialistes l'ont emporté; ils n'ont pas manqué, non plus que les Sacramentaires, de se mettre à l'ombre de l'Antiquité, mais ils ne sont pas plus heureux en citations. Plus on s'applique à dévéloper la pensée de St. *Chrysostome* dans sa fameuse Lettre à Césaire; celle de *Theodoret* dans son second Dialogue; & celle du Pape *Gélase* dans son Livre *De duabus in Christo naturis*: plus il devient convaincant qu'ils ne parlent tous, ni de la *substance*, ni de rien *d'intrinseque à la substance* du pain, quoique ce terme & celui de *nature* s'y trouvent expressé-

ment. Bien d'autres qu'eux en ont fait uſage, pour ſignifier le total des accidens ou proprietez ſenſibles que nous appellons *Eſpéces* dans l'Euchariſtie, & c'eſt uniquement ce qu'ont entendu ces trois Peres.

Une Sçience acquiſe par miracle, comme celle de *Rupert* Abbé de Tuy, en devoit être moins expoſée aux ſoupçons d'héréſie. Quelques-uns cependant, & *Bellarmin* même, y ont trouvé une ſorte d'*impanation*, qui les a ſi fort ſcandaliſés dans ſes Livres, qu'ils l'ont abandonné. M. T. en juge autrement; ce qu'on y prend pour l'union des deux Subſtances, eſt, ſelon lui, une ſimple excluſion de multiplicité, ſur ce qu'il n'y a dans l'Euchariſtie qu'un ſeul Corps de Jéſus-Chriſt & un ſeul Sacrifice. *Rupert* ne dit point que la ſubſtance du Pain, & la ſubſtance du Vin ſoient conſervées en leur premier état: il dit qu'elles ne périſſent point, étant changées en une ſubſtance plus parfaite & plus excellente.

On donnera la ſuite le mois prochain.

Fevrier 1730.

ARTICLE XX.

NOUVELLES LITTERAIRES. Ou, Avis, Extraits d'Ecrits, &c.

RELIGION. HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. THEOLOGIE. SERMONS.

D'AUSBOURG : *Germania Sacra*, par le P. Marc HANSITZ, D. L. C. D. J. eſt la premiére Partie d'un Ouvrage nouveau & très-important.

DE PARIS. *Lettre de Meſſieurs les Vicaires Généraux de l'Archevêché de Paris, le Siége vacant*, à S. E. *Monſeigneur le Cardinal de Fleury.*

Cette Lettre dattée du 3^{e} Juillet 1729. eſt écrite & publiée pour la juſtification de feu M. le Cardinal *de Noailles*, contre un Ecrit qui a couru ſous ſon nom en forme de Déclaration, où ce Prélat eſt repréſenté deſavoüant ſon Mandement du onziéme Octobre 1728, par lequel il accepte avec reſpect & ſoumiſſion la Conſtitution *Unigenitus*, & revoque, de cœur & d'eſprit, ſon Instruction

du 14. Janvier 1719. Cette prétenduë Déclaration du 26. Février 1729 en rappelle une autre de même alloy du 22. Août 1728. MM. les Vicaires Généraux attestent & prouvent que l'une & l'autre sont des Ecrits supposez ou surpris, ausquels on ne doit point ajouter foi.

Pour la *Déclaration* du 22. Août, elle ne peut se relever du coup que lui a porté M. le Cardinal de *Noailles*, puisque, disent MM. les Grands Vicaires, il l'a constamment & solennellement désavouée jusqu'à sa mort : 1°. Il en a adressé l'exprès desaveu au Pape, au Roi & à chacun des Evêques de France. Quoi de plus solennel ! Le Pape lui a prouvé à lui-même, qu'il étoit impossible qu'il eût fait cet Acte, étant aussi honnête-homme qu'il l'étoit. 2°. Il a très-souvent repeté en conversation, qu'il n'avoit aucune idée d'avoir jamais signé un pareil Acte. » Je vois bien, » disoit-il, que ceux qui répandent » de tels Ecrits ne cherchent qu'à me » deshonorer ; cela est humiliant pour » ma vieillesse. Je proteste que je n'ai » point de connoissance d'avoir ja-

» mais signé cet Acte : j'en ai fait la
» recherche dans mes papiers, & je
» n'en trouve aucun vestige ». 3°.
Dans ce qu'il ajoute de sa main, le 8.
Janvier 1729, à sa Déclaration du 6.
Avril 1727. Il désavoüe expressément
tout Ecrit particulier qui pourroit
être contraire à l'Acceptation qu'il
avoit faite le 11. Octobre 1728, &
notamment celui du 22. Août qu'on
a répandu sous son nom ; il déclare
que l'on ne doit y ajouter aucune foi.
4°. De plus, MM. les Grands Vicaires avancent, que si on examine le
fond même de la Déclaration du 22.
Août, on trouvera qu'elle ne peut
être de M. le C. de N. parce qu'elle
énonce le contraire des sentimens de
cette Eminence. On lui fait dire, par
exemple, que la cause de la Constitution n'est point finie par un consentement réel & uniforme des Pasteurs ; & Mr. le C. de N. dans son
projet de Mandement du 30. Janvier 1727. avoit déclaré au contraire
que la Constitution étoit acceptée par
le corps des Pasteurs : on lui fait dire
dans le même Acte que les Evêques
ne sont point unis par la profession

des mêmes véritez & la condamnation des mêmes erreurs ; & il a dit dans tous les tems, dès la naissance même des disputes, & même en des Mandemens, que la diversité des sentimens entre les Evêques, ne touchoit point la substance de la Foy ; que nul des Evêques n'avoit pris le parti de l'erreur ; que nul ne s'étoit déclaré contre la vérité, &c. C'est ainsi que MM. les Vicaires Généraux établissent que la Déclaration du 22. Août 1728. ne peut-être que mal-à-propos attribuée au feu Cardinal Archevêque de Paris.

La seconde Déclaration est marquée du 26. Février 1729 : M. le C. de N. n'a pas pû la desavouer expressément parce qu'elle n'a paru qu'après sa mort ; MM. les Grands-Vicaires soutiennent qu'elle ne peut être imputée à ce Prélat, parce qu'elle renferme trois insignes faussetés ; premiérement, elle lui fait dire, après le Mandement du onziéme Octobre, que son Appel subsiste encore, comme si par cette Acceptation l'Appel ne tomboit pas de plein droit ; il y soutient son Instruction Pastorale de

1719. lui qui révoquoit formellement cette Instruction dans le projet de Mandement le 30. Janvier 1727. & dans le Mandement du onziéme Octobre 1728. Enfin, on lui fait dire que son intention n'a jamais été de recevoir la Constitution aussi pleinement qu'il la reçoit le onziéme Octobre 1728. quoique sa conduite ait toûjours marqué cette volonté. Et pour convaincre que M. le C. de N. eût toûjours une volonté ferme de recevoir pleinement la Constitution, MM. les Vicaires Généraux observent ; 1°. que ce Prélat ne pouvoit souffrir que „ l'on fit de son nom, un „ nom de Parti ; & nous lui avons „ souvent entendu dire, continuent-„ ils, qu'il n'avoit rien plus à cœur „ que de faire, avant que de mou-„ rir, tout ce qui étoit en lui, pour „ étouffer toute semence de discorde „ & pour ôter la plus legére apparen-„ ce & jusqu'à l'ombre même de di-„ vision entre le St. Siége, l'Ordre „ Episcopal & lui ". Ils observent en second lieu, „ que dans la Lettre „ qu'il eut l'honneur d'écrire à Sa „ Sainteté au mois d'Octobre 1724,

» il déclaroit qu'il acceptoit la Bulle » dans le même esprit & dans le mê- » me sens que le Pape l'avoit lui-mê- » me acceptée ». Ils observent, troisiémement, que dans le cours de 1726. il disoit à ses Vicaires Généraux, » qu'il ne restoit point de pré- » texte pour refuser de se soumettre » à la Constitution, & qu'il étoit dé- » terminé à se conformer à l'accepta- » tion de l'Eglise de France comme » il l'avoit offert à Sa Sainteté. En ef- » fet, il dressa un projet de Mande- » ment où la maniére d'accepter la » Constitution, étoit la même qui a » été suivie dans le Mandement du » onziéme Octobre »; ils observent quatriémement, que dans le moment que M. le C. de N. se regardoit comme prêt à mourir. » Il remit, en présen- » ce de tout le Chapitre, à Mr. l'Ab- » bé de *Gontaud* Doyen de l'Eglise de » Paris, avant que de recevoir de sa » main les derniers Sacremens, un » Acte dans lequel il donnoit ce pro- » jet de Mandement pour preuve de » la sincérité de ses dispositions ». Or ce projet de 1727. & le Mandement de 1728. sont parfaitement con-

formes pour le fond & la ſubſtance, diſent MM. les Vicaires Généraux : ainſi, ce dernier Mandement n'eſt que l'exécution des volontés anciennes : on n'a donc point pû, ſans fauſſeté, faire dire à ſon Eminence, dans la Déclaration de 1729. que ſon intention n'a jamais été de recevoir la Conſtitution auſſi pleinement qu'il l'avoit reçuë le 11. Octobre ; & cette Déclaration eſt un Acte faux, ſuppoſé ou ſurpris. Inſiſtant enſuite ſur cette conformité entre le projet de 1727. & le dernier Mandement de 1728. MM. les V. G diſent ; » Il n'y avoit » d'autre diverſité entre le Projet de » 1727. & le Mandement de 1728. » ſinon que dans le premier, pour » éclairer ceux qui avoient encore » des difficultés, M. le Cardinal de » *Noailles* leur donnoit une *Inſtruc-* » *tion* ſommaire, ou plûtôt les ren- » voyoit aux Inſtructions données » par les Evêques de France, & aux » Déclarations ſolemnelles des Papes ; » & dans le Mandement du 11. Oc- » tobre 1728. S. E. *promettoit de diſſi-* » *per les doutes* de ceux de ſes Diocé- » ſains, qui avoient encore beſoin d'ê-

„ tre éclairés ſur une matiére ſi im-„ portante.... ayant deſſein de publier une *Inſtruction* dans la ſuite, &c. „ En effet, remarquent ces Meſſieurs, „ lorſqu'il eut ſigné le Mandement, „ il donna ordre à ſes Grands-Vicai-„ res de travailler ſans retardement à „ une *Inſtruction* qui pût diſſiper les „ doutes & les ſcrupules de ceux, qui „ pouvoient avoir beſoin d'être éclai-„ rés ſur une matiére ſi importante ". Enfin, Mrs. les V. G. déclarent qu'un Acte furtif, clandeſtin que l'on a tenu caché pendant la vie de M. le Cardinal de Noailles, tel qu'eſt la Déclaration, ne doit point l'emporter ſur le Mandement du onziéme Octobre, qui eſt un Acte autentique, publié dans le Diocèſe avec toutes les marques de l'Autorité Epiſcopale; après avoir été ſigné en preſence des Grands-Vicaires par le Prélat joüiſſant & donnant des marques non équivoques de toute la préſence & la liberté de ſon eſprit.

D'AMSTERDAM. Un Ecrit intitulé : *Lettre d'un Theologien à un autre Théologien touchant le Myſtére de la Trinité*, ſe débite chez Pierre *Hum-*

bert. L'Auteur prétend que ſon ſyſtême eſt nouveau, ſans differer en rien d'eſſentiel du ſyſtême reçû dans les Egliſes. Il croit les démonſtrations qu'il en donne, auſſi évidentes que celles des Mathématiques. Il les fonde ſur des véritez formellement, dit-il, & clairement enſeignées dans l'Ecriture.

De Basle. C'eſt mal à propos, ou au moins contre la vérité, que les Genevois ont fait publier dans les Païs éloignez, qu'à *Berne* & à *Lauzanne* on prête ſerment ſur le *Conſenſus* & on le ſigne. Ni à Berne, ni à Lauzanne, on ne prête le ſerment ſur le *Conſenſus*, & jamais on ne l'y a prêté : on ſigne ſimplement ce Formulaire, & ſans reſtriction. Cette ſignature, ainſi qu'on l'interpréte généralement, engage préciſément à ne point enſeigner ni en public, ni en particulier, une Doctrine contraire au *Conſenſus* : on ne déclare point par là qu'on croye que le ſerment, que font à Berne les Membres de l'Etat, auſſi bien que les Eccléſiaſtiques, & que le ſeul Clergé fait à l'Auzanne, ainſi qu'au Païs de Vaud, n'eſt qu'un

ferment d'Aſſociation , qui n'a rien de commun avec le *Conſenſus*.

De Blois. M. de Caumartin notre Evêque preſente à ſes Diocéſains, par une Lettre Paſtorale, l'Inſtruction que ſon nouveau Métropolitain, Mr. de Vintimille, vient de donner au Diocèſe de Paris; non que Mr. l'Evêque de Blois ait imaginé que cet excellent Ouvrage puiſſe leur être néceſſaire, la paix étant établie parmi eux depuis l'acceptation ſous Mr. *Bertier*; mais „ afin qu'ils ſoient „ confirmés par un témoignage au-„ thentique & par une autorité auſſi „ reſpectable *dans les principes*, *ſelon* „ *leſquels ils ont cru devoir entendre ce* „ *qui leur a été enſeigné* „. Il admire dans cette *Inſtruction*, & la Doctrine & les Principes; il dit que „ rien n'eſt „ plus ſolidement établi, n'eſt plus „ juſte, *ne fait plus l'eſſence de la Reli-* „ *gion que la Doctrine qu'annonce* Mr. „ l'Archevêque de Paris : pourquoi, „ continuë-t-il, voudroit-on s'effor-„ cer de faire que la Conſtitution y „ fût contraire ? Et pourquoi vou-„ droit-on s'efforcer de prouver que „ des véritez auſquelles on eſt ſi atta-

» ché, se trouvent combattuës par
» trois grands Papes & par un si
» grand nombre d'Evêques depuis
» tant d'années » ? Certes, si *rien ne fait plus l'essence de la Religion que la Doctrine* par laquelle Monseigneur l'Archevêque de Paris contredit celle de Quesnel, il s'ensuit évidemment que la Doctrine de Quesnel énoncée dans les 101. Propositions, détruit l'essence de la Religion ; & c'est jusqu'à cette conséquence que la *Lettre Pastorale* veut être poussée.

DE PARIS. Il paroit deux Dissertations Théologiques Latines, chez *de Lusseux*, ruë St. Etienne des Grès : l'une sur les cinq Propositions de Jansénius ; l'autre sur la paix de Clément IX. in 12. 1730.

DE PARIS. On publie ici que l'on y a reçû de Genêve un Avis pour les Sçavans, composé en François & en Latin, & imprimé à deux Colonnes, sur deux feüilles : deux versions Latines du *Dictionnaire des Cas de Conscience par* PONTAS, y sont annoncées, l'une indirectement, qui se fait, dit-on, en Italie, & dans le goût de l'Eglise Romaine ; l'autre directe-

ment, que l'on manie pour être imprimée à Genêve : on ne fait point connoître les Traducteurs pour Genêve ; si ce n'est qu'on déclare que ce sont de ces Messieurs qui font profession d'une grande humilité, & qu'ils croiroient ôter à l'ouvrage son principal mérite, ou le défigurer s'ils changeoient quelque chose aux Décisions qui ne sont pas dans le goût de Rome. L'on temperera les autres par des Notes courtes & adroites sans toucher au Texte. Le Titre sera, *Dictionarium Casuum Conscientiæ*, &c. Editio recens E GALLICO IN LATINUM PARI STUDIO ET FIDE CONCINNATA.

DE BERLIN. Monsieur *Daniel Ernest* IABLONSKI, premier Prédicateur de la Cour de Prusse, a fait imprimer, en deux Volumes in 4°. 82. Sermons Allemands. C'est la voye qu'il a cruë la meilleure pour se justifier contre les soupçons qu'on a voulu donner de sa Doctrine. On avoit déja des Sermons Allemands fort estimez dans le Pays & rassemblez sous ce Titre. *La vérité de la Religion Chrétienne démontrée en IX. Sermons.*

Vol. in 4°. M. *Jean Arnold* NOLTENIUS y prouve la vérité & la néceſſité d'une Religion naturelle, puis ſon imperfection, enſuite la Miſſion de Jéſus-Chriſt & ſon Autorité divine manifeſtée par la Réſurrection & établie par ſes Miracles. Mr. *Jacques* L'ENFANT, auſſi Prédicateur de la Cour, a publié à Amſterdam 16. *Sermons ſur divers Textes.* in 8°.

PHYSIQUE. ASTRONOMIE.

DE IENE. M. WUCHERER, Profeſſeur de Phyſique, a donné une *Hiſtoire* de la Création, avec des Remarques Phyſiques, c'eſt un Ouvrage in 4°.

Obſervation de l'Eclipſe de Lune du 8. Août 1729. *faite à Marſeille dans l'Obſervatoire des Jéſuites.*

IMMERSION.

Commencement à	11h 31′ 32″
Grimaldus dans l'ombre.	34 20
Ariſtarchus	39 32
Keplerus	41 6
Copernic	46 0

Tycho		56′	7″
Plato	12 h	0′	33″
Menélaus		8	51
Plinius		10	32
S. Catharina		13	52
Fracaſtor		14	55
Hermes		21	44
L'Ombre entre dans Mare criſium		23	53
Elle couvre entierement Mare criſium		26	45
Immerſion totale		32	0

EMERSION.

Commencement à	2 h	10′	32″
Grimaldus de hors		13	29
Galilœus		19	5
Kepler		22	27
Plato		27	13
Campanus		31	42
Bullialdus		34	23
Tycho		38	1
Menelaüs		44	45
Pomdonius		46	11
S. Catharina		47	54
Mare tranquillitatis dehors.		58	16
Mare criſium dehors.	3 h	4′	8″
Langrenus		7	41

Furnerius	10′ 49″
Emersion totale	11 24

J'avois reglé la pendule aux observations du midi pendant plusieurs jours avant & après. Je pris la hauteur d'Aldebaram à la fin de l'éclipse ; pour m'assurer davantage de l'état de mon horloge. Je me servis, pour observer, d'une Lunette de 12 piéds. Je fus aidé par M. Parret Capitaine de vaisseau Marchand. C'est un homme très-intelligent en cette matiere & qui étoit d'un grand secours au P. Laval dans les observations qu'il a fait à Marseille.

Comparaison de l'Observation avec le calcul, selon les Ephemerides de M. Desplaces, reduites au Méridien de Marseille.

Commencement	à, 11h 38′ 30″
l'Immersion	à, 12 38 30
Le milieu	à, 13 29 47
l'Emersion	à, 14 19 30
La fin	à, 15 19 30
La durée entiere de,	3 41
La demeure dans l'ombre	1 41

SELON L'OBSERVATION.

	Difference,
11^h 31′ 32″	6′ 58″
12 32 0	6 30
13 21 28	8 19
14 10 32	6 58
15 11 24	8 6
3 39 52	1 8
1 38 32	2 28

La différence qui se trouve entre le calcul & l'observation vient, ce me semble, de l'époque de l'Apogée du Soleil: car l'Apogée du Soleil étoit moins éloigné des Equinoxes en 1700. que M. de la Hire ne le prétend.

DE PARIS. M. BOUGUER, Professeur en Hydrographie au Croisic & Membre de l'Académie Royale de Bourdeaux, a fait imprimer un Traité de la Méthode d'observer exactement, sur Mer, la hauteur des Astres. Cette Piéce a remporté le prix proposé par l'Académie Royale des Sciences.

ANTIQUITEZ. HISTOIRE. LITTERATURE.

DE LAUBEN. M. GUDE Ministre a fait & publié une Brochure sur la coutume de poser à terre & de relever ensuite les enfans nouvellement nez. Il y éclaircit divers Passages de l'Ecriture Sainte.

DE BERLIN. *Antiquités de Tangermunde.* Ouvrage Allemand de M. KOSTER. Il contient des points interessans pour *la vieille Marche*, où la Ville de *Tangermunde* est située au bord de l'Elbe.

DE GREIPSWALDE. On attendoit avec curiosité le Livre de M. NETTELBLANTH, sur la maniére dont les Anciens Peuples du Nord rendoient les derniers devoirs à leurs Morts : plusieurs Urnes trouvées dans le Pays ont occasionné cet Ouvrage.

DE MAGDEBOURG. M. CALVISIUS Ministre, a mis au jour son Histoire du fameux Siége de cette Ville, de sa prise par les Impériaux, & de son rétablissement depuis ce tems-là.

DE QUEDLINBOURG. M. ECKAR-

DA a publié la Vie de M. *Levekſeld*, connu par divers Ouvrages ſur l'Hiſtoire, & par les Antiquités de pluſieurs endroits de la Baſſe-Saxe.

DE LEIPSIC. M. ELTESTEN a publié un Mémoire ſur la petite Ville de *Zoerbig*; il en eſt le Miniſtre. Comme elle paſſe pour avoir été fondée par les *Sorabes*, il parle d'eux & généralement des anciens Vandales.

NUMBURGUM Litterarium eſt un Recuëil des Vies des Illuſtres Perſonnages de *Naumbourg*, composé par M. SCHAMME Eccléſiaſtique de cette Ville. Il a inſeré dans ſon Ouvrage pluſieurs Lettres qui n'avoient point encore été imprimées, & qui ont été écrites par *Luther*, *Melancthon*, *Pflug*, *Reineſius*, *Daumius*, & autres Perſonnages célébres.

MEDECINE.

DE PARIS. M. DEVAUX, Maître Chirurgien Juré à Paris & ancien Prévôt de ſa Compagnie, a traduit & publié en François le Traité Latin de la Vertu des Médicamens : chez les Freres *Oſmont*, proche le Pont Saint Michel.

DE PARIS. *Quæstio Medica ... an Aqua vitæ, Aqua mortis*: c'eſt le Programme d'une Thèſe ſoutenuë le 7. Avril 1729. par M. Loüis Pierre LE-HOC de Rouen. Le ſentiment du Bachelier eſt que l'Eau de Vie eſt plûtôt une Eau de Mort : parce que l'Eau de Vie ne peut qu'altérer la circulation du ſang, laquelle entretient la vie. Elle altére cette circulation parce que d'une part elle racornit, fronce, creſpe les membranes, ce qui leur ôte la ſoupleſſe & le reſſort qu'elles doivent avoir pour agir ſur les liquides ; & de l'autre part épaiſſiſſant & coagulant les humeurs, elle les prive de leur fluidité. De ces deux inconvéniens il arrive que, par le premier les parties ſolides ne pouvant pouſſer les humeurs ; & par le ſecond, les humeurs n'étant plus en état d'obéïr à l'action des vaiſſeaux, la circulation eſt empêchée de toute maniére. Que l'Eau de Vie ait l'un & l'autre effet, de racornir les ſolides & de coaguler les fluides, notre Bachelier le prouve par des expériences ordinaires de l'action de l'Eau de Vie ſur les corps inanimés ; puis ſur les Chats & ſur les Chiens ; enfin

ſur les Habitans de Londres ; c'eſt-à-dire, de la Ville du monde, où l'on boit le plus d'Eau de vie & où regne le plus l'hydropiſie, qui ne vient que de la trop grande roideur des ſolides & de la trop grande viſcoſité des fluides. M. LEHOC ſoutient, par le même principe, que l'Eau de vie épaiſſiſſant le chyle, nuit beaucoup à la digeſtion. Mais M. LOBERT, autre Bachelier en Medecine, ayant propoſé pour Thèſe à Caen en 1717 ſous la préſidence de M. *de la Ducquerie*, *An Aqua vitæ digeſtionem adjuvet*, ſoutient que l'Eau de vie aide à la digeſtion, parce qu'étant ſpiritueuſe, elle répare les eſprits animaux trop diſſipez, léve les obſtructions, ouvre les conduits, rend le reſſort aux fibres relâchées, corrige ce qu'il y a de groſſier dans les alimens, ſubtiliſe les humeurs, purifie le chyle, & par une ſuite néceſſaire, favoriſe en tout ſens la circulation du ſang & des humeurs. Ces deux tenans ont peut-être ſaiſi un même objet differemment : l'on aura conſideré l'Eau de vie par rapport à l'économie animale, priſe dans ſon meilleur état & le plus ſain ; & il ne

croit pas qu'elle ſoit alors une boiſſon ſalutaire: l'autre l'aura conſiderée par rapport à l'économie animale un peu dérangée par certains empêchemens, & il croit que dans ces circonſtances; comme eſt celle d'une grande diſſipation d'eſprit, &c. l'eau de vie eſt un ſecours utile; ou même en d'autres rencontres, ſi on la prend avec des précautions, comme après avoir mangé, & lorſqu'on a des crudités à digerer: de plus, lorſqu'elle n'eſt plus nouvelle & que les ſels âcres ſe ſont émouſſés; & lorſque l'on n'eſt ni maigre ni d'un temperament chaud, &c.

MORALE. DROIT.

DE PARIS. Le Traité de Balthazar GRACIEN, ſi connu ſous le Titre de *l'Homme de Cour*, paroît nouvellement traduit de l'Eſpagnol, par le P. DE COURBEVILLE, qui l'a intitulé, *Maximes de Balthazar Gracien.* Le Traducteur donne dans la Préface de très-bonnes raiſons, non ſeulement de ce changement de Titre, mais plus encore du deſſein qu'il a formé de travailler ſur cet Ouvrage

après M. Amelot. Il y répond aussi à quelques Critiques de *l'Homme Universel* & du *Heros*, deux Traités de *Gracien*, dont il a donné la traduction. Il y a quelque tems que le Public attend ce Livre, déja annoncé depuis plusieurs mois dans les Mémoires de Trevoux : mais un second Libraire répare les Lenteurs du premier. Il se vend chez Rollin fils, sur le Quai des Augustins, à St. Athanase, in 12. 1730.

De Leutsch. M. *Jean* Loni Avocat a fait imprimer ici un Ouvrage sur le Droit de ce Pays : Le Titre est *Commentatio Historica Juridica de origine & progressu Juris Hunno Hungarici à primis Hunnorum in Pannoniam susceptis demigrationibus ad præsentia usque tempora, continuâ annorum serie repetita, &c.*

De Madrid. On achéve d'imprimer les *Institutions* de Droit Ecclésiastique de M. l'Abbé de *Fleuri* traduittes en Espagnol, & augmentées de plus de la moitié ; ce qui regarde l'Eglise d'Espagne y étant inséré. La Traduction est aussi fidelle que l'est peu celle qui a été faite en Latin en *Fevrier* 1730.

Allemagne. Elle étoit de plus injurieuse à la Religion, & par-là à l'Auteur François. Le Traducteur Espagnol est M. *D. Blas. Antonio Nassare* Professeur en Droit à Sarragosse & Visiteur Général de cet Archevêché, homme d'un grand sçavoir.

POËSIE. MELANGES.

DE BERLIN. On est redevable à M. KOENIG d'une très-belle Edition des Poësies de M. le Baron de CANITZ, Poëte Allemand du premier Ordre. L'Editeur, qui est lui-même un des premiers Poëtes d'Allemagne, promet au Public une nouvelle Edition des Poësies Allemandes de Mr. de SECIER, dont le talent Poëtique se fait admirer depuis long-tems.

DE LEIPSIC. Il paroit depuis peu un Recuëil des Poësies Allemandes, par Madame de ZIEGLER. in 8°.

DE PARIS. M. DE VALLANGE annonce au Public, par une Brochure de 48. pages in 12. qui se vend chez *Jombert* ruë St. Jacques. „ Les Sciences dévoilées démontrées si évidemment, que les personnes qui ont le

» jugement formé, peuvent les ap-
» prendre, en peu de tems, sans le
» secours d'aucun Maître, & sans
» aucun dérangement de leurs occu-
» pations ordinaires, & que l'on peut
» les enseigner aux enfans dans leur
» bas âge. Avec des projets d'établis-
» sement qui intéressent la Religion,
» les Souverains, la Noblesse & tout
» le Public.

Quand Mr. de Vallange dit que par le moyen qu'il donne, on peut apprendre les Sçiences *sans le secours d'un Maître*. Il en faut excepter une, selon lui; aussi est-elle, à son gré, la plus difficile de toutes; il l'appelle *Lecture*, & c'est de sçavoir lire: Mr. de *Vallange* est si frappé de la difficulté de sçavoir lire, qu'il maintient que quiconque est capable d'apprendre à lire, est capable d'apprendre toutes les Sçiences sans aucune reserve. Sur ce mot » *Sciences* dévoilées », il est encore bon d'avertir que l'Auteur promet deux autres Livres, sçavoir » *Les voiles qui cachent les véri-*
» *tés: dans les Traités sur les Sciences* ».
Et» *Les moyens de lever les voiles qui*
» *cachent les vérités dans les Sçiences*.

Il promet une *Theologie*, une *Philosophie économique*, une *Philoſophie Politique*, une *Morale ſur un nouveau plan*; enfin, une *Chronologie Litteraire*. Ces Ouvrages viennent à l'appui les uns des autres. Dans le dernier, l'Auteur propoſe aux Libraires des expédiens pour réuſſir à vendre avantageuſement les Livres, dont ils ont le plus de peine à ſe défaire.

ARTS.

DE VIENNE. M. DE PRENNER, Peintre de ſa Majeſté Impériale, communique au Public les deſſeins des Tableaux, qu'elle a fait ranger en diverſes Galleries. La premiére Partie paroît : chaque Partie contient quarante Portraits & coutera quatre florins d'Allemagne. *Theatrum Artis pictoriæ quo tabulæ depictæ quæ in Cæſarea Vindobonenſi Pinacotheca ſervantur leviori cælatura æri inſculptæ exhibentur.*

DE DRESDE. M. *Jean Rodolphe* FAESCH, Major des Ingénieurs du Roi de Pologne, & Membre de la Societé de Berlin, a fait imprimer un

Traité Allemand ſur la maniére de rendre les Riviéres navigables.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sçiences & des beaux Arts.

Mois de Février 1730.

ART. X. LEs *Entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe, ou, Physique nouvelle en Dialogues, &c.* pag. 187

ART. XI. *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangéres par quelques Missionnaires, D. L. C. D. J. &c.* p. 220

ART. XII. *Réfléxions de* M. Maraldi *sur la Dissertation du* R. P. Mahoudeau, *intitulée : Analyse Astronomique de l'Hypothèse Lunaire, &c.* pag. 240

ART. XIII. Actii Sinceri Sannazarii, &c. *ou, Les Poësies Latines de Sannazar, &c.* p. 255

ART. XIV. *Mémoires du Comte de Forbin, &c.* p. 266

ART. XV. *Remarques Critiques sur les Plantes décrites dans le Voyage du R. P. Labat aux Isles de l'Amérique,* pag. 286

Mars 1730.

Art. XVI. ΟΡΘΟΔΟΞΟΣ ΠΑΛΑΙΑΣ, *&c. L'Office de l'Eglise Grecque, &c.* p. 306

Art. XVII. *Ordonnance & Instruction Pastorale de M. l'Archevêque de Paris, &c.* p. 320

Art. XVIII. *Essai de l'Histoire du Commerce de Venise.* p. 331

Art. XIX. Prælectiones Theologicæ, &c. *Ou, Traité sur le Sacrement de l'Eucharistie, &c.* p. 342

Lettre de MM. les Vicaires Généraux de l'Archevêché de Paris, le Siége vacant, à S. E. M. le Cardinal de Fleury. p. 355

Lettre Pastorale de Mr. l'Evêque de Blois, &c. p. 364

Observation de l'Eclipse de Lune du 8. *Août* 1729. *faite à Marseille dans l'Observatoire des Jésuites.* p. 367

Question de Médécine, An Aqua Vitæ, Aqua Mortis. p. 373

Art. XX. *Nouvelles Litteraires.* pag. 355.

D'Allemagne. *De Vienne.* p. 379

D'Ausbourg. p. 355

De Berlin. p. 366. 371. 377

D'Iene. p. 367

De Lauben. p. 371
De Greipswalde. ibid.
De Magdebourg. ibid.
De Quedlinbourg. ibid.
De Leipsick. p. 372. 377
De Leutsch. p. 376
De Dresde. p. 379
De Basle. p. 363
D'ESPAGNE. *De Madrid.* p. 376
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pag. 362
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 365. 372. 375
De Blois. p. 364
De Marseille. p. 367

Fin de la Table.

Errata pour le mois de Février 1730.

Page 220. *ligne* 16. l'évenement, *lisés* l'avénement.

Fevrier 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1730.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1730.

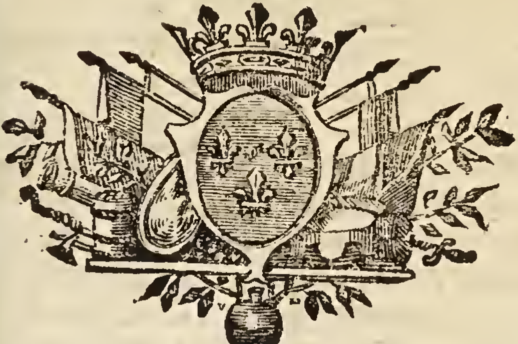

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Lion,
Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXX.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701; & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc. & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	v.
——	1703.	12.	v.
——	1704.	13.	v.
——	1705.	12.	v.
——	1706.	12.	v.
——	1707.	12.	v.
——	1708.	12.	v.
——	1709.	12.	v.
——	1710.	12.	v.
——	1711.	12.	v.
——	1712.	12.	v.
——	1713.	12.	v.
——	1714.	12.	v.
——	1715.	12.	v.
——	1716.	12.	v.
——	1717.	12.	v.
——	1718.	12.	v.
——	1719.	12.	v.
——	1720.	5.	v.
——	1721.	12.	v.
——	1722.	12.	v.
——	1723.	12.	v.
——	1724.	12.	v.
——	1725.	12.	v.
——	1726.	13.	v.
——	1727.	12.	v.
——	1728.	12.	v.
——	1729.	12.	v.
——	1730.	3.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Mars 1730.

ARTICLE XXI.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris, sous les Regnes de Charles VI. & de Charles VII : l'Histoire du meurtre de Jean sans peur, Duc de Bourgogne, avec les preuves, &c. A Paris, chez Julien Michel Gandouin, Quay de Conti, aux trois Vertus, & chez Pierre-François Giffart, ruë Saint Jacques, à l'Image Ste Thérese. 1729. deux Volumes in 4°. premier Volume, 380. pages. Second Volume, 339. pp.

LA rareté des bons Mémoires Contemporains pour servir à l'Histoire, & la nécessité de la fixer, autant qu'il est possible, par le secours des Actes bien avérez, doivent rendre ce Recueïl précieux. L'Histoire est un grand Edifice qui ne sçauroit ni s'élever, ni subsister que sur les fondemens solides des faits examinez, confrontez, discutez & affermis par des preuves incontestables. Ces preuves en sont la bâse, & sans elles, tout l'Edifice n'est qu'un de ces Palais nez de l'imagination des Faiseurs de Romans. Mais parmi les preuves, il faut choisir : tout n'est pas également recevable. Les Actes authentiques manquent souvent ou par les révolutions & le malheur des tems, ou parce qu'ils sont enfoüis dans des Archives où il n'est pas aisé de pénétrer. Ce sont des trésors ignorez ou quelquefois oubliez. Ils en sont d'autant mieux reçus, quand on vient enfin à les déterrer & à les publier après un long oubli.

Ceux qu'on donne au Public, dans

ce Livre, consistent en quatre morceaux qui composent les deux Volumes. 1°. Le Journal de Paris sous les Régnes de Charles VI. & de Charles VII. 2°. Des Actes sur le meurtre de Jean-sans-peur Duc de Bourgogne. 3°. Des Lettres de Charles-le-hardi Duc de Bourgogne, au Sieur de Neuf-Châstel du Fay, Gouverneur du Luxembourg, & quelques autres monumens propres à éclaircir l'Histoire du XIV. & XV^e^ siécle. 4°. Les états des Maisons & Officiers des Ducs de Bourgogne de la derniére Race, avec des Notes Historiques qui intéressent quantité de Maisons Illustres. Nous dirons quelque chose de toutes ces piéces, pour en faire connoître le prix & l'utilité.

» Le *Journal de Paris*, dit un des » Editeurs, n'étoit pas entiérement » inconnu. Mr. *Claude Dupuy*, Con- » seiller au Parlement de Paris, mort » en 1594. l'avoit vû, & il en avoit » conçû tant d'estime, qu'il en avoit » fait, de sa propre main, un long » Extrait que Mr. *Jacques Dupuy*, » Prieur de St. Sauveur, l'un de ses » fils, communiqua depuis à *Denys*

» *Godefroy*, qui le joignit, avec quel-
» ques autres piéces, à l'Hiſtoire de
» *Charles* VI. de Jean *Juvenal des*
» *Urſins*. On croit que le Mémoire, ſur
» lequel a été fait cet Extrait, que
» Godefroy appelle une piéce nota-
» ble & curieuſe, a appartenu à Mr.
» *Petau*, Conſeiller au Parlement; que
» la Reine *Chriſtine* de Suéde l'acquit
» enſuite, & que c'eſt de ſa Biblio-
» teque qu'il a paſſé dans celle du
» Vatican, où on le conſerve aujour-
» d'hui».

Ainſi parle l'Auteur de la Préface, qui eſt à la tête de cette collection: car l'Editeur véritable, qui a récuëilli ces Piéces, mourut dans le tems qu'on achevoit d'imprimer le prémier Volume; mais ni l'un, ni l'autre ne dit d'où il a tiré le Journal de Paris. A l'égard des autres Piéces, elles ſont tirées la plûpart de la Chambre des Comptes de Dijon. Revenons au *Journal*. Il paroît qu'il n'eſt pas entier, & que le commencement y manque. L'Auteur de la Préface en apporte une bonne preuve. Ce Journal commence en 1408. & finit en 1449. Or, Mr. *Dupuy* y avoit lû, ſous l'an 1408.

des choſes qui ne s'y trouvent plus ; & on trouve ſous cette même année, des faits qui ne peuvent y convenir. Nous n'entrerons point dans cette diſcuſſion, non plus que dans l'examen de l'Epoque fixée par l'Auteur de la Préface, qui fait remonter le commencement du Journal en queſtion à l'an 1401. ni dans la régle critique qu'il ſuit pour attribuer cette Piéce à deux differens Auteurs. Quelqu'heureuſes que ſoient ſes conjectures, il vaut mieux ébaucher ici l'idée de l'Ouvrage même, & faire voir quel en eſt l'eſprit. Les faits notables y ſont expoſez jour pour jour, année par année. L'expoſition en eſt preſque toûjours extrêmement détaillée & circonſtantiée, juſqu'à marquer le prix du vin, du pain & des denrées dans ces tems de trouble & de confuſion, les exécutions à mort, les avanies, les pillages, les craintes, les rumeurs, les moindres ſoupçons du peuple, & toutes les démarches, tant de ceux qu'on appelloit *Armagnacs* que du parti Bourguignon. Il y a une choſe à dire ; c'eſt, qu'avec tous ces détails on n'y trouve point un eſ-

prit de ſiſtême. L'Auteur, ou les Auteurs du Journal écrivoient les choſes comme elles ſe paſſoient ; & ſuivant l'impreſſion preſente qu'elles faiſoient ſur eux, ſans remonter à la ſource, ni établir des principes de politique, qui ne réſultent en effet que de l'amas de pluſieurs Mémoires pour & contre, ils ſouffroient avec le peuple, & ils parlent comme le peuple parloit, tantôt pour, tantôt contre le même Parti, ſans qu'on puiſſe démêler, par leur Journal, qui avoit tort ou raiſon dans le principe. C'eſt le propre des Ecrivains ſecrets & Contemporains d'être partiaux, parce qu'on ne juge guére en affaire d'Etat que ſelon ce que l'on en éprouve de bien ou de mal. Il n'y a que le tems qui dévoile à la longue les véritez des faits (du moins principaux) en les épurant & en les dépoüillant de toute partialité. Il eſt vrai que beaucoup d'autres, quoiqu'eſſentiels, ſont ſouvent enveloppés dans un oubli éternel, faute de pouvoir pénétrer dans le ſecret du Cabinet, ou faute de pouvoir le deviner juſte & le conjecturer par les legers traits qu'en donnent les faiſeurs de

Journaux. Ces Ouvrages n'en sont pas moins estimables, ni moins propres à assurer l'Histoire. Mais tout n'y est pas précieux. Ils demandent un grand discernement pour être mis en œuvre. Qui voudroit se régler uniquement sur la piéce dont nous parlons, pour se former une idée des tems orageux de *Charles* VI. & de *Charles* VII. seroit certainement dans l'erreur, s'il épousoit tous les sentimens particuliers de l'Ecrivain ou des Ecrivains, puisque tantôt ils en veulent à *Charles* VII. jusqu'à lui réfuser le titre de Dauphin, & tantôt ils prennent à son égard des sentimens plus raisonnables. Il y a cent exemples de cette contrarieté, qui ne vient que de la diversité des événemens & des bruits, jointe aux differens interêts qu'on y prenoit personnellement, selon qu'on étoit plus ou moins accablé des maux inséparables de ces cruelles divisions. Ce sont donc les faits au plus, & non l'esprit qu'il en faut prendre; parce qu'à l'égard des faits & des circonstances, ces Auteurs étoient plus à portée de les rendre au juste. Encore y a-t-il pourtant

une réfléxion à faire sur ces faits & leurs circonstances ; c'est qu'on voit que plusieurs & des plus considérables ont été omis, & que d'autres au contraire de peu de considération ; y sont fort soigneusement déduits ; ce qui donne lieu de soupçonner le discernement & le goût de ceux qui les ont rassemblés de leur tems. Quelle créance, par exemple, donner à celui qu'on appelle le second Auteur, & qui se dit un des plus braves *Clercs de l'Université*, quand il rapporte un fait aussi extravagant que celui qu'on va voir !

„ *Item*. En celui an vint ung jeune „ homme qui n'avoit que vingt ans „ ou environ, qui sçavoit tous les „ sept Arts Liberaulx par le temoing „ de tous les Clercs de l'Université „ de Paris, & si sçavoit joüer de tous „ instrumens, chanter & deschanter „ mieux que nul autre, peindre & en„ luminer mieux que oncques on „ sçeust à Paris ne ailleurs.

„ *Item*. En fait de guerre, nul plus „ appert, & jouait d'une épée à deux „ mains, si merveilleusement que nul „ ne s'y comparasse ; car quand il

» veoit son ennemi il ne failloit point
» à saillir sur lui vingt ou vingt-quatre
» pas à ung sault.

» *Item.* Il est Maistre en Arts, Mai-
» stre en Medecine, Docteur en De-
» cret, Docteur en Theologie; &
» vrayment il a disputé à nous au
» College de Navarre qui étions plus
» de cinquante des plus parfaits
» Clercs de l'Université de Paris, &
» plus de trois mille autres Clercs, &
» a si hautement bien répondu à tou-
» tes les questions qu'on lui a faites,
» que c'est une droite merveille à croi-
» re qui ne l'auroit vû.

» *Item.* Parle Latin trop subtil,
» Grec, Hebreu, Caldaïque, Arabi-
» que, & tous autres Langaiges.

» *Item.* Il est Chevalier en Armes,
» & vrayment si un homme pourrait
» vivre cent ans sans boire, sans man-
» ger, & sans dormir, il ne auroit
» pas les Sciences qu'il sçet toutes par
» cueur aprinses; & pour certain, il
» nous fist très-grand freour. Car il
» sçet plus que ne puet sçavoir natu-
» re humaine; car il reprent tous les
» quatre Docteurs de la Sainte Eglise.
» Bref, c'est de la Sapience la nompa-

» reille chose du monde, & nous
» avons en l'Escriture que Antecrist
» sera engendré en advontive de pere
» Chrestian & de Mere Juifve qui se
» feindra Chretienne, & chascun cui-
» dera qu'elle le soit, il sera né, de
» par le Diable, en tems de toutes
» guerres, & que toutes jeunes gens
» seront deguisés d'abit tant femmes
» que hommes, tant par orgueil
» comme par luxure; & sera grant
» hayne contre les grans Signeurs,
» pourcequ'ils seront très-cruelx au
» menu peuple. . . . .
» *Item*. Toute sa Sçience sera de
» par le Diable, & il cuidera qu'elle
» soit de par sa nature; il sera Chres-
» tien jusques à vingt-huit ans de son
» aage, & visitera en celluy tems les
» grans Signeurs du monde pour
» montrer sa grant sapience; & pour
» avoir grant renommée d'iceulx;
» au vingt-huitiesme an viendra de
» Jerusalem; & quant les Juifs in-
» credules verront sa grant sapience,
» ils croiront en lui diront que c'est
» Messias qui promis leur étoit & l'a-
» doureront comme Dieu A donc-
» ques envoira ses Disciples par le

„ monde, & God & Magod le sui-
„ vront, & regnera par trois ans &
„ demy : à trente-deux ans les Diables
„ l'emporteront, & à donq les Juifs
„ qui auront esté deçeups ils se con-
„ vertiront à la Foy Chrestienne, &
„ après viendront Henoch & Elie, &
„ après sera tout Chrestien, & sera
„ l'Evangile du Sainct qui dit : *Et fiet*
„ *unum Ovile & unus Pastor*, adoncq
„ approuvée, & le sang de ceulx qu'il
„ aura fait tourmenter, pourcequ'ils
„ ne vauldrent adourer, criera à Dieu
„ vengeance, & adoncq vendra St.
„ Michel qui le trebuchera lui & tous
„ ses Ministres en prinson puis d'En-
„ fer ; ainsi, comme devant est dit,
„ le raconterent les devant diz Doc-
„ teurs de celluy homme devant dit,
„ lequel est venu d'Espaigne en Fran-
„ ce, & pour vray selon Danyel &
„ l'Apocalypse Antechrist doit nai-
„ tre en Babylone en Caldée.

2°. Les Lacunes qui se trouvent dans ce Journal font désirer quelques faits, entre autres la mort de *Jean* Duc de Bourgogne. L'Editeur pour y suppléer en a fait une Relation fort étenduë sur des preuves tou-

tes favorables au Duc & contraires à *Charles* VII. Ce sont les Actes de ce fameux procès qui pensa couter la Couronne à l'Héritier légitime. Voici les Titres de ces Piéces.

Traité de Paix fait à St. Maur des Fossés, entre le Roy de France & le Duc de Bourgogne d'une part, & les gens du Dauphin d'autre, par l'entremise du Duc de Bretagne.

Lettre du Roy Charles VI. pour la Paix du Royaume de France.

Lettre de Charles fils du Roy de France, Dauphin de Viennois, Duc de Berri & de Touraine Comte de Poitou.

Acquiescement du Duc de Bourgogne à la Tréve de trois mois.

Traité de Paix entre le Dauphin & le Duc Jean.

Traité de Paix entre le Dauphin & le Duc Jehan, lequel fut porté au Pape par Messire Huë de Lannoy, Maître Robert de Saulx, & Maître Quentin Menart.

Lettre du Roy Charles VI. pour la Paix du Royaume.

Lettre de Jean Duc de Bourgogne au sujet de la Paix du Royaume de France.

Déposition de Maître Jean Seguinat

Secretaire de Jean Duc de Bourgogne.

Déposition de Bertrand de Noüailles & de Guillaume de Paleur sur la mort de Jean Duc de Bourgogne.

Déposition du Seigneur de Vienne.

Déposition de Messire Antoine de Vergy.

Déposition de Messire Guy de Pontallier, Seigneur de Talemey.

Copie d'une Lettre écrite au sujet de la mort de Jean Duc de Bourgogne.

Copie de la maniére de la mort de Feu Monseigneur Jean Duc de Bourgogne.

Extrait d'un compte de Me. Jean Fraignol, Receveur général des Duché & Comté de Bourgogne pour un an, commençant le 1. *Janvier* 1418. *finissant le dernier Decembre* 1419.

Instructions des choses que Messire Jehan de St. Ylaire, Seigneur d'Avilers, Bailly, & Maître des Foires de Châlon, & Maître Jehan Pelluchot, Conseiller, ont à dire par leur créance, de par Madame la Duchesse de Bourgogne à Madame de Bourbon.

Copie de la Lettre du Roy de France à la Duchesse de Bourgogne.

Copie de la Lettre de la Reine à la Duchesse de Bourgogne.

Lettre du Dauphin de France écrite aux Bourgeois & Habitans de la Ville de Troye, de par le Regent, le Royaulme Dauphin de Viennois Duc de Berry, de Touraine, & de Poitou.

Copie des Lettres de Monseigneur de S. Pol, Gouverneur de Paris, adressées à Madame la Duchesse de Bourgogne.

Copie du Serment fait à Paris en faveur du Duc de Bourgogne.

Lettre du Prevost des Marchands & des Echevins & Bourgeois de la Ville de Paris, à Madame la Duchesse de Bourgogne.

Articles sur lesquels pourra être interrogé Barbasan, pour sçavoir la vérité de la mort & occision de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Points & Articles par lesquels on doit tenir & repputer Tanneguy Bastard de Coismenet, autrement dit, le Borgne, Tangui Larron, Murdrier, Boutefeu, Traistre & consentant de la mort & occision de Monseigneur de Bourgogne que Dieu perdoint.

Il y a encore neuf ou dix autres piéces qu'il seroit trop long de citer. On voit assés par celles-ci, sur tout par les dépositions, qu'il n'y a là

qu'une partie du Procès, & que cette partie eſt celle qui favoriſe le Duc *Jean*. Ainſi il n'eſt pas étonnant que ſur de pareilles preuves l'Hiſtorien charge le Dauphin *Charles* d'avoir concerté le meurtre, avec ſes gens, avant l'entrevûë de Montereau-Faux-Yonne. Si l'on avoit les Manifeſtes & Inſtructions favorables à *Charles*, auſſi entiéres que celles-ci, on feroit aiſément, ſur ces preuves, une Relation toute différente. A quoy donc s'en tenir? Au doute. C'eſt le plus ſage parti dans la recherche d'un fait auſſi grave & auſſi obſcur que celui de la mort du Duc *Jean*. D'où il faut conclure que le P. *Daniel* a pris ſenſément ſon parti, quand il en a écrit, ainſi qu'on va voir. *

» La maniére dont la choſe ſe paſ-
» ſa eſt rapportée diverſement par les
» Hiſtoriens Contemporains, ſuivant
» l'attachement ou l'inclination qu'ils
» avoient à l'un ou à l'autre Parti. Les
» uns diſent que le Dauphin reçut
» mal le Duc de Bourgogne, & qu'il
» commença par lui faire des repro-

* Voyés l'Abregé de l'Hiſtoire de France.

» ches de ce qu'il n'avoit point tenu
» les paroles qu'il lui avoit données
» dans leur derniére entrevuë ; que le
» Duc en ce moment s'étant apperçû
» que ſon épée étoit trop en arriére,
» y porta la main pour la rapprocher
» de ſon côté. Qu'auſſi-tôt, un des
» gens du Dauphin s'écria : Quoy !
» vous portés la main à l'épée en pre-
» ſence de Monſeigneur ? Et qu'en ce
» moment Tanneguy *du Châtel* fai-
» ſant un ſigne dit : Il eſt tems, &
» donna lui-même un grand coup
» de hache d'armes au Duc au travers
» du viſage dont il lui abbatit le men-
» ton, qu'il fut percé de pluſieurs
» coups & expira ſur le champ ; qu'on
» ſe jetta ſur les gens du Duc, un deſ-
» quels ; ſçavoir, le Seigneur de Noail-
» les, frere du Captal de Buch, fut
» bleſſé mortellement, & les autres
» ſaiſis ou mis en fuite.

» D'autres Relations plus favora-
» bles au Dauphin, diſent, que le
» Duc de Bourgogne s'étant préſenté
» fiérement devant le Dauphin, &
» lui ayant parlé avec beaucoup d'ar-
» rogance, on s'échauffa de part &
» d'autre, que le Seigneur de Noail-

» les porta la main droite à ſon épée,
» & avança la main gauche, comme
» pour la mettre ſur le Dauphin; que
» Tannegui du Châtel tira le Dau-
» phin en arriére, par la crainte du
» danger, dont il le voyoit menacé:
» qu'en même-tems, les gens de ce
» Prince s'étoient jettez ſur le Duc de
» Bourgogne, & l'avoient tué; & que
» la plûpart de ceux qui accompa-
» gnoient le Duc, s'étoient comportés
» fort lâchement.

» D'autres enfin ajoutent, que le
» Dauphin n'eut aucune part à ce
» meurtre, mais que pluſieurs de
» ceux qui étoient avec lui, avoient
» depuis long-tems conjuré contre le
» Duc de Bourgogne, pour venger la
» mort du Duc d'Orléans, dont ils
» avoient été ſerviteurs».

3°. Les dix-huit Lettres de Charles Duc de Bourgogne à Meſſire Claude de Neufchâtel Sieur du Fay, Chevalier, Chambellan & Gouverneur de Luxembourg, ſont très-curieuſes; auſſi-bien que le Poëme ſur la bataille de Liége, où ſont nommés quantité de perſonnes qualifiées des Pays-bas ou de Bourgogne. Les Lettres du

Duc Charles ſont des Relations au vrai du ſuccès de ſes entrepriſes, & des moyens qu'il employoit pour y réuſſir. Son caractére y eſt peint plus au naturel que dans les Hiſtoires. C'eſt par ce morceau que finit le premier Volume.

4°. Tout le ſecond eſt entiérement rempli des Mémoires pour l'Hiſtoire de Bourgogne, qui répréſentent, dans un grand détail, l'état du Duché ſous les Ducs de la ſeconde Race.

L'état des Officiers de *Philippe le Hardi* qui commence le Recueil fait remarquer, au ſujet du Confeſſeur, que le Duc avoit coutume de lui donner une Lamproye le jour de S. Thomas d'Acquin, ou quarante-cinq ſols, en cas qu'il ne s'en trouvât point. Il falloit que la Lamproye fût alors un Poiſſon diſtingué. Marot le ſuppoſe auſſi dans ſon Epigramme.

Frere Thibaut pour ſouper en Kareſme
Fait tous les jours ſa Lamproye rotir,
&c.

Cet état & les ſuivans ont été mis dans un bel ordre par l'Editeur. Non content de raſſembler tous les noms

des Officiers considérables sous chacun des Ducs, tels qu'il les a trouvés dans les Registres de la Chambre des Comptes de Dijon, il les a rangés sous les diverses Classes de la Chapelle, de la Chancellerie, des Conseils, de la Guerre, des Finances, &c. il a cotté exactement, dans chaque état, les Pensions des Officiers. Il a même remonté à l'institution, à l'établissement, & au rétablissement de certains Offices, avec une exactitude qu'il est difficile de représenter ici. L'Article seul de la Chambre des Comptes en fait foy. Enfin, pour ne pas trop nous étendre sur une matiére peu susceptible par soi-même d'être exposée en Extrait, nous finirons, avec justice, par dire, avec l'Auteur de la Préface, que le prémier Editeur „ afin de donner une connoissance „ exacte des Fonctions attachées à „ chaque Office, & des Prérogatives „ qu'on y avoit attribuées, a distri- „ bué dans les Classes *des Officiers*, & „ les Observations que la Lecture des „ Auteurs, qui en ont traité, lui a pû „ fournir, & les différentes Piéces „ authentiques qui lui ont servi quel-

» quefois à corriger ces Auteurs, &
» toûjours à les mieux entendre. La
» plûpart de ces Piéces, ajoute-t'il,
» avec raison, se trouvent dans l'Etat
» de Philippe le Hardi: (c'est en effet
» le morceau le plus travaillé) Il y en
» à cependant quelques autres dans
» les Etats de ses Successeurs, quand
» ils ont fait de nouveaux Réglemens.
» De plus, on a jugé à propos de ren-
» voyer à la fin les Ordonnances Mi-
» litaires du Duc *Charles*, les Sermens
» des Nobles & des Officiers, & un
» ancien Réglement concernant la
» Chancellerie de Bourgogne. Les
» Notes que l'Auteur a ajoutées à l'É-
» tat des Officiers, ne sont pas moins
» intéressantes que son Texte. Je ne
» sçai même, continuë-t'on, si l'on
» a rien imprimé de plus important
» pour la connoissance des Familles
» Nobles de Bourgogne. L'Ennoblis-
» sement de quelques-unes, les gran-
» des Charges qui sont entrées dans
» les autres, les Commissions impor-
» tantes données par les Ducs à divers
» Seigneurs, les récompenses de leurs
» fidelles services, les acquisitions
» des Terres qu'ils ont faites en dif-

 férens

» férens tems ; voilà ce qui remplit
» ces Notes. On y cite toûjours ses
» Garans , c'est-à-dire , des Mémoi-
» res conservés dans la Chambre des
» Comptes de Dijon, dont on a don-
» né des Extraits quand il a été néces-
» saire. Car ce seroit inutilement
» qu'on chercheroit ces détails dans
» les Livres» .

ARTICLE XXII.

OBSERVATIONS SUR L'EAU de la Mer , & sur l'Eau douce qu'on embarque dans les Vaisseaux. Par M D. Commissaire de la Marine , de l'Académie Royale des Sciences.

LA Philosophie a deux emplois : le premier , est de découvrir , par une heureuse adresse , de nouvelles vérités ; & le second , de corriger , sans aucune complaisance , les erreurs anciennes. Ces deux emplois , quand on les suit avec la même vivacité , sont également utiles au Public. Mais on pourroit demander lequel est le plus épineux , lequel exige de plus grands efforts d'esprit. Sans vouloir entrer dans cette question , que cha-

cun décideroit à ſon avantage, je me contenterai de faire ici quelques remarques ſur un des paſſages de Pline qui m'a le plus frappé. Ce paſſage eſt tiré du ſecond Livre de ſon Hiſtoire Naturelle, chap. XCVIII. Je ne doute pas que les Sçavans n'y ayent déja fait attention.

Toutes les Mers, dit Pline, ſe déchargent aux Pleines Lunes de leurs ordures & de leurs ſaletés : quelques-unes le font encore en de certains tems marqués. Vers Meſſine & Milazzo, dans l'Iſle de Sicile, la Mer rejette, ſur le rivage, des matiéres aſſés ſemblables à du fumier : ce qui a donné lieu aux Poëtes de dire que c'étoit-là l'étable des Bœufs du Soleil. A ces remarques (car il ne faut rien omettre) Ariſtote en ajoûte une nouvelle, c'eſt que dans les lieux Maritimes perſonne ne meurt que du Juſant. On a fait ſur tout cette obſervation ſur les Côtes des Gaules, mais elle ne regarde que les hommes & point les autres animaux.

Ce paſſage de Pline mériteroit un bon Commentaire, fait de la main de quelque habile Phyſicien. Pour moi,

qui ſuis bien éloigné de mériter ce titre, je vais dire ſuccintement ce que j'en penſe.

1°. Il eſt certain que la Mer en montant porte & entraîne avec elle une infinité de toutes ſortes de matiéres, qu'elle laiſſe en deſcendant ſur les gréves & les rivages. Ces matiéres ſont principalement des Plantes molles, des Coquillages, des Poiſſons, du bois pourri, des cadavres; enfin d'autres corps ſi extraordinaires, qu'après les avoir examinés avec ſoin, j'ignore encore s'il faut les mettre au nombre des Plantes ou des Animaux. Ce ſont toutes ces matiéres qui en ſe décompoſant & ſe pourriſſant, rendent l'eau de la Mer extrêmement viſqueuſe, d'une onctuoſité amére, inſupportable au goût: ce ſont elles encore qui rendent ſes bords ſi gliſſans, qu'on ne peut en approcher ni s'y ſoûtenir que très-difficilement. Dans les Pleines & Nouvelles Lunes, où la Mer monte plus haut & avec plus de vîteſſe que dans les autres tems, elle entraîne auſſi une plus grande quantité de ces matiéres. On ne peut concevoir combien eſt deſ-

agréable & mal-ſaine l'odeur qu'elles répandent, & qui dure ſouvent d'une marée à l'autre. C'eſt-là ſans doute ce qui a donné lieu à la Fable de placer en Sicile, ſur le bord de la Mer, l'étable des Bœufs du Soleil. Les Anciens aimoient à parler des effets de la Nature d'une maniére myſtérieuſe & allégorique: ils ne philoſophoient point ſimplement.

2°. Sur ce que je viens de dire, on concevra ſans peine, que l'eau de la Mer priſe à 40. & 50. lieuës des Côtes, doit être fort différente de celle qu'on puiſe à la vûë de ces mêmes Côtes. La prémiére eſt plus claire, plus nette, plus légére de près d'un dix-ſeptiéme. La ſeconde eſt toute impregnée de matiéres étrangéres qui la rendent preſque trouble, & d'une amertume, d'un dégoût que rien ne peut corriger. J'ai fait ſur cela des expériences, qui à force d'être répetées, me paroiſſent ſûres & déciſives.

3°. Beaucoup de perſonnes ont tenté de deſſaler l'eau de la Mer. Mais ce n'étoit point là le principal objet de leur travail. Ils devoient chercher à la dépoüiller de ſon amer-

tume, d'une certaine huile groſſiére qui ſoûléve & irrite l'eſtomac. Mais cette derniére opération me paroît presque impoſſible : du moins on n'y a pas réüſſi juſqu'à préſent. Il s'établit en Angleterre, ſous Charles II. une Compagnie de Phyſiciens, à la tête de laquelle étoient les Sieurs Fitzgerald & Oglethorpe. Cette Compagnie promettoit des choſes extraordinaires, comme de donner, pour moins de cent écus, une Machine à deſſaler l'eau de la Mer, de compoſer cette Machine, avec tant d'art, qu'elle n'auroit que 33. pouces de Diamétre; enfin, de préparer certains ingrédiens avec leſquels on pourroit diſtiller, en moins de 24. heures, juſqu'à 360. pintes d'eau douce. Le projet de cette Compagnie parut alors en François, avec l'approbation du fameux Mr. Boyle & du Docteur King Préſident du Collége des Médecins de Londres. Mais toutes ces promeſſes n'eurent aucun ſuccès : & à peine les Anglois s'en ſouviennent-ils aujourd'hui, eux qui n'épargnent rien pour aſſûrer & perfectionner leur Marine.

4°. Depuis cette tentative, il s'eſt

préſenté en France un grand nombre de Curieux, qui ont propoſé des Machines pour rendre l'eau de Mer, douce. J'ai été chargé d'examiner pluſieurs de ces Machines; & quoique je fuſſe convaincu qu'elles ne pouvoient être d'aucune utilité, j'ai tâché cependant de procurer aux Inventeurs des récompenſes proportionnées à leur zéle & à leur bonne volonté. Mr. Colbert diſoit ſenſément qu'il falloit payer, avec uſure, toutes les nouveautés, toutes les découvertes qu'on apportoit. Une ſeule qui réüſſit, ajoûtoit-il, en récompenſe vingt qui paroiſſent chimériques, qui ſont inutiles.

5°. Quelque deſſalée que ſoit l'eau de la Mer, il eſt impoſſible d'en boire à cauſe de ſon amertume & de ſa viſcoſité. Ce ſont là deux défauts eſſentiels, dont on devroit chercher à la dépoüiller: ſans quoi on ne la rendra jamais ſaine ni potable. Madame Dacier cite un Scholiaſte d'Ariſtophane, qui aſſûre que les Grecs jettoient une certaine doſe d'eau de Mer dans leurs vins, pour les conſerver. On fait encore quelque choſe de

ſemblable dans les pays du Nord, où l'on ne cherche qu'à rendre les débauches, & plus longues, & plus violentes : c'eſt un aveu que fait le Chevalier de Terlon, qui a été ſi longtems Ambaſſadeur en Suéde. J'ai oüi dire que des Hydropiques avoient été guéris dans des Campagnes de long cours, en bûvant de l'eau de Mer ſans aucune autre préparation. Mais ſi ces cures ſont effectives & véritables, on y doit admirer ce je ne ſçai quoi, dont parle Hippocrate, & qui met à bout quelquefois toute la Sçience des Médecins.

6°. Après pluſieurs eſſais que j'ai fait en divers tems, j'ai trouvé une maniére aſſés ſimple de deſſaler l'eau de la Mer. C'eſt de prendre de la Cire vierge & d'en compoſer des Gobelets en forme de culs de lampe. On remplit enſuite ces Gobelets d'eau de Mer, qui en dix-huit heures, ou environ, paſſe toute au travers. Cette eau qui perd ainſi une partie de ſon amertume, perd en effet tout ſon ſel. Mais la Cire s'en charge & s'en impregne tellement, qu'il faut la deſſaler elle-même pour s'en ſervir enſuite.

Ce ſecret, comme on voit, ne peut être d'aucun uſage dans les Vaiſſeaux: je ne le rapporte ici que comme une ſimple curioſité. Saint Baſile, dans ſes Homélies ſur l'ouvrage de ſix jours, rapporte un ſecret dont on ſe ſervoit de ſon tems. Quand des gens de Mer, dit-il, ſe trouvent jettés dans quelque Iſle déſerte, où il n'y a point de ſource ni de fontaine, voilà à quoi ils ont recours. Ils rempliſſent une chaudiére d'eau de mer, & la mettent ſur un grand feu. Quand cette eau commence à boüillir, ils en reçoivent la vapeur dans des éponges qu'ils tiennent au-deſſus de ſa ſurface. Les éponges étant bien imbibées, on les preſſe dans une ſeconde chaudiére qui eſt toute préparée; & lorſqu'elle ſe trouve remplie, on la met ſur le feu. On retire la vapeur de cette ſeconde chaudiére avec de nouvelles éponges, qu'on va porter dans une troiſiéme, & de-là dans une quatriéme, & puis dans une cinquiéme. Après quoi l'eau ſe trouve parfaitement deſſalée, & on en peut boire ſans crainte. Ce paſſage de St Baſile renferme un eſſai de chymie groſſié-

re, & telle qu'un beſoin preſſant avoit pû l'apprendre aux hommes. Mais ce qu'on en peut récueillir, contre le ſentiment de Caſaubon, de Voſſius & de Ménage, c'eſt que les Grecs & les Romains n'avoient point l'uſage des alambics. Ils n'ont été inventés que par les Arabes, auſſi-bien que les autres vaiſſeaux & inſtrumens dont on ſe ſert dans les Laboratoires, & le Roi Géber eſt le plus ancien Auteur qui en parle.

7°. Tout le monde ſçait que l'eau douce qu'on embarque dans les Vaiſſeaux, pour le ſervice des Officiers & des équipages, s'altére & ſe corrompt trois & quatre fois de ſuite, & qu'il s'y engendre une infinité de vers. Mais on ignore peut-être une choſe que rapportent les Tranſactions Philoſophiques d'Angleterre : c'eſt que pendant les voyages de long cours, l'eau douce qui eſt gardée plus d'un an dans des barriques, acquiert une qualité ſpiritueuſe & inflammable, à peu près comme l'eau de vie. J'ai long-tems douté de cette obſervation, mais en ayant raiſonné avec beaucoup de Navigateurs, je m'en

ſuis à la fin convaincu par moi-même, & j'ai remarqué qu'en débouchant avec précipitation ces ſortes de barriques & approchant une lumiére fort près de la bonde, l'eau prenoit feu d'abord. La raiſon de cet événement m'a long-tems embarraſſé; mais conſiderant depuis, que dans un voyage d'un an, l'eau douce ſe corrompt à diverſes repriſes & qu'il y naît à chaque fois une infinité d'inſectes, je me ſuis imaginé que ces inſectes, en ſe détruiſant, laiſſoient une matiére huileuſe & inflammable qui ſurnage l'eau. De la même maniére, quand on fait la pêche de la Sardine ſur les côtes de Bretagne, ou celle du Harang ſur les côtes de Normandie, ou celle du Thon ſur les côtes de Provence, toute la Mer file alors comme de l'huile: & pour peu qu'on la frappe avec un aviron, elle paroît toute en feu. Ce qui ne vient que de la grande quantité de ces ſortes de poiſſons, dont la Mer eſt alors couverte, & dont pluſieurs meurent & ſe pourriſſent dans l'eau. Les Fonteniers remarquent que, quand il leur créve un tuyau, ſur tout de ceux

qui ſont dans des lieux ſoûterrains, il en ſort quelquefois une flamme rapide qui a beaucoup d'ardeur & d'éclat. J'ai lû différentes obſervations, ſur ce ſujet, dans les anciens Journaux des Sçavans, & ſur tout dans celui du 17ᵉ. Septembre 1685. où l'on donne l'Extrait d'une Lettre de feu Mr. Bernoulli Profeſſeur des Mathématiques à Baſle.

8°. Au reſte, cette eau douce devenuë ainſi ſpiritueuſe & inflammable, eſt plus légére que toute autre eau, & elle a un goût particulier. Monſieur Boyle avoit ſoin d'en faire prendre, quand il arrivoit à Londres quelques Vaiſſeaux des grandes Indes, & il la conſervoit précieuſement. A ſon défaut, il ne buvoit que de l'eau diſtillée, comme font en Italie la plûpart des perſonnes, qui ſe piquent de bon goût & de délicateſſe. J'ai connu à Breſt un Medecin très-expérimenté, qui ſuivoit l'exemple de Mr. Boyle, & qui faiſoit voir, par une ſanté floriſſante, qu'il s'en trouvoit parfaitement bien.

9°. Le dernier Article qui me reſte à examiner du paſſage de Pline, re-

garde ce qu'il a emprunté d'Ariſtote. Ce Philoſophe croyoit que ſur toutes les Côtes, dans tous les Ports de Mer, perſonne ne mouroit que de juſant ou pendant le reflux. Cette opinion, qui dans le fond ne paroit avoir aucun fondement réel, s'eſt pourtant conſervée depuis le tems d'Ariſtote juſqu'à nos jours. On n'entend dire autre choſe, dans tous les lieux Maritimes, ſinon que les malades n'ont rien à craindre tant que la Mer monte, mais qu'ils doivent tout appréhender lorſqu'elle deſcend. Les cinq ou ſix heures que dure le reflux, deviennent pour eux un tems critique, un péril continué. Les Medecins qui pratiquent dans les villes Maritimes de France, ceux qui ont écrit en Angleterre & en Hollande, ont adopté la même penſée, apparemment ſur des expériences confuſes & peu détaillées. Le Pere Hardoüin, dont les Commentaires ſont ſi curieux, ſi exacts, ſi juſtement admirés, avouë que l'obſervation d'Ariſtote & de Pline eſt reçuë par un conſentement unanime. Il cite même quelques Auteurs comme garans de cette obſer-

vation. Pour moi, qui ai demeuré plusieurs années dans un Port de Mer, j'ai crû qu'elle méritoit bien d'être soigneusement examinée; ne fût-ce que pour déprévenir le peuple d'une opinion ancienne & autorisée, ou pour l'y confirmer. Dans cette vuë, j'ai prié, en divers tems, les Réligieux de la Charité, qui ont soin de l'Hôpital de la Marine à Brest, de marquer avec exactitude le moment précis où mouroient les malades, qui leur étoient confiés. J'ai lû tout le registre qu'ils en ont tenu pendant les années 1727. 1728. & les six prémiers mois de 1729. Il paroît par ce regître qu'il est mort de flot deux hommes de plus, que de jusant: ce qui renverse de fond en comble toute l'observation d'Aristote. Non content des remarques qui ont été faites à Brest, j'ai encore prié un des Médecins du Roi d'en faire de pareilles à Rochefort dans l'Hôpital de la Marine: & elles se sont parfaitement accordées avec les miennes. J'aurois pû en rester là: mais j'ai voulu encore pousser ma curiosité plus loin, & on a fait, à ma priére, dans les Hôpi-

taux de Quimper, de St. Paul de Léon & de St. Malo, des observations exactes, qui prouvent que les malades y meurent également de flot & de jusant. J'aurois joint ici toutes ces observations, si je n'avois craint de grossir inutilement ce Recueil par des tables à trois colonnes, dont la prémiére contient les noms des malades, la seconde fait connoître l'heure à laquelle ils sont morts, la troisiéme, marque si la Mer montoit alors ou si elle descendoit.

Voilà une erreur qui s'est conservée depuis le tems d'Aristote jusqu'au nôtre, & qui méritoit bien d'être relevée. Plusieurs l'auroient pû faire avant moi, s'il s'en étoient avisés, & si la foule ne les avoit point entraînés presque malgré eux. Les choses établies une fois, s'établissent toûjours de plus en plus, parce que personne n'ose reclamer contre. La possession augmente leurs droits, & la crédulité fait leur mérite.

Sic observatio crevit
Ex atavis quondam malè cœpta, deinde secutis

Mars 1730.

Tradita temporibus ſeriſque nepotibus aucta,
Traxerunt longam corda inconſulta catenam,
Moſque tenebroſus vitioſa in ſæcula fluxit.

ARTICLE XXIII.

LETTRE PASTORALE DE Monſeigneur l'Evêque de Londres, aux Fidéles de ſon Diocéſe, & particuliérement aux Habitans des deux grandes Villes de Londres & de Weſtminſter. A l'occaſion de quelques Ouvrages, qui ont paru depuis peu en faveur de l'incrédulité, &c. A Londres, chez J. P. Coderc, Libraire, in Little Newport-Street, *à l'Enſeigne de Pline.* 1729.

PAr tout l'Orgueil, ou plûtôt le Libertinage voudroit étouffer la penſée d'un Dieu Vengeur du crime, & ſecouer le joug d'une Religion, qui menace des châtimens éternels. Mais par tout il ſe trouve encore du zéle pour réprimer la témérité du Libertinage & de l'Orgueil. Mr. l'Evêque

de Londres allarmé pour ſon Diocèſe par les Ecrits ſcandaleux de quelques Incrédules, s'eſt élevé contre eux dans une Lettre Paſtorale. On pourra juger de la ſolidité de ſes raiſons, par le précis de la Lettre. Le Voici.

Ceux qui connoiſſent Londres & Weſtminſter, dit-il, ont dû remarquer avec douleur que la profanation & l'impiété y marchent tête levée. A-t-on rougi d'y faire l'Apologie des maiſons de débauches ? Sous prétexte de défendre les Libertés du Genre-humain, on a tâché de ſaper les fondemens de la Réligion Chrétienne. Le zéle de la Réligion a produit d'excellens Ouvrages pour la maintenir; mais ces Ouvrages, continuë le Prélat, ſont trop étendus & trop ſublimes pour le peuple. Donnons-lui des régles courtes & aiſées à retenir.

Prémiére Régle : « Il faut, avant » toutes choſes, que vous puiſſiés » vous aſſûrer qu'il y a en vous un » déſir ſincére de connoître la volon- » té de Dieu, & une forte réſolution » de vous ſoûmettre à tout ce qui

» vous paroîtra tel ». Quand on ne veut point renoncer à sa volonté propre pour connoître & suivre la volonté Divine, on nourrit dans son cœur un panchant criminel à favoriser les faux raisonnemens des Libertins.

Seconde Régle : « Ne négligés » donc aucun des moyens que Dieu » vous présente pour vous instruire » pleinement de sa volonté. Appliqués-vous sur tout à la lecture de » l'Ecriture Sainte ; vous souvenant » d'implorer le secours de Dieu ».

(Mais le peuple, dont les lumiéres sont fort bornées, & qui ne sçauroit comprendre les Ouvrages mis au jour pour éclaircir les Dogmes de l'Ecriture, selon Mr. l'Evêque de Londres, est-il fait pour discerner par lui-même le sens de l'Ecriture, dont l'interprétation arbitraire a égaré tant de beaux génies, & causé tant d'Hérésies) ?

Troisiéme Régle : « Après que » vous serés ainsi assurés de la sincé» rité de vos intentions, examinés la » conduite & les mœurs de ceux qui » tâchent de vous séduire, ou que » vous voyés mettre tout en œuvre

» pour séduire les autres » . Sont-ils plongés dans le vice ? Ne vous étonnés pas qu'ils s'efforcent de faire des Incrédules & des Libertins. C'est qu'ils voudroient augmenter leur Parti pour diminuer la honte attachée au vice. Si par hazard vous trouvés des esprits forts , qui soient réglés dans leur conduite ; examinés-les de près : vous verrés , du moins ordinairement , que c'est un principe d'orgueil , qui les anime : ce sont des gens remplis d'eux-mêmes , qui dédaignent de penser comme le reste des hommes ; & qui ne sont empressés à former des doutes sur les vérités évidentes , que pour montrer un génie supérieur ; esprits brouillons , qui peut être combattroient dès demain leurs propres sentimens d'aujourd'hui , s'ils les voyoient établis.

Quatriéme Régle : « S'il vous tom-
» be entre les mains quelque Livre
» sur la Religion , qui ne soit pas écrit
» avec toute la gravité & le respect
» que demande un sujet si sérieux ; te-
» nés pour certain qu'il vient d'un es-
» prit gâté , & qu'il a été composé
» dans des vûës profanes » . Des Qu-

Mars 1730.

vrages où l'on fait de la Religion un jeu, n'ont pas pour but d'éclairer l'esprit, mais de corrompre le cœur. C'est un piége qu'on tend à la pureté de vos mœurs & de votre Foi.

Cinquiéme Régle : « Ne vous laissés jamais persuader de renoncer à » la Révélation, sous prétexte de suivre la Raison ; comme votre seul » guide ». La Raison sans la Révélation est-elle capable de conduire les hommes jusques à la source du bonheur ? Les Philosophes mêmes de l'Antiquité, ces hommes si raisonnables, mais qui n'employérent que la raison, ne purent s'accorder ni sur les vérités spéculatives de la Réligion, ni sur les vérités pratiques de la Morale, ni sur la fin de l'homme. L'homme trouve-t-il de nos jours plus de lumiéres dans son propre fonds ? C'est la Révélation qui rend, pour ainsi dire, l'homme raisonnable. C'est la Révélation qui fixe les incertitudes de notre raison. C'est la Révélation qui nous donne l'idée d'un culte digne de la Divinité ; la Révélation, qui nous concilie avec la Divinité même, & nous découvre toute la noirceur du

vice & toute la beauté de la vertu, dévoilant de plus à nos yeux dans l'avenir la deſtinée de l'un & de l'autre. Renoncer à une Réligion ſi belle, pour ſuivre la raiſon, n'eſt-ce pas renoncer à la raiſon même ?

Sixiéme Régle : « Ne regardés pas » la vérité de quelque Doctrine que » ce ſoit comme réellement douteuſe, » uniquement parce qu'il ſe trouve » des gens, qui affectent d'en douter ». Comme il n'y a point d'opinion ſi abſurde, qui n'ait été adoptée, il n'y a point de vérité ſi claire, qui n'ait été combattuë : la foibleſſe & la vanité de la Raiſon abandonnée à elle-même, ſont autant de ſources d'erreurs.

Septiéme Régle : « Quand vous » avés des preuves certaines qu'un » Dogme ou un Précepte révélé vient » du Ciel, ne laiſſés pas d'y ajoûter » une foi entiére, encore que vous ne » puiſſiés pas apperçevoir clairement » la convenance & l'unité de chacune » de leurs parties ». Autrement ce ſeroit oublier qu'on eſt homme, & prétendre en ſçavoir autant que Dieu.

Huitiéme Régle : « Ne ſouffiés pas » qu'on détourne votre attention des

» preuves les plus claires & les plus
» directes de la vérité du Christianisme, pour l'arrêter sur d'autres preuves, qui, quoique bonnes, sont moins à la portée du commun des Chrétiens ». Pour obscurcir & détruire la vérité, quelquefois on affecte de l'appuyer sur des preuves foibles ou embarrassées, passant sous silence les preuves claires ou solides. C'est un piége que l'erreur nous tend.

Tenons-nous-en aux preuves sensibles, claires, manifestes. Nous en avons plusieurs de ce caractére, sçavoir, des Types; des Prophéties; l'attente générale du Messie, environ le tems, où Jésus-Christ vint au monde; les Miracles qu'il a opérés; les Prédictions qu'il a faites & qui sont accomplies; la prompte & merveilleuse Propagation de l'Evangile.

1. Des Types: Par exemple, l'Agneau qu'on immoloit tous les ans à la Fête de Pâques, & qui devoit être sans tache; qu'il falloit sacrifier à Jérusalem, & dont il n'étoit pas permis de casser les os, étoit manifestement un Type de J. C. On sçait que toutes ces circonstances se sont exactement rencontrées dans sa mort.

2. Des Prophéties : Il eſt certain, de l'aveu même des anciens Juifs, que le Vieux Teſtament contient des Prophéties, qui annoncent le tems, le lieu, les circonſtances de la Naiſſance, de la Vie, de la Mort & de la Réſurrection du Meſſie. Le point de la diſpute, entre les anciens Juifs & les Apôtres, étoit de ſçavoir ſi ces Prophéties ſe trouvoient accomplies dans la Perſonne de J. C. Or les Apôtres firent voir dans la Perſonne de J. C. l'accompliſſement des Prophéties. St. Paul *confondoit les Juifs en leur prouvant que Jeſus étoit le Meſſie.*

3. L'attente générale d'un Meſſie, environ le tems, où J. C. parut, confirme ſon avénement. Que l'attente d'un Meſſie fût alors générale, on ne peut en douter. « Il eſt dit de Simeon, » *Homme juſte & craignant Dieu*, » qu'*il attendoit la conſolation* d'Iſraël, » Luc. 2. & d'*Anne la Prophéteſſe*, » qu'elle *ſe mit à parler de* JESUS *à* » *tous ceux qui attendoient la délivrance* » *de Jéruſalem*, ibid. Lorſque Jean-» Baptiſte parut dans la Judée, *tout* » *le Peuple étoit dans l'attente, & cha-* » *cun penſoit que ce* St. Homme *pour-*

» *roit bien être le Christ*. Luc. 3. Lorsque, » dans la prison, il eut oüi parler des » miracles de J. C. il envoya deux de » ses Disciples lui faire cette question; » *étes-vous celui qui doit venir, ou si* » *nous devons en attendre un autre?* » Mat. 11. André dit à son frere *Si-* » *mon, nous avons trouvé le Messie.* » Joan. 1. Le Peuple ayant vû le mira- » cle de la multiplication des pains, » s'écria: *c'est ici vrayment ce Prophête,* » *qui devoit venir dans le monde*. Joan. 7. » *La Samaritaine dit à Jesus: je sçai* » *que le Messie, c'est-à-dire, le Christ,* » *doit venir*, Joan. 4. Le Peuple surpris » de voir Jesus prêcher en public » dans le tems qu'on cherchoit à lui » ôter la vie, faisoit cette réflexion: » *n'est-ce point que les Senateurs ont re-* » *connu certainement qu'il est véritable-* » *ment le Messie?* Joan. 7. Une autre » fois il disoit: *cet homme est certaine-* » *ment le Prophête; c'est le Messie*. ibid. » A la Fête de la Dédicace, les Juifs » s'assemblerent autour de Jesus, & » lui dirent: *jusques à quand nous tien-* » *drés-vous l'esprit en suspens? Si vous* » *étes le Messie, que ne nous le dites-* » *vous ouvertement?* Joan. 10. &c ».

Il eſt donc évident que les Juifs étoient alors dans une attente générale de la venuë du Meſſie; attente qui ne pouvoit naître que de la perſuaſion commune, où ils étoient que le tems marqué par les Prophêtes pour la manifeſtation d'un liberateur étoit arrivé. Peut-on douter après cela que J. C. ne ſoit le Meſſie.

4. Les Miracles : conſidérons les Miracles que Jeſus-Chriſt, & ſes Apôtres ont opérés. C'eſt une preuve ſimple, claire, certaine. Nier que Jéſus-Chriſt ait fait un très-grand nombre de Miracles, ce ſeroit une étrange folie. Il les a fait à la vûë du Peuple. Les plus Anciens & les plus rédoutables ennemis du Chriſtianiſme n'ont pas eu le front de les conteſter. Dira-t-on, comme les Juifs, que ces Miracles étoient un éffet du pouvoir du Démon? Mais le Démon ſe ſeroit donc élevé contre lui-même? Auſſi Jeſus-Chriſt en appelle à ſes Œuvres, aux Miracles qu'il a fait, comme à une preuve démonſtrative de la divinité de ſa Miſſion; *les Œuvres que je fais au nom de mon Pere, rendent témoignage de moi*. Joan. 10. & pluſieurs per-

ſonnes crurent en lui, voyant les Miracles qu'il faiſoit. *Joan.* 3. Diſons comme un Juif ſage & docile, qui vint trouver Jeſus la nuit : *Nous ſçavons que vous étes un Docteur venu de la part de Dieu : car nul ne peut faire les Miracles que vous faites, ſi Dieu n'eſt avec lui.* Joan. 7.

Prétendre après cela que les merveilles de Jeſus-Chriſt ſont ſimplement allégoriques & imaginaires dans le fonds, comme l'avance un Auteur moderne, n'eſt ce pas le comble de l'extravagance ? Cet Auteur cite *Origène* : mais *Origène* même dit que J. C. a rendu la faculté de marcher aux boiteux, & la vuë aux aveugles ; & il cite la guériſon des Démoniaques & des malades incurables, qu'on voyoit de ſon tems, comme une preuve de la réalité des miracles. Quand les Juifs craignoient les Miracles de J. C. avoient-ils donc peur d'une ombre ? Quand ils avoient vû les aveugles nés ouvrir les yeux à la lumiere, les boiteux marcher, les morts ſortir du tombeau, n'avoient-ils vû que des Phantômes ? Nous avons encore autant de Miracles réels dans les prédic-

tions de Jéſus-Chriſt. Car enfin, elles ſont accomplies, ces prédictions. Il a prédit qu'il ſouffriroit à Jéruſalem. *Luc.* 13. Que là, il ſeroit livré aux Scribes, qui le condamneroient à mort. *Mat.* 16. Que Judas étoit celui qui le trahiroit. *Mat.* 24. Que ſes autres Diſciples l'abandonneroient. *ibid.* Que S. Pierre le renieroit trois fois. *ibid.* Que le ſupplice, qu'il devoit ſouffrir, étoit le ſupplice de la Croix; & qu'il reſſuſciteroit le troiſiéme jour enſuite. *Mat.* 20. Que bien-tôt on verroit la ruïne de Jéruſalem. *Mat.* 24. & du Temple. *Luc.* 24. & la diſperſion de la Nation, Juive &c. Or perſonne n'ignore l'accompliſſement de toutes ces prédictions.

5^e^. La propagation de l'Evangile eſt elle moins merveilleuſe que l'accompliſſement des prédictions? Un petit nombre de gens ſans naiſſance, ſans étude, ſans Arts, ſans éloquence ſe diſent les Miniſtres d'un homme crucifié dans ſa patrie, attaquent toutes les Religions de l'Univers, affrontent les paſſions, les préjugés des hommes, des Puiſſances de la Terre; malgré les tourmens & la mort dont l'i-

mage s'offre par tout à leurs yeux ; ſans autre eſpérance, que celle des biens avenir & inviſibles ; par tout ils établiſſent le Régne de Jéſus-Chriſt, ſur le Régne détruit du Démon ; à ces traits reconnoiſſons la divinité de la Miſſion de Jéſus-Chriſt, & la vérité de la Religion Chrétienne.

Mais comme la Morale a beaucoup de rapport à la Religion, ajoûtons une Régle générale.

NeuviémeRégle : « Soyés ſoigneux » d'entretenir en vos cœurs de grands » ſentimens de reſpect, & de vénéra- » tion pour les choſes ſaintes » pour le jour du Seigneur, pour ſa parole, pour ſon nom, pour ſa maiſon, pour ſon culte, pour ſes Miniſtres. En uſer autrement, c'eſt un caractére de libertinage, d'orguëil, ou d'incrédulité. Le jour du Seigneur eſt un jour de repos ; mais au même têms, un jour de dévotion ; un jour où l'on doit ſe recuëillir, méditer les vérités de la Religion, réveiller le ſentiment de ſes devoirs, chanter les louanges du Seigneur. « Les Chrétiens, diſoit Pline le » jeune, l'an 104, s'aſſemblent un cer- » tain jour marqué pour chanter un

» Hymne à J. C. comme à un Dieu ». LeNom du Seigneur est sacré. Peut-on le faire servir à des imprécations contre le prochain ou contre soy-même ? La Parole du Seigneur ne tend qu'à nous déclarer ses volontés : évitons les allusions prophanes. Depuis la Naissance du Christianisme la Maison du Seigneur est destinée pour y célébrer le culte divin ; il ne faut donc s'y comporter que d'une maniére qui puisse honorer Dieu. Si la Maison du Seigneur est respectable à cause du culte Réligieux, qu'on y célébre, les Ministres qui le célébrent sont dignes de respect.

Dixiéme Régle. « Enfin, sur toutes » choses, prenez garde de tomber » dans une espéce d'indifférence par » rapport à la Religion ». Un commerce si saint entre la Créature & le Créateur ; un commerce sacré qui ne tend qu'à nous rendre heureux, & qui met au pouvoir de l'homme, son bonheur, mérite bien toute l'attention de notre zéle.

Voilà les Régles, qu'on étend, qu'on appuye de raisons, qu'on dévelope, & dont l'on recommande la

pratique dans la *Lettre Paſtorale.* Elle eſt accompagnée d'une *exhortation* & de deux *Lettres.* Le but de l'exhortation, c'eſt d'engager les Chrétiens d'Angleterre à ſeconder la Societé de la Propagation de l'Evangile pour l'inſtruction des Négres dans les colonies Angloiſes, en contribuant à la dépenſe néceſſaire pour des Catéchiſtes. Le deſſein des deux *Lettres*, dont l'une eſt adreſſée aux Chefs de Famille, l'autre aux Miniſtres dans les colonies, eſt. 1°. De convaincre les Propriétaires de l'obligation, où ils ſont d'inſtruire leurs Négres dans la Religion Chrétienne. 2°. De répondre aux objections que l'on a coûtume de faire contre une telle entrepriſe. 3°. De porter à cette bonne Œuvre les Miniſtres qui ſont en ces endroits.

» Les Négres, dit l'Auteur de » *l'exhortation*, ſont des Eſclaves ex- » poſés à mourir dans l'idolatrie au » milieu d'un païs poſſedé par les » Chrétiens . . . Cette conſidération » doit porter à appuyer les meſures » que l'on prendra pour lever un ſi » grand opprobre de deſſus le nom » proteſtant. Car pour rendre juſtice

» *aux Papistes*, non seulement ceux
» qui font leur demeure en Amérique
» dans les plantations, mais encore
» ceux de divers païs de l'Europe, qui
» y ont des possessions, se sont signa-
» lés dans l'attention qu'exige cette
» Œuvre de pieté ».

S'il y a des gens qui ne sentent aucun désir de voir l'Evangile connu par tout, continuë-t'il, c'est une marque certaine, qu'ils ne connoissent pas le prix d'une ame. « Tous les Chré-
» tiens répandus sur la Terre doivent
» s'intéresser à l'agrandissement de l'E-
» glise, &c. ».

La Lettre que M. l'Evêque de Londres écrit aux Chefs de Famille dans les colonies, est pleine de zéle, de raisons solides, & digne du Prelat. Nous ne sçaurions cependant applaudir à toutes ses réflexions. « Graces à Dieu,
» dit-il, des Payens ont été conver-
» tis; & l'Evangile a été propagé dans
» tous les Siécles de l'Eglise, & dans
» presque tous les païs du Monde,
» par le zéle de diverses personnes
» d'une grande pieté ». Nous en convenons. Mais il ajoûte: « même
» sans les Miracles, depuis qu'ils ont

„ ceſſé „. M. l'Evêque de Londres fait aſſés ſentir par ſon diſcours que s'il y a une Societé Chrétienne où les Miracles n'ont point ceſſé, celle là eſt la véritable Egliſe de Jéſus-Chriſt. Or il y a parmi les Chrétiens une ſocieté, dans laquelle les Miracles ſubſiſtent encore; & il n'y en a qu'une, & c'eſt l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine; & ils y ſubſiſtent notoirement & inconteſtablement comme il eſt manifeſte par les examens juridiques qui s'en font au vû & au ſçû de tout l'Univers; donc cette Egliſe qui rejette la Communion de toutes les autres; eſt la ſeule véritable Egliſe de Jéſus-Chriſt; & c'eſt le ſort de tous les Livres ſolides ſur la verité de la Religion, tel que celui-ci, que les preuves qui y ſont employées, vont d'elles-mêmes, fût-ce malgré l'Auteur, juſquà établir la vérité de la ſeule Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.

ARTICLE XXIV.

ENTRETIENS PHYSIQUES d'Ariste & d'Eudoxe, ou, Physique Nouvelle en Dialogues, qui renferme précisément ce qui s'est découvert de plus curieux, & de plus utile dans la Nature. Par le Pere Regnault, de la Compagnie de Jesus, 3. voll. in 12. avec un grand nombre de figures. A Paris, chez C. L. Thiboust, Place de Cambray; Musier; Osmont, Quai des Augustins; J. Clousier, ruë Saint Jacques.

Suite de l'Article X. au mois de Février 1730.

LE second volume de la Nouvelle Physique Françoise en Dialogues, ou des entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe, qu'on vient de donner au Plublic, répond au prémier, dont nous avons déjà parlé. Même Ordre, même varieté, même nétteté, même stile. Le stile, l'Ordre, la néttteté, les planches, qui sont nombreuses & d'un goût assés nouveau, mettent, ce semble, bien des Mystéres de la Nature, bien des choses curieu-

ſes, mais abſtraites par elles-mêmes; à la portée de tout le monde, du moins des perſonnes, qui prennent quelque ſoin de cultiver, & d'enrichir leur eſprit.

Le Froid & le chaud, les fermentations Chymiques, les feux ſoûterrains, les tremblemens de terre, la Naiſſance des Nouvelles Iſles, les eaux, la Mer, le Flux & le Reflux, les Fontaines, l'origine du Nil connuë, enfin; les eaux Minérales, la Structure intérieure & le jeu du corps humain, l'origine des maladies, quelques remédes, les ſens & les qualités ſenſibles, les ſons, la ſource de leurs agrémens ou de leurs deſagrémens, de leur éfficace dans certaines maladies, en de certaines perſonnes plûtôt qu'en d'autres, &c, l'œil, la lumiére, les Phoſphores, la tranſparence des corps, les miroirs, les lunettes, les verres ardens, les couleurs expliquées dans divers ſyſtêmes, &c. ſont la matiére de vingt-quatre entretiens, contenus dans le ſecond Tome.

Tous les entretiens ſont diſpoſés de maniére que ceux qui précédent, peuvent ſervir à l'intelligence de ceux qui

ſuivent. L'on y expoſe un grand nombre de faits qui frapent. Ces faits ſont tirés des meilleurs ſources ; & ces ſources, on les indique. L'érudition ſe trouve ici ſans ſe faire ſentir ; elle n'a rien de gênant ou de ſévére, ni d'affecté.

D'abord le diſcours tombe, comme de lui-même, ſur le chaud & le froid, & nous fait obſerver une choſes aſſés remarquable. Je trouve le tems un peu chaud, dit Eudoxe ; & moi, dit Ariſte, je le trouve un peu froid. Il ſe peut faire, réplique Eudoxe, que vous ayez raiſon ; & que je n'aye pas tort. Le même corps peut être tout à la fois froid & chaud ; froid par rapport à vous ; chaud par rapport à moi. Que dis-je? Il peut être froid & chaud tout à la fois par rapport à la même perſonne. Trempons une main dans l'eau preſque boüillante ; & manions de la neige de l'autre main : puis, plongeons les deux mains dans la même eau tiéde, nous la trouverons chaude & froide.

Dieu, qui veut que pour contribuer à ſa gloire nous veillions à la conſervation de notre être ; veut, dans

cette vuë, que tout ce qui produit quelque excès d'agitation en tous ſens dans les parties inſenſibles d'un corps animé, cauſe dans l'ame un ſentiment de chaleur, qui l'avertiſſe de cet excès, & que tout ce qui produit une diminution éxceſſive d'agitation en tous ſens dans les parties inſenſibles d'un corps animé, cauſe dans l'ame un ſentiment de froideur, qui l'en avertiſſe. De-là, le froid & le chaud ne ſont que des qualités reſpectives, qu'on peut comprendre aſſés aiſément.

Sur ce principe, Eudoxe & Ariſte dévelopent comme à l'envi dans leur entretien, la nature, les proprietés, la cauſe & les éffets; l'un du chaud; l'autre du froid. On obſerve par quel ſécret la Nature & l'Art, nous font voir à l'œil, pour ainſi dire, dans le Thermométre les diverſes degrés de froid & de chaud que nous ſentons l'hyver ou l'été; pourquoi les lieux ſoûterrains ſont plus chauds, lors même qu'ils paroiſſent plus froids; & plus froids, quand ils ſemblent plus chauds; pourquoi les grandes chaleurs ſe font ſentir dans une ſaiſon où le Soleil s'éloigne de nous: & le grand froid,

dans un tems, où cet Astre s'approche de nous; pourquoi dans certaines contrées l'été paroît commencer à Noël, & l'hyver à la Saint Jean; pourquoi ceux qui viennent du midi vers nos côtes sont plus sensibles au froid, que nous, comme nous sommes plus sensibles au chaud qu'eux, lorsque nous allons vers le midi; d'où vient qu'on meurt de chaud aussi-bien que de froid dans les climats froids du Nord; comment on se lave impunément les mains avec du plomb fondu; comment le chaud produit le froid; enfin après l'explication de cent effets du froid & du chaud, qui ont quelque chose de surprenant, qui font paroître le prémier entretien sur le chaud & le froid, moins long qu'il ne l'est, on passe naturellement au second sur les fermentations.

Il y a des fermentations froides; il y en a de chaudes. Les unes & les autres arrivent dans le mélange des Acides & des Alcali, deux espéces de sels ennemis. Les Acides, dit Eudoxe, sont comme de petits dards roides, longs, pointus, tranchans; les Alcali sont des corpuscules plus grossiers,

terreſtres, poreux, & ſpongieux, comme autant de gaînes, de foureaux, ou de matrices propres à recevoir les Acides. On s'étend ſur les ſels divers, qui fermentent les uns avec les autres.

Mais quelle eſt la cauſe extérieure des fermentations ? C'eſt la matiére ſubtile, répond Eudoxe. Car enfin, c'eſt la matiére ſubtile, ou l'Air ; puiſque c'eſt un corps inviſible, & agité. Ce n'eſt point proprement l'Air ; l'action de l'Air ſeul eſt trop paiſible. C'eſt donc la matiére ſubtile. Comment la matiére ſubtile produit-elle des effets ſi étonnans ? Chargée des Acides, qui s'inſinuënt dans les Alcali & qu'elle entraîne violemment, elle va heurter contre mille & mille petites cellules pleines d'Air, les comprime d'abord, & comprime l'Air. Mais à force de ſecouſſes, elle briſe ces petites priſons, avec l'action du reſſort de l'Air intérieur, entre rapidement, dégage, raréfie l'Air, preſſe avec le ſecours de l'Air, & lance de tous côtés les parties des Alcali. Delà, ce mouvement intérieur de parties inſenſibles accompagné de raréfac-

tion, en quoi consiste la fermentation.

Les fermentations ont leurs éffets, leurs phénoménes propres. Les principaux, ce sont les dissolutions, l'ébullition, l'éffervescence & la chaleur, l'inflammation, les suspensions de particules, les exaltations ou sublimations, les évaporations, les précipitations, les coagulations, les cristallisations. On fait voir comment tout cela se produit. Eudoxe expose aux yeux d'Ariste un grand nombre de Phénoménes ou d'éffets Chymiques. Ariste en découvre les causes secrettes. La dextérité de celui qui fait les expériences, & la vivacité de celui qui les explique, ont dequoi piquer la curiosité de l'esprit. Ces exercices, ainsi que plusieurs autres qui sont répandus dans l'ouvrage, ont déjà été faits en public avec succès, & ont soûtenu pendant les heures entiéres l'attention de quelques assemblées respectables.

Dans ces expériences, c'est tantôt une sorte de champignon Philosophique, ou un corps spongieux, haut d'un piéd environ, qui sort tout à coup d'une once environ de liqueurs

différentes, au milieu d'une flamme & d'une fumée épaisse : tantôt, ce sont des flammes qui s'élancent du sein de deux ou trois sortes de liqueurs froides. Ces flammes sont quelquefois subites & peu durables, quelquefois elles sont d'une assés longue durée. Il y en a qui partent sans explosion ; d'autres sont accompagnées d'un bruit semblable à celui d'un coup d'arme à feu chargée. L'esprit de nitre, l'huile de vitriol, l'huile de terébentine, le beaume blanc de la Mecque, celui de copaü, mêlés d'une certaine maniére & à certaines, doses dont l'on parle, s'y enflamment avec des circonstances différentes. L'odeur de quelques fermentations est un peu forte. Vous prendriez l'odeur de quelques autres fermentations pour celle de l'ambre gris, & du musc.

Quelquefois les Acides & les Alcali coagulés après la fermentation, ou réünis sans mouvement, font des espéces de petits cristaux ; & ce sont des cristallisations. Delà, les végétations Chymiques, l'Arbre de Diane, l'Arbre de Mars ; les Raisins artificiels. Ces végétations métalliques ou salines sont des branchages, des espé-

ces de buissons, des arbrisseaux, des fruits de métal ou de sels. Ces plantes croissent comme d'elles mêmes, non pas pour flater le goût; mais pour le plaisir des yeux, & de l'esprit. Ce sont des jeux de l'Art & de la Nature, dont Ariste & Eudoxe dévelopent le secret.

Les fermentations conduisent les deux interlocuteurs à l'origine des feux soûterrains. On explique la cause de ces feux; on expose leur action dans le sein de la Terre; on leur attribuë les tremblemens de terre, & la Naissance des Nouvelles Isles. On parle de plusieurs Isles assés récentes, dont la Naissance a quelque chose d'étonnant, & de plusieurs tremblemens de terre, capables de jetter à la fois dans les esprits, & l'admiration, & l'horreur.

Du feu, l'on passe volontiers à l'élément le plus contraire; à l'eau. Après avoir parlé de la Nature de l'eau, & de sa pesanteur, eû égard à l'air, Ariste & Eudoxe s'attachent sur tout à ce qui regarde la mer, sa salure, le Flux & le Reflux; l'origine des fontaines, & les eaux minérales. D'où

vient la ſalure de la mer ? Comment les eaux de la mer ſe déſſalent-elles ? On l'explique. Ariſte badine ſur les oliviers, les lauriers, les prairies, les jardins, les arbres chargés de fruits, les forêts fleuries que l'Hiſtoire naturelle place au fond de la mer rouge. " Des » jardins, dit-il, des bocages ſitués » au fond de la mer, ne ſçauroient » guére charmer que des plongeurs, » des hommes marins, ou des Phi- » loſophes. Les curieux obſervateurs » de la Nature y peuvent voir en tout » tems, ſans inondation, ſans délu- » ge, les poiſſons ſur la cime des ar- » bres : *piſcium & ſummâ genus hæſit* » *ulmo* ».

L'entretien ſur la mer eſt fort détaillé. L'on y trouve une cauſe probable & un grand nombre de circonſtances curieuſes d'un phénoméne capable d'humilier l'orgueil des Philoſophes, enfin de nouvelles obſervations, & des régles pour éviter le naufrage ſur nos côtes. De la mer, on paſſe inſenſiblement à l'origine des fontaines. C'eſt le 6e. entretien.

Le Pere *Regnault* rapporte divers ſyſtêmes; 1°. Le ſien paroit naturel. On

y trouve les propriétés des différentes fontaines. On voit des fontaines qui tariſſent dans les chaleurs, on en voit de plus & de moins fraîches; de douces juſque dans le fond de la mer; de ſalées juſques au milieu des terres; de pétrifiantes, de vertes, de nuiſibles à la ſanté, de venimeuſes, d'autres qui ſans nuire à la ſanté, font tomber les dents, de ſalutaires, d'huileuſes, de froides en dedans & chaudes au-deſſus, de froides le jour & chaudes la nuit, d'inflammables, d'intermittentes, de ſujettes au Flux & au Reflux juſques ſur le penchant des montagnes. On en voit dont les mouvemens ont des rapports conſtans avec les mouvemens de la Lune; d'autres qui diminuent, quand la mer monte; & augmentent tandis que la mer deſcend. On nomme les endroits où ces fontaines ſe trouvent; & en ſuivant avec Ariſte & Eudoxe les routes ſecrettes que les eaux tiennent dans le ſein de la terre, on aperçoit bien-tôt les cauſes différentes de tant de phénoménes merveilleux.

L'origine du Nil, ſi célébre parmi les Anciens, & ignorée, du moins en

Europe, jusqu'au dernier Siécle, n'est plus un mystére. *Lucain* fait dire à *Cesar* qu'il eut préféré l'espérance de la voir au plaisir de faire la guerre à sa patrie. Deux Missionnaires de la Compagnie de Jésus ont rencontré l'origine du Nil en courant après des Infidéles. On cite les relations de ces Missionnaires. La cause, à quoi l'on attribuë les inondations réglées & fécondes de l'Egypte n'est pas moins manifeste que la source du Fleuve.

Les principales eaux minérales de la France font le sujet de l'entretien suivant. Le séjour de Passy, où Ariste & Eudoxe se trouvent, fait naître l'occasion de parler de ces eaux salutaires & de leur éfficace.

Le 8e. le 9e. le 10e. & le onziéme, entrétiens dévoilent les ressorts secrets de la machine du corps humain, & les traits merveilleux de la sagesse qui l'a faite. On trouve dans ces entretiens le nom, la Nature, l'arrangement, l'usage des Parties principales dont notre corps est composé, le principe des mouvemens alternatifs du cœur, la circulation du sang, la maniére dont elle porte la vie dans

tout le corps, la faim, la ſoif, la digeſtion, la réparation du ſang ; qui a paſſé dans la ſubſtance du corps, la veille, le ſommeil, la ſanté, l'origine des maladies, quelques remédes : par exemple, pour la morſure des animaux venimeux, pour la goûte, pour la rage, &c. comment ces réſmédes apportent quelque ſoulagement, ou opérent la guériſon ; en un mot, on voit d'un coup d'œil la méchanique & le jeu du corps humain.

Les Interlocuteurs ont répandu quelque agrément ſur une matiére qui n'en paroit guére ſuſceptible. Il étoit plus aiſé d'en répandre ſur ce qui regarde les ſens & les qualités ſenſibles, les organes du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe, les ſaveurs, les odeurs, les ſons.

Le ſon conſiſte dans des frémiſſemens ou des vibrations de l'air mû avec une grande viteſſe. Delà, les propriétés des ſons, l'Echo, les ſons agréables ou deſagréables, &c. On va chercher dans le corps, juſque dans le fond de l'ame, & dans l'union de l'ame avec le corps, le principe des agrémens ou des déſagrémens des ſons.

1. Notre ame, qui eſt naturellement curieuſe & qui veut être heureuſe, dit Eudoxe, aîme les perceptions ſimples; parce que ce ſont des connoiſſances; qui ne ſont ni embaraſſées, ni fatiguantes; & les perceptions variées, parce que ce ſont comme autant de ſources différentes de bonheur; qui ne portent point avec elles l'ennui de l'uniformité. Une certaine ſimplicité variée, une variété ſans confuſion, ou qui n'eſt point compliquée, nous touche: au contraire des perceptions trop compoſées, trop mêlées, ou trop uniformes déplaiſent bien-tôt; celles-là fatiguent; celles-ci ennuyent l'ame, n'aime point l'uniformité dans une choſe paſſagére, parcequ'elle s'aperçoit bien-tôt qu'elle chercheroit en vain ſon bonheur dans l'objet préſent.

2. Les mouvemens qui altérent le corps cauſent dans l'ame des ſentimens deſagréables, pour l'avertir de remédier au mal. Les mouvemens qui ſont utiles pour la conſtitution préſente du corps, produiſent d'ordinaire dans l'ame des ſentimens agréables.

Sur ces principes, on explique l'ex-

trême différence du goût des Nations pour la Musique ; pourquoi le goût de la Musique est différent dans différentes personnes, & dans la même en des tems divers; pourquoi parmi les animaux mêmes les plus stupides il s'y en trouve qui n'y sont pas insensibles. Ariste rapporte un fait certain & assés singulier. « Un jour, dit Ariste, com-
» me je joüois de la flûte assis sur le
» bord d'un ruisseau dans une prairie,
» un âne qui passoit à vingt pas, leva
» la tête dès qu'il m'entendit, s'ap-
» procha de moi, s'arrêta quelque
» tems à 8. ou 10. pas, toûjours at-
» tentif ; puis il vint si près, qu'il
» avoit la tête presque au-dessus de la
» mienne. Il m'écouta tranquilement
» dans cette situation pendant un de-
» mi quart d'heure, environ, unique-
» ment occupé du son de la flûte. Je
» ne sçai s'il se lassa ; mais enfin, après
» avoir écouté fort attentivement, il
» prit avec les dents mon chapeau sur
» ma tête, le porta du moins à dix
» pas ; & tournant la tête, il s'enfuit
» au galop, & alla chercher au milieu
» de la prairie une nourriture plus so-
» lide ».

Mars 1730.

On découvre par quel ſecret la Muſique produit quelquefois des mouvemens furieux, ſouvent des mouvemens méſurés, cadencés, touchans. Comment le ſon des inſtrumens ſuſpend les maladies, & guérit les malades, ſur tout les Muſiciens, dont pluſieurs ont dû la guériſon aux charmes de leur Art ; pourquoi l'on trouve dans la même ſource le reméde à la morſure vénimeuſe de la Tarentule.

La Tarentule, dit Eudoxe, eſt une eſpéce d'araignée à 8 yeux & à 8. pattes. La morſure en eſt bien-tôt ſuivie d'une douleur très-aiguë, & peu d'heures après, d'un engourdiſſement; le pous s'affoiblit, la vuë ſe trouble, on perd la connoiſſance, le bon ſens & le mouvement. Mais un jouëur d'inſtrument a-t'il trouvé un Air qui convienne au malade, le malade commence à remuer un peu, ſucceſſivement & en cadence, les doigts, les bras, les jambes & le corps; il ſe léve, il danſe les heures entiéres; & à force de danſer, il guérit enfin. Comment cela ſe fait-il? Voici la raiſon qu'on en donne.

« Le venin de la Tarentule épaiſſit » le ſang & bouche pluſieurs de ſes » conduits; delà l'engourdiſſément.

» Le ſang épaiſſi fournit peu d'eſprits
» animaux ; leurs conduits s'affaiſſent
» dans le cerveau ; les nerfs dépourvûs
» d'eſprits ſe relachent. Delà, l'inac-
» tion, le défaut de connoiſſance &
» de mouvement. Mais les vibrations
» des airs vifs que l'on jouë, agitent le
» ſang, & le reſte des eſprits animaux,
» qui ſe multiplient bien-tôt par l'a-
» gitation du ſang. Agités & multi-
» pliés, ils coulent dans les fibres &
» dans les nerfs; les fibres & les nerfs
» mis à l'uniſſon des cordes ſonores
» reçoivent leurs vibrations, ſe ra-
» courciſſent, s'allongent ſucceſſive-
» ment ; d'où vient le mouvement
» ſucceſſif des doigts, des bras, des
» jambes, & la danſe. L'action de la
» danſe augmente l'agitation du ſang,
» & fait ſuer. Le venin agité & atténué
» s'exhale peu à peu par la tranſpira-
» tion : à meſure que le venin s'exhale,
» le malade ſe ſent ſoulagé. Ce ſoulage-
» ment le rend ſi conſtant à danſer.
» Lorſque le venin eſt diſſipé par l'a-
» gitation & les ſueurs, le ſang re-
» prend ſa fluidité, ſon cours ordi-
» naire ; & c'eſt une ſorte de cure mu-
» ſicale aſſés ſurprenante, &c ».

Après avoir parlé des ſons & de l'organe de l'ouïe, on parle de l'œil & de la cataracte, de la lumiére, des phoſphores, de la tranſparence des corps, de la viſion, des miroirs, des lunettes, des verres-ardens, des couleurs, &c. On cite dans ces entrétiens une récette du Phoſphore d'Angleterre, lequel ſe conſerve dans l'eau très-long-tems; mais qui ſe diſſipe à l'air, & s'enflamme comme de lui-même, quand on l'écraſe. On y voit la maniére de rendre le Barométre lumineux. On y fait voir au microſcope dans un grand nombre d'infuſions différentes, que dis-je? dans la centiéme partie d'une goûte d'eau, des miliers d'animaux, nager, s'élancer, faire des culbutes, éviter les obſtacles dans leurs chemins, &c. On y voit la fameuſe lunette de Monſieur *Neuton*; & comment n'ayant que deux piéds, environ, elle produit l'éffet d'une lunette ordinaire de 8. à 10. piéds; comment des charbons ardens mis au foyer d'un miroir concave allument de la poudre placée au foyer d'un autre miroir concave à la diſtance de 6, de 10, de 18, & même de 50. piéds.

Ariſte & Eudoxe ne ſont pas dans la même penſée ſur les couleurs. Le jeune Ariſte eſt épris du ſyſtême nouveau de Monſieur *Neuton*. Il expoſe le ſyſtême. Eudoxe fait des expériences qui ont quelque choſe de frapant : tantôt ce ſont des liqueurs tranſparentes, dont le mélange devient noir tout d'un coup, & perd ſa noirceur au gré d'Eudoxe : tantôt c'eſt une couleur violette qui dévient verte ; une couleur verte changée en une couleur rouge, une couleur rouge changée en une couleur verte à différentes repriſes, &c. Ariſte explique ces changemens ſelon le ſyſtême de Monſieur *Neuton*, où de ſept ſortes de rayons contenus dans la lumiére, chacun porte ſa couleur propre, toûjours la même ; mais qui réünis enſemble, font le blanc. Un exemple.

« Eudoxe. Voici de la diſſolution
„ de ſublimé corroſif & de l'huile de
„ Tartre par défaillance. Les deux li-
„ queurs ſont tranſparentes, & fort
„ claires. Je les mêle . . . déjà le mé-
„ lange eſt rouge.

„ Ariſte. C'eſt que les liqueurs épaiſ-
„ ſies dans le mélange, réfléchiſſent

» plus de rayons rouges que chaque
» liqueur ſéparée laiſſoit paſſer.

“ Eudoxe. Sur le mélange rouge
» verſons de l'eſprit de ſel Armoniac;
» agitons un peu le verre : déja le
» mélange eſt blanc comme de l'or-
» geat.

» Ariſte. C'eſt que le mélange ré-
» fléchit à la fois beaucoup de rayons
» de toutes les eſpéces, &c ».

Dans le ſyſtême d'Eudoxe, les couleurs qui frapent immédiatement les yeux, ſont des vibrations des rayons lumineux, plus ou moins fortes, & plus ou moins mêlées d'ombre. Il entre dans un grand détail. Ariſte fait à ſon tour beaucoup de changemens de couleurs ſurprénans ; & à ſon tour Eudoxe les explique dans ſon ſyſtême. Un exemple

“ Ariſte. Je ne fais que mêler dans
» un verre un peu d'eau & d'huile de
» Tartre avec du ſyrop violat... Une
» belle couleur verte vient s'offrir à
» vos yeux.

» Eudoxe. Le vert conſiſte dans
» une certaine médiocrité de vibra-
» tions & d'ombre. Auſſi le vert flat-
» te les yeux, & la Nature prend une

„ couleur verte, quand elle ſe renou-
„ velle, & qu'elle devient plus riante
„ au Printems; parce que le vert cha-
„ toüille, pour ainſi dire, l'organe de
„ la vûë ſans le bleſſer en aucune fa-
„ çon. Par conſéquent le corps vert
„ eſt composé de parties d'une lon-
„ gueur, d'un reſſort, d'une poroſité
„ médiocre. Cela ſupoſé, le mélange
„ eſt vert, parce que ſa ſurface, dont
„ les parties ont une longueur, un
„ reſſort, une poroſité médiocre, ré-
„ fléchit les rayons éfficaces avec un
„ cértain milieu d'ombre & de vibra-
„ tions.

„ Ariſte. Je verſe de l'eſprit, ſur le mé-
„ lange vert; & dejà le mélange eſt
„ rouge.

„ Eudoxe. Le rouge conſiſte dans des
„ vibrations promptes de rayons éffi-
„ caces, mais mêlés d'ombre. Car pour-
„ quoi le Soleil eſt-t'il rouge à l'Hori-
„ ſon? C'eſt que les rayons traverſant
„ alors plus de vapeurs, ſont plus in-
„ térrompus, & qu'il en vient moins
„ juſques à nos yeux. En effet, les vi-
„ brations éfficaces n'en ſont pas plus
„ foibles, puiſque les rayons éfficaces
„ traverſent plus aiſément l'eau, que

» l'air, & que plusieurs y coulent
» même plus vite, rassemblés par la
» réfraction. Le rouge est donc un
» amas de particules roides, mais qui
» ne sont pas sphériques. Roides, elles
» renvoyent les rayons avec de foibles
» vibrations; mais comme ces parti-
» cules ne sont pas globuleuses, elles
» ne réfléchissent pas les rayons éffica-
» ces sans quelque mélange assez con-
» sidérable de rayons inéfficaces.

» Cela suposé; le mélange dont il
» s'agit, est rouge, parce qu'ayant
» des parties courtes & roides, mais
» qui ne sont pas sphériques, il ré-
» fléchit les rayons éfficaces avec de
» fortes vibrations, mais au même
» tems mêlés d'ombre, ou de rayons
» inefficaces ».

Voilà quelques traits du second volume; nous parlerons dans la suite du troisiéme.

ARTICLE XXV.

HISTOIRE ANCIENNE DES Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macèdoniens, des Grecs, par M. Rollin, Ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Royal, & Associé à l'Academie Royale des Inscriptions, & des belles Lettres. Tome I. contenant. 607. pages; la Préface 48. A Paris, chez Jacques Estienne, Libraire ruë S. Jacques à la Vertu. 1730. *avec Approbation & Privilege du Roi.*

MOnsieur Rollin ne se lasse point d'employer ses Veilles pour l'utilité du Public en général, & de la Jeunesse en particulier. Après avoir donné ces derniers années un Traité des Études en 4. volumes, dont le débit a été si prompt, qu'il a fallu en faire une nouvelle Edition dans l'année même de l'impression, il entreprend un nouvel Ouvrage, qui est comme une suite du prémier; mais

dont l'utilité ſera encore plus étenduë. En effet une bonne partie de ſon Traité des Etudes n'eſt guéres propre que pour ceux, qui ſont dans cette carriére; au lieu qu'il n'y a perſonne à qui ſon nouvel Ouvrage, qui roule ſur l'Hiſtoire ancienne, ne puiſſe convenir. C'eſt une lecture qui peut être utile & agréable également à tout le monde, de quelque âge & de quelque condition qu'il ſoit; voici le plan de cet Ouvrage.

L'Auteur s'y propoſe d'expoſer l'Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, tant de Ninive, que de Babylone, des Médes & des Perſes, & des differents eſtats de la Gréce.

Ceux qui ſeront un peu verſez dans l'Hiſtoire des tems, qui ont précedé la République Romaine, au moins ſortie de ſon enfance, connoîtront toute la difficulté & tout le prix de ce grand deſſein. Ils ſçavent que depuis l'Epoque qu'on vient de marquer, l'Hiſtoire ancienne eſt aſſés developpée; mais au delà de cette Epoque, il n'en eſt pas de même. Outre bien des Lacunes qui s'y rencontrent, & ſur

leſquelles l'antiquité ne nous a rien laiſſé qui puiſſe y ſuppléer, on trouve par tout des obſcurités, des embarras, des contradictions, & des incertitudes, dont il n'eſt pas aiſé de ſe tirer, & quelquefois même un mélange de Fables, au travers deſquelles on a bien de la peine à demêler l'Hiſtoire. Auſſi n'y a-t-il que les Sçavans, & ceux qui ont tourné en étude leurs lectures, qui ſoient un peu au fait ſur ces prémiers tems, dont tout le reſte de ceux même à qui l'Hiſtoire fait plaiſir, n'ont qu'une connoiſſance bien confuſe; faute d'un Ouvrage tel que celui que nous donne ici Monſieur Rollin; & qui, de la maniere dont il eſt diſpoſé, va mettre tout le monde à portée de s'inſtruire de ces anciens tems, autant qu'il eſt poſſible de l'être à preſent.

Le prémier volume qu'il donne aujourd'hui ne comprend que l'Hiſtoire des Egyptiens & des Carthaginois; c'eſt-à-dire, des deux Peuples qui font remontrer le plus haut leur antiquité, & dont au moins par rapport à certains tems on eſt le moins inſtruit.

On ne rapportera rien ici de tout ce

que Monſieur Rollin dit dans ſa Préface ſur les avantages de l'Hiſtoire & les utilités qu'on doit ſe propoſer d'en tirer. On ne pourroit qu'affoiblir, en l'abrégeant, tout ce que l'Auteur dit à ce ſujet, & qui mérite d'être lû avec réflexion & dans toute ſon étenduë. Venons à l'Hiſtoire même, en commencant par celle des Egyptiens.

La methode que l'Auteur ſe preſcrit à l'égard de cette Hiſtoire eſt toute propre à inſtruire parfaitement le Lecteur ſur tout ce qu'elle renferme de plus curieux. Il diviſe pour cela en trois Parties cette portion de ſon Ouvrage.

Dans la prémiere, il donne une deſcription courte & abrégée des differentes parties de l'Egypte, & de ce que chacune renferme de plus remarquable. Dans la ſeconde, il traite des Coûtumes, des Loix & de la Religion des Egyptiens; & enfin, il donne dans la troiſiéme la ſuite des Rois d'Egypte, & de ceux qui en ont été les Maîtres juſqu'au tems de *Cambyſe*; s'arrétant à ce terme parce que ce qui le ſuit entre naturellement dans l'Hiſtoire des Perſes & des Macedoniens.

Monsieur Rollin, après avoir donné une position exacte sur la maniére, dont l'Egypte est située, la partage en trois parties, qui sont la Haute-Egypte, appellée autrement la Thébaïde : l'Egypte du milieu, nommée Eptanome, Acelepe, à cause des sept départemens, dans lesquels elle étoit partagée ; & enfin la Basse-Egypte, qui comprend ce que les Grecs appelloient le *Delta* ; c'est-à dire, ce qu'il y a de païs jusqu'à la mer Méditerranée, & la mer rouge.

Si l'on en croit Herodote, l'Egipte a eu autrefois jusqu'à dix-huit mille Villes ; & quoiqu'elles ne fussent pas à beaucoup près aussi considérables que Thébes capitale de la Haute-Egypte, & qui donna son nom à cette partie du Royaume, cependant on peut, par proportion, juger des autres, parce que les Auteurs rapportent de celle-ci, dont les Grecs & les Romains ont admiré la grandeur & la magnificence, quoiqu'ils n'en eussent vû que les ruines. Nos voyageurs eux-mêmes rendent témoignage qu'encore aujourd'hui on trouve dans le *Sayde*, c'est le nom que porte aujourd'hui la Thé-

bayde, on découvre, des Temples, & des Palais encore preſque entiers, avec un nombre infini de colonnes, & de ſtatuës.

L'Eptanome, ou la partie d'Egypte, qui en fait le milieu entre la haute, & la baſſe, avoit autrefois pour Capitale la Ville de Memphis : aujourdhui c'eſt le grand Caire. Cette partie étoit célébre par pluſieurs raretés; l'Auteur ne s'arrête que ſur les principales, qui ſont, les Obéliſques, les Pyramides, le Labyrinthe, le Lac de Mœris, & ce qui regarde le Nil; c'eſt-à-dire, ſa ſource, ſes cataractes, la cauſe & les effets de ſon débordement, auquel l'Egypte où il pleut rarement doit toute ſa fécondité.

La Baſſe-Egypte en eſt la partie la plus cultivée, la plus fertile, & la plus riche. Elle forme une éſpéce d'Iſle, qui commence où le Nil ſe diviſe en deux grands canaux qui font un Delta, avec le bord de la mer Méditerranée, & qui vont ſe jetter dans cette mer. L'Embouchure qui eſt à droite s'appelloit Peluſienne; celle qui eſt à gauche, s'appelloit Canopienne; dénominations tirées des deux Villes

dont elles étoient voiſines, *Peluſium* & *Canopus*, & qui ſont aujourd'hui Damiette, & Roſette, Heliopolis; c'eſt-à-dire, Ville du Soleil, étoit la principale de cette partie, avant qu'Alexandre le Grand y eût bâti Alexandrie, qui devint ſous les Ptolémées la Capitale la plus floriſſante de tout le Royaume, en particulier par le grand commerce qui s'y faiſoit, & qui y porta le luxe & la licence à tel point, que les délices d'Alexandrie paſſoient en proverbe chés les Romains.

De cette prémiere partie qui renferme la deſcription de l'Egypte, l'Auteur paſſe à la ſeconde, qui touche les mœurs & les coûtumes, & il commence par ce qui regarde les Rois & le Gouvernement. Sur quoi il rémarque que les Rois avoient leurs loix, à l'obſervation deſquelles ils n'étoient pas moins aſtraints, que l'étoient leurs Sujets à celles qui étoient faites pour eux. On peut juger de la gêne où elles les réduiſoient, puiſqu'il leur falloit ſouffrir, non ſeulement que la qualité des viandes, & la meſure du boire, & du manger leur fuſſent marquées, & préſ-

crites; mais encore que toutes leurs heures, & presque toutes leurs actions fussent réglées par la Loi; c'est sur quoi on peut voir le détail exact & curieux qu'en donne l'Auteur.

La justice étoit renduë par un Senat composé de 30. Juges, tirés des principales Villes du Royaume avec des revenus convenables qui leur étoient assignés. Le meurtre, & le parjure étoient punis de mort; & la calomnie, de la peine du Talion. On punissoit comme assassin celui qui pouvant en sauver un autre ne l'avoit pas fait. Chaque particulier étoit tenu de rendre compte d'où il tiroit sa subsistance. La Polygamie étoit permise, excepté aux Prêtres, qui ne pouvoient épouser qu'une femme; mais le mariage entre frere & sœur étoit non seulement autorisé par les Loix, mais en quelque sorte fondé sur la Religion, par rapport à *Osiris* & *Isis* les Dieux du Pays les plus universellement revérés, & qui avoient donné l'exemple d'un inceste si condamnable, & si abhorré chés toutes les autres Nations.

De la Police civile, l'Auteur entrant

dans ce qui regarde les Prêtres, & la Religion, remarque d'abord qu'il n'y a jamais eu de Nation si superstitieuse que celle des Egyptiens. Ce qu'il rapporte du culte des differentes divinitez qu'ils adoroient, & où ils comprenoient non seulement les animaux les plus méprisables, mais jusqu'aux légumes de leurs jardins, est bien propre à faire connoître de quel aveuglement est capable l'esprit humain abandonné à lui-même. Pour faire voir ce que l'homme est par lui-même, Dieu a permis, dit Monsieur Rollin, que le Païs de toute la terre où la sagesse humaine avoit été portée au plus haut degré, fût aussi le Theâtre de l'Idolatrie la plus grossiere, & la plus ridicule: & d'un autre côté pour faire voir ce que peut la force toute puissante de sa grace, elle changea depuis, les deserts d'Egypte en Paradis Terrestre, par la multitude infinie de Saints solitaires, dont il les peupla, & qui ont rendu si célébres les deserts de la Thébaïde.

Après les Prêtres, ceux qui étoient le plus en honneur dans l'Egypte, étoient les gens de guerre. On y té-

noit toûjours quatre cents mille hommes sur piéd ; & l'on n'épargnoit rien pour en faire de bons soldats. Mais il est vrai que l'Egypte s'est encore plus distinguée par l'invention, & la culture des Sciences, & des Arts que par les armes. C'est de la Gréce que les Arts se sont répandus dans le reste du monde ; mais les Grecs eux-mêmes les avoient tiré de l'Egypte. Aussi ceux d'entre les Grecs qui se sont rendus le plus celébres de ce côté là, ne se croyoient-ils point véritablement sçavants, s'ils n'avoient fait un long séjour en Egypte, où ils alloient puiser la Doctrine qu'ils communiquoient ensuite à leurs compatriotes. C'est sur quoi je n'entrerai point en détail, renvoyant sur cet Article & sur le reste de cette seconde Partie à l'Ouvrage même.

La troisiéme Partie de la division de Monsieur Rollin, regarde la suite des Rois qui ont gouverné l'Egypte. Il subdivise ce dernier morceau, qui comprend un espace de 2158. ans, en trois Parties, mais il n'en traitte que la prémiere qui finit à Cambyse, parce que les deux autres rentrent

dans d'autres Hiſtoires. Il ſe borne donc ici à la prémiere qui depuis *Menés* ou *Miſraïm*, prémier Roi d'Egypte en 1816. juſqu'à Cambyſe renferme 1663. ans.

Les Egyptiens ſe faiſoient tellement un point d'honneur d'être les plus anciens Peuples du monde, que pour n'avoir perſonne qui pût leur diſputer cette prérogative, ils faiſoient remonter leur antiquité à plus de vingt mille ans. La vérité eſt qu'ils étoient très-anciens, & qu'il n'y a point de Monarchie qui remonte ſi haut que la leur, c'eſt tout ce qu'on en peut dire. Mais comme rien n'eſt moins éclairci dans l'Hiſtoire que la ſuite de leurs Dynaſties, & des Rois de chaque Dynaſtie ou Maiſon qui a regné, Monſieur Rollin ſe borne à ce qu'en ont rapporté Hérodote, & Diodore de Sicile, qui ont moins eu en vûë de nous donner une ſuite des Rois d'Egypte, que d'indiquer ceux dont l'Hiſtoire leur a paru plus intereſſante, & plus inſtructive.

Ainſi, après avoir parlé des cinq Rois *Menés*, *Baſiris*, *Oſymandias*, *Uchoreus*, & *Mœris*, qui ne ſuccede-

rent point immédiatement les-uns aux autres, & entre lesquels, il y en a eu plusieurs dont Hérodote ne fait point mention, il rémarque que vers l'an du monde 1920. des Etrangers qu'on nomma Rois Pasteurs, s'emparerent d'une grande partie de la Basse-Egypte, & de Memphis, mais non de la haute où le Royaume de Thébes subsistá toûjours jusqu'à *Sesostris*. La domination de ces Rois Pasteurs dura 260. ans; & ce fut sous l'un deux qu'Abraham vint en Egypte avec sa femme Sara.

Ce fut *Thethmosis* ou *Amosis*, qui chassa ces Rois Pasteurs vers l'an du monde 2170. *Ramesses Miamun*, qui ne vint qu'après une suite d'autres Rois, régna en 2427. & ce fut, selon Usserius, ce nouveau Roi qu'eut l'Egypte après la mort de Joseph, & à qui les services de ce grand Patriarche étoient inconnus. Ce fut lui qui commença à persecuter les Israëlites, en les accablant de travaux, comme il est raconté dans l'Exode.

Amenophis son fils lui succeda, & c'est celui qui fut submergé dans la Mer rouge, en poursuivant les Israëli-

tes. *Sesostris*, l'un des plus fameux Rois d'Egypte, succeda à son pere *Amenophis*. Il commença à régner en 2513. Ce fut un grand Conquerant, sur les Exploits duquel, non plus que des autres, nous ne donnerons aucun détail, parce que ce qu'en dit M. Rollin lui-même, n'est qu'un Abregé des Auteurs où il a puisé, & qu'un Abregé d'un Abregé se réduiroit à rien.

Pheron succéda aux Etats de *Sesostris*, mais non à sa gloire. De celui-ci à *Protée*, qui régna en 2800. il y a une lacune de plus de 200. ans. Ce fut, durant son Régne, que se fit l'enlévement d'Héléne par Paris. *Rhampsinit* vint après, & son Régne est l'Epoque de la fin de la Justice & de la Modération, qui jusques-là avoient toûjours régné en Egypte; & dont, sous les deux Régnes suivans, la violence & la dureté prirent la place.

Ces deux Rois furent *Cheops* & *Chephren*, qu'on prètend avoir régné successivement; quoique le prémier eût été cinquante ans sur le Thrône, & que le second, qui étoit son frére, ait eu un Régne de 56. ans après son

aîné. Egalement impies, l'un & l'autre, ils firent fermer les Temples, & abolirent les Sacrifices. Il est remarquable que ces superbes Pyramides, qui ont fait l'admiration de l'Univers, ayent été le fruit de l'irréligion & de l'impitoyable dureté de ces Princes, qui firent périr, dans ces durs & inutiles travaux, un nombre infini de leurs Sujets.

Mycerinus, fils de *Cheops* & neveu de *Chephren*, succéda à son oncle, & répara, par sa piété & par sa douceur, les maux qu'avoient causés à l'Egypte ses deux derniers Prédecesseurs. Il rouvrit les Temples que ceux là avoient fermés, & rétablit les Sacrifices qu'ils avoient abolis. Il ne s'appliqua qu'à soulager les Peuples & à rendre ses Sujets aussi heureux, que son Oncle & son Pere les avoient rendus misérables. Averti par un Oracle qu'il ne régneroit que sept ans, il s'en plaignit aux Dieux, en demandant pourquoi le Régne de son Pere & de son Oncle, tous deux également impies & cruels, avoit été si long, & que le sien, qu'il avoit signalé par sa piété envers les Dieux & son humanité envers ses Peu-

ples, étoit si court Sur quoy il lui fut répondu, que les Dieux, pour punir les Peuples d'Egypte, avoient voulu qu'ils fussent tyrannisés pendant 150. ans, & que son Régne, qui devoit être de 50.ans, avoit été réduit à sept; parce que son gouvernement étoit trop doux pour des Peuples que les Dieux vouloient punir. Voilà ce que l'Auteur rapporte sur la foi des Anciens. Il y a pourtant lieu de croire que son Régne ne fut si court, que parce qu'il devoit être déjà vieux lorsqu'il commença à régner. Quand il ne seroit venu au monde qu'à la dérniére année du Régne de son Pére, il falloit qu'il en eût plus de 56.quand il commença à régner, puisque son oncle *Chephren* à qui il succéda, avoit régné 56. ans. Or, il n'est pas fort étonnant qu'un Prince qui ne monte sur le Trône qu'à 56. ans, n'en régne que sept.

Ce Prince bâtit aussi une Pyramide; mais bien moindre que celle de son Pére. Celui de tous qui eut le plus à cœur de se distinguer par cet endroit, fut *Asychis*, dont il est fait mention après *Mycerinus*, mais qu'on ne marque

point qui ait été ſon Succeſſeur immédiat. La Pyramide qu'il fit élever étoit de brique, & il y fit mettre une Inſcription qui marquoit qu'elle étoit autant ſupérieure aux autres Pyramides, que Jupiter l'eſt aux autres Dieux.

Comme depuis ces derniers Rois juſqu'à *Sabachus* l'Ethiopien, il y a, ſelon la ſupputation de M. Rollin, une intervalle de près de 300. ans; il remplit ce vuide par quelques faits, dont l'Ecriture Sainte fait mention. Tels ſont le *Pharaon* qui donna ſa fille en Mariage à *Salomon : Seſac*, chez qui ſe réfugia *Jeroboam*, & qui, la cinquiéme année du Régne de Roboam, fils de Salomon, marcha contre Jéruſalem avec douze cens chariots de guerre & ſoixante mille hommes de Cavalerie; & *Zara* Roi d'Ethiopie, & d'Egypte auſſi, ſelon les apparences, dont l'Armée, qui étoit d'un million d'hommes fut défaite totalement par *Aſa* Roi de Juda.

Aniſis vint enſuite, il étoit aveugle & fut chaſſé de ſon Royaume par *Sabachus* Roy d'Ethiopie, qui, après avoir régné 50. ans en Egypte, ter-

me que lui avoit marqué l'Oracle, se retira en Ethiopie, & laissa le Trône à *Anysis*, qui s'étoit tenu caché dans les Marais pendant tout ce tems là. Il eut pour Successeur *Sethon* fils de Sabachus. La maniére dont Herodote raconte que ce Prince défit Sennacherib, est visiblement une altération de la maniére miraculeuse dont l'Armée de Sennacherib périt sous le Régne d'Ezechias, comme il est rapporté au 4^e^. Liv. des Rois.

Tharaca qui s'étoit joint à *Sethon* avec une Armée d'Ethiopiens, pour aller au-devant de Sennacherib, succeda à *Sethon*, & régna 18. ans. Les Egyptiens ne pouvant, après sa mort, s'accorder sur le choix d'un Roy, douze des principaux Seigneurs du Royaume le partagérent entre eux, en 3319. L'un d'eux, nommé *Psammetique*, ayant été chassé par les autres & rélégué dans les Marais d'Egypte, s'y tint caché quelques années, au bout desquelles, profitant d'une occasion favorable, il subjugua les autres & se rendit Maître absolu de tout le Royaume.

Je n'entrerai point dans le détail

de ſon Régne ; il ſuffit de dire, qu'après avoir régné heureuſement & avec beaucoup de gloire durant 54. ans, il eut pour Succeſſeur ſon fils *Nechao* l'an 3388. C'eſt de lui dont il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture ſous le nom de *Pharaon Nechao*. A celui ci ſuccéda *Pſamnus* ſon fils, qui eut auſſi *Apries* ſon fils pour ſucceſſeur. L'Ecriture le nomme *Pharaon Ephrée*, ou *Ophra*. Ayant été heureux dans les commencemens de ſon Régne, il éprouva enſuite toutes ſortes de calamitez. Ses Troupes s'étant révoltées, mirent à leur tête *Amaſis*, Officier de fortune, qu'il leur avoit envoyé pour les ramener à leur devoir. *Apries* lui ayant livré bataille proche Memphis, la perdit, fut fait priſonnier & mené à la ville de *Says*, où il fut étranglé.

Amaſis devint, par ſa mort, paiſible Poſſeſſeur de l'Egypte, où, après avoir régné quarante ans, il laiſſa le Royaume à *Pſammenit* ſon fils, qui en fut dépoüillé par *Cambyſes*, fils de Cyrus. C'eſt ici que l'Auteur termine la ſuite des Rois d'Egypte, pour les raiſons que nous avons dites ci-deſſus.

Nous nous sommes si étendus sur cette prémiére Partie du Volume de M. Rollin, qu'il ne nous reste plus de place pour la seconde, dont nous nous contenterons de donner ici le Plan. Il divise ce morceau, qui regarde les Carthaginois, en deux Parties. Dans la prémiére, il donne une idée générale du caractére de ce Peuple, de ses Mœurs, de sa Religion; de la forme de son Gouvernement; dont il marque aussi les défauts, de son Commerce, de ses Richesses, de sa Puissance, de ses Conquêtes & de l'étenduë de sa Domination. Il employe la seconde à une Histoire suivie de ce Peuple. Comme depuis la Fondation de Carthage jusqu'à sa destruction, on compte 742. ans. Mr. Rollin divise cette Histoire en deux Parties, dont la prémiére, qui est la plus longue & la moins connuë, renferme, depuis l'origine de Carthage jusqu'à la prémiére guerre Punique, un espace de 617. ans. On voit, dans cette Partie, les Conquêtes des Carthaginois en Afrique, en Sardaigne, en Espagne & en Sicile. La seconde Partie, quoique moins courte pour

la durée du tems, est la plus curieuse par la grandeur & la certitude des événemens ; elle commence à la prémiére guerre Punique & finit à la destruction de Carthage ; dont la ruïne même montre la grandeur ; puisqu'après avoir été pendant un siécle la rivale de Rome, qu'elle se vit sur le point de subjuguer, elle parut encore, dans son abaissement même & dans l'état de sa plus grande foiblesse, si formidable aux Romains, qu'ils ne se crurent en sureté qu'après la destruction totale de cette grande Ville. L'Auteur, pour rendre cette seconde Partie complette, y joint deux Digressions : l'une, sur le caractére du second Scipion l'Afriquain, qui détruisit Carthage ; & l'autre, sur la Pôstérité de Masinissa, qui depuis, que sous le prémier Scipion il se fut déclaré pour les Romains, leur démeura toûjours inviolablement attaché. Toute cette Histoire nous paroît écrite d'une maniére à intéresser le Lecteur, qui trouvera ici rassemblé & réüni dans une étenduë de 350. pages, ce qu'il lui faudroit chercher avec beaucoup de peine & moins de profit, dans plusieurs gros Volumes.

X

Article XXVI.

DE LA DIGESTION ET DES Maladies de l'Estomach, suivant le Systême de la Trituration, *& du* Broyement *sans l'aide des Levains ou de la* Fermentation, *dont on fait voir l'impossibilité en santé & en maladie, &c. A Paris, chez Guill. Cavelier.* 1729. *Vol. in* 12. *pp.* 616.

M. Hequet commence par avertir le Lecteur, que c'est par envie d'obliger le Public, qu'il donne le prémier Volume du Livre qu'il annonce, sous le Titre qu'on vient de lire. Ce prémier Tome contient un Discours Préliminaire sur la Trituration, une Réponse à M. Sylva, & cinq Lettres; sçavoir, deux sur la *Révulsion*; une troisiéme, sur la *Saignée*; une quatriéme, sur le *Kermès Mineral*, une cinquiéme, sur les Maladies des Yeux. Dans le dessein de l'Auteur, il n'y avoit que le Discours Préliminaire qui dût faire partie, cette fois, du Traité de la Digestion, qu'il avoit déja donné au Pu-

blic. Mais le mérite & la réputation ne se voient guéres sans concurrens. M. H. a trouvé, dans la Faculté de Paris, un Adversaire digne de lui. C'est M. *Sylva*, qui, dans son *Traité de l'usage des Saignées*, a cru devoir quelquefois opposer au torrent de la Pratique, des raisons tirées du Méchanisme, que la Nature emploie pour les fonctions de l'économie Animale. Il a critiqué, entre autres choses, ce que M. H. avoit avancé touchant l'effet des différentes saignées, & principalement de celle du piéd. C'est ce qui a obligé M. H. à joindre au Traité Préliminaire de la Trituration, une Réponse aux principaux endroits du Livre de M. *Sylva*. Ces Disputes entre de si Sçavans Maîtres en l'Art de guérir, ne peuvent manquer de servir beaucoup à donner à la Médecine une perfection, dont elle est encore fort éloignée; pourvû néanmoins qu'on s'attache de part & d'autre à éclaircir les matiéres controversées, & à ne rien dire qui ne puisse instruire le Public sur ce qu'il lui importe de sçavoir.

Le dessein de l'Auteur dans son

Diſcours Préliminaire eſt de montrer que la Doctrine des Solides eſt celle de la vraie Pathologie, en faiſant voir que toutes les fonctions de l'économie Animale tendent à la Trituration des Fluides, & que cette Trituration ne ſe fait que par la ſyſtole des Solides. Mais pour faire entendre plus aiſément ce Langage à ceux qui n'y ſont pas accoûtumez, il faut ſuppoſer que le corps humain eſt compoſé de deux ſortes de parties, dont les unes ſont ſolides; comme les nerfs, les artéres, les muſcles, &c. & les autres fluides, comme le ſang, qu'on regarde, avec raiſon, comme une liqueur hétérogène, compoſée de toutes les liqueurs qui circulent dans le corps. Suppoſé que les fluides tiennent des ſolides tout ce qu'ils ont de mouvement, il eſt naturel de conclure que tout le dérangement qui peut arriver aux fluides, doit être attribué aux ſolides comme à la véritable cauſe; & que c'eſt vers les ſolides qu'un Médecin doit tourner toutes ſes vûës pour connoître une Maladie & pour y rémédier. Mais ſi au contraire ce ſont les fluides qui mettent les ſolides en jeu de

ressort, & qui leur donnent le mouvement ; il faudra tenir une pratique tout-à-fait différente, & corriger le déréglement des solides par les fluides, ou du moins avoir plus d'égard aux fluides qu'aux solides. On voit assez l'importance de cette question. Car il s'agit de déterminer d'où l'on doit tirer les indications & les Pronostics des Maladies, pour les attaquer par des endroits compétens. M. H. soutient, comme d'après M. STAHL, le premier de ces deux Systêmes, qu'il appelle le Systême des solides ; & il tâche de faire voir les inconvéniens du second, qui est celui des fluides.

Pour ce qui est de la Trituration, M. H. donne à ce térme une signification beaucoup plus étenduë qu'il n'a d'ordinaire. Par le mot de Trituration, on entend communément l'action que quelques Anatomistes attribuent aux Membranes intérieures de l'estomach, pour briser, atténuer, & broyer par leurs rugositez, les alimens qui y sont descendus; & par-là, les préparer à une nouvelle digestion qui s'en fait dans les intestins, où la

plus pure partie de ces alimens doit être changée en chyle. Comme tous les Anatomiſtes ne conviennent pas de cette eſpéce de Trituration, M. H. auroit dû, ce ſemble, commencer par la bien établir, puiſqu'il en fait le fondement de tout ſon Ouvrage : il la ſuppoſe néanmoins ici, par avance, comme le modéle de toutes celles qu'il prétend que la Nature employe pour procurer & entretenir le mouvement & la liquidité de tous les fluides, pour en faire les ſécrétions, les affinages, & la diſtribution dans toutes les parties du corps humain, & cela indépendemment de la fermentation que l'on croit communément avoir beaucoup de part au Méchaniſme employé par la Nature, pour produire toutes ces fonctions de l'économie animale.

M. H. croit avoir trouvé le principe de cette Trituration univerſelle dans la force ſyſtaltique des parties ſolides. (1) Cette force ou vertu ſyſtaltique, n'eſt autre choſe, ſelon cet Auteur, qu'un mouvement tonique,

(1) Page 7.

ou, si l'on veut, un mouvement d'oscillation & de ressort répandu dans toutes les parties solides, lequel donne le mouvement aux fluides, qui se trouvent renfermez dans tous les vaisseaux; & par des percussions réïtérées, produit dans leurs parties un *froissement, un broyement, une trituration*, qui les rend capables de tous les usages, ausquels la Nature les a destinés.

C'est par ce principe fécond que M. H. tâche d'expliquer toutes les coctions qui se font dans les viscéres, les sécrétions (1) dans l'état naturel, les fontes & les colliquations dans l'état de maladie, les excrétions, les hémorrhagies, (2) les flux hémorrhoïdaux, les vents (3) & flatuositez; les apoplexies, & même les Maladies des Yeux. (4) C'est encore, selon lui, de cette vertu systaltique qu'est venuë la formation & l'accroissement du corps, (5) par le dévelopement des parties solides, qui, en s'élargis-

(1) Page 12.
(2) Pages 13. & 21.
(3) Page 14.
(4) Page 30.
(5) Page 31.

ſant, ont donné entrée aux fluides dans leurs capacités. C'eſt par-là qu'un atôme organiſé (c'eſt le germe originaire du corps humain) acquiert un volume ſi prodigieux que tous ſes vaiſſeaux, mis bout à bout, composeroient une ligne capable d'entourer tout le Globe de la Terre.

De-là vient que M. H. après le célébre M. *Stahl*, nous répréſente le tiſſu du corps humain, comme un reſſort (1) qui ſe monte pendant l'eſpace de vingt-cinq ans; c'eſt-à-dire, dont les fibres, les vaiſſeaux, & les organes s'élargiſſent, s'étendent, & s'allongent depuis les prémiers inſtans de la vie & les prémiers tems de l'enfance, juſqu'à l'âge des Adultes, qui eſt celui de vingt-cinq ans, où les parties ſont ordinairement parvenuës à leur terme de croiſſance, ou à leur meſure naturelle. Ce reſſort demeure alors dans ſa conſiſtance. C'eſt le *ton* que les parties ont acquis pendant ces années. Ce ton décroît ou déchoit dans le tems de la prémiére vieilleſſe. Enfin, il fait ſa détente dans l'âge dé-

(1) Page 33.

crépit, où il finit par la mort. Ce sont les expressions de M. H. dont le Public trouvera ici le Systême toûjours expliqué par cet Auteur, autant qu'un Abrégé peut le permettre. Cette force ou vertu systaltique, ajoûte M. H. s'apperçoit évidemment dans les artéres qui la reçoivent en gros, du cœur, d'où elle se répand en détail sur tout le genre artériel.

Tous les mouvemens des fluides sont donc soumis à la vertu contendante, ou systole des solides comme à la puissance, Maîtresse & dominante dans les fonctions de l'économie animale. C'est par la compression alternative de cette systole dans les membranes des intestins, que s'opére la séparation du chyle, ou son intrusion dans les veines lactées. C'est par elle encore que le Mésentere faisant l'office de Pressoir, fait avancer ce même chyle vers le cœur, où se fait le complément de la Trituration de tous les sucs.

C'est la force des solides, qui est la cause des mouvemens réguliers qui font la santé; puisque la santé dépend de la régularité de la systole & de l'é-

quilibre entre les ſolides & les fluides. C'eſt elle, qui, par une cadence réguliére, douce, & uniforme, entretient dans les nerfs une oſcillation conſtante & réglée ; elle qui conduit chaque ſuc au lieu de ſa déſtination ; elle qui dans l'état naturel produit une circulation du ſang & des eſprits conſtante & tranquile. C'eſt auſſi cette même force des ſolides, qui devient la cauſe des mouvemens exceſſifs & tumultueux, qui font la maladie, en altérant le mouvement tonique des parties. En effet, quelque éréthiſme prenant aux ſolides, la ſyſtole devenuë irréguliére ou trop forte, pouſſe rapidement & tumultuairement le ſang dans ſes ſécretoires, & de-là arrivent des embarras ou congeſtions phlegmoneuſes, pendant leſquelles les artéres irritées, confondant les ſucs, & les concentrant pêle-mêle dans leurs capacités, elles les portent à l'avanture hors de leurs routes & de leurs deſtinations, juſqu'à ce qu'elles les ayent engagés dans des ſecretoires étrangers pour eux. C'eſt donc à cette force ſyſtaltique qu'il faut s'en prendre dans le tems de maladie, des changemens ou

variations que reçoivent les Diamétres des vaiſſeaux, qui ſe dilatent ou ſe forment, ſe pervertiſſent ou s'altérent de quelque maniére.

En un mot, la vertu ſyſtaltique n'eſt rien de moins, ſelon M. H. que la cauſe de tout bien & de tout mal dans le corps humain. On peut voir, par ce qui vient d'être dit ci-deſſus, que dans le Syſtême de M. H. la circulation des fluides eſt l'effet de la Trituration, & que la Trituration, elle-même, eſt l'effet de la vertu ſyſtaltique. Mais, eſt-ce uniquement de la vertu ſyſtaltique des ſolides ? On pourroit croire d'abord que l'Auteur n'entendroit parler que de celle-là; puiſqu'il dit, pag. 31. que *les fluides ſerrez & comprimez dans les capacités des ſolides, ne peuvent ſe mouvoir que par la vertu qu'ils en reçoivent*; & encore, page 53. *que c'eſt le ton des ſolides d'où dépend abſolument l'action ou le mouvement des fluides.* On croiroit que, ſelon ce Syſtême, les fluides devroient être purement paſſifs. Cependant, M. H. ſoutient que les fluides ont auſſi leur vertu ſyſtaltique, qui contre-balance celle des ſolides, &

qui entretient le ressort des artéres. La Trituration a donc aussi, dit-il, son Méchanisme dans le sang même; sur tout dans le tissu fibreux du raizeau qui le compose. Ici, M. H. fondé sur les expériences du célébre M. *Malpighi* (1) veut qu'on regarde le sang, comme un corps organisé, & dont la Lymphe est essentiellement solide; & c'est par ce fond de solidité, ajoûte-t-il, que les fluides se trouvent presque de pair, ou en paralléle de fonction avec les solides; c'est-à-dire, avec les tuniques qui les contiennent. Le fluide est donc un solide en puissance, mais en effet un ressort qui est l'antagoniste des solides, parce que par une *rénitence* continuelle, il devient leur point d'appui, & la cause de l'oscillation, qui est entre les uns & les autres. (2) C'est cette élasticité de la fibre du sang qui aide la vertu des solides pour faire remonter le sang contre son propre poids vers le cœur, des endroits les plus profonds, & des parties les plus reculées. Dans ce travail la fibre du sang étant un raizeau

(1) Page 59.
(2) Page 62.

élaſtique renfermé dans un canal qui le preſſe, eſt ſemblable à une eſpéce de reſſort *à Boudin*, ſoutenu de ſa vertu propre, & excité par celle des artéres; au moyen duquel le ſang ſe foule & refoule lui-même, pour ſortir des étroites capacités des Capillaires.

A cet Extrait du Diſcours Préliminaire de Mr. Hecquet, un Profeſſeur en Philoſophie joint la Critique qu'on en a faite.

ARTICLE XXVII.

REFLEXIONS CRITIQUES d'un Profeſſeur de Phyſique ſur le Syſtême de la Trituration qu'il a expoſé ci-deſſus.

IL ſemble que M. H. voulant établir ſon Syſtême de la Trituration univerſelle, ſur le modéle de la Trituration particuliére, qu'il dit ſe faire en l'Eſtomach; il auroit dû commencer par donner de bonnes preuves de cette Trituration primitive & originale, dont toutes celles qui ſe font dans les autres viſcéres ne ſont, ſelon lui, que des répétitions & des copies.

C'eſt alors que ſon *Diſcours* eut été juſtement nommé *Préliminaire*. Mais en voulant prouver une Trituration univerſelle par l'exemple d'une Trituration particuliére, qui lui eſt diſputée ; on peut dire qu'il fait comme un Plaideur, qui, pour préliminaire d'un accommodement, demanderoit qu'on lui adjugeât ce qui fait le fond du procès entre lui & ſon Adverſaire. Il s'agit de ſçavoir ſi toutes les coctions qui ſe font dans les viſcéres, font autant de Triturations, ainſi que le prétend M. H. Or, cette queſtion regarde auſſi-bien, & même encore plus, la coction qui ſe fait dans l'eſtomach, que celles qui ſe font dans les autres viſcéres. Je dis encore plus, puiſque ſelon M. H. (1) les autres coctions dépendent toutes de cette prémiére, qui eſt, ſelon M. H. la coction maîtreſſe qui commence les autres, & qui *influë*, (2) *la vertu ſyſtaltique ſur toutes les parties ſubalternes.*

Cette opération de l'eſtomach, dit M. H. *étant une fois reconnuë pour une Trituration ; deviendra-t-elle rien moins*

(1) Page 11.
(2) Page 120.

qu'une présomption naturelle que toutes les opérations suivantes seront autant de Triturations repetées? Qu'il soit ainsi, lui dira-t-on. Mais aussi s'il étoit impossible que cette prémiére fonction de l'estomach fût une Trituration; vous voyez bien ce qu'il en faudroit conclure pour les opérations suivantes. C'étoit donc par là qu'il falloit commencer à faire voir que *la Trituration est le moyen universel* (1), *& le méchanisme général que la nature employe pour régir & exécuter les fonctions de l'économie animale.* Car autrement, tout Partisan de la Fermentation pourra raisonner ainsi, en se servant des expressions de M. H. Cette Opération de l'estomach étant une fois reconnuë pour une Fermentation, deviendra-t-elle rien moins qu'une présomption naturelle que toutes les opérations suivantes seront autant de Fermentations? Il pourra même faire cet autre argument; si quelqu'une des coctions qui se font dans les viscéres, se faisoit par voie de Trituration, ce seroit, sans doute, dans les princi-

(1) Page 7.

pes mêmes de M. H. celle qui se fait dans l'Estomach: Or, la coction qui se fait dans l'Estomach, ne peut se faire par voie de Trituration : donc, &c. & pour prouver la mineure de ce Syllogisme, il apportera les raisons qui ont révolté bien des Sçavans contre le Systême de la Trituration, prise comme fonction particuliére de l'Estomach ; & qui leur ont fait embrasser celui de la fermentation. Ces raisons ne sont ni méprisables, ni en petit nombre.

Ils disent, en prémier lieu, ces Adversaires de M. H. que les muscles du bas-ventre & du diaphragme ; ni les fibres de l'Estomach, par l'action desquels on prétendroit que fût causée la Trituration, ne peuvent avoir assès de force pour opérer dans les alimens tout le changement qui y arrive par la Digestion. Selon M. *Astruc*, sçavant Médecin de Montpellier, la force broyante des fibres de l'Estomach, ne monte au plus qu'à trois onces, & celle des Muscles du bas-ventre à quatre livres. Ils disent en second lieu que le diaphragme & les muscles du bas-ventre ne peuvent

porter ensemble leur action sur l'Estomach ; parce qu'à mesure que les Muscles du bas-ventre pressent ce viscére ; le Diaphragme s'en éloigne, & monte en haut vers les Poumons ; & qu'au contraire, lorsque le Diaphragme s'applanit & s'abaisse vers l'Estomach, les Muscles du bas-ventre s'en éloignent, & que sans cela l'inspiration & l'expiration de l'air ne pourroient s'exécuter. 3°. Ils montrent encore que les fibres de l'Estomach, & les Muscles du bas-ventre, ne peuvent agir ensemble sur un même point dans la compression des alimens ; & que par conséquent, cette compression ne pourroit jamais être aussi grande qu'il faudroit le supposer pour la Trituration. 4°. Enfin, ils apportent des exemples de Digestion qui paroissent ne pouvoir s'exécuter par par voie de Trituration. Comment se pourroit-il faire, par exemple, que des os pointus, & grossiérement brisés sous les dents, pussent être broyés en si peu de tems qu'ils le sont dans le Ventricule d'un Chien qui les a avalés ; & cela, sans que les membranes de ce même ventricule

en fussent percées ni déchirées ? Comment, ajoutent-ils, des os qui sont si durs, pourroient-ils être usés par leur frotement contre les membranes peu épaisses du Ventricule de certains animaux, comme d'un Milan, d'une Chouëte, & même d'un Serpent ? Et si cela étoit, pourquoi l'expérience eut-elle fait trouver quelquefois dans le ventricule de ces animaux, ces os amollis par le milieu, tandis qu'ils étoient encore très-durs par leurs extrémités, qui devoient néanmoins avoir été bien plus exposées au frotement que le milieu ?

On voit des enfans digérer des viandes, qui ne pourroient être digérées par des hommes faits. Est-il probable que les prémiers ayent les membranes de l'Estomach plus dures, ou plus de force dans les Muscles qui devroient servir à la Trituration que les seconds ?

Enfin, on voit quelquefois que les mêmes personnes qui digérent les viandes les plus coriaces, ne sçauroient manger de certains fruits, sans en souffrir des indigestions. Seroit-il possible que la Trituration de ces

fruits se fît plus difficilement que celle des viandes les plus dures ?

D'un autre côté, la Nature, qui ne fait rien en vain, a mis dans la salive un grand nombre de parties hétérogènes. Ce qui reste en l'Estomach de la nourriture qui a précédé celle qu'on prend; les sucs particuliers qui se trouvent dans l'Estomach & dans les Intestins, le suc bilieux, & le Pancréatique, tout cela n'est-il pas capable de faire fermenter les alimens que nous prenons ? Et faut-il un agent moins puissant que le sont ces levains, pour altérer si promptement, & changer, d'une maniére si étonnante, tout ce qui descend dans l'Estomach ?

Voilà d'un côté bien des difficultés contre la digestion par voie de Trituration. Voilà de l'autre côté bien des raisons qui portent à croire que la digestion doit se faire par Fermentation. Comment donc se peut-il faire que M. H. se soit imaginé pouvoir établir le Systême d'une Trituration universelle, sans avoir auparavant établi sur les ruïnes de la Fermentation, cette Trituration particuliére qu'il reconnoit devoir être le principe

& le fondement de toutes les autres ? C'eſt la queſtion que je propoſai derniérement dans une Converſation que j'eus avec un jeune Médecin un peu épris des beautés du Syſtême de la Trituration, & d'un eſprit un peu porté à la Critique. Il répondit, en ſouriant, que M. H. n'avoit eu garde de ſuivre cette Méthode qui eût été contraire à ſes principes. Cependant, lui dis-je, cette Méthode eſt celle d'un bon Général, qui ne s'avance en Païs ennemi, qu'après s'être emparé des places qui pourroient lui être funeſtes, s'il les laiſſoit derriére ſoi. Croyez-vous que M. H. eût été embarraſſé de répondre aux difficultés de ſes Adverſaires ? Ce n'eſt pas cela, me repartit le jeune Médecin : mais un Auteur doit mépriſer tout ce qui ſe propoſe contre des principes reçûs, & univerſellement reconnus pour vrais. On doit les ſuppoſer ces Principes, & non pas les prouver : tant pis pour qui les ignore, ou qui les nie. Depuis quand, lui dis-je, tenez-vous pour certain que la Digeſtion ſe fait par Trituration ? Ce n'eſt pas moi qui le crois ainſi, me répon-

dit-il, c'eſt M. H. & ſi vous en doutés, il faut que vous n'ayez pas fait attention à ce qu'il dit ſur cela, dès les prémiéres lignes de ſon Diſcours Préliminaire. Auſſi-tôt il me donna à lire ces mots : *Et puiſque depuis le Diſcrédit où eſt tombé la Fermentation, il eſt convenu par toute la Médecine que la Doctrine des Solides eſt celle de la vraye Pathologie ; le Dogme de la Trituration devient autant affermi, qu'il eſt conſtant que la vertu des Solides eſt la Puiſſance maîtreſſe ou dominante ; dans les fonctions de l'Economie Animale.* Etes-vous encore ſurpris, me dit alors le Médecin, que M. H. n'ait pas dit un mot pour prouver *ce qui eſt convenu par toute la Médecine?* Il faudroit plûtôt être ſurpris de ce qu'il promet au Public un nouveau Volume ſur la Digeſtion, ou de ce qu'il s'eſt donné la peine de compoſer celui-ci pour détruire un Syſtême tombé dans le Diſcrédit, & pour en faire valoir un autre qui, graces à M. H. eſt déjà convenu par toute la Médecine.

Telles furent les réponſes du Médecin. Pour moi qui ne cherche qu'à

m'instruire & à profiter des lumiéres & des découvertes de M. H. je suis fâché de voir que tout son Discours Préliminaire se trouve malheureusement fondé sur ce raisonnement. Il est convenu, par toute la Médecine, que la coction qui se fait dans l'Estomach se fait par voye de Trituration. Or, les coctions qui se font dans tous les autres viscéres, se font par la même voye que celle qui se fait dans l'Estomach ; donc toutes les coctions qui se font dans les viscéres se font par voye de Trituration.

Monsieur H. devoit bien prévoir que tout Partisan de la Fermentation se croiroit en droit de l'arrêter tout court, en rejettant la prémiére Proposition avec les Médécins les plus estimés de la Faculté. Pour nous, à qui il est fort indifférent que la digestion se fasse en l'Estomach par Fermentation ou par Trituration, pourvû qu'elle s'y fasse assez bien, nous passons volontiers cette majeure à M. H. afin de voir si dans le Systême de la Trituration, dont il prétend nous donner la (1) clef, nous trouverons cette sim-

(1) Page 10.

plicité, cette universalité, cette voye abregée de Médecine, & tous les autres avantages qu'on nous en promet.

Pour expliquer comment se fait la Trituration des fluides par l'action des solides; M. H. attribuë à tous les solides un mouvement qu'il appelle *systaltique* ou *d'oscillation.* Je veux croire qu'un tel mouvement produiroit dans les fluides une Trituration universelle. Mais deux choses m'embarassent ici, & je crois qu'elles ne doivent pas moins embarasser M. H. La prémiére regarde le fait. La seconde regarde la cause du fait. 1°. Est-il bien vrai que toutes les parties solides du Corps humain ayent un mouvement systaltique? 2°. Supposé qu'elles en ayent un, quelle peut en être la cause? Voilà deux Articles sur lesquels j'avouë que plus j'ai consulté le Livre de M. H. & moins j'ai été satisfait. Sur le prémier Article, je n'y ai trouvé que des conjectures mal fondées; & sur le second, que termes vagues, pleins d'obscurités & de ténébres. Venons-en à la preuve, & faisons voir, 1°. que la force, ou mou-

vement ſyſtaltique des ſolides, n'eſt nullement prouvée par M.H. 2°. Qu'il ne peut, ſelon ſes Principes, admettre de vertu ſyſtaltique dans les fluides. 3°. Que s'il y a une force, ou vertu ſyſtaltique, ſoit dans les ſolides, ſoit dans les fluides, elle ne peut être telle que M. H. nous la dépeint.

Tout le monde tombe d'accord que le cœur & les artères ont un mouvement *Syſtaltique* & *diaſtaltique*; c'eſt-à-dire, de compreſſion & de dilatation, quelle qu'en ſoit la cauſe phyſique, qui, par ſon obſcurité, paroît avoir échappé juſqu'ici aux recherches curieuſes des plus célébres Anatomiſtes. Mais ce mouvement ſe manifeſte-t-il également dans les autres parties ſolides? Non; pas même dans les veines. Sur quoi fondé donc le leur attribuë-t-on? Seroit-ce que les fluides ne pourroient être ſuffiſamment broyés & triturés ſans cela? mais c'eſt apporter pour preuve ce qui eſt en queſtion. Seroit-ce qu'ils ne pourroient pénétrer juſques dans les extrémités des capillaires, ſi chacun des vaiſſeaux, par où ils paſſent, ne les ſerroit, & ne hâtoit leur marche?

 Mais

Mais, pourquoi ces fluides, qui ne ſont autre choſe, que les différentes liqueurs dont eſt composé le ſang, ne pourroient-ils, ſans cela, continuer d'avancer juſques dans les canaux les plus étroits & les plus reculez, puiſqu'ils ſont continuellement pouſſés par le ſyſtole alternatif du cœur & des artéres, comme par autant de coups de Piſton, & qu'ils ne trouvent d'iſſuë que par ces canaux, quelques étroits qu'on les ſuppoſe? N'eſt-ce pas un principe d'Hydroſtatique conforme à l'expérience; qu'un liquide étant plus preſſé d'un côté que d'un autre, doit s'échapper par l'endroit où il trouve moins de réſiſtence? Monſieur H. pourroit-il s'imaginer que ce principe n'eſt vrai que dans la ſuppoſition de la ſolidité des vaiſſeaux qui contiendroient ce liquide? La raiſon ne nous fait donc appercevoir aucun mouvement ſyſtaltique dans les parties ſolides où l'expérience n'y en découvre point.

Monſieur H. répondra peut-être, qu'en le ſuppoſant, ce mouvement ſyſtaltique, tant dans les ſolides, qui ſervent de canaux au paſſage des flui-

des, que dans les fluides eux mêmes, il sera bien plus aisé de concevoir le mouvement progressif, & la distribution des fluides, dans des vaisseaux d'un Diamétre très-étroit. Mais, 1°. Le plus de facilité que nous concevrions dans cette méchanique pour les opérations de l'Economie naturelle, suffit-il pour prouver que la Nature l'ait en effet mise en usage, quand nous appercevons une autre voye qu'elle a pû prendre; & que d'ailleurs elle ne nous laisse appercevoir, dans la plûpart des solides, aucunes traces de cette prétenduë systole? N'est-il pas à craindre, qu'en l'attribuant aux solides, on ne s'écarte du chemin que suit la Nature; & qu'au lieu de marcher sur ses pas, ce ne soit vouloir l'assujettir à un Systême imaginé dans le Cabinet? 2°. Voici bien plus, M. H. ne peut supposer dans les solides une force, ou vertu systaltique sans une nouvelle *pétition de principe*; c'est-à-dire, sans supposer encore évidemment ce qui est en question: & voici pourquoi. Supposer dans les solides une vertu systaltique, c'est y supposer une vertu triturative, si j'ose m'exprimer ainsi, puisque de

l'aveu de M. H. la ſyſtole des ſolides n'eſt autre choſe que leur action de broyement & de Trituration. Or, y ſuppoſer une vertu triturative, c'eſt évidemment ſuppoſer ce qui eſt en queſtion ; puiſque la Trituration active dans les ſolides ſuppoſe évidemment la Trituration paſſive dans les fluides ; donc, &c.

Mais à quoi penſe M. H. d'admettre, même dans les fluides, un mouvement ſyſtaltique ? Eſt-ce trahiſon de la cauſe qu'il a à deffendre ? Eſt-ce envie de ſe rapprocher de ſes Adverſaires ? Ou bien, eſt-ce par inadvertance, qu'il fournit des armes, dont on peut ſe ſervir avec tant d'avantage contre lui ? Ne voit-il pas que par cet aveu qu'il fait en faveur des fluides, il va mettre de pair le Syſtême des fluides, tombé, ſelon lui, dans le diſcrédit, avec le Syſtême de la vraye Pathologie ? En effet, ſi les fluides ont une vertu ſyſtaltique, auſſi-bien que les ſolides, c'eſt donc en vain que M. H. avance que les fluides ne peuvent ſe mouvoir que par la vertu qu'ils reçoivent des ſolides : c'eſt en vain qu'il parle avec tant de

mépris du Syſtême des fluides. Toutes ſes railleries ſur les *amers banaux* ; ſur les *acides*, les *ſulphureux*, les *ſalins*, &c. ſe tournent contre lui. Qu'il ne diſe donc plus ſi généralement, que *c'eſt attaquer la maladie par un endroit incompétent que de s'arrêter aux fluides.*

C'eſt aux Adverſaires de M. H. à conclure contre lui que la ſcience des ſolides ne ſuffit donc pas pour donner des vuës de conduite, & qu'on doit tirer des indications auſſi-bien de l'état des fluides que du ton des ſolides. Puiſque la maladie venant d'un défaut ou dérangement de ſyſtole qui ſe trouve également dans les fluides & dans les ſolides, on doit être également attentif à remettre les uns & les autres dans leur prémier reſſort. Enfin, c'eſt à eux de conclure des principes de Monſieur H. contre Monſieur H. lui-même, que les fluides ne ſont donc pas ſimplement les occaſions, mais que ſouvent ils peuvent être les cauſes des maladies ; & que par conſéquent le Syſtême des ſolides, ce Syſtême chéri de M. H. ne peut ſervir, tout au plus, qu'à faire un demi-Médecin ; & que, de la maniére dont

il est expliqué par M. H. il ne tend qu'à excuser la paresse, & à fomenter l'ignorance des jeunes Etudians en Médecine ; qui se croyant appuyés d'une autorité respectable, pourroient se croire desormais dispensés (1) de *l'étude pénible & de la recherche curieuse des qualités ou des saveurs*, sous prétexte que ces connoissances ne serviroient *qu'à entretenir un goût d'idées* (2) *populaires* en fait de Médecine.

Il est vrai, dira-t-on, que M. H. attribuë une vertu systaltique aux fluides. Mais il avertit aussi, que les fluides ne sont que les subalternes des solides, & qu'*ils ne tiennent que par précaire leur mouvement de cette puissance Maîtresse* & universelle. On reconnoît les expressions de M. H. Mais il faudra donc sur ce piéd-là, que la vertu systaltique des fluides soit une vertu morte & purement passive ; tandis que celle des solides sera toûjours agissante. Et quelle raison apporter de la différence de ces deux es-

(1) Page 12.
(2) Page 10.

péces de reſſorts (1) ? Pourra-t on dire, avec M. H. que le reſſort des ſolides eſt cauſé par la Lymphe mére, qui eſt la dépoſitaire du reſſort primitif par la création ? Ce ſeroit ſe contredire évidemment, puiſque ce ſeroit faire mouvoir les ſolides par les fluides, après avoir fait de grands efforts pour montrer que la ſyſtole des ſolides eſt la cauſe univerſelle du mouvement des fluides, même de leur mouvement de liquidité. Ce ſeroit ſuppoſer l'effet antérieur à ſa cauſe, en ſuppoſant pour cauſe de la ſyſtole des ſolides, un fluide, qui, ſelon les principes du Syſtême, ne peut être que l'effet de cette ſyſtole. D'ailleurs, on ſeroit toûjours obligé d'expliquer quel ſeroit le principe du mouvement de cette Lymphe mére, qui cauſeroit le reſſort des ſolides.

Les Anciens, pour ſe tirer de l'embarras d'expliquer méchaniquement les mouvemens du corps, dirent tout ſimplement que c'étoit l'ame qui les produiſoit, quoiqu'elle ne ſçût pas bien comment. Mais M. H. quoique

(1) Page 53.

zélé Défenseur des sentimens des Anciens, n'a pas cru devoir adopter cette opinion. Il se déclare pour le Méchanisme, & il prétend qu'on peut expliquer les fonctions de l'Economie animale, selon les régles & les Loix de la vertu systaltique, qui servent de fond au Systême de la Trituration.

Il seroit à souhaiter pour la Médecine que M. H. nous eût donné une explication bien nette, & une idée bien claire du Méchanisme de la vertu systaltique; je dis de celle que tout le monde reconnoît dans le cœur & dans les artéres. Il est croyable que si on avoit une fois bien pénétré ce mystére de la nature, on n'auroit bientôt plus guéres de choses à souhaiter pour l'intelligence de toute l'Economie animale.

Pour ce qui est de la vertu systaltique des autres parties solides, il s'en faut bien que le Discours Préliminaire sur la Trituration, donne sur cela les lumiéres qu'on auroit eu lieu d'attendre du génie & de l'érudition de son Auteur. Selon Monsieur Hequet, la systole des solides est *un ressort ti-*

mé, (1) *qui depuis le moment de la création est essentiellement attaché aux solides, & habituellement continué dans les fibres originaires & primitives, qui entretiennent les oscillations dans toutes les parties du corps.* (2) *C'est une vertu émanée de la volonté du Créateur : vertu qu'il a attachée à des organes à ressort, qu'il a arrangés lui-même, & mis de concert & en proportion les uns avec les autres.* Voilà à quoi se réduit tout le prétendu Méchanisme de la vertu systaltique : ce méchanisme qui, selon M. H. se *laisse écouter dans le monde sçavant* (3) : ce méchanisme *dont le bon esprit est satisfait, & dont la Physique se contente.*

Cependant, on ne voit pas comment le bon esprit pourroit être satisfait d'un langage qui ne l'éclaire point, & qui ne différe en rien du ténébreux langage des *Qualités occultes*. C'est dommage que M. H. ne nous ait expliqué ce qu'il entend par un ressort inné. Seroit-ce un ressort qui se banderoit & se débanderoit de lui-

(1) Pages 13. 56.
(2) En quoi il le fait consister.
(3) Page 50.

même; c'eſt-à-dire, un corps qui perdroit, & qui enſuite reprendroit de lui-même ſa prémiére figure? Si c'eſt cela, il faut avoüer que ce Méchaniſme eſt ſingulier & unique dans la Nature, où la vraye Phyſique n'a point encore reconnu de pareil corps. Mais M. H. auroit tort de dire que la Phyſique s'en contente. Car juſqu'ici la vraye Phyſique ne connoît point d'autres corps à reſſort, que ceux qui, après avoir été ployés & comprimés par une force étrangére, ſont redreſſés, & remis dans leur prémier état, par l'action de quelque liquide fort agité; qui s'inſinuë dans leurs pores reſſerrés & rétrécis, & qui les étend comme auparavant. En tout cas, c'étoit à M. H. à prouver qu'il y a des corps à reſſort d'une autre eſpéce que de celle-ci.

Pour mieux faire ſentir combien un reſſort inné, ou vertu ſyſtaltique priſe au prémier ſens dont on vient de parler, ſeroit peu propre à éclaircir la difficulté propoſée ſur le Méchaniſme du corps humain; ſervons-nous de l'exemple d'une Pendule: ce ne ſera pas beaucoup s'écarter de ce-

lui d'une Horloge apporté par M. H. (1). Supposons donc pour un moment que les hommes ne sçachans point encore ce que c'est qu'une Pendule, Dieu crée ici une de ces Machines; & qu'un Physicien ait entrepris de nous en expliquer le Méchanisme. Seroit-il bien venu à nous dire que les vibrations d'une Pendule se font en vertu d'un mouvement inné & créé avec la Machine; que c'est Dieu qui a mis les parties de la Pendule de concert & en proportion les unes avec les autres, &c? On ne doute pas de cela, lui diroit-on; mais on cherche en quoi consiste ce concert, & qu'elle est la prémiére partie, qui, à raison de sa situation, ou de quelque proprieté particuliére, doit donner le branle à toutes les autres. Voilà l'énigme qu'il vous faut déviner, ou avouer que cet Ouvrage du Créateur vous est inconnu tout comme à nous.

Ce ne seroit pas non plus répondre à la difficulté, que de dire, le Pendule fait ses vibrations, parceque Dieu continuë de le mouvoir. La question

(1) Page 55.

n'eſt pas ſur la cauſe prémiére, univerſelle, & efficiente du mouvement. Car quand même on ſuppoſeroit que Dieu ſeul eſt la cauſe efficiente & proprement dite de tout mouvement, il eſt toûjours vrai de dire que Dieu ne meut tel corps en particulier, ſelon telle détermination, & avec tel degré de force, que conformément aux Loix établies pour la communication du mouvement d'un corps à un autre. Ces Loix ſont générales, & il ſeroit ridicule d'en forger de particuliéres pour le corps humain qui eſt environné des autres corps, auſquels il communique, & dont il reçoit du mouvement.

Ce n'eſt donc pas, même dans le Syſtême des Phyſiciens Modernes, la cauſe univerſelle & efficiente; mais la cauſe particuliére, occaſionnelle & méchanique qu'il faut aſſigner pour principe méchanique du mouvement du corps humain, quand on a une fois ſuppoſé avec M H. que c'eſt une Machine. Nous voyons en effet que dans toutes les Machines, les parties en ſont tellement arrangées, qu'elles reçoivent toutes leur mouvement les

unes des autres ; excepté la prémiére, qui doit nécessairement avoir le principe de son mouvement hors de la Machine.

C'est ainsi, par exemple, que dans une Pendule, la *Lentille* attachée à l'extrémité *de la Verge*, est remuée par *la Fourchette* ; celle-ci par *le Balancier* ; le Balancier *par la rouë de rençontre*, qui laisse échaper alternativement *les deux palettes du Balancier* ; la rouë de rencontre par *la rouë de Champ* ; celle-ci par *la rouë du milieu* ; la rouë du milieu par la *grande rouë* ; le mouvement étant communiqué d'une rouë à l'autre, par le moyen des pignons que portent les axes des trois prémiéres rouës. La grande rouë par le poids qui y est suspendu. Pour ce qui est du poids, il a son mouvement, non d'une vertu essentielle & innée, semblable à la prétenduë vertu systaltique attribuée aux solides par M H. mais d'une force étrangére qui le pousse continuellement en embas. C'est ce qu'on appelle sa pesanteur. Il est vrai qu'on trouve quelque difficulté à expliquer la vraye cause de cette pesanteur. Mais quelle qu'on la

suppose, cette cause, il n'en est pas moins vrai que ce poids est pesant; c'est-à-dire, qu'il a un mouvement tonique vers le centre de la terre, lequel est indépendant de la situation de ce poids dans la Pendule. Et céla suffit pour qu'on puisse conclure, avec certitude, qu'étant attaché, comme il est, à l'extrémité d'un cordon, dont l'autre extrémité est vuidée autour de l'axe de la grande rouë, il doit la faire tourner, & avec elle toutes les autres rouës; & que par conséquent il doit être regardé comme le prémier mobile; c'est-à-dire, comme la prémiére cause méchanique du mouvement de toutes les autres parties de la Pendule.

Voilà un rapport & une dépendance de mouvement, tels que M. H. devoit les faire voir entre les solides & les fluides, s'il vouloit être cru sur le Méchanisme du corps humain. Mais avoir recours à une vertu essentiellement attachée aux solides, & à un ressort inné, ce n'est pas établir une opinion dont le bon esprit & la Physique puissent être satisfaits. C'est expliquer une chose obscure par une

autre encore moins intelligible : ou plûtôt, c'est en dépit du bon esprit & de la Physique, expliquer le Méchanisme par ce qui lui est le plus essentiellement opposé.

Que si le prétendu ressort inné des solides n'est pas d'une autre espéce que celui des autres corps élastiques, M. H. ne peut trouver dans un tel ressort que la moitié de ce qu'il faut pour un mouvement actuel dans les solides. Car enfin, qu'est-ce que la vertu de ressort de la part du corps élastique, sinon, une certaine fléxibilité jointe avec quelque roideur dans les parties dont est composé ce corps? Un corps, quoiqu'élastique, n'est pas toûjours en jeu de ressort : & quand il y est, ce n'est pas lui-même qui se ploye & se contracte, ni qui s'étend & se dilate. Si donc M. H. veut que la systole des solides soit le principe du mouvement des fluides, il faut, en bonne Méchanique, qu'il assigne la cause particuliére de cette systole : je dis la cause particuliére ; car, encore une fois, attribuer à Dieu ce mouvement de systole, c'est renoncer au Méchanisme : c'est faire agir Dieu par Mira-

cles : c'eſt le faire agir comme cauſe particuliére. C'eſt ce que l'Ecole appelle *Deus in Machinâ.*

Il ſeroit inutile de nous arrêter à ſuivre M. H. dans les explications qu'il apporte des différentes fonctions & des dérangemens de l'Economie animale. Ces explications tombent d'elles-mêmes, ſi elles ne ſont fondées que ſur le Syſtême de la Trituration univerſelle des fluides, cauſée par la vertu ſyſtaltique des ſolides : puiſque cette hypothèſe n'eſt nullement recevable, comme nous l'avons fait voir ci-deſſus par des raiſons dont voici le précis.

1°. Parce qu'elle contient une pure *pétition de principe*, M. H. commençant par où il devoit finir, & mettant pour principe ce qui devoit être la concluſion de ſon Diſcours Préliminaire ; je veux dire la Trituration qu'il avoit à prouver.

2°. Parce que la vertu ſyſtaltique qu'il attribuë généralement à tous les ſolides, n'étant prouvée ni par expérience, ni par raiſon, c'eſt encore une ſuppoſition toute gratuite, & même une nouvelle pétition de principe.

3°. Parce que la cause méchanique qu'il apporte de cette prétenduë vertu systaltique, est quelque chose de si mal imaginé, & de si peu conforme à la vraye Physique, que cette seule raison suffiroit pour faire rejetter le Systême de la Trituration universelle.

ARTICLE XXVIII.

DE BENEDICTIONE PAtriarchæ Jacobi *Gen. XLIX.* Conjecturæ. *C'est-à-dire, Conjectures sur la Bénédiction donnée par le Patriarche Jacob à ses enfans.* Genes. C. 49. *In 4°. pages 53. sans la Préface. A Oxford.* 1728.

CEs Conjectures sont l'Ouvrage de M. George *Hoopers*, Evêque de *Barth & de Wels*, connu par l'Histoire du Jeûne du Carême, dont il a fait remonter l'Origine jusqu'au Rit Judaïde, & par plusieurs autres Ecrits qu'il a faits, soit pour montrer la convenance de l'Héréśie Valentinienne avec les Dogmes de la Théologie des Egyptiens; soit pour éclaircir les Ou-

vrages de St. Irenée & de Tertullien : soit enfin pour faire connoître les mesures des Hébreux ; & leur rapport avec celles des autres Nations.

Les conjectures dont il s'agit ici, viennent d'être mises au jour par M. Tho. *Hont*.

Le dessein de l'Auteur n'est pas de donner une Histoire des douze Patriarches, ni de comparer la Bénédiction, que chacun d'eux reçut de *Jacob*, avec le sort des douze Tribus dans la Terre promise. Les nouvelles Conjectures n'ont pour but, que de faire voir, que le Discours du Saint Patriarche *Jacob*, à chacun de ses fils, contient une allusion perpétuelle au nom propre que chacun d'eux portoit.

Il faut avoüer que ce Systême est nouveau & qu'il prévient d'abord en faveur de son Auteur. Jusques ici, les plus habiles Interpréres n'avoient vû dans les noms propres des enfans de *Jacob*, que la signification dont l'Ecriture Sainte fait mention. On croyoit ne devoir pas aller chercher plus loin l'Etymologie d'un nom dont l'Ecriture fixoit elle-même le sens ; & il ne venoit pas en pensée que *Lia*, ni les au-

tres Meres qui avoient donné ces noms à leurs fils, eussent eû autre chose en vûë, que ce qu'elles avoient exprimé par leurs paroles rapportées dans l'Ecriture.

Mais la sagacité du nouvel Interpréte, lui a fait appercevoir (au Rapport de son Editeur) que ces Meres avoient eu dessein de donner à leurs enfans, des noms qui eussent rapport, non seulement à ce qui avoit précédé la naissance de chacun de leurs fils, mais encore aux événemens dont cette naissance devoit être suivie; de maniére que chacun de ces enfans portoit, pour ainsi dire, sa destinée dans son nom. C'est aux différentes significations de ces noms, ausquelles l'Auteur des Conjectures prétend que Jacob fait allusion, dans le Discours qu'il adresse à chacun de ses fils; pour lui expliquer plus clairement ce que son nom renferme de mystérieux & de caché.

On ne peut nier que le St. Patriarche ne fasse allusion au nom de Dan & de Juda au commencement de la Bénédiction qui les regarde. Cela est si évident par le Texte Hébreu, que

le moindre Hébraïſant peut s'en convaincre par ſoi-même.

C'eſt auſſi ce qui a fait ſoupçonner à l'Auteur des Conjectures, qu'il pourroit bien en être de même des autres fils de Jacob. Et voilà ce qui l'a déterminé à rechercher & à ſuivre l'Etymologie de leur nom ; mais il a bien vû, qu'à s'en tenir aux termes du Texte Hébreu, pris ſelon la ſignification qu'ils ont, ſoit dans les Verſions, ſoit dans les Lexicons Hébraïques, il ne trouveroit rien ſur quoi appuyer cette nouvelle Conjecture.

Il a donc eu recours aux Dictionnaires Arabes de Phirouzabaduis & de Giheuharius, pour y chercher les mots qui avoient quelque rapport aux noms des douze Patriarches. Et comme les mots Arabes, étant pris ſans les points voyelles, ont des ſignifications encore plus étenduës & plus indéterminées que les mots Hébreux, il croit avoir trouvé dans les tréſors de la Langue Arabique, dequoi ſuppléer abondamment à l'indigence de la Langue Hébraïque, & retrouver les ſignifications, qu'il prétend que certains mots Hébreux avoient du tems de Jacob.

De sçavoir pourquoi il a été chercher l'Etymologie des noms des douze Patriarches, dans la Langue Arabique plûtôt que dans la Chaldaïque, qu'on pourroit juger devoir être plus ancienne, c'est ce qui ne paroît pas aisé à déviner, à moins que de dire qu'il a esperé trouver un plus riche fond d'Etymologie dans l'une que dans l'autre. Avant que d'examiner si toutes ces suppositions & ces conjectures sont bien fondées ou non, on pourroit d'abord les admettre pour un moment telles que l'Auteur les souhaite, afin d'essayer si de ce nouveau point de vuë, on verroit plus clair qu'on n'a vû jusques-ici dans les Prophéties que contiennent les paroles de Jacob à ses fils.

Supposons donc, avec l'Auteur des Conjectures, que le nom de Ruben n'a pas seulement rapport au verbe ראה, qui signifie Voir, mais encore au mot ראעיה, qui signifie *Primordium*, *Principium*. Ut Divinus Senex ראובן pro רעובן usurpans, vim vocis per sequens בכרי extulerit. Ce sont les paroles de l'Auteur.

Cela étant supposé; quel sera le

prémier Myſtére que Ruben apprendra de ſon Pére, inſpiré pour lui annoncer la deſtinée que renferme ſon nom? Ce Myſtére ne peut être, ſelon l'Auteur des Conjectures, que ce qui eſt contenu dans le mot *Becori*; ſuppoſé que ce mot ne ſoit, comme on le dit, qu'une explication du mot Arabe רעובן, pris pour l'Hébreu ראובן: Quoi? Jacob dira à ſon fils, comme un Myſtére; *Ruben, vous êtes mon fils aîné?* Le Myſtére n'étoit pas grand.

L'Auteur avance auſſi, que la comparaiſon que Jacob fait de ſon fils Iſſachar avec un Aſne vigoureux & né pour porter la charge, eſt fondé ſur l'Etymologie du nom d'Iſſachar; mais cette Etymologie n'eſt-elle point forcée? La voici: * Le nom d'Iſſachar, dont Lia tire l'origine d'un mot qui ſignifie récompenſe ou ſalaire, a rapport au mot Arabe שקר, qui ſignifie roux. Il y a pourtant un changement de conſonne à faire; mais l'Etymologiſte n'y regarde pas de ſi près & cela ne l'empêche pas de dire que le nom d'Iſſachar vient ſûrement de là, &

* Geneſ. XXX. v. 18.

que Jacob a voulu faire allusion à cette signification. Mais, quelle preuve en apporte-t-il, Point d'autre que celle qu'il lui plaît de tirer de la couleur de l'Asne. Mais, cette preuve lui paroît sans replique : *Ut planè constet præsagum patrem ..... interpretari voluisse Issacharis appellationem, cum Asinum denominaret.*

On est bien tenté de mettre cette Etymologie au rang de celle dont un Poëte a dit :

Alfana vient d'Equus sans doute :
Mais il faut avouer aussi,
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Voici deux autres Etymologies, où l'Auteur paroît avoir mieux rencontré. *Lia* avoit donné au second de ses fils le nom de *Simeon* qui est dérivé d'un verbe Hébreu qui signifie exaucer ; & au troisiéme le nom de *Levi*, dérivé pareillement d'un verbe qui signifie *adhærere*. Elle les avoit ainsi nommés pour les raisons marquées au chap. 29. de la Genèse, v. 33. mais le crime de ces deux freres, dit l'Auteur

des Conjectures, fut ce qui empêcha Jacob d'avoir égard à la prémiére origine de ces deux noms. Il en ſuivit une autre, plus propre à exprimer le caractére de Simeon & de Levi, & à leur faire connoître leur deſtinée.

Selon cette ſeconde Etymologie, le nom de Simeon vient de צבע, qui en Arabe ſignifie verberare. Quinta, *Conjug. ſanguine* infici. Octava, *Acrem eſſe & irâ effervеſcere*. Et le nom de Levi, vient de ליא, qui ſignifie *Naturâ tortus & incurvus*, *perverſus*. Par cette ſeconde Etymologie, l'Auteur des Conjectures trouve dans le nom même de *Simeon* & de *Levi*, le caractère que Jacob en fait, & le crime qu'il leur reproche. Pour ce qui eſt de leur diſperſion parmi les autres Tribus, exprimée par ces mots: *Dividam eos in Jacob, & diſpergam eos in Iſraël.* Il la trouve encore dans une autre ſignification des deux mots Arabes dont on vient de parler. Car le prémier ſignifie encore *errare, abire, facere*. Et le mot אלוי, dérivé de לוא, ſignifie auſſi, *Solus à cæteris diſgregatus*: c'eſt ce qui fait conjecturer à l'Auteur que Jacob avoit également en vûë ces différentes ſignifications.

Si tous les Sçavans jugeoient des Conjectures de l'Evêque de Batth & Wels aussi favorablement que celui qui les donne au Public, elles suffiroient toutes seules pour immortaliser le nom de leur Auteur. Il faut que cet Auteur ait eu bien de la modestie pour ne donner à ses Observations, que le simple nom de Conjectures. Du moins, c'est l'Editeur qui nous en assûre. Tho. Hont avouë encore, que pour lui, ces Conjectures lui paroissent si vraisemblables, que peu s'en faut qu'il ne s'imagine assister, comme témoins, au Testament que fait le Saint Patriarche Jacob, au lit de la mort, & écouter les Prédictions qu'il fait à ses fils.

Mais ces Eloges, quoique sincéres de la part de celui qui les fait, pourroient bien n'être pas avoués par tous les Sçavans. En effet, on ne voit pas le grand fond qu'il y a à faire sur des explications qui ne roulent que sur des Etymologies tirées d'une Langue beaucoup moins ancienne que l'Hébreu. Ou plûtôt, on ne voit que trop combien ce fondement est ruïneux. Tout le monde sçait qu'il n'y a pas

 de

de Païs, où l'on ne parle aujourd'hui une langue qui n'y eut point été entenduë il y a quelques ſiécles ; & qu'au contraire, on n'y entend plus celle qui y étoit auparavant la ſeule en uſage. C'eſt le ſort de toutes les Langues, d'être ſujetes à des changemens conſiderables. L'Arabe ſçavant ; c'eſt-à-dire, celui qui ſe trouve dans les Livres, a beaucoup de rapport avec l'Hébreu. Oüi, cela lui eſt commun avec preſque toutes les Langues Orientales. Mais, 1o. peut-on dire, avec quelque vraiſemblance, que cet Arabe ſoit préciſément celui qui ſe parloit du tems de Jacob ? Et ſi ce ne l'eſt pas, que pourra-t-on conclure de la reſſemblance d'un mot Hébreu avec un mot Arabe ? N'eſt-ce pas comme ſi on vouloit juger de la ſignification d'un mot Latin du ſiécle d'Auguſte, par la ſignification de quelque mot Italien, compoſé des mêmes Lettres que ce mot Latin ? 2o. Quand même on ſeroit ſûr que l'Arabe fût auſſi ancien que l'Hébreu ; pourroit-on conclure de là qu'un mot Hébreu qui ne differeroit point, quant aux Conſonnes, d'un autre mot Arabe, ſe trou-

veroit pareillement le même, quant à la ſignification ; ſi d'ailleurs on croyoit ne pouvoir s'aſſûrer de la ſignification de ce mot, ni par les Verſions, ni par les Dictionnaires? 3°. Enfin, quel fondement peut-on avoir de conjecturer qu'un mot Hébreu a la même ſignification qu'un autre mot Arabe, quand ces deux mots ne ſe reſſemblent pas, même quant aux conſonnes? C'eſt pourtant, ſur de pareilles Etymologies, qu'eſt fondée toute la Paraphraſe que fait l'Auteur des Conjectures ſur la Bénédiction donnée par Jacob à ſes fils. On en jugera par l'endroit de cette Paraphraſe qui regarde la Bénédiction donnée à Nephthali. On va le rapporter tout au long, parce qu'il eſt fort court, & qu'il ſuffira pour juger de la méthode qu'a ſuivi l'Auteur ; pour expliquer ce qui eſt dit à tous les autres fils de Jacob. Voici l'interprétation de la Vulgate. *Nephthali cervus emiſſus, & dans eloquia pulchritudinis.* Voici la nouvelle Paraphraſe de l'Auteur des Conjectures. Nephthali veluti *ſurculus à me* [enatus, *& dimiſſus* in propaginem], [florebit olim ipſe]; *ramos* pulcherrimos editurus.

Pour trouver dans le Texte Hébreu le ſens qu'on vient de voir dans la Paraphraſe, l'Auteur commence par conjecturer que Nephthali vient de נפת, auſſi bien que de פתל, d'où tous les Interpretes l'ont fait venir juſques ici. Mais il ne nous apprend point dans quel Lexicon il a trouvé le mot נפת, inconnu juſques ici aux Hébraïſans.

La ſeconde Conjecture eſt que נפת, ſignifie la même choſe que le mot Arabe נבת, qui ſignifie *germinavit, pullulare fecit*. Comme le prémier mot eſt de ſon invention, il peut lui faire ſignifier ce qu'il voudra, mais il n'en pourra rien conclure. La troiſiéme Conjecture eſt que פתל a quelquefois la même ſignification que בתל, & בתל, la même que בדל, qui ſignifie ſéparer. On voit bien qu'il lui faut ſuppoſer tout cela, pour trouver ce qu'il cherche. Mais ce n'eſt pas le tout de trouver ces ſignifications dans Giheuharius, ou dans Phirouzabadius. Il faut, lui dira-t-on, les trouver dans le Texte Hébreu, puiſque Jacob, ni Moïſe ne parloient pas Arabe...... De בתל,

ajoute-t-il, vient בתילה ; c'est-à-dire, *Palma exigua à trunco divisa.* Tout cela est vrai ; mais, encore une fois, ce n'est point l'Alcoran qu'il s'agit d'expliquer, c'est la Bible, qui n'a point été écrite en Arabe, ainsi que l'Alcoran.

Mais du moins, l'Analogie entre le mot Nephthali & les mots Arabes, dont on vient de parler, étant une fois admise, & l'Etymologie supposée bonne, cela suffira-t-il pour faire voir l'Allusion que l'on cherche ? Non. Il y a encore un pas à faire, & ce pas n'est rien moins que de changer la ponctuation du Texte Hébreu, en deux endroits où il se trouve entiérement conforme avec le sens de la Vulgate. Car, 1°. il faut lire *Ela*, au lieu de *Aiala*, qui signifie *Cerva.* 2°. Il faut lire *Amire* ramos, au lieu de *Imre*, qui signifie *Eloquia.*

Encore, si on étoit sûr, par l'Ecriture même, que Jacob eût eu dessein de faire allusion au nom de Nephthali, peut-être que, faute de meilleure explication, l'on pourroit admettre les Etymologies, & les changemens de ponctuation que propose l'Auteur

des Conjectures. Mais, quelle preuve a-t-on que Jacob ait eu le dessein qu'on lui attribuë, & que les douze Patriarches ayent porté leur destinée dans leur nom, ainsi que l'avance l'Editeur des Conjectures. *Has filiorum denominationes..... quasi summa fatorum capita ambitu suo comprehendere.* Voici la plus forte preuve qu'on puisse apporter de tout cela. C'est que Jacob fait allusion aux noms de Dan & de Juda, dans les paroles qu'il leur adresse. Mais, 1°. est-il permis, en cette matiére, de conclure du particulier au général? 2°. N'est-il pas évidemment faux que tout le discours de Jacob à Dan & à Juda, roule uniquement sur l'Etymologie de leur nom? 3°. Cette prétenduë allusion générale, en tant qu'elle suppose que le nom de chaque Patriarche renferme un sens mystérieux, & qui contient tout ce qui est dit par Jacob à chacun des douze Patriarches, ne paroit-elle pas une fiction plus digne d'un Rabin sans critique, que d'un Interpréte judicieux & sensé? Ne méne-t-elle pas à un sens ridicule, & qui fait dire à Jacob des choses indignes

d'un homme inſpiré? 4° Si le Texte Hébreu ne fournit pas lui-même aucune convenance entre les termes en leſquels eſt conçuë la Prédiction de Jacob, & le nom de celui à qui elle eſt faite ; à quoi bon l'aller chercher dans l'Arabe ? N'eſt-ce pas multiplier ſans raiſon , les difficultés , & obſcurcir de plus en plus ce qu'on cherche à éclaircir. 5°. Enfin, s'il étoit permis de donner, aux noms des douze Patriarches , des ſignifications plus étenduës que celles que les Dictionnaires, les Verſions , & l'Ecriture elle-même, qui a interprété ces noms, ne leur attribuent ; par cette ſeule raiſon , que ces noms ayant rapport à quelques mots Arabes , ils doivent avoir auſſi la même ſignification que ces mots Arabes : ſi, dis-je, cela étoit permis, il eſt évident qu'on pourroit faire auſſi la même choſe , par rapport aux autres mots du Texte Hébreu, qui auroient pareillement quelque reſſemblance avec l'Arabe. Or, cela ſuppoſé , qu'y auroit-il de plus incertain que le vrai ſens de l'Ecriture ; puiſqu'elle deviendroit , par là , ſuſceptible de preſque tous les ſens

que voudroit lui donner un Interpréte qui ſçauroit l'Arabe. Ajoutons encore, que cette ſuppoſition rend l'intelligence du Texte Hébreu entiérement dépendante de la connoiſſance de l'Arabe, & qu'elle fait le procès à tous ceux qui, juſqu'à preſent, ont entrepris d'expliquer l'Ecriture Sainte, ſans avoir la connoiſſance de cette Langue. On ne conçoit pas comment ceux qui ſe perſuadent que l'Egliſe ne peut décider infailliblement ſur le vrai ſens de l'Ecriture Sainte, peuvent ſe réſoudre à en ſuppoſer l'intelligence ſi difficile; qu'il ſoit néceſſaire de ſçavoir l'Arabe pour avoir l'intelligence du Texte Hébreu.

M. Gouſſet paroît raiſonner bien plus conſéquemment à ce faux principe, qui eſt commun à tous ceux qui ſe ſont ſéparés de l'Egliſe Romaine. Voici comment s'explique cet Auteur dans la Préface de ſes Commentaires ſur la Langue Hébraïque, touchant le grand ſecours prétendu, qu'on peut tirer des Langues Orientales pour l'intelligence du Texte Hébreu. Nous citons, d'autant plus volontiers, cet Auteur; que ſon témoignage ne peut

paroître suspect à l'Editeur des Conjectures.

Scriptionem principem non emendicavi ex aliis Orientalibus Linguis, quia enim laborant & ipsæ homonymiis; nulla spes est certitudinis quâ carent, ab iis accipiendæ. Præterea video dictiones migrationibus ex gente in gentem, linguâve in linguam, vix ullas evadere incolumes, quin vel permutent elementum aliquod radicale; sicque radix ignoranda sit; vel notio alteretur...... nec crediderim Deum ut à populo suo, nobisque intelligeretur, onerare nos tot Linguis discendis voluisse. Denique illa (Lingua Hebraica) Mater est istarum, nec ab iis verba vocesque desumpsit, aut fari didicit. Fons est & proindè purioribus aquis fluit.

On peut juger, par les paroles que nous venons de citer, combien M. Gousset étoit éloigné de croire qu'on pût expliquer l'Hébreu par l'Arabe: & il paroit qu'on peut s'en rapporter au jugement de cet Auteur, beaucoup plus sûrement, qu'aux Eloges donnés par Tho. Hont. à l'Auteur des Conjectures, sur les Bénédictions données par Jacob à ses fils.

Mars 1730.

ARTICLE XXIX.

OBSERVATIONS CRITIQUES sur les Plantes décrites dans le troisiéme Tome du R. P. L. sur le Voyage aux Isles.

Balisier.

LE R. P. Labat semble être du goût de ceux qui aiment mieux composer quantité de Livres, que d'en faire peu d'exacts. Sans sortir de cet Article, j'en remarque des preuves sensibles. La prémiére s'offre dès le commencement. J'ouvre son Livre à la page 115.

» Le Balisier, dit-il, n'a pas be-
» soin d'être planté, il croît de lui-
» même, & naturellement dans tous
» les lieux qu'on défriche ». Cette Proposition, prise en général, n'est pas exacte. Pour la rendre tolérable, il faut supposer que ce simple croissoit dans ces endroits-là, avant qu'on les cultivât. Or, il n'y a rien de fort extraordinaire, que ses graines & ses surgeons étant couverts de terre,

dans les défrichés, y pullulent comme les autres Plantes que la Nature y avoit produit autrefois.

En second lieu, si nous avançons, pour examiner la description qu'il fait de la fleur, nous serons étrangement surpris de sa négligence, ou de sa méprise. Il s'est uniquement attaché à bien détailler les déhors; ou, comme on parle en termes de l'Art, le calice, sans dire le moindre mot touchant la fleur même, qu'elle étoit cependant fort visible, & bien épanoüie dans le milieu de chaque vase, ou cornet très-élargi, & fort ouvert de côté, & d'autre, ainsi qu'il en parle lui-même.

Comme on pourroit peut-être croire que je lui impose, afin de faire plus de foy, je la dépeins ici succintement, telle qu'elle est. C'est une espéce de Lys monopétale, ou forme d'une seule feüille allongée, étroite, ou en tube par en bas, dont l'orifice est découpée en plusieurs parties, qui sont toûjours accompagnées de filets, ou étamines courbées, & d'un Pistil qui devient un fruit charnu, oblong, & violet, qui renferme trois semences

triangulaires, à coque dure, & chagrinée : sa couleur est d'un verd tirant sur le jaune : non seulement elle est emboitée dans un large godet, mais elle est encore enveloppée de membranes, ou feüilles très-minces, plusieurs de ces fleurs croissent ensemble, arrangées sur un poinçon.

On trouve, ajoute notre Auteur, dans le fond des cornets, de petites graines presque rondes, d'un très-beau rouge, avec une petite tache noire, à une des extrémités qui y sont attachées par de petits filamens.

Voilà une démonstration palpable, de ce que j'ai avancé d'abord, à sçavoir que le R. P. L. écrit les choses sans y apporter l'attention nécessaire. Car, 1o. il avouë que dans le fond des cornets, il y a des graines, c'est donc là que les fleurs les ont précédées. 2°. Tout le reste de cet Article, n'est pas plus mésuré, puisque les graines, ne sont ni petites, ni rondes, ni rouges, ni tachetées de noir, ni attachées par de petits filamens; mais, elles sont moyennes à trois angles, & enveloppées dans une pellicule lisse, violette, ou purpurine;

qui souvent, par ressort, les pousse déhors deçà, & delà.

Bananier.

A quoi bon outrer les choses ? Quelle nécessité de se servir d'exagération dans un sujet commun ; ainsi que le fait le R. P. L. en ces termes.

» Le Bananier & le Figuier d'Inde, » sont des Plantes si semblables, qu'à » moins que d'avoir une très-grande » connoissance du Pays, il est pres- » que impossible de les distinguer, » l'un de l'autre, quand on ne voit » pas leurs fruits ».

Cette difficulté prétenduë, pour démêler ces deux sortes de Plantes, n'est point si étrange qu'on se l'imagine ; puisqu'il ne faut que considérer un moment, la couleur de leur écorce : si elle est d'un verd tirant sur le jaune, soyés bien persuadés que c'est un Bananier ; mais, si elle est noirâtre, certainement vous voyés un Figuier. Il n'en faut pas davantage pour ne s'y méprendre jamais. Ainsi s'évanoüit cette prétenduë impossibilité de les distinguer l'un de l'autre,

Mars 1730.

ſans leur fruit. Je remarque encore deux exagérations renfermées dans ces paroles , qui ſuivent immédiatement.

» L'Arbre, ou la Plante qui pro-
» duit ce fruit ; c'eſt-à-dire , la Bana-
» ne , ne ſe plante point , il ne porte
» jamais qu'une fois , après quoi ,
» ſoit qu'on le coupe ou non , il dé-
» cline peu à peu , ſe flétrit , ſe ſéche ,
» & tombe.

On a beſoin d'interprétation pour bien concevoir ſa penſée. 1°. S'il prétend qu'on ne plante point du tout le Bananier , l'uſage journalier des Habitans démontre le contraire , s'il veut ſeulement dire qu'un plan de Bananiers étant fait , cela ſuffit pour en avoir toûjours , en toute ſaiſon , ſans qu'on y touche , pourvû que les Ouragans ne les renverſent pas : il a raiſon ; mais que ne s'explique-t-il avec préciſion.

2o. Il ſe trompe fort quand il dit affirmativement , que le Bananier ne porte jamais qu'une fois , ſoit qu'on le coupe ou non , j'ai pour moi une expérience ſûre du contraire. Souvent j'ai vû le même tronc de Bananier , ou

de Figuier, porter de nouveaux régimes de fruits. Tout le ſecret en cela, que je ſuis bien aiſe de lui communiquer, conſiſte à le couper, non à la cime, mais à deux ou trois pieds de terre, parce que le cœur de cette Plante, n'étant point bleſſé, pouſſe une nouvelle tige,qui, immanquablement,portera du fruit dans la ſuite.

Le R. P. L. n'ayant pas oſé entreprendre de parler de la fleur, à cauſe de la difficulté qu'il ſentoit à la bien décrire, à raiſon de ſa ſingularité, je veux lui prêter ma main pour la lui donner tout ſimplement au naturel, afin que ſa deſcription ſoit entiére.

Cette fleur eſt compoſée de pluſieurs feüilles inégales, ou irréguliéres, la plus élevée de toutes eſt creuſée en maniére de Gondole:le ſommet eſt découpé en trois; celle qui eſt vis-à-vis, au devant, eſt auſſi faite en Canot : la troiſiéme, qui occupe l'entre-deux, eſt étenduë en façon de Bouclier. Deux autres petites feüilles étroites & pointuës lui ſervent d'accompagnement. Le Calice en ſe nourriſſant devient un fruit, qui eſt, à peu près, gros & long comme un

Concombre ordinaire. Il est molasse, charnu, & couvert d'une peau unie & cuirassée, un peu anguleuse; on distingue, en dedans trois compartimens, dans lesquels on remarque des naissances, ou espéces de Graines grisâtres.

Quant au Jet ou Tige, dont parle ce Botaniste, qui se couvre presque tout de petits boutons, c'est une pure imagination.

Bois d'Acomas.

En vain je cherche quelque chose de nouveau dans cet Article, j'y trouve bien moins à apprendre, que dans l'Ouvrage du R. P. Du Tertre, celui-ci me fait connoître qu'il y a dans les Isles trois sortes de ce Bois qu'il caractérise passablement : il m'instruit même de l'avantage qu'on tire du lait exprimé de l'écorce du prémier, lequel guérit du mal des dents; il n'oublie point de parler de son fruit : mais comme il ne dit rien de la fleur, il falloit que le R. P. L. ajoûtât ce trait, & mît ainsi la derniére main à la description entiére. Je

vais le ſuppléer d'un mot. L'Acomas porte une fleur blanche en ſimple Roſette.

Bois de Balatas.

On ſçait bon gré à un Auteur, lorſqu'il traite pluſieurs fois une même matiére ; mais c'eſt quand il la manie différemment.

Le Public aura donc raiſon de trouver aſsès mauvais que le R. P. Labat, faſſe, dans le même Ouvrage, deux Articles de cet Arbre, pour ne dire preſque que la même choſe ; c'eſt dans le Langage des Philoſophes, multiplier les êtres ſans néceſſité.

Bois Karaybe.

J'en reviens toûjours au point capital ; quelque choſe qu'on diſe d'une Plante, il manque certainement une partie eſſentielle dans ſa déſcription, lorſqu'on ne parle ni de ſa fleur, ni de ſon fruit, ni de ſa ſemence. Or, comme ce défaut ſe trouve ici, je déclarerai publiquement que tout ce que le R. P. L. raconte touchant cet Arbre, eſt inſuffiſant, pour le faire

connoître parfaitement, & par conséquent, il mérite d'être critiqué.

Bois Epineux.

Je demanderois volontiers au R. P. L. 1°. Pourquoi il s'est déterminé à ne parler que de deux sortes de Bois Epineux, puisque toutes les Isles en produisent de plus d'une douzaine d'espéces différentes, ainsi qu'il a pû & dû lui-même les remarquer par tout dans les Forêts?

2°. D'où vient qu'il oublie d'ajouter ici l'Epithéte, *Epineuse Jaune*, qui qui est le seul caractére propre à le distinguer des autres, & qui a été mis exprès par tous les Botanistes exacts?

3°. Enfin, que n'a-t-il dit un mot de ses fleurs, & de ses fruits, dont il est chargé presque en toute Saison? Comme je les crois l'un & l'autre nécessaires, afin de le faire bien connoître: en deux mots je les rapporte ici.

Sa Fleur vient en grappe; c'est une petite Rose, dont le Pistil produit un fruit sec, arrondi, à coque piquotée ou chagrinée, de couleur brune, ou grisâtre, qui s'ouvre en deux égale-

ment, elle contient une graine noire, luiſante, d'un goût âcre, piquant & poivré.

Bois Lézard, d'Agouty, ou de Savane.

Plus cet Arbre eſt excellent, plus le R. P. L. devoit s'étudier à le bien dépeindre; mais, comme il ne l'à pas fait ſuffiſamment, ſelon les maximes de la Botanique, je retoucherai les traits qui y manquent; je veux dire la nature de ſa fleur & de ſon fruit.

La fleur eſt composée de cinq feüilles d'une grande blancheur, & d'une odeur douce, & muſquée en façon de Roſette, dont le Calice, avec le Piſtil devient un fruit mou, ſucculent, de la groſſeur d'un grain de raiſin, auſſi croît-il en grappe de la même maniére, & on lui en donne le nom. Il contient deux ou trois pepins ou graines; quoiqu'amer: il ſert de nourriture aux Agoutis, aux Lézards, & aux oiſeaux.

Bois Immortel.

Tout le reſpect que j'ai pour le mérite du R. P. L. ne m'empêchera pas

de relever les fautes qu'il fait par négligence dans la description de cette Plante.

J'en trouve de compte fait, quatre, dans les trois lignes suivantes.

» Il porte des feüilles en quantité, » elles sont petites & délicates, d'un » verd un peu pâle, de la figure, à » peu près de la Vigne-Vierge.

1°. Il conste à tout le monde que cet Arbre est peu feüillu & que la plûpart du tems il est presque sans aucun ombrage.

2°. Que ses feüilles, bien loin d'être petites, sont grandes & fermes comme un cuir & nullement délicates,

3°. Que leur figure n'a nul rapport à la Vigne-Vierge; parce qu'elles viennent toûjours trois à trois, sur un fort long pédicule : celle du milieu a de la ressemblance au fer d'une Pique, les deux autres sont courbes ou cintrées par leur grosse nervure.

4°. Que le plus souvent elles sont très-colorées : ce qu'il ajoûte, touchant la fleur, & le fruit, est beaucoup plus fautif & répréhensible.

Ses fleurs sont longuettes & ron-

des , elles reſſemblent en quelque choſe au Chévre-feüille : quelle étrange métamorphoſe d'une fleur faite en papillon , ou légumineuſe , & par conſéquent , compoſée de quatre feüilles diſſemblables , & d'un calice façonné en couliſſe , cornet , ou coqueluchon , en celle qui eſt monopétale , allongée en Tube , dont le couronnement ou l'orifice eſt rayonné ! Lui-même en convient manifeſtement par ces termes.

» Les Siliques , qui ſuccédent aux » fleurs , ſont , à-peu-près , comme » celles des haricots de France : auſſi » ne ſont-elles remplies , que de peti- » tes féves noires , plates , aſsès ten- » dres , & fort améres. Je ne ſçache » pas qu'on en ait jamais fait aucun » uſage ». Peut-on ſe contredire plus formellement?

Il faut encore corriger ici tous les traits ou caractéres des fruits , puiſqu'ils ne ſont effectivement ni petits , ni tout noirs , mais ou mi-partis de rouge de coral , & de noir éclatant , ou rouge entiérement. C'eſt pourquoi les Herboriſtes ſurnomment la Plante (Orallo Dendron) ni plats ,

mais en rognon, comme les vrais haricots, en ayant aussi la grosseur, ni asses tendres, car ils ont la dureté de la corne.

Les Canadiens, après les avoir percés, les portent sur eux en guise de Bijoux; les François en font de jolis Rosaires; on s'en sert aussi dans les Rocailles, à cause que l'éclat des couleurs ne se ternit jamais; par là, on voit qu'ils sont bons à quelque chose.

Bois de Montagne.

Si un Académicien Botaniste de Paris consultoit le R. P. L. pour sçavoir de lui ce que c'est au vrai & précisément, que cet Arbre, de quel genre, & de quelle espéce il est, certainement il l'embarrasseroit.

Bois Palmiste, Bois de Riviére.

Il en est de ces Arbres, comme du précédent: on ne peut s'en former qu'une idée très-confuse, sur tout ce qu'en rapporte le R. P. L. parce qu'il oublie toûjours l'essentiel, qui seul constituë la nature propre de l'Arbre.

Cahimitier.

Voici un Article plus correct, & plus châtié que les autres, parce qu'il ſuit les régles établies dans la Botanique. Il n'y a ſeulement que deux fautes.

La prémiére conſiſte en ce qu'il dit, que l'écorce de cet Arbre, eſt unie, liſſe, & point crevaſſée. Il faut abſolument, que les Cahimitiers, qu'il a vûs, fuſſent très-jeunes, puiſque, ſans aucune exception, tous les gros, ou vieux, ont l'écorce groſſiére, fenduë, ou tailladée; l'autre ſe remarque en ces mots.

» Le bouton, en groſſiſſant, forme » le fruit, & cette double fleur, qui » demeure attachée, lui ſert de cou- » ronne ».

C'eſt une pure imagination, que cette double fleur, & que ce fruit qui en eſt couronné; il n'eſt rien de tout cela.

Calebaſſier, Cujeté, Higuero.

D'une douzaine, ou environ, de différens Calebaſſiers Arbres, que

j'ai veu, je puis aſſûrer qu'il n'y en a aucun qui porte des feüilles ſemblables à celles qui ſont ici deſſinées ; d'où il faut, avec fondement, conclure, que celles-ci ont été copiées d'après quelque mauvais original.

Le R. P. L. devoit donc le corriger, il ne falloit, pour cela, qu'un coup d'œil attentif ſur leurs figures ou tournures. La deſcription qu'il en fait ne cadre pas non plus ; c'eſt ainſi qu'il s'exprime.

„ Elles ſont attachées, le long des „ branches, les unes après les autres, „ à peu près, à diſtance égale „. Il a oublié leur caractére diſtinctif, qui conſiſte en ce qu'elles croiſſent pluſieurs unies enſemble en touffe. Comme le bout d'en haut eſt toujours terminé en pointe, elles n'ont pas l'air, ou la forme d'une ſpatule, ainſi qu'il l'aſſûre.

La peinture qu'il fait de la fleur eſt peu conforme à ce qu'elle eſt en elle-même. Il n'y a, dans toute l'Europe, nulle ſorte de Plante, qui lui reſſemble. C'eſt pourquoi les Maîtres de l'Art, lui ont aſſigné un rang particulier, & l'ont établi en nouveau genre.

Pour juger équitablement de la chose, je rapporte, avec fidélité, ce que les uns & les autres en disent.

Ecoutons le R. P. L. « Les fleurs » de Calabassier sont de couleur » bleuâtre qui approchent assez, par » la figure, des Roses sauvages à moi- » tié écloses.

Consultons maintenant les habiles Botanistes Académiciens, à la tête desquels je distingue le R. P. Plumier. J'ouvre son Livre des nouveaux Genres des Plantes de l'Amérique, & je lis ainsi.

La Fleur du Cujeté, ou Calebassier Arbre, est Monopétale irréguliére, bien ouverte par en haut, où elle est découpée en cinq parties, frangées & rabattuës, le derriére, ou dos, est bien ferme, & arrondi, il forme un creux occupé par quatre gros filets, ou étamines, à chapiteau en languettes, avec un Pistil plus allongé; le devant en est replié, & fait en ventricule; elle est emboitée, cette fleur, dans un simple Calice, qui se fend en deux, quand elle s'épanoüit. Sa couleur fonciére est jaune, pâle, ou verdâtre, avec une légére teinture de violet, ou de rouge vernissé. Com-

Comme cette idée est très-réguliére, on comprendra, sans peine, l'irrégularité de l'autre.

Canelle des Isles.

C'est inutilement que le R. P. L. se tuë à vouloir confondre ensemble, l'Arbre de Canelle de Ceylan, avec le Laurier, ou Bois d'Inde de nos Isles. En vain, ont-ils quelques légéres ressemblances dans leurs feüilles, & dans l'odeur de leur écorce. Comme il est certain de notorieté publique, que leurs fleurs, leurs fruits, & leurs semences, sont très-différentes, il faudra toûjours les séparer l'un de l'autre, & ne jamais les joindre en même classe.

Canne d'Inde, Esquine bâtarde.

A quoi pense le R.P. L. de ranger, parmi les Esquines, une Plante, qui est un vrai Arum. Ignore-t'il que leurs caractéres sont tout-à-fait différens? Pourquoi autoriser, par son nom, une erreur introduite par quelques ignorans Colons? N'étoit-il pas plus à propos qu'il les corrigeât, ainsi que l'a fait le R. P. Plumier?

Je rapporte ici exprès ſa deſcription pour lui faire l'honneur qu'il mêrite... *Arum cauleſcens Cannæ indicæ foliis.*

Carapat. Palma Chriſti. Ricin.

Dire que les feüilles du Palma Chriſti ſont plus petites, plus minces, & plus rudes que celles de la Vigne, c'eſt s'inſcrire en faux contre le témoignage général de tout le monde, & s'oppoſer directement à la nature, & aux qualitez de cette Plante, dont les feüilles ſont très-grandes, fort ſucculentes; ce qui les rend molaſſes, & douceréuſes, ſous les doigts, lorſqu'on les manie, & nullement rudes.

L'idée qu'il donne de la figure du fruit, eſt extrêmement éloignée de ce qu'elle eſt en effet. Le ſimple récit de ſes paroles demonſtrera cette vérité.

» Il porte deux fois l'année des Bou-
» quets comme des gouſſes de Châtai-
» gnes, plus petites, à la vérité, & ſans
» piquans ». Que dira, quiconque a vû une grappe de Palma Chriſti, en liſant cette jolie comparaiſon avec la Chataigne ? A penſer juſte cela ſe réduit à croire que la pellicule extérieure du fruit, eſt piquotée, ou, ce qui eſt la même choſe, chagrinée.

Cocotier. Palmier.

La beauté & l'excellence de cet Arbre, méritoit bien que le R. P. L. le considerât avec plus de réfléxion, afin de nous en mieux tracer la fleur. Il ne dit pas un seul mot de sa figure ; il falloit qu'il corrigeât, celle que Mr. L'Emery en a faite, qui n'est point exacte, parce qu'elle n'est nullement en forme de chaton, ainsi que celle du Châtaigner, mais monopétale, découpées en trois portions égales.

Le peu qu'il en dit, n'est pas asśés conforme à la réalité ; car les fleurs ne sont ni attachées par pelotons, ni à un simple rameau ; mais elles croissent tout au tour de plusieurs longues vergettes, qui s'écartant les unes des autres, font un très beau bouquet, en maniére de Grappe, à qui on a donné le nom de Régime.

ARTICLE XXX.

NOUVELLES LITTERAIRES
Ou, Avis : Critiques : Répliques : Extraits d'Ecrits.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, CIVILE, LITTERAIRES.

DE LAUSANNE. On vend le second Tome de l'Histoire de la Réformation de la Suisse, par M. RUCHAT, & l'on promet de donner incessamment les autres Volumes.

DE PALERME. La Vie de Monseigneur Fr. Jos. Gasch, de l'Ordre des Minimes, Archevêque de cette Métropole, par D. Ant. Mongitore, Chanoine de la même Eglise. In 4°. pagg. 207.

DE PETERSBOURG. M. BAYER a achevé une *Histoire d'Edesse*; il a fort avancé celle *de Syrie par les Médailles*; & il conduit l'Histoire Ecclésiastique de la Chine & de l'Asie Septentrionale, jusqu'au tems de l'arrivée des Missionnaires en ce Pays-là.

DE VARSOVIE. Le P. ADAM

Ignace NARAMOWSCHI DUDI, Profeſſeur de Philoſophie à *Vilna*, a donné une Hiſtoire de Pologne & de Lithuanie en 2. Voll. in 4°. ſous le Titre, *Facies rerum Sarmaticarum in facie Regni Poloniæ, magnique Ducatus Lithuaniæ expreſſa.*

DE PRESBOURG. On continuë d'annoncer que M. Mathias BELIUS, Miniſtre Luthérien de cette Ville, avance beaucoup ſon Hiſtoire de Hongrie & *Scriptores rerum Hungaricarum.* Le prémier Volume ne contiendra que des Ouvrages qui n'ont point encore été imprimés; La *Vie d'Atila*, par *Juvencus Cælius Calanus*, eſt de ce nombre; il déſireroit pouvoir conférer ſon Manuſcrit avec quelque autre, que les Curieux lui fourniroient.

DE PARIS. Le Pere LONGUEVAL, de la C. de Jéſus, a entrepris l'Hiſtoire de l'Egliſe de France, depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans les Gaules juſqu'à préſent. On trouvera, dans cet Ouvrage qui contiendra douze Volumes in 4°. l'Etabliſſement du Chriſtianiſme dans les Gaules; les Actes des Martyrs qui

ont quelque authenticité ; la Fondation de diverses Eglises ; la succession de ceux de leurs Evêques qui méritent par quelqu'endroit d'être connus ; une Notice de tous les Conciles des Gaules ; les divers usages de la Discipline ; l'Etablissement des Chapitres & des Ordres Réligieux ; l'Abregé de la Vie des Saints, & des Grands Hommes qui ont illustré l'Eglise de France ; l'Histoire des Hérésies qui l'ont troublée ; une Notion des Ouvrages faits dans les Gaules en matiére de Religion : le tout lié dans un corps d'Histoire avec les Dissertations convenables. Les 4. prémiers Volumes qui conduisent jusqu'en 790. seront en vente chez *Simon* au tems de l'Assemblée du Clergé de 1730.

De Iene. L'*Introduction à l'Histoire Litteraire*, publiée en Allemand par M. Stolle, vient d'être traduite en Latin par M. *Charles-Henry* Lange, & est ici imprimée in 4°. M. Lange travaille à la Vie de Scioppius.

De Rintelen. A l'occasion de la mort de M. *Frideric-Guillaume* Bierling, arrivée ici le 25. Juillet 1728.

où a rappellé le souvenir des principaux Ouvrages de cet habile Professeur en Théologie, & Surintendant des Eglises de ce Pays, qui n'a vécu que 52. ans & quelques mois. On a de lui des *Observations sur la Genèse* & des Dissertations sur *les Comtés de Schaumbourg*, sur *l'usage politique de la superstition* sur le *Pyrrhonisme Historique*.

De Trevoux. On a publié en François, & en Anglois, un Eloge du Docteur *Samuel* Clarke, mort le Samedi matin 17. May. 1729. dont nous tirerons le Catalogue de ses Ouvrages: 1°. Seize *Sermons* sur l'Être & les Attributs de Dieu, les obligations de la Religion naturelle & la vérité ou certitude de la révélation Chrétienne, pour servir de réponse à *Hobbes*, *Spinosa*, l'Auteur des *Oracles de la raison* & autres; & dans la septiéme Edition de ces *Sermons*, on trouve de plus, un Discours sur la Connéxité des Prophéties de l'Ancien Testament, & touchant leur application à J. C. avec une Réponse à une septiéme Lettre concernant l'argument *à priori*. 2°. Une Paraphrase sur les 4. Evangiles,

avec des Notes Critiques ſur les paſſages obſcurs. 2. Voll. in 8°. 3°. Trois Eſſais-pratiques ſur le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, contenant des Inſtructions tirées de la conſidération, de la ſévérité, de la Diſcipline obſervée dans l'Egliſe primitive. 4°. Des Lettres à M. Dodwel, en réponſe à ſon Diſcours Epiſtolaire, contre l'Immortalité de l'Ame; avec quatre autres *Lettres* pour répondre *aux Remarques ſur la Lettre écritte à M. Dodwel* ſur une partie de la *Défenſe de la Vie de Milton*. 5°. Dix-ſept *Sermons* ſur divers ſujets. 6°. La Doctrine de l'Ecriture ſur la Trinité en trois parties. 7°. *Lettre* au Docteur *Wels* pour répondre à ſes Remarques. 8°. Réponſe aux Objections contre le Livre précédent. 9°. La Phyſique de *Rohaut* traduite en Latin, avec des Remarques tirées de la Philoſophie de *Newton*. 4e. Edition. 10°. L'Optique de Newton traduite en Latin. 11°. Le Céſar avec des Remarques. 12°. L'Iliade d'*Homére* en Grec & en Latin. 13°. *Lettre* au ſujet de la conteſtation ſurvenuë entre les Mathématiciens touchant la proportion de

la viteſſe & de la force dans le mouvement des corps. 14°. *Obſervations* ſur la ſeconde Défenſe du Docteur *Waterland.* 15°. Le *Plaidoyer Modeſte*, en Réponſe au Docteur *Waterland* ſur la Doctrine de la Trinité. 16°. Lettre à M. R. M. concernant ſon Argument ſur l'Ecriture. 17°. *Lettre* à l'Auteur de la véritable Doctrine de l'Ecriture ſur la très-Sainte & Indiviſible Trinité, *continuée & juſtifiée.* M. CLARKE a laiſſé une explication du Catéchiſme de l'Egliſe qui eſt actuellement ſous Preſſe : des *Sermons* : & une ſi grande quantité de Matériaux ſur les reſtes de ſon Iliade & ſur l'Odyſſée, qu'il y a apparemment dequoi rendre complette ſon Edition d'Homère.

DE PARIS. *Hiſtoire de l'Académie Françoiſe* depuis 1652. juſqu'à 1700. par Mr. l'Abbé d'*Olivet.* Vol. in 12. pagg. 435. Ce Volume eſt appellé Tome II. parce qu'il eſt deſtiné à ſervir de ſuite à l'Ouvrage ſi eſtimé que M. *Pelliſſon* a donné ſous le même Titre. Comme le nouvel Ouvrage eſt à proprement parler, une *Bibliothéque des Ecrivains* de cette illuſtre Compa-

gnie, M. l'Abbé d'*Olivet* décrit, dans sa prémiére, Partie l'Histoire des Ouvrages que Messieurs de l'Académie ont composés en commun. Dans la seconde Partie, on trouve sous le nom de chaque Académicien, sa Vie Litteraire, & le dénombrement de ses Ouvrages particuliers. L'Académie avoit borné le travail de Mr. l'Abbé d'*Olivet* aux Académiciens morts avant 1700; de sorte que son Ouvrage avoüé est censé terminé par l'Eloge de Monsieur *Racine*; & c'étoit finir heureusement; mais l'Historien n'a pû s'empêcher de mettre ici de surcroît l'Article de M. *Huet*, mort plus de vingt ans après le tèrme prescrit pour ce Recueil: & afin de venir de Mr. *Racine* à Mr. *Huet*, il a passé par dessus un grand nombre d'Illustres Morts, tels que sont MM. *Bossuet* Evêque de Meaux, *Fléchier* Evêque de Nismes, de *Salignac-Fénelon* Archevêque de Cambrai: les Abbés *Renaudot*, *Testu*, *Regnier Désmarais*, *Abeille*, *Genest*; les *Ségrais*, *Perrault*, *Déspreaux*, *Pavillon*, & plusieurs autres: cependant cet Eloge de Mr. *Huet* avoit déjà vû le jour dès 1722. au

commencement du *Huetiana* ; mais Mr. l'Abbé d'*Olivet* a voulu se ménager cette occasion, de publier une Réplique qu'il croyoit devoir à la Réponse qui lui fut faite, il y a trois ans, dans les Mémoires de Trevoux du mois de Février 1727. Il fait donc de sa Replique une *Addition* à l'Eloge de Mr. *Huet* & ce trait d'altercation est une des circonstances, qui, comme l'on sçait, n'ont point plû à Messieurs de l'Académie, dont les voyes sont celles de l'équité & de l'honneur. Le tour forcé que Mr. d'*Olivet* donne ici à la chose, c'est de soutenir, sans se donner le tems de le prouver, que le *Journaliste* de Trevoux, en trouvant de l'Irréligion dans un Livre que Mr. d'*Olivet* impute à Mr. *Huet*, traite dès-là M. *Huet* comme on traiteroit un *Bodin* ou un *Spinosa*. Sur quoi d'abord l'on pourroit demander pourquoi ce n'est pas autant Mr d'*Olivet* qui traitte Mr *Huet* comme on traiteroit un *Bodin* & un *Spinosa*, en imputant à Mr. *Huet* un Livre que le P. C. trouve impie, que c'est le Pere C. qui traite Mr *Huet* comme on traiteroit un *Bodin* & un *Spinosa* en trou-

vant impie un Livre qu'il plaît à Mr. d'*Olivet* de donner à Mr. *Huet*. Mais il y a plus ; & puiſque Mr. d'*Olivet* met ſur la Scéne trois Auteurs, Lui, le Pere *Baltus* & le P. *Caſtel*, il n'eſt pas hors de propos d'établir auquel d'entre eux doit demeurer le reproche de *traiter Mr. Huet comme on traiteroit un Bodin & un Spinoſa*. Que l'on poſe de ſuite les trois Propoſitions qui vont là ; & que l'on voye à qui elles appartiennent : les voici. Le Traité de la foibleſſe de l'eſprit humain ſape par les fondemens *la Religion Chrétienne* : M. Huet eſt Auteur du Traité de la foibleſſe de l'eſprit humain ; donc Mr. Huet eſt un Auteur qui ſappe les fondemens de la Religion Chrétienne. Il eſt manifeſte que celui des trois Ecrivains qui ſera forcé par ſes avances de recevoir cette concluſion, ſera auſſi celui qui aura *traité Mr.* Huet *comme on traiteroit un Bodin & un Spinoſa*. Pour être regardé comme Auteur de cette conſéquence injurieuſe, il faut & il ſuffit que l'on ait avancé les deux prémiéres Propoſitions d'où elle ſuit néceſſairement. Le Pere *Baltus* (& Mr.

d'Olivet en convient) n'a point *traité Mr. Huet comme on traite un Bodin & un Spinosa*, parce qu'en même-tems que ce Pere admet la seconde Proposition, il rejette la prémiére ; c'est-à-dire, qu'en même tems qu'il reconnoît Mr. *Huet* pour Auteur du Traité, il ne veut pas accorder que le Traité soit impie. Par une raison semblable, le P. C. n'a pas *traité Mr. Huet comme on traiteroit un Bodin & un Spinosa* : car, si ce Pere admet la prémiére des Propositions, sçavoir, que le Livre est impie, aussi-tôt il rejette, avec horreur, la seconde, qui est que Mr. *Huet* est l'Auteur véritable du Livre. Ainsi Mr. *Huet* n'est un *Bodin* ou un *Spinosa*, ni chez le Pere *Baltus* qui décharge de l'accusation de Spinosisme, le Livre qu'il laisse attribuer à Mr. *Huet* ; ni chez le Pere C. qui décharge Mr. *Huet* du Livre qu'il juge impie. Mais si quelqu'un pense en même-tems & que Mr. *Huet* est l'Auteur du *Traité de la foiblesse de l'esprit humain*, & que le *Traité de la foiblesse de l'esprit humain* attaque la Religion, c'est celui-là qui, au langage de Mr. d'*Olivet*, traite M. *Huet*

comme on traiteroit un Bodin & un Spinoſa. Or, Mr. d'*Olivet* eſt le ſeul des trois qui admette ces deux points ; il admet, il ſoutient même que Mr. *Huet* eſt l'Auteur du *Traité de la foibleſſe de l'eſprit humain*, & il a fait des Livres pour le prouver ; il avouë de plus, que le *Traité de la foibleſſe de l'eſprit humain* attaque la Religion : il le dit en cette *Addition*. Prémiérement, en ſe mettant toûjours, à cet égard, avec le *Journaliſte*. Secondement, lorſqu'en parlant de la Propoſition qui fait, ſelon lui, tout le fond du Traité, il déclare qu'elle *affoiblit l'impreſſion que les motifs de crédulité peuvent & doivent faire ſur nous.* Troiſiémement, lorſque par une note, il applique à ceci ce qu'il a dit ailleurs trop mollement, qu'*un Chrétien ſenſé & zélé qui comprend juſqu'à quel point ſa Religion eſt appuyée ſur le témoignage des ſens, ne ſe laiſſera engager qu'avec frayeur dans les routes du Scepticiſme.* En un mot, M. d'*Olivet* croit, en prémier lieu, que le *Traité* détruit les fondemens de la Religion. Il croit, en ſecond lieu, que le *Traité* en eſt la Doctrine de Mr. *Huet*. Donc, il

croit que Mr. *Huet* eſt de la Doctrine qui détruit les fondemens de la Religion ; donc, c'eſt lui qui *traite Mr. Huet comme on traiteroit un Bodin ou un Spinoſa.* Mais, c'eſt à lui auquel Mr. d'*Olivet* remontre d'un air ſi magiſtral, à démêler le fin d'un jeu ſi caché.

ECRITURE. THEOLOGIE. MOEURS.

D'ULM. M. FRICK a donné une *Diſſertation* ſur le ſoin de l'ancienne Egliſe par rapport au Canon de l'Ecriture Sainte *de Cura Eccleſiæ veteris circa Canonem Sacræ Scripturæ & conſervandam Codicum puritatem.*

DE ZURICH. On imprime par ſouſcription, pour le prix de huit Florins d'Allemagne par chaque Exemplaire, la Verſion Grecque de l'Ancien Teſtament, appellée des *Septante*, en 8. Volumes in 8°. avec quelques Diſſertations de l'Editeur Mr. BRETINGER, ſur l'Exemplaire du Vatican, ſur celui d'Alexandrie qu'il défendra contre Caſimir *Oudin*, & ſur un Manuſcrit des Pſeaumes qu'il

croit égaler en Antiquité les Exemplaires d'Aléxandrie & du Vatican.

De Lausanne. M. Bionens a critiqué, avec modeſtie & politeſſe, la Diſſertation de M. Turretin. *De Articulis fundamentalibus*, & cette Diſpute a produit pluſieurs Réponſes & Répliques.

De Naples. Le *P. J. Pretia Coſentia* de l'Etroite Obſervance de St. François, Province de Calabre, a dédié à Monſeigneur *Pignatelli*, Cardinal, Doyen du Sacré Collége, Evêque de Porto, Arch. de Naples, le Livre intitulé, *Regulæ Confeſſariis omnibus præcipuè Monialium & fœminarum in Monaſteriis degentium neceſſariæ : nec non pœnitentibus, Epiſcopis, Concionatoribus, Advocatis & Judicibus per utiles*. 1729. in 8°. pagg. 215.

De Toulouse.

M.

Dans votre Journal du mois d'Août dernier, vous prétendez, que Mr *Sauveau* s'appuye mal à propos ſur l'autorité de *Maldonat*, pour prouver, dans ſa Réponſe à Mr. l'Abbé *Cheret*, que toutes les Collectes de la Meſſe, qui ne s'adreſſent pas directement

à Dieu le Pere, devroient être ôtées de notre Liturgie. On a consulté dites-vous, dans la Bibliothéque du College de Loüis le Grand deux Manuscrits du Traité, que ce Sçavant Jésuite à composé sur les Cérémonies de la Messe en particulier. Bien loin d'y trouver le Discours que Monsieur *Sauveau*, lui attribuë, on y lit, selon votre Extrait, presque tout le contraire. Comme j'ai actuellement entre mes mains un semblable Manuscrit, j'ai voulu le consulter à mon tour : & je n'y ai rencontré ni le passage tel que vous le cités, ni tel aussi que le rapporte Monsieur *Sauveau*.

Manuscrit de Toulouse.

At, dicet aliquis, ad Filium & Spiritum Sanctum etiam orationes dirigis, cum dicimus, Fili Redemptor Mondi Deus, miserere nobis ; & Spiritus Sancte Deus, miserere nobis ? *Respondeo hoc fuisse factum propter Arianos ; ut os tenderetur æqualitatem potentiæ esse in tribus personis ; quamvis indirectè ad illas personas orationes dirigantur, sed ad Deum Patrem potissimum : quod videtur indicare vox illa Deus, quæ Deo Patri inscriptum sæpè tribuitur.*

Monsieur Sauveau.

Reſpondeo quamvis orationes ſint dirigendæ ad Deum, tamen propter hæreſim Arianorum, quæ vigebat, Ecleſia prudenter ſtatuit ita orandùm, ut explicatius oſtendatur æqualitatem potentiæ eſſe in tribus perſonis : licet indirectè ad has perſonas, ſed directè ad Deum Patrem : ut intelligitur ex hac voce Deus, quæ ei ſemper adjungitur.

Manuſcrit du College de Loüis le Grand.

Reſpondeo non dirigi ad perſonam Filii, aut Spiritus Sancti; ſed ad Deum, nam poſtquam Ariani dixerunt, Filium non eſſe Deum, Ecleſia voluit ad finiendam illam hæreſim, dicere in ſuis orationibus, Spiritus Sancte Deus, miſerere nobis ut declararet illum eſſe Deum.

Voilà *Maldonat* à trois faces, ſi j'oſe ainſi m'exprimer. Je laiſſe à d'autres à juger, ſi Monſieur *Sauveau*, a eu tort de le prendre pour caution de ſon ſentiment. Il ne m'apartient ni de décider, ni de critiquer. Au reſte, le Manuſcrit dont je me ſuis ſervi, & qui appartient au Collége des Jéſuites de Toulouze contient

trois Parties. La premiere, eſt *de conſtitutione Theologiæ*, & finit par un aſſés long Traité ſur la Prédeſtination. La ſeconde, eſt *de rebus à Deo effectis*, à la fin de laquelle ont lit ces mots; *finis hujus tractatus die*, I^a *Decembris*, 1572. La troiſiéme, eſt *de Cæremoniis Eccleſiæ Catholicæ*; & renferme le Traité particulier des céremonies de la Meſſe.

Il y a quelque tems que je remarquai auſſi une aſſés grande différence entre un paſſage, que Monſieur Grancolas cite de *Maldonat*, & ce que je lis dans mon Manuſcrit. Voici comment cet Auteur dans ſon Traité de la Meſſe, & de l'Office divin, *pag.* 135, fait parler le Jéſuite au ſujet des ſignes de Croix que le Prêtre fait ſur les Symboles après la conſécration. *Si hodié Eccleſia vellet repurgare cæremonias quæ minus decent rem Sacram, aut adeò ſunt inutiles, liberé ingenuè dicerem, meam opinionem eſſe, ut concilio œcumenico decerneretur, nullum ſignum adhiberi poſt conſecrationem.* Mon Manuſcrit parle ainſi: *Itaque & ſi melius fortaſſè cùm Catholicis, ageretur, ſi tollerentur* (hæc ſigna) *ſimiliter ſi poſt conſecrationem pauciores cæremo-*

niæ fierent, quam nunc : tamen quia non est nostrum, quid quam de hâc restituere, aut innovare, donec Ecclesia providerit, inquirenda est nobis quædam via, quâ possimus ista tueri autores qui dicunt, &c. J'ai l'honneur d'être &c.

A Toulouse ce 12. *Octobre* 1729.

CAUBERE

Au regard du Texte de *Maldonat* sur les collectes, on a encore fait consulter le Manuscrit qui est au Collége de Roüen. La leçon s'y trouve plus conforme aux Manuscrits du Collége de Loüis le Grand qu'aux deux autres: le Pere *Fleuri* Professeur en Théologie y à lu : *dicet aliquis hodie etiam ad Filium & Speritum Sanctum dirigi; quippè cum dicimus Spiritus Sancté Deus, miserere nobis. Dico non dirigi ad personam Filii aut Spiritûs Sancti; sed ad Deum, nam postquam ariani dixerunt Filium non esse Deum, item alii hæretici Spiritum Sanctum non esse Deum, Ecclesia voluit ad submovendam illam hæresim dicere in suis orationibus, Spiritus Sancte Deus, ut declararet illum esse Deum, contra hæreticos.* Ces Variantes & ces différences prouvent mani-

festement qu'on ne peut prendre ici *Maldonat*, pour Auteur, & pour garant. On n'a point son témoignage dès qu'on l'a si diversément *testis varius, testis nullus*. Dans ces Manuscrits *Maldonat* semble se fonder sur ce que l'Oraison Dominicale est adressée au Pere, *Pater Noster*, pour en conclure que les Priéres doivent toûjours s'adresser à la prémiere personne. Mais dans le Commentaire imprimé sur les Evangiles, *Maldonat*, enseigne que ces mots *Pater Noster*, n'expriment point précisément la prémiere personne; mais désignent toute la Trinité comme le Dieu des Chrétiens. Cet Auteur a donc changé de pensée, & son Texte Manuscrit ne peut servir de garant. En second lieu de quelque maniére que le Texte se lise dans les cinq Manuscrits, la prétention de Monsieur *Sauveau*, sçavoir que les Priéres doivent être adressées à Dieu le Pere & non à Dieu le Fils, n'y est point bornée comme par Monsieur *Sauveau*, à la circonstance du Sacrifice de la Messe, ni fondée sur l'État de Victime que Notre Seigneur y prend. Ainsi la Dissertation contre le sentiment de Monsieur *Sauveau*, imprimée dans les

Mémoires de Trevoux, du Mois d'Août 1729. ſubſiſte dans toute ſa force, & toute ſon étenduë.

De Palerme. *La vera penitenza*, &c. C'eſt-à-dire, la vraie penitence reglée par le ſaint & ſincere amour de Jéſus-Chriſt, par Monſieur *Amato*, in 4°. pagg. 164.

De Naples. La Carita, &c. On traite en ce Livre de la Charité de S. *François de Sales*, dans tous les États de ſa vie; c'eſt-à-dire, avant la Prêtriſe, dans le Sacerdoce, & dans l'Epiſcopat; & de la maniére de célébrer avec fruit ſa Fête, & de l'honorer par les neuvaines, & autres dévotions. L'Auteur eſt Monſieur Jean *Sarconio*, de la Congregation de Sainte Marie, *della Purita*.

De Paris. Le ſecond Tome des Œuvres diverſes de Monſieur l'Abbé de *Saint Pierre* paroît chés Briaſſon: il contient differents projets tous également curieux, & profitables. 1°. Pour rendre les Sermons plus utiles. 2°. Pour perfectionner l'Education domeſtique des Princes, & des grands Seigneurs. 3°. Pour perfectionner l'Education des Filles. 4°. Pour rendre les Spectacles plus utiles a l'Etat. 5°.

Pour mieux mettre en œuvre le désir de la distinction entre pareils ; enfin des observations sur le dessein d'établir un Bureau perpétuel pour l'Education publique dans les Colléges.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Mars 1730.

ART. XXI. M*Emoires pour servir à l'Histoire de France, & de Bourgogne, &c.* p. 389
ART. XXII. *Observations sur l'Eau de la Mer, &c.* p. 409
ART. XXIII. *Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Londres aux Fidéles de son Diocèse, &c.* p. 423
ART. XXIV. *Entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe, &c.* p. 240
ART. XXV. *Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes, des Perses, des Macédoniens, & des Grecs, &c.* p. 462

ART. XXVI. *De la Digestion & des Maladies de l'Estomach, &c.* p. 482
ART. XXVII. *Réfléxions Critiques d'un Professeur de Physique, sur le Systême de la Trituration, &c.* p. 493
ART. XXVIII. *Conjectures sur la Bénédiction donnée par le Patriarche Jacob à ses Enfans, &c.* p. 520
ART. XXIX. *Observations Critiques sur les Plantes décrites dans le 3e. Tome du R. P. Laval, &c.* p. 537
Manuscrit de Toulouse. p. 569
Manuscrit du Collége de Loüis le Grand. pag. 570
ART. XXX. *Nouvelles Litteraires.* pag. 556
De Lausanne. ibid. & p. 568
De Palerme. ibid.
De Petersbourg. ibid.
De Varsovie. ibid.
De Presbourg. p. 557
De Paris. ibid. & p. 561
De Iene. p. 558
De Rintelen. ibid.
De Trevoux. p. 559
D'Ulm. p. 567
De Zurich. ibid.
De Naples. p. 568

Fin de la Table.

Mars 1730.

ERRATA pour 1730.

Janvier.

PAge 177. *ligne* 14, 15, 16. *liſez*, une penſion de trois mille livres ſterling, qui feroit aujourd'hui plus de ſoixante mille livres, &c.

P. 178. *l.* 23. monta, *liſ.* qui monta.

Février.

PAg. 211. *ligne* 14. mûs, *liſ.* mous.

P. 213. *l.* 12. trouye, *liſ.* trouve.

P. 218. *l.* 14. optiqne, *liſ.* optique.

P. 256. *l.* 23. reparu, *liſ.* paru.

— *L.* 25 Ulaming, *liſ.* Vlaming.

P. 261. *l.* 7. *Carnis*, liſ. *Cernis.*

— *L.* 10. *Sebetha*, liſ. *Sebethe.*

P. 263. *l.* 2 & 9. *Halicutica*, liſ. *Halieutica.*

P. 347. *l.* 17. *liſ.* devant eux.

P. 348. *l.* 18. jour, *liſ.* jours.

P. 374. *l.* 26. l'on, *liſ.* l'un.

P. 375. *l.* 7. d'eſprit, *liſ.* d'eſprits.

Mars.

PAg. 392. *ligne* 16. récuëilli, *liſ.* receûilli.

P. 398. *l.* 26. en lui diront, *liſ.* & diront.

P. 402. *l.* 3. *liſ.* de par Regent le Royaulme.

— *L.* 15. interrogé, *lis.* interrogué.
P. 443. *l.* 21. diverses, *lis.* divers.
P. 447. *l.* 14. certaines, doses, *ôtez la virgule.*
P. 457. *l.* 7. entrétiens, *lis.* entretiens.
P. 462. *l.* 10. derniers, *lis.* dernieres.
P. 466. *l.* 7, *effacez* acelepe.
— *Ligne penult.* lis. *Sayd.*
P. 468. *l.* 3. Rosette, *mettez un point.*
P. 472. *lig. penult.* Basiris, *lis.* Busiris.
P. 473. *l.* 2. Il y en a eû, *effacez* eû.
P. 477. *l.* 11. une intervale, *lis.* un.
P. 481. *l.* 19. Masinissa, *lis.* Massinissa.
— depuis, que *ôtez la virgule.*
— *L.* 21. démeura, *lis.* demeura.
P. 489. *l.* 5. abrégé, *lis.* abregé.
P. 491. *l.* 3. forment, *lis.* ferment.
P. 492. *ligne penult.* réculées, *lis.* reculées.
P. 493. *l.* 10. qu'on, *lis* qu'il.
P. 497. *l.* 13. muscles, *ajoûtez*, Voisins.
— par par, *effacez un de ces deux mots.*
P. 505. *l.* 12. quelques, *lis.* quelque.
— *L.* 25. n'y en, *lis.* n'en.
P. 511. *lig. dern.* timé, *lis.* inné.
P. 512. *l.* 6. *effacez* le (2), & la note qui y répond.
P. 520. *l.* 22. Judaide, *lis.* Judaïque.
P. 523. *l.* 16. *lis.* Phirouzabadius.
P. 528. *l.* 2. Batth, *lis.* Barth.
— *Lig.* 15. temoins, *lis.* témoin.
P. 534. *l.* 2. pas lui, *lis.* par lui.
P. 538. *l.* 12. qu'elle, *lis.* qui.

— *Lig.* 20. fuccintement, *lis.* succinctement.
— *Lig.* 22. forme, *lis.* formé.
— *Lig.* 25. découpée, *lis.* découpé.
P. 551. *l.* 11. Cadre, *lis*, quadre.
P. 555. *l.* 8. l'Emery, *lis.* Lemery.
— *Lig.* 12. découpées, *lis.* découpée.
P. 557. *l.* I DUDI, *lis.* D. L. C. D. I.
P. 559. *l.* 9. superstition *mettez une virgule.*
P. 560. *l.* 6. *ôtez les deux virgules.*
P. 566. *l.* 16. Credulité, *lis.* credibilité.
P. 567. *l.* 5. à lui, *lis.* à celui.
P. 569. *l.* 19. dirigis, *lis.* dirigi.
— *Lig.* 20. mondi, *lis.* Mundi.
— *Lig.* 24. os tenderetur, *lis.* ostenderetur.
— *Ligne dern.* inscriptum, *lis.* in scripturis.
P. 571. *l.* 5. ont, *lis.* on.
P. 572. *l.* 2. lis. *quidquam de hac re statuere.*
— *Lig.* 5. lis. *tueri. Autores.*
— *Lig.* 18. speritum, *lis.* spiritum.
P. 573. *l.* 4. diversément *testis*, lisez, diversement : *testis.*
P. 576. *l.* 11. Laval, *lis.* Labat.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3959